



HAL
open science

Document cadre de gestion : pour que l'environnement devienne un projet de territoire. Espace Naturel Sensible “ Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ”

Robin Paya

► To cite this version:

Robin Paya. Document cadre de gestion : pour que l'environnement devienne un projet de territoire. Espace Naturel Sensible “ Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ”. Géographie. 2016. dumas-01516043

HAL Id: dumas-01516043

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01516043v1>

Submitted on 28 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Robin PAYA

Mars - Août 2016

Master 2 Professionnel
« Sciences du territoire »

Mention « Systèmes Territoriaux,
Aide à la Décision, Environnement »

[Document cadre de gestion]

Pour que l'environnement devienne un
projet de territoire

[Espace Naturel Sensible « Tourbières et ruisseaux à loutres
du plateau de Coucouron »]

"Vivre seul et
libre comme un
arbre,
fraternellement
comme une
forêt" N. HIKMET,
Poète Turc, in
(Bertrand, 2010)



« C'est pour les
villageois que
j'éprouve le plus de
pitié. Eux, ils
avaient leurs
propres relations
avec la nature. Des
relations de
confiance et non de
conquête »
(Alexievitch, 1997)

Mémoire soutenu le : 6 septembre 2016

Maître de stage : Mme Carine HOPP,
Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles

Devant un jury composé de :

Directeur de Mémoire : Mr.
Franck GIAZZI, Maître de
conférences

Second membre : Mr Sylvain
BIGOT, Professeur des
universités

NOTICE ANALYTIQUE

Observations du jury**A** : Très bon mémoire**B** : Bon mémoire mais avec des faiblesses sur quelques aspects**C** : Mémoire acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects**Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :**

Signature

FILIERE :**ANNEE UNIVERSITAIRE :**

AUTEUR	NOM		PRENOM
TITRE			
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du directeur de mémoire	Stage sous convention : organisme et lieu	Nom et prénom du maître de stage

MOTS CLES		
TERRAIN D'ETUDE OU D'APPLICATION		PERIODE DE L' ETUDE
EMPRISE GEOGRAPHIQUE DE L' ETUDE Origine : Greenwich Degrés décimaux	Latitude Nord : Latitude Sud : Longitude Ouest : Longitude Est :	

Joindre le RESUME en français et dans une autre langue :

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Carine, qui m'a aiguillé tout au long de ce stage très professionnalisant et enrichissant agrémenté de ses précieux conseils, de son agréable compagnie et de sa bonne humeur au bureau comme en voiture (désolé, 38 mots☺). Un grand merci à Céline, sans qui ce stage n'aurait sans doute pas été le même et sans qui je n'aurai jamais aussi bien réussi à connaître le plateau Coucouronnais. Merci pour son soutien, son énergie et patins couffins (☺).

Je remercie Franck Giazzi pour ses conseils et ses relectures et Sylvain Bigot pour sa permanente disponibilité, et plus généralement l'équipe pédagogique de l'IGA, et notamment du master STADE pour les deux années passées dans ce master et les cinq passées dans les locaux de l'IGA.

Un remerciement particulier à la petite famille du service environnement qui m'a intégré les bras ouverts. Merci à Alex, compagnon de bureau et apprenti sorcier, Sandra pour sa compagnie aux repas comme au bureau, à Lucille pour la cartographie, pour ses conseils, pour sa bonne humeur et les échanges matinaux toujours bien agréables, à Marielle pour sa gentillesse, son calme et son soutien, à Christophe pour ses conseils avisés, à Marie Laure pour son rire communicatif et ses conseils sportifs, à Didier pour son accent chantant et son Gerbier, à Aude pour son miel et sa forêt qui lui correspondent si bien, à Christine et Alexandra pour leur convivialité et à Dominique pour sa visite guidée au Tanargue. Merci à Marie Noëlle pour ses encas réconfortants et à Emilie à qui je souhaite du courage pour la suite. Merci à Pierre, Laure, Esther, Perrine, Marie Hélène, Marianne, Laurence L., Laurence F., Corine, Lucie, Michel, Jean Luc et plus généralement, merci à l'ensemble du service économie et culture pour les moments partagés le temps d'un café.

Mes remerciements vont à toutes les personnes interrogées dans le cadre de mon stage, merci à elles pour le temps qu'elles ont pu m'accorder : Didier Frey, Benjamin Robert, Daniel Rixte, Florian Veau, Aurélien Culat, Alain Eymar-Dauphin, Alain Ladet, Pascale Lioutier, Christian Boucansaud, Nicolas Beillon, Richard Bonin, Damien Cocatre, Elise Thélémaque, Frédérique Chazal, Isabelle Gilibert, Pascal Dribault, Thierry Armand, et bien sûr Alexandre Dupont, précieux acteur local et conseiller d'exception. Un merci tout particulier à Laurence Jullian, qui a été très disponible et toujours de bon conseil.

Merci aussi à Benoit Pascault, Lucie Galland, Jérôme Damour, Claire Metz, Nathalie Salinas et à tous ceux qui ont pu m'aider d'une manière ou d'une autre pendant ce stage et notamment Nicolas Duroure Danièle, Roland, Thibaut, Louis et Marie-Paule pour leur bonne humeur sur le terrain le temps d'une protection de busards cendrés.

Mes remerciements vont enfin aux membres de la communauté de communes Entre Loire et Allier et donc aux maires et élus qui ont consacré une partie de leur temps à l'ENS et sans qui rien ne pourrait se faire sur ce territoire extraordinaire.

En parallèle de mon stage, je tiens à remercier particulièrement Jocelyne Martellet pour son énergie éternelle, Elisa Géron, Coralie Goutinet Mateo et Laurence Fanget pour leur implication dans le programme Starter, Géo'Ardèche pour toutes les données SIG et le Département de l'Isère (Thomas et Lucas), hôte d'un soir.

Enfin, merci à Jocelyne et Alexandre hébergeurs pendant 6 mois, à Olivier pour les nombreux trajets passés ensemble, à ma famille qui m'a donné la passion pour la nature, et à Lucie, toujours présente et réconfortante dans les moments plus ou moins difficiles.

Sommaire

NOTICE ANALYTIQUE.....	2
Remerciements	3
Sommaire	4
Liste des acronymes	5
Introduction.....	8
PREMIERE PARTIE : La prise en main du territoire.....	10
1. Le contexte de travail	10
2. Présentation générale du site	19
Synthèse Première partie.....	38
SECONDE PARTIE : L'ENS du plateau ardéchois, un territoire fait d'hommes, de terre et d'eau	39
1. Le diagnostic socio-économique	39
2. Le diagnostic environnemental	55
Synthèse Deuxième partie	75
TROISIEME PARTIE : La stratégie d'action, des enjeux aux objectifs	76
1. Les zones à enjeux, la priorité de l'action	76
2. Les objectifs du plan de gestion	101
Synthèse Troisième partie.....	123
Conclusion	124
Table des figures.....	124
Table des tableaux.....	128
Table des matières	129
Bibliographie.....	129
Sitographie	138
Annexes	142
Table des annexes	142

Liste des acronymes

AELB	Agence de l'eau Loire Bretagne
AERMC	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
AOP	Appellation d'origine Protégée
ASAM	Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne (Ardèche)
ASLGF	Associations syndicales libres de gestion forestière
ATEN	Atelier technique des espaces naturels
BD	Base de Données
B2F	Bourse Foncière et Forestière (Ardèche)
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chambre d'Agriculture
CBNMC	Conservatoire Botanique National du Massif Central
CD	Conseil Départemental
CdC	Communauté de Communes
CDDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
CEN RA	Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes (anciennement CREN)
CIRAD	Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLC	Corine Land Cover
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COFIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité TECHnique
CR	En danger critique (espèces)
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CTHBL	Contrat Territorial Haut Bassin de la Loire
CTN	Contrat Territorial de Naussac
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGA	Direction Générale Adjointe
DIREN	Directions régionales de l'environnement
DOCOB	DOCuments d'Objectifs
DRAAF	Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBF	Espace de Bon Fonctionnement
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EN	En danger (espèces)
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
FAO	Food and Agriculture Organization
FCBN	Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER	Fonds européen de développement régional
FORSAPS	Forestiers Sapeurs
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FRENE	Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle
FSD	Formulaire Standard de Données
GAL	Groupe d'action locale
GIEC	Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat
GIEEF	Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
GR	Grande Randonnée
IGN	Institut Géographique National
INPN	Inventaire national du patrimoine naturel
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPAMAC	Inter-PARcs-MAssif Central
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LGGE	Laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement
LIDAR	Light detection and ranging
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAB	Man And Biosphere
MAEc	Mesures Agro-Environnementales et climatiques
MAEt	Mesures Agro-Environnementales territorialisées
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MEDDAT	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MLM	Maitrise des Loisirs Motorisés
MNHN	Muséum national d'Histoire naturelle
NDA	Note de l'Auteur
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NT	Quasi menacée (espèces)
OG	Objectif du plan de Gestion
OLT	Objectif à Long Terme
ONERC	Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OO	Objectif Opérationnel
ORECC	Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAEC	Projet Agro-Environnemental et climatique
PAM	Pays de l'Ardèche Méridionale
PCA	Pays Centre Ardèche
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR MA	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

POS	Plan d'Occupation des Sols
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PPT	Plan Pastoral Territorial
PR	Petite Randonnée
PSADER	Projet Stratégique Agricoles et de Développement Rural
R&D	Recherche et Développement
REFORA	Réseau écologique forestier Rhône-Alpes
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RhoMéO	Rhône Méditerranée Eau
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile
SCAMPEI	Scénarios Climatiques Adaptés aux zones de Montagne : Phénomènes extrêmes, Enneigement et Incertitudes
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDENS	Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
SICALA	Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
SIEL	Syndicat mixte des Etangs Littoraux
SIF	Schéma d'Intervention Foncière
SIG	Système d'Information Géographique
SMA	Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
UICN	Union International de Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VTT	Vélo Tout Terrain
VU	Vulnérable (espèces)
ZABR	Zone Atelier Bassin Rhône
ZAL	Zone Atelier Loire
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPENS	Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles

Introduction

Le Département de l'Ardèche mène depuis 1995 des actions de préservation de la biodiversité à travers l'exercice de sa compétence « **espaces naturels sensibles** » (ENS). 16 sites ont été identifiés sur le territoire et ils sont autant de « **cartes postales** » représentatives de la nature en Ardèche.

Trois sites ne sont pas encore activés, c'est-à-dire qu'il n'y a pas encore de prise en main et de considération locale pour porter et animer ces sites. L'ENS « **Tourbières et ruisseaux à loutres de Coucouron** » fait partie de ces ENS non activés et représente le territoire d'étude dans le cadre de mon stage.

Chaque ENS activé est doté d'un **programme d'action de 3 à 6 ans** qui permet un financement départemental. Un équilibre doit être respecté entre les trois axes « **Préservation – Accueil du public – Animation** » (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles – Horizon 2020, 2014).

L'objectif de ce stage était donc de faire **un état des lieux** du site concerné pour pouvoir orienter la future gestion du site et présenter exhaustivement les différentes composantes territoriales.

Ainsi, pour établir un programme d'actions ENS, **connaître le territoire** est une priorité. Le **lien environnement-territoire** doit être étroit pour que le projet aboutisse et que les acteurs se sentent impliqués. C'est aussi par une compréhension territoriale que la protection de l'environnement sera la plus efficiente et la plus intelligible possible.

Un **territoire est vivant** de par les citoyens qui l'animent et le représentent. Un **territoire est matérialisé par des limites et des frontières** qui bousculent souvent les contours administratifs. Un **territoire est nature** de par ses paysages, ses crêtes, et ses vallons qui le façonnent.

L'ensemble de ces éléments est à prendre en compte pour réaliser le **diagnostic territorial** qui précèdera la mise en place d'un programme d'action.

Les différentes imbrications d'« **outils territoriaux** » et d'**échelles** territoriales (Natura 2000, SCOT, Contrats de rivière, Communauté de communes, PNR, Agences de l'eau etc.) sont à mettre en perspective avec l'ENS et la question d'**articulation** entre ces outils doit être étudiée.

Au-delà du territoire, ce sont aussi des **êtres humains**, des **activités**, des **économies** plus ou moins pérennes, des **flux** et des **échanges** qu'il faut caractériser pour comprendre le territoire. Quels bassins de vie ? Quels secteurs d'activité pour quelle population ?

Les ENS permettent de mettre en valeur un territoire pour **protéger la nature** et le faire **(re) découvrir** mais il n'a aucune visée réglementaire. Ainsi, à l'approche territoriale, il faut ajouter **l'approche environnementale**. Qu'entend-t-on par protection de l'environnement ? Quelle est la visée première des ENS ? Que souhaite-t-on protéger ? Que souhaite-t-on mettre en valeur ? Quel public est visé ? Et surtout quelle est l'objectif de cet « outil » de sauvegarde du patrimoine naturel ?

Réaliser un **diagnostic environnemental** requiert auparavant de définir la finalité de ce diagnostic et les **enjeux environnementaux**.

La finalité du diagnostic doit permettre de clarifier la notion « environnement ».

- Qu'est ce qui « est à enjeu » sur le territoire ?
- Comment évaluer ces enjeux (indicateurs) ?

- Quels sont les caractères ou paramètres qui permettent d'identifier l'enjeu ?
- Qui est celui qui souhaite identifier les enjeux et pourquoi ?

L'ensemble de ces questionnements permettra ainsi de cibler les enjeux, de les nommer, tout en intégrant des interrogations sur la place des êtres humains face à ces enjeux (RICAUD, in Espaces Naturels N°53, 2016).

On peut ainsi s'interroger sur la finalité de cet enjeu : Espère-t-on en retirer quelque chose ? L'enjeu a-t-il une valeur ? Vidal de la Blache disait « L'enjeu a grandi en proportion des bénéfices » en parlant de « l'obstacle physique [qui] a cessé d'être irréductible. L'avantage politique et commercial est assez grand pour que les capitaux s'y mesurent ».

Les enjeux environnementaux qui seront définis ici sont-ils vus comme une source d'un quelconque retour quantifiable ? La seule portée écosystémique et de service rendu peut-elle être perçue comme un « bénéfice », un « gain » ?

La notion **d'espace-temps** est donc primordiale et transversale aux diagnostics territorial et environnemental. La vision à court terme ne peut en effet pas suffire et l'opérationnel ne peut être l'objectif premier. **Le temps long, l'état idéal**, permettra de définir les grands objectifs et mettra en perspective l'état initial au travers de critères plus abstraits qui répondront à des problématiques liées au changement climatique notamment (CHIFFAUT, A.T.E.N, 2006).

Ces éléments permettent de dégager un questionnement principal :

Comment faire en sorte que l'environnement devienne un projet de territoire ?

Trois objectifs émanent de cette question, il faut arriver à :

- 1- **Concierter et dialoguer** pour que la gouvernance soit juste et équilibrée
- 2- **Diagnostiquer le territoire** pour s'y adapter et faire accepter le projet environnemental
- 3- **Peser le juste degré d'investissement** pour une bonne lisibilité territoriale

La **mobilisation des réseaux de partenaires** est primordiale d'une part pour connaître le territoire, et d'autre part pour intégrer les avis et les idées des différents acteurs du territoire qui le font vivre et l'anime. Ensuite, **identifier les principaux projets de territoire** liés, indirectement ou non, à l'environnement est crucial pour que le projet environnemental puisse **apporter une valeur ajoutée** à l'existant, en s'imbriquant tout de même dans les objectifs généraux des projets de territoire. Enfin, **cartographier les secteurs à enjeux et cerner les grands objectifs de gestion** sur des portions du territoire sont deux étapes fondamentales qui permettent au gestionnaire de cibler l'action et aux acteurs de reconsidérer leur territoire d'un point de vue naturel. La cartographie est fondamentale puisqu'elle est la base de la représentation dans l'espace et qu'elle sert de **langage commun** à tous les acteurs d'un territoire, quel qu'ils soient.

Pour répondre à ce questionnement, et atteindre les objectifs, nous dresserons dans un premier le **portrait du territoire** sur lequel nous allons travailler. Puis, dans un second temps, nous ajouterons sur ce territoire des **êtres humains**, des **activités** et des **projets** qui représentent cet espace et le dynamisent. Enfin, nous identifierons les raisons pour lesquelles ce territoire est **exceptionnel d'un point de vue naturel**, avant de cibler les **zones à enjeux** auxquelles seront reliés des **objectifs** de gestion.

PREMIERE PARTIE : La prise en main du territoire

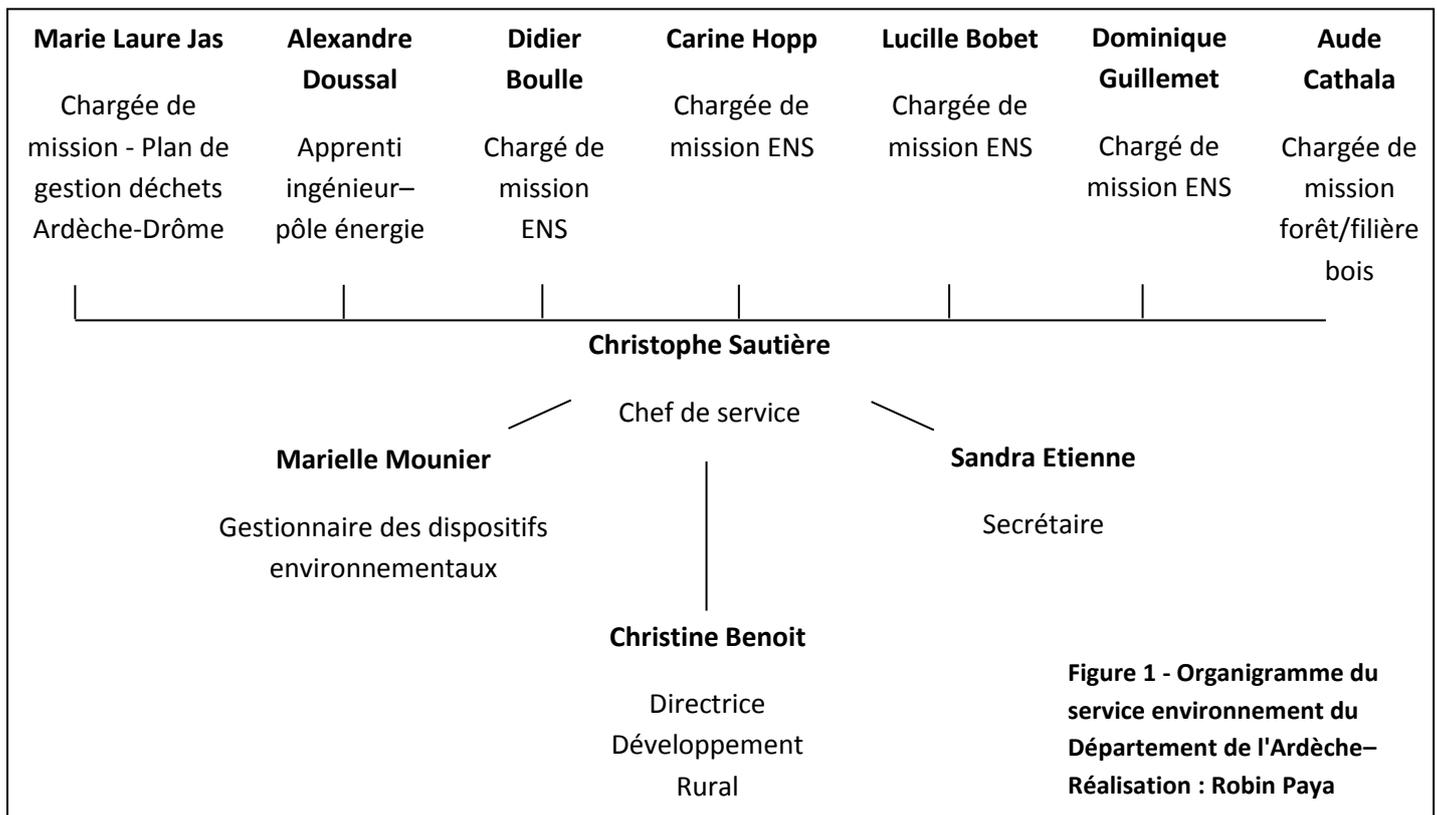
1. Le contexte de travail

Le Département de l'Ardèche est une collectivité territoriale, dont le Président est Hervé Saulignac. Il compte près de 1800 agents répartis dans quatre Directions Générales Adjointes (DGA) :

- Direction Générale Adjointe **Ressources**
- Direction Générale Adjointe **Territoires**
- Direction Générale Adjointe **Solidarités-Education-Mobilités**
- Direction Générale Adjointe **Patrimoine, Routes, Infrastructures et Moyens**

Le service Environnement est inclus dans la DGA Territoires et dépend de la Direction du Développement rural, dirigé par Christine Benoit.

En plus des 27 agents des FORestiers SApEurS (FORSAAPS), ce service comprend 9 agents, dont un apprenti ingénieur, dirigés par un chef de service Christophe Sautière (Figure 1 - Organigramme du



service environnement du Département de l'Ardèche- Réalisation : Robin Paya

Le Département de l'Ardèche a un budget de **409 millions d'euros** en 2016, et **21.4 millions d'euros** sont consacrés à l'« aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement » (Site du Département, Annexe 1). Ce budget représente donc **5,3% du budget annuel**. C'est le 7^{ème} poste (sur 10) de dépense du Département.

La compétence ENS est une politique fidèle au Département qui voit ses compétences bouleversées depuis 2014. En effet, la réforme du 27 janvier 2014, appelée **Modernisation de l'Action Publique**

Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) est le **1^{er} volet de la réforme territoriale**. Cette réforme donne plus de poids aux métropoles (plus de 400 000ha) pour exercer leur rôle en termes de voirie départementale, de transport scolaire et de promotion internationale du territoire.

Le **2^{ème} volet** de cette réforme territoriale était la réduction du nombre de régions.

Enfin, le 7 août 2015, porté par Bernard Cazeneuve, Jean Michel Baylet, et Estelle Grelier, le **3^{ème} volet** de la réforme territoriale a vu le jour, appelé **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**. Les communes y sont préservées, les intercommunalités montent en puissance, les régions récupèrent des compétences en termes d’aménagement du territoire et les compétences des départements sont recentrées sur la solidarité sociale et territoriale.

La **Clause de compétence générale**, qui permet à la collectivité d’intervenir là où elle le souhaite sans qu’elle n’ait à énumérer ses attributions découle de la loi municipale de 1884 et avaient été étendue en 1982 aux départements et aux régions. Avec la loi **NOTRe**, les départements et les régions perdent cette clause de compétence et n’auront plus le droit d’intervenir sur tous les sujets pour éviter la concurrence entre collectivités. Seule la commune conserve la **clause de compétence générale**.

Globalement, le département devient moins compétent, et **l’échelon intercommunal est mis en valeur**. Les intercommunalités (15 000 habitants avec un bassin de vie) récupèrent les compétences en matière d’eau et d’assainissement. Pour le département, trois solutions se présentent pour la gestion des territoires (<http://www.gouvernement.fr>, <http://www.vie-publique.fr>) :

- Dans les départements ayant une métropole, il y a fusion de l’intercommunalité et du conseil départemental
- Dans les départements avec des fortes intercommunalités, les compétences départementales sont assumées par une fédération d’intercommunalités
- Dans les départements ruraux où les intercommunalités n’atteignent pas la masse critique, le conseil départemental est maintenu.

L’environnement est donc un budget tout de même important en Ardèche et reste une des compétences phare du département, d’où la nécessité d’activer les derniers sites.

Dans le cadre de ce stage, différentes missions ont donc été définies :

- **Etablir un document opérationnel pour le Département sur l’ENS de Coucouron**
- **Déterminer des zones à enjeux**
- **Dégager des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels**
- **Construire aux côtés de la structure porteuse un programme d’actions**

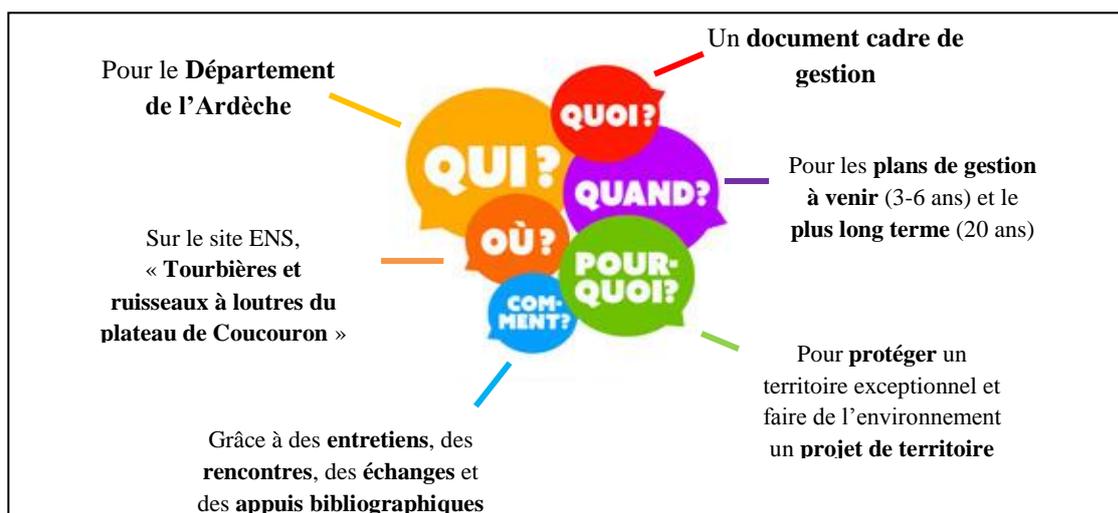


Figure 1 bis – Les réponses au QQQOPC pour le projet environnemental ENS – Réalisation : Robin Paya

Ces missions répondaient aux questions Qui ?, Quoi ?, Quand ?, Où ?, Pourquoi ?, Comment ? (QQQOPC, Figure 1 bis).

Le document cadre de gestion qui doit être rédigé est un travail dont le commanditaire est le **Département de l'Ardèche**. Il concerne le site ENS « **Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron** » et permet de **programmer la gestion environnementale** sur ce territoire pour les **3 ans** à venir (plan de gestion) ou pour les **20 ans** à venir (objectifs à long terme). Ce document de gestion aura pour but de **protéger un territoire exceptionnel** tout en l'associant aux **dynamiques locales** pour **faire de l'environnement un projet de territoire**. Cette rédaction s'est basée sur des **entretiens**, des **rencontres**, des **échanges**, des **visites de terrain** et des **appuis bibliographiques** pour faire en sorte d'identifier les problématiques locales et **d'ajuster le projet environnemental au territoire**.
Figure 1 bis – Les réponses au QQQOPC pour le projet environnemental ENS – Réalisation : Robin Paya.

1.1. Les orientations des ENS

Le Département a pris la compétence Espaces Naturels Sensibles en 1995, et ce n'est que depuis 2006 qu'un premier Schéma Département des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) a vu le jour pour structurer et cadrer la politique ENS. Le deuxième SDENS couvre la période actuelle, allant de 2014 à 2020. Il est clairement démontré dans ce SDENS que la politique départementale en matière d'environnement se doit de devenir un projet de territoire. Effectivement, « ce schéma départemental est marqué du sceau **du partenariat avec les territoires** sur lesquels le Département entend s'appuyer fortement [...] pour inciter les acteurs locaux à **réorienter leur regard** vers la préservation d'un patrimoine naturel source de développement et de nombreux services écosystémiques » (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014).

C'est l'article du **code de l'urbanisme (L113-8 et suivants)** qui précise que le Département « est **compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture du public des espaces naturels sensibles** » dans l'optique de « préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels » (Lamorlette, Moreno, 2012).

De plus « la politique du département [...] **doit être compatible avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des chartes intercommunales de développement et d'aménagement** lorsqu'ils existent, ou avec les directives territoriales d'aménagement ou avec les lois d'aménagements et d'urbanisme » (Lamorlette, Moreno, 2012).

La politique environnementale du département est donc, dans les textes de lois, **une valeur ajoutée au territoire**. Elle doit permettre une prise en considération locale tout en s'adaptant au moule territorial dans lequel elle va s'imbriquer.

Deux des sept nouveaux objectifs du SDENS 2014-2021 mettent d'ailleurs l'accent sur cette **coordination département – territoire** :

- **Objectifs 1 : Accentuer fortement les partenariats locaux**
- **Objectif 4 : Structurer une offre d'éducation à la nature**

Pour cela, sur ses 16 sites ENS répartis sur l'ensemble du territoire (Figure 2 - Carte 1), le Département s'appuie sur une **structure coordinatrice locale** qui doit prendre en charge la rédaction du programme d'action et l'animation du site.

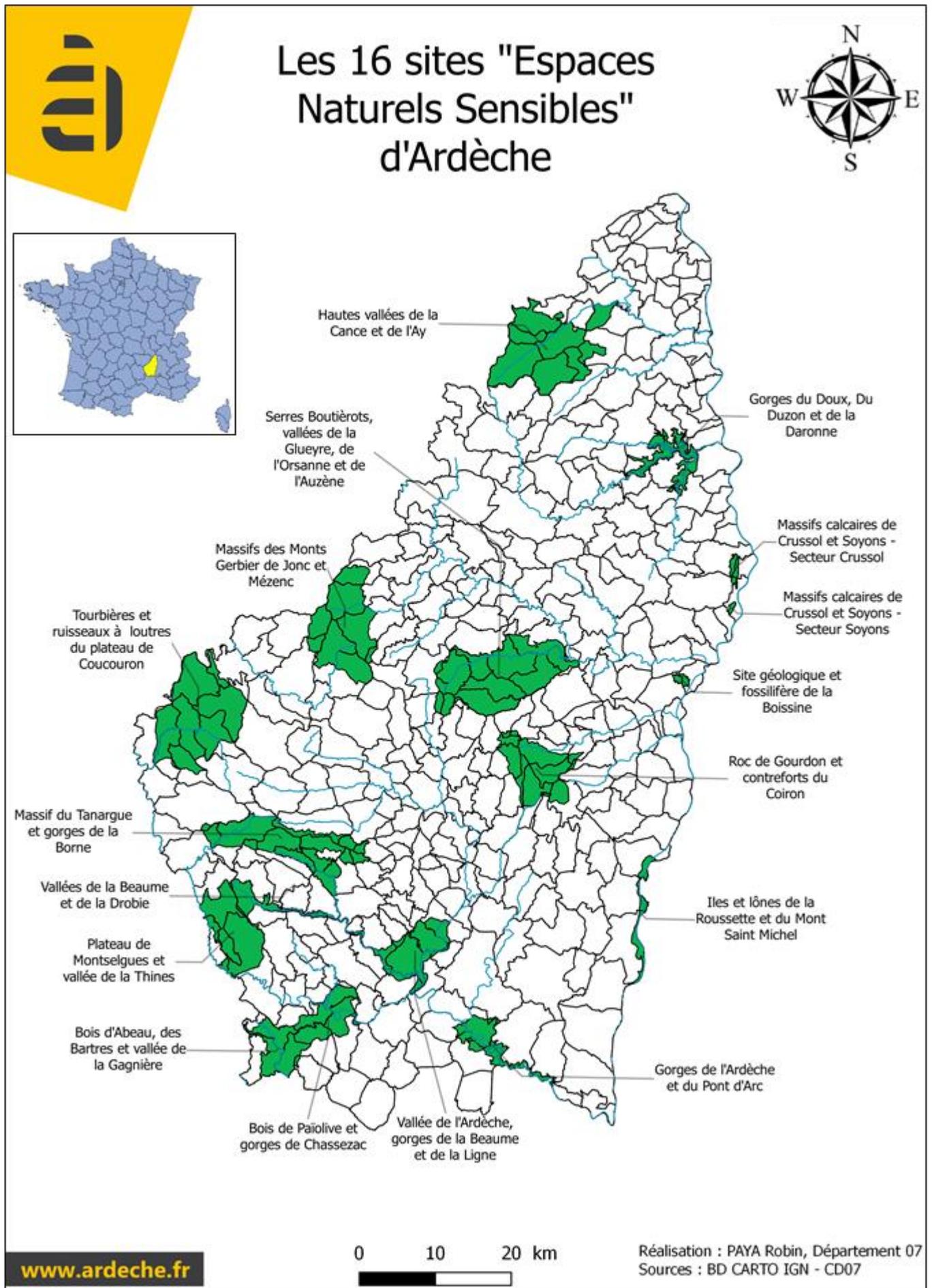


Figure 2 - Carte 1

L'ensemble de ces sites ENS a été identifié en 2001 par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes (CEN RA) pour créer un réseau d'entités paysagères qui :

- Soient représentatives de la diversité écologique et paysagère ardéchoise
- Présentent une richesse naturelle et paysagère
- Présentent une certaine sensibilité (pressions, menaces,...)
- Soient potentiellement valorisables.

Un budget annuel est attribué à chaque site activé. Pour la mise en œuvre du **plan de gestion de 3 ans, 40 000 euros** par an sont alloués à chaque site, soit **120 000 euros** pour la durée du plan de gestion. Les **sites prioritaires** que sont ceux des « Massifs des Monts Gerbier de Jonc et Mézenc », des « Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc », du « site géologique et fossilifère de la Boissine » et « du Bois de Paiolive et gorges du Chassezac » bénéficie de **50 000 euros** par an, soit **150 000 euros** pour la durée du plan de gestion.

Ces **montants financiers injectés sur le territoire sont un réel atout pour les sites concernés** dans la mesure où, en plus des aspects scientifiques développés dans le cadre des ENS, de nombreux aménagements sont mis en place, servant souvent de vitrine au territoire.

Le Département peut financer les ENS grâce à la **taxe d'aménagement**. Cette taxe est fixée à **1,6% par permis de construire en Ardèche**. « Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS) et dans les communautés urbaines, par délibération dans les autres communes » (site service public et gouvernement). Elle est prélevée lors de tout dépôt de permis de construire ou de demande de travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme.

C'est pour **développer son réseau d'ENS et activer les derniers sites** en dormance comme celui des « Tourbières et ruisseaux à loutres de Coucouron » que le Département a souhaité avoir un **document cadre opérationnel** sur ce site.

Ce dernier est problématisé pour ne pas proposer uniquement un document opérationnel, mais plutôt une mise en perspective de la gestion du site vis-à-vis du territoire et plusieurs étapes ont été nécessaires à son élaboration.

1.2. La méthodologie de travail

Chercher à proposer des actions de gestion sur un territoire ne peut se faire sans la connaissance de ce dernier.

En effet, connaître le site ENS d'un point de vue économique, environnemental, politique et social et primordial pour **avoir conscience des dynamiques locales** qui animent le territoire.

La **rencontre avec les acteurs locaux** est nécessaire pour commencer à connaître le territoire, évaluer l'implication de chacun et mettre en lumière leurs pistes de réflexion sur le territoire de l'ENS.

De plus, ce document ayant pour but de dégager les zones à enjeux, la rencontre avec les partenaires avait pour objectif **d'éclaircir et de présenter les espaces** qui semblaient les plus **exceptionnels** sur le territoire.

Aux côtés de Céline Gleyze, de la **Communauté de Communes Entre Loire et Allier qui est la structure coordinatrice du site ENS**, nous avons donc dans un premier temps identifié puis questionné de nombreux **acteurs environnementaux**. Ces personnes allaient nous permettre de **connaître le territoire** sur lequel un projet de gestion environnementale allait être mis en place, mais aussi **d'initier une phase de concertation** pour mutualiser le travail.

En effet, le dynamisme de l'ENS repose en grande partie sur **les volontés des acteurs locaux**, puis **des élus, sans qui rien ne pourrait se faire sur les territoires**.

Sur la base d'une trame d'entretien classique (Annexe 2) nous avons donc **rencontré 20 acteurs environnementaux** appartenant à **14 structures différentes** (Tableau 1 – Les personnes rencontrées et interrogées – Réalisation : Robin Paya), entre la fin mars et la fin juin.

NOM	Prénom	Fonction	Organisme	Date de rencontre
DUPONT	Alexandre	Animateur Contrat Territorial Loire	Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents	Tout au long du stage
FREY	Didier	Mission Natura 2000	Direction Départementale des Territoires	Tout au long du stage
ROBERT	Benjamin	Animateur Contrat territorial Naussac	Communauté de Communes Cévennes et Montagne Ardéchoise	31/03/2016
LADET	Alain	Responsable Pôle Biodiversité	Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature 07	04/04/2016
VEAU	Florian	Coordinateur Départemental, Chargé d'études Vautour	Ligue Protectrice des Oiseaux 07	04/04/2016
THELEMAQUE	Elise	Chargée de mission eau	Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature 07	4/04/2016

DRIBAULT	Pascal	Espace randonnées	Syndicat de la Montagne Ardéchoise	12/05/2016
JULLIAN	Laurence	Responsable projet	Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes	12/04/2016
RIXTE	Daniel	Directeur	Syndicat de la Montagne Ardéchoise	15/04/2016
CULAT	Aurélien	Chargé de mission flore et habitats	Conservatoire Botanique national du Massif Central	21/04/2016
EYMAR-DAUPHIN	Alain	Agent	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	26/04/2016
COCATRE	Damien	Chargé de mission Animation-N2000	PNR Monts d'Ardèche	28/04/2016
LIOUTIER	Pascale	Chargée de mission Agriculture / Bois / Eau	Pays Ardèche Méridionale	03/05/2016
BONIN	Richard	Chargé de mission Agriculture et gestion de l'espace	PNR Monts d'Ardèche	09/05/2016
BEILLON	Nicolas	Animateur projets Energie et Biodiversité	Chambre d'Agriculture 07	09/05/2016
ARMAND	Thierry	Responsable Domaine Nordique de La Chavade	Syndicat de la Montagne Ardéchoise	12/05/2016
CHAZAL	Frédérique	Responsable Montagne - Sud Cévennes	Centre Régional de la Propriété Forestière	23/05/2016
GILIBERT	Isabelle	Responsable d'Unité Territoriale	Office National des Forêts	30/05/2016
BALDIT	René	Maire	Commune d'Issanlas	13/06/2016

JACQUEMIN	Bernard	Maire	Commune de Lanarce	14/06/2016
ENJOLRAS	Joël	Maire	Commune de Lavillatte	14/06/2016
LINOSSIER	Jean	Maire	Commune de Lesperon	14/06/2016
METRAL	Jacques	Agent	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	17/06/2016
DUNY	Geneviève	2 ^{ème} adjointe	Mairie de Coucouron	17/06/2016
BOUCANSAUD	Christian	Chargé d'étude	Fédération de pêche	23/06/2016

Tableau 1 – Les personnes rencontrées et interrogées – Réalisation : Robin Paya

Ces rencontres, plus ou moins longues (entre 1h et 4h), ont permis de balayer les différents domaines relatifs à l'environnement, tout en ayant des points de vue divergents ou complémentaires sur le territoire.

L'ONCFS et l'ONEMA, de par leur pouvoir de police respectivement de l'environnement et de l'eau ont pu apporter une vision réglementaire du territoire avec les menaces qui pouvaient peser sur les milieux. Au-delà de leurs compétences régaliennes, ils connaissent parfaitement le territoire et leurs compétences naturalistes en font des personnes clés pour la définition des espèces ou milieux remarquables du plateau ardéchois.

La **LPO et la FRAPNA** ont pu nous apporter des éléments plus naturalistes. De plus, leurs connaissances approfondies et leur expérience, sur le plateau ardéchois ont été des décisifs quant à l'historique de la protection de l'environnement sur ce territoire. Enfin, leur savoir-faire en matière d'animation nature est aussi indispensable pour sensibiliser la population aux questions environnementales.

Le **SMA** de par sa présence historique sur le plateau (2000) et ses compétences en matière de tourisme nous a offert une vision plus économique de l'environnement. Il a permis de mettre en relation l'environnement et le territoire et raisonne de façon plus large que les autres partenaires. Il dépasse souvent les frontières administratives pour fédérer des territoires homogènes pouvant faire consensus.

Le **CEN RA et le CBNMC** sont deux acteurs qui sont plus orientés flore et habitats. Le CEN RA notamment est depuis longtemps actif sur le secteur de l'ENS et a en gestion plusieurs sites lui appartenant et il sait dynamiser un territoire autour de la question environnementale.

Le **PNR des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture (07)** sont deux acteurs qui ont des compétences multiples et qui sont ancrés sur le territoire depuis de nombreuses années. La surface d'action et les moyens dont ils disposent en font les principaux moteurs de projets en Ardèche. Leur

regard est intéressant puisque les éléments qu'ils donnent sont vus au travers des prismes de l'environnement, de l'agriculture, du développement économique et des savoirs faire locaux.

L'**ONF** et le **CRPF** sont les deux acteurs forestiers du territoire qui nous ont apporté une vision plus productiviste du territoire nuancée par une prise en considération du morcellement forestier et une concertation accrue entre propriétaires.

La **Communauté de Communes Cévennes et Montagne ardéchoise** et le **SICALA** sont les deux structures qui portent le contrat territorial, c'est-à-dire la gestion des cours d'eau sur les bassins respectifs de l'Allier et de la Loire. Leur expertise, complétée par celle de la **fédération de pêche**, et leurs connaissances tant historiques que constamment mises à jour en font des interlocuteurs privilégiés et indispensables.

Enfin, le **Pays de l'Ardèche Méridionale** et la **Direction Départementale des Territoires** ont pu nous apporter des éléments plus territoriaux qu'environnementalistes en matière de gouvernance et d'imbrications territoriales.

Conscients qu'une concertation efficiente, exhaustive et pertinente ne pouvait se faire sans la rencontre d'acteurs plus institutionnels et locaux, nous sommes allés à la rencontre de plusieurs **maires ou adjoints** des communes de l'ENS (Tableau 1 – Les personnes rencontrées et interrogées – – Réalisation : Robin Paya).

Effectivement, voir le site de l'ENS uniquement au travers du regard environnementaliste allait nous faire passer à côté d'enjeux ou de problématiques pour lesquels les acteurs locaux vivant sur le territoire allaient pouvoir témoigner.

Cinq maires ou adjoints des huit communes de l'ENS ont donc pu être interrogés sur la base d'une trame d'entretien différente. Cette dernière allait **alimenter le diagnostic économique** grâce à la présentation des caractéristiques générales de la commune, du bassin de vie mais aussi de l'économie locale et des documents d'urbanismes présents.

L'**aspect environnemental** était lui vu au travers de questions relatives à l'agriculture, à la **description personnelle de la nature** ainsi qu'à la **connaissance des différents acteurs** de l'environnement agissant sur leur territoire. Des éléments plus divers étaient abordés dans les manques ou les problématiques ainsi que dans les projets en cours sur la commune.

Ces entretiens nous ont permis d'avoir une autre **vision des choses, plus sensibles, vécues et personnalisée de la relation du territoire à l'environnement**. Par ailleurs, ces échanges ont aussi permis de **démystifier la politique ENS** et de démarrer un **dialogue** pouvant être, espérons-le, les prémices d'une **concertation durable et constructive** autour d'un même maître mot : la **mise en valeur du territoire**.

Conclusion

Ces **entretiens** ont constitué la **première phase** du stage, puisque chaque rencontre a fait l'objet d'un compte rendu (Annexe 3).

C'est **durant cette première phase que la bibliographie a été étudiée** pour prendre connaissance de tous les programmes, projets et documents divers relatant la gestion de l'environnement de façon

générale ou des informations plus spécifiques au territoire ENS. La grande majorité des documents de la bibliographie ont permis de recueillir de nombreuses informations essentielles à la rédaction d'un **plan de gestion exhaustif, complet et reflétant une réalité territoriale à un instant t**.

Enfin, dans l'optique d'illustrer cartographiquement ce rapport, de **nombreuses données SIG ont aussi été recueillies**. La thématique étant l'environnement et sa relation avec le territoire, les cartes sont les éléments structurants d'une argumentation et permettent le dialogue. Au travers de la **représentation dans l'espace** d'éléments plus ou moins abstraits.

La méthodologie générale de ce rapport repose sur **des échanges continus, réciproques et constructifs entre les différents partenaires**. Le contact régulier permet de réajuster les éléments de l'argumentation et de garder à l'esprit le contexte précis du territoire sur lequel une politique de gestion environnementale va se mettre en place.

2. Présentation générale du site

Le site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres de Coucouron », est situé à **l'ouest du département de l'Ardèche**. Ce site est frontalier de la **Lozère**, et le **Haute Loire**.

Le périmètre ENS total du plateau de Coucouron couvre près de 116km².

Huit communes sont concernées par l'ENS (Figure 3- Carte 2) :

- Saint-Alban-en-Montagne
- Le Plagnal
- Lavilatte
- Lachapelle-Graillose
- Lanarce
- Coucouron
- Lesperon
- Issanlas

Tableau 2 – Les caractéristiques des huit communes de l'ENS– Réalisation : Robin Paya

L'ENS ne couvre pas la totalité des communes. Seulement **68% de la surface totale couverte par les huit communes est incluse dans l'ENS** (Tableau 2 – Les caractéristiques des huit communes de l'ENS– Réalisation : Robin Paya).

Lavilatte est la seule commune comprise dans sa totalité dans l'ENS, tandis que Coucouron y est incluse à 98%. Les autres communes sont toutes concernées à plus de 50% sauf celle d'Issanlas incluse à 40% dans l'ENS.

Commune	Surface commune en km ²	Surface ENS en km ²	Part de l'ENS sur la commune en %
Saint-Alban-en-Montagne	14,039	8,835	62,93
Le Plagnal	15,569	8,715	55,98
Lavilatte	18,890	18,890	100,00
Lachapelle-Graillose	20,762	3,995	19,24
Lanarce	22,681	16,878	74,41
Coucouron	24,426	23,885	97,79
Lesperon	25,484	9,979	39,16
Issanlas	28,634	24,817	86,67
TOTAL	170,484	115,995	68,039

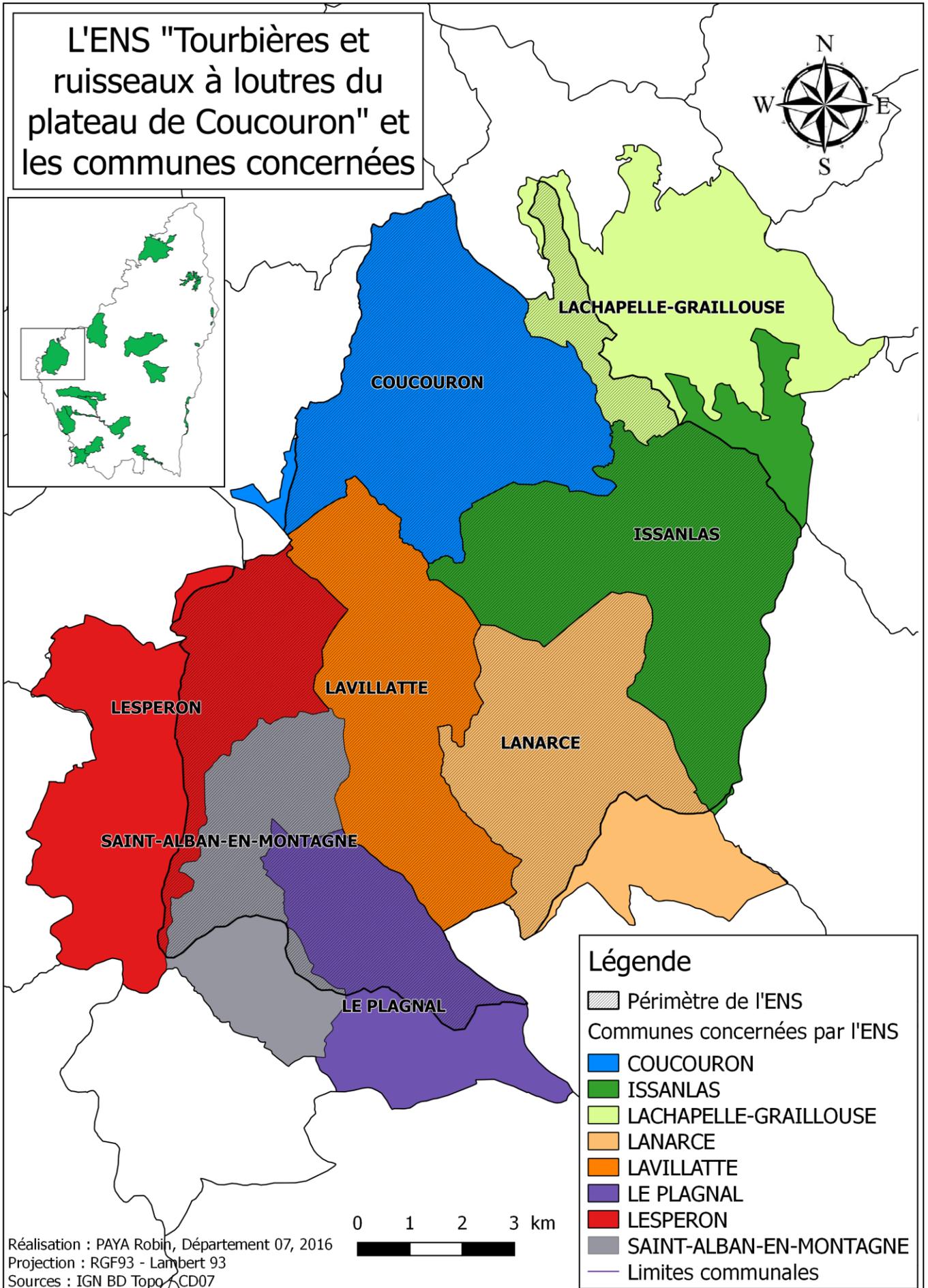


Figure 3- Carte 2

Le territoire de cette communauté de communes Entre Loire et Allier couvre l'essentiel des communes limitrophes du département altiligérien (Haute Loire).

Cependant, avec **les nouveaux périmètres des communautés de communes**, effectifs à compter de janvier 2017, l'ENS sera porté par un EPCI couvrant un territoire bien plus large (Figure 5 - Carte 3).

Cette fusion de communautés de communes intervient deux ans après la **redéfinition des limites cantonales en Ardèche**. Les limites de cantons (17 cantons au lieu de 33) avaient été retracées pour « limiter les disparités de population, avec des cantons qui ont entre 14 000 et 22 000 habitants contre 1 200 et 27 300 auparavant » (Crisa, Insee 2015).

Ces restructurations territoriales visent à réduire les inégalités territoriales.

Cependant, ces **nouveaux périmètres ne tiennent peu compte des bassins de vie locaux et des problématiques locales** liées aux mouvements de population notamment.

La **topographie** aurait pu être un élément à prendre en compte pour la définition de ces périmètres puisqu'elle permet de dégager des territoires homogènes qui ont les mêmes conditions climatiques, les mêmes paysages.

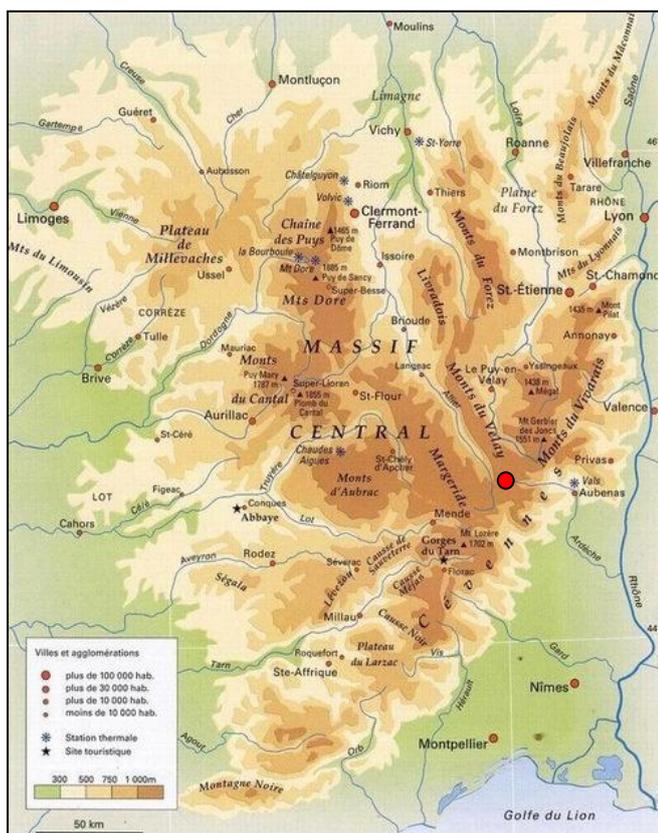


Figure 4 - La localisation de l'ENS dans le Massif Central –
Source : <http://www.meteo-mc.fr>

L'ENS se trouve en **limite est du Massif Central** (Figure 4 - La localisation de l'ENS dans le Massif Central – Source : <http://www.meteo-mc.fr>). C'est donc un territoire de **montagne**, qualifié de **plateau ardéchois** (Gleyze, 2008). On peut distinguer sur ce territoire deux ensembles paysagers, le **plateau agricole** et le **plateau sylvicole** (Passeurs paysagiste et al., juillet 2016).

Le nom de plateau ardéchois est parfois vu négativement, et le terme de « **montagne ardéchoise** » est désormais préféré mettant en valeur le territoire (Gleyze, 2008).

Pour l'ENS, la nouvelle communauté de communes et les nouveaux cantons mettent peu en avant l'homogénéité territoriale. Le **bassin de vie**, élément structurant et fédérateur, **n'est pas l'Ardèche**.

En effet, c'est plutôt **Langogne, en Lozère**, à 30 minutes maximum de l'ENS (Entretiens des quatre maires et d'une 1^{ère} adjointe, 2016) qui attire la population du secteur.

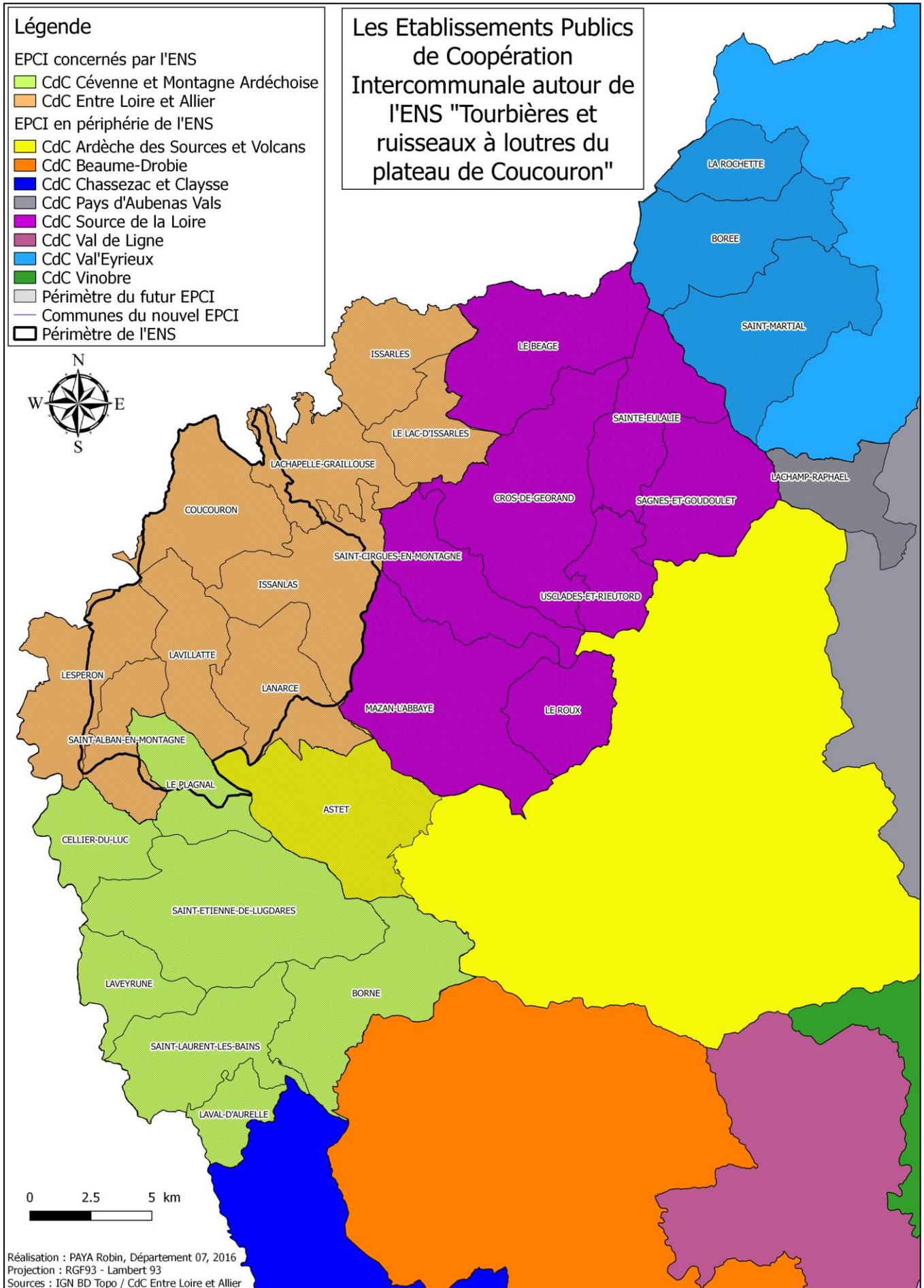
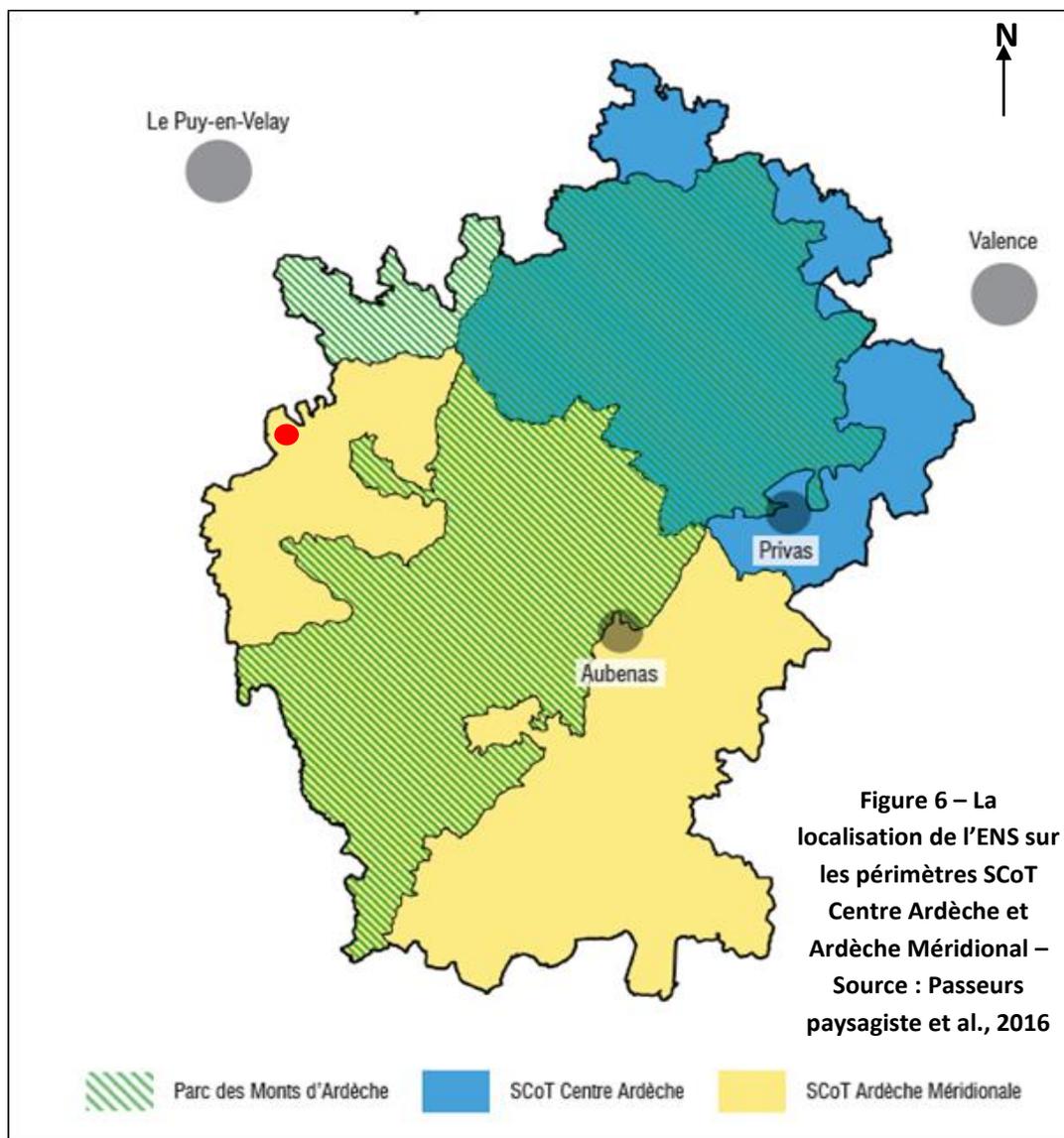


Figure 5 - Carte 3



De plus, englobant l'ENS, un SCoT va être mis en place d'ici 2018. Ce SCoT intitulé, « Ardèche Méridionale » (Figure 6 – La localisation de l'ENS sur les périmètres SCoT Centre Ardèche et Ardèche Méridionale – Source : Passeurs paysagiste et al., 2016, Coucouron est le point rouge), définit **3 grands objectifs** :

- Inscrire l'Ardèche Méridionale dans la **dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes** ;
- Définir une armature territoriale adaptée au **contexte rural** de l'Ardèche Méridionale ;
- Affirmer l'Ardèche Méridionale comme un territoire à **haute valeur patrimoniale**.

Et **5 grands objectifs de concertation** y sont préconisés :

- Permettre à tous les habitants d'être informés tout au long de la phase d'élaboration du SCoT
- **Favoriser l'expression** des idées et des points de vue
- **Recueillir les observations** de tous ceux qui voudraient contribuer à l'enrichissement du SCoT
- **Sensibiliser les habitants** aux enjeux futurs de l'Ardèche Méridionale
- **Développer l'appropriation** commune du projet de territoire.

Ce SCoT de l'Ardèche méridionale cherche ainsi à **fédérer un territoire** vaste du sud de l'Ardèche. Pour autant le site ENS est éloigné du sud Ardèche et ses problématiques ne sont pas similaires ce qui en fait un **territoire en marge**.

2.1. Un territoire en marge

La **notion de territoire** est désormais devenue le gimmick des élus et de tout acteur agissant dans le cadre de l'aménagement de l'espace. En effet, ce mot n'a jamais été autant utilisé ces dernières années, et quatre raisons peuvent être données à cela (Moine, 2005) :

- Une **période faste de l'aménagement du territoire** et de reconquête de l'espace (1960-1970)
- **Besoin émergent de garder un lien avec le quotidien** pour ne pas perdre ses repères dans le monde globalisé
- Une **complexité territoriale** est apparue et déstabilise les différents acteurs, avec l'infinité de relations qui lient les acteurs et l'imbrication de nombreux systèmes aux limites mal définies
- Enfin, **les anciens découpages administratifs disparaissent** progressivement

Le territoire est donc une notion centrale qui repose sur **trois concepts** (Levy, Lussault, 2013) :

- le territoire comme « **espace à métrique topographique** »
- Le territoire est un « **agencement de ressources matérielles et symboliques** capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa **propre identité** »
- Le territoire est « **toute portion humanisée de la surface terrestre** ». Il est **l'interface entre nature et culture**.

Un projet environnemental peut ainsi devenir projet de territoire uniquement s'il est **spatialement défini**, s'il prend en compte un **espace homogène et cohérent** en mettant en valeur les **us et coutumes** du territoire, et enfin s'il a été approprié par les acteurs locaux.

De plus, Raffestin explique que le territoire est ce « qui **résulte de l'action des sociétés** mais aussi ce qui **résulte des systèmes de représentations**, au travers du **vécu** et du **perçu** ». Enfin, le territoire c'est des acteurs qui le font vivre, avec les « interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entre aperçoivent, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent » (Moine, 2005). Un maire interrogé résume parfaitement cette définition : « **le travail de la terre permet d'avoir un rapport au lieu** » (Entretien Enjolras, 2016).

Ajouté à la notion de territoire, celle d'**échelle** est primordiale puisque c'est d'elle que dépend la vision donnée du territoire.

Bernard Weber indiquait que les « choses n'existent que de la façon dont on les perçoit à une certaine échelle » (Weber, 2004). Il rappelle d'ailleurs que le mathématicien Benoit Mandelbrot a, au-delà de son invention des images fractales, démontré que « nous ne recevons que des visions parcellaires du monde qui nous entoure ».

Ainsi, **l'analyse d'un territoire ne peut jamais être exhaustive**, puisqu'elle dépendra toujours du **point de vue de l'observateur**. Dans le cadre de l'ENS, l'observateur est une collectivité qui a un objectif environnementaliste. Il faut donc faire en sorte que l'environnement soit la clé de la mise en

place d'une dynamique territoriale, qui puisse « **mettre en avant les volontés locales** » tout en intégrant « **les craintes ainsi que les attentes de chaque partie** » (CEN RA, 2013).

De plus, la marge n'est pas vue comme un défaut mais comme un **constat**. Cette marge renvoie à l'image d'un **territoire différent**, qui fonctionne à une échelle différente du reste de l'Ardèche. Comprenons en les raisons.

Le plateau ardéchois, de par son altitude et sa topographie, se distingue de l'Ardèche centrale (plaines), méridionale (climat méditerranéen) et rhodanienne.

Ce qui en fait un territoire à part est sa proximité directe avec la Lozère et la Haute Loire. D'un point de vue environnemental, ce qui le lie avec ces autres départements n'est pas seulement cette proximité, c'est aussi le fait que **les cours d'eau qui y coulent alimentent directement les fleuves de l'Allier et de la Loire, qui ne s'écoulent pas ou peu en Ardèche**. Le site ENS ne dépend pas de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse mais bien de **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** Figure 8 - Carte 4). La ligne virtuelle de partage des eaux Méditerranée-Atlantique que l'on traverse quelques kilomètres avant l'ENS en témoigne (Figure 7 - Photo 1 - Ligne de Partage des Eaux – Robin Paya).



Figure 7 - Photo 1 - Ligne de Partage des Eaux – Robin Paya

D'un **point de vue agricole**, l'ENS est aussi un territoire à part sur les plateaux ardéchois, voire en Ardèche.

Il est vrai que la Surface Agricole Utile¹ (SAU) est beaucoup plus élevée sur ce territoire là qu'ailleurs (Figure 9 - Carte 5).

En Ardèche, trois secteurs avec des surfaces agricoles utiles importantes se démarquent. Il s'agit de la commune de Coucouron et alentours, des environs de Villeneuve de Berg au Sud et du secteur de Vernoux au Nord. **Seules 6 communes ardéchoises atteignent des SAU supérieures à 1500ha.**

Les communes de l'ENS ont en moyenne une **SAU de 748 ha contre 382 ha en moyenne** pour les autres communes du département de l'Ardèche (RGA, 2010).

Ainsi, le territoire de l'ENS est un territoire a **vocation plus agricole** de prime abord puisqu'il possède de nombreuses terres cultivées ou potentiellement cultivables.

Alors que l'agriculture paraît très présente sur l'ENS, ce territoire est **totalemment dépourvu de labellisation de produits**.

¹ « Comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) » (site INSEE).

L'ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron" et les Agences de l'eau (Bassins Versants)

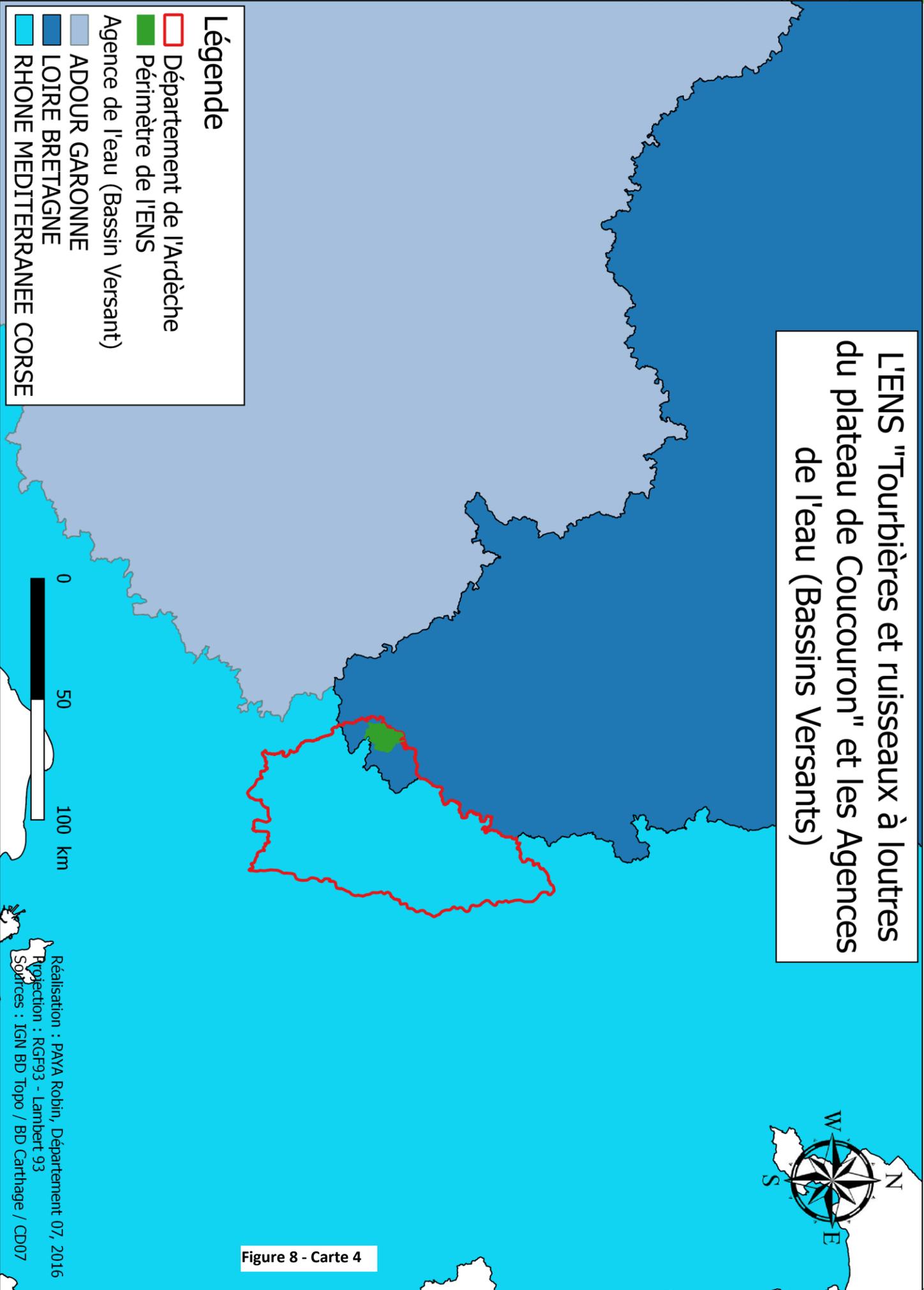


Figure 8 - Carte 4

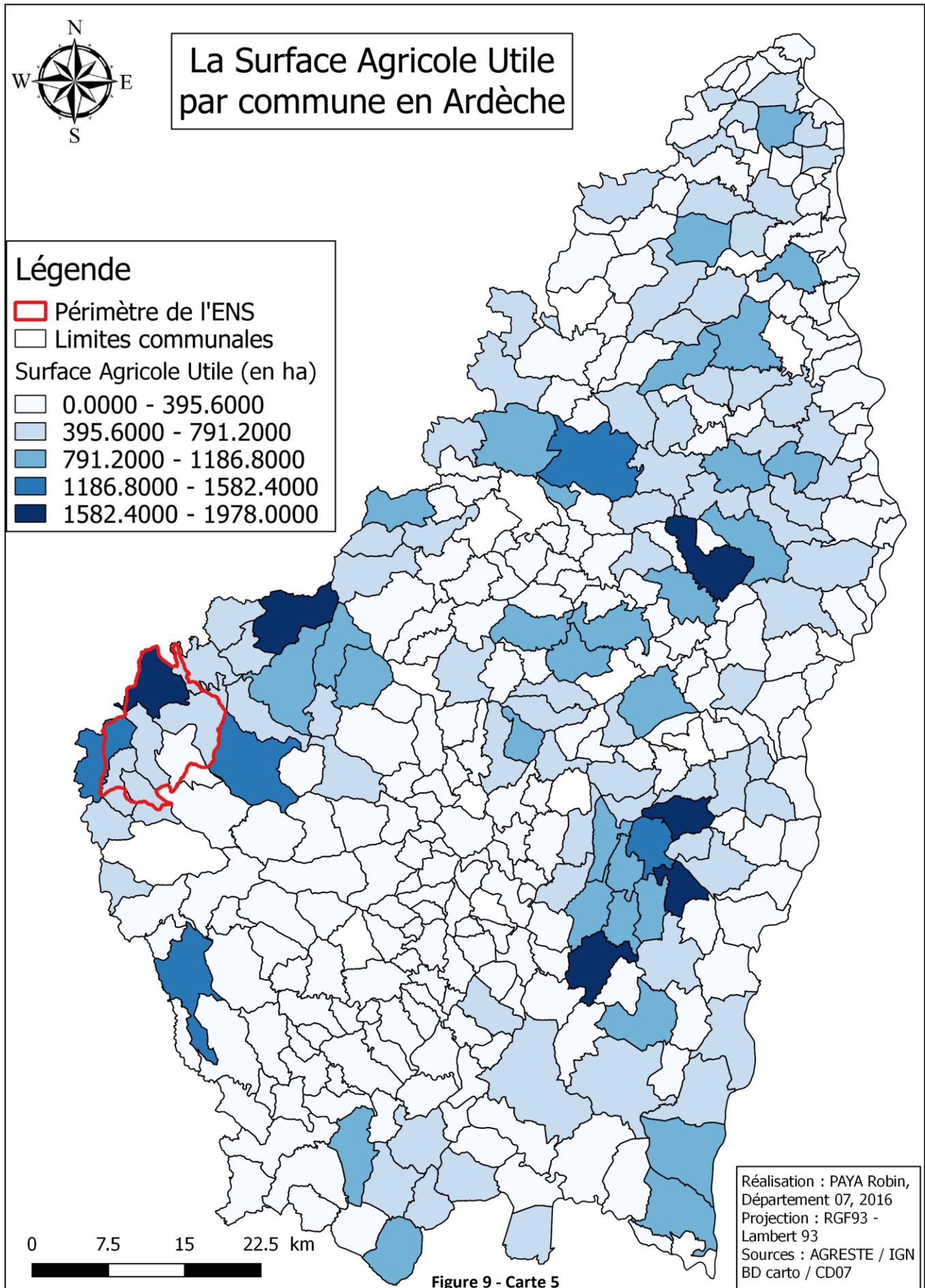
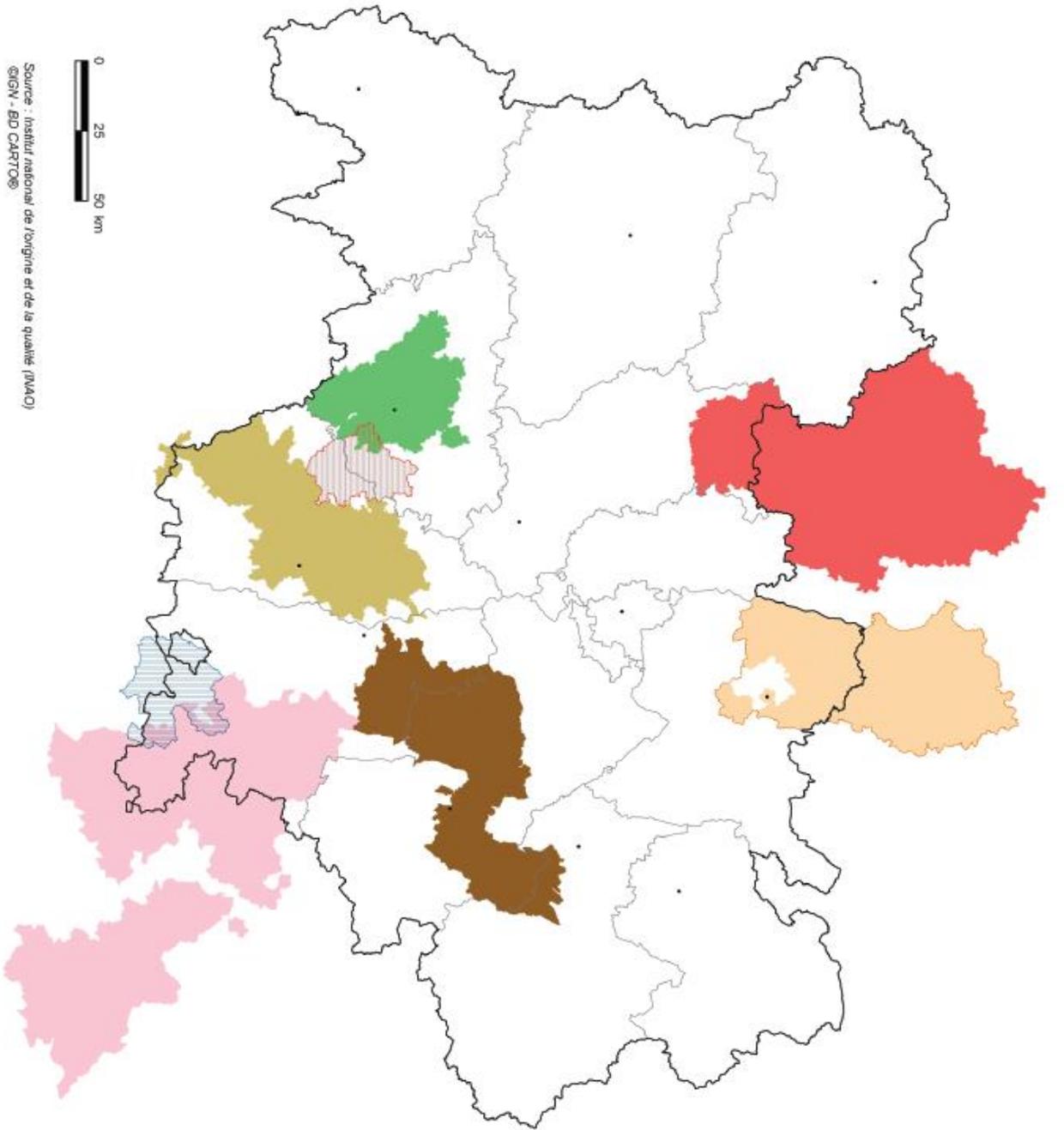


Figure 10 - Ca <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rte6> – AOP Rhône Alpes Auvergne – Source : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>



Aires géographiques autres produits
(Tout ou partie des communes en zone AOP)

- Bovins viande**
 - Boeuf de Charolles
 - Fin Gras du Mézenc*
- Volailles**
 - Volaille de Bresse, Poularde de Bresse et Chapon de Bresse
 - Dinde de Bresse
- Légumes**
 - Lentille verte du Puy
- Fruits à coque**
 - Chataigne d'Ardèche
 - Noix de Grenoble
- Plantes à parfum**
 - Huile essentielle de lavande de Haute-Provence
- Huiles d'olive**
 - Huile d'olive de Nyons
 - Non représentée : Huile d'olive de Provence

*Zone de naissance, élevage et d'engraissement (hors zone d'abattage)



Effectivement, **trois Appellations d'Origine Protégée (AOP)** entourent ce territoire sans pour autant le recouvrir (Page précédente, Figure 10 - Ca [http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rte6 – AOP Rhône Alpes Auvergne, l'ENS est le point rouge](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rte6-AOP%20Rh%C3%AAne%20Alpes%20Auvergne,%20l'ENS%20est%20le%20point%20rouge)).

L'AOP « Châtaigne d'Ardèche » est en limite sud et est de l'ENS. L'AOP « Fin Gras du Mézenc » en limite nord nord-est, et la « Lentille verte du Puy » en limite ouest.

L'altitude peut être une raison à cela car les châtaigniers ne peuvent pas monter à cette altitude. Le Fin Gras du Mézenc qui est une viande locale persillée, dont les vaches se nourrissent de *cistre*² qui pousse sur l'ENS mais l'AOP ne vient pas jusque-là. Enfin la culture de la lentille est particulière puisqu'elle exige du froid en début de croissance puis un fort ensoleillement l'été. Les sols rouges sur lesquels elle pousse sont typiques des plateaux du Velay.

L'ensemble de ces éléments en fait un **territoire de marge, enclavé au milieu de territoire dépendant d'autres outils territoriaux ou d'autres entités écologiques abstraites et virtuelles.**

Cependant, c'est aussi cet **éloignement et ce vide qui peut présenter un atout.** Le territoire est assez **vierge** d'urbanisation et d'organisation territoriale et c'est dans ce contexte qu'un projet environnemental d'ENS peut devenir un projet de territoire.

2.2. L'imbrication d'outils de protection de la nature

Pour autant, ce caractère de marge du territoire en a fait un sanctuaire de biodiversité. **Eloigné de l'explosion urbaine** qui peut sévir sur d'autres territoires et préservé par un **tourisme doux** et un **climat rude**, l'ENS n'est en fait qu'une **superposition d'outils de protection de la nature.**

Cela met d'un côté en valeur le **caractère remarquable des milieux et des espèces** qui le fréquentent, mais peut d'un autre côté faire de **l'environnement une thématique effrayante, contraignante et contre-productive** économiquement parlant. Première préoccupation, Ce sentiment est accentué par préoccupation majeure qu'est la peur « du dépeuplement de ce territoire qui se meurt » (Entretien Duny, 2016).

Des **mots forts** sont ressortis lors des entretiens avec les élus, reflétant cette **complexité et ce flou** que peut induire la superposition d'outils de protection de la nature : « **réserve indienne** », « **contrainte** », « **nuire** », « **répressif** » (Entretien Jacquemin, 2016), « **pénaliser** » (Entretien Enjolras, 2016), « **normes et barrières** » (Entretien Linossier, 2016).

Il est vrai qu'une incompréhension peut régner localement et que la **gouvernance environnementale** peut parfois être **difficile à cerner.**

Plusieurs outils de protection de la nature existent sur le territoire ou en limite :

- **Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** : créé en 2001, il couvre une surface de 228 000 ha sur 145 communes, englobant 9 sites Natura 2000 et 7 sites ENS. Il a pour mission de protéger et gérer le patrimoine naturel et culturel, d'aménager le territoire, de sensibiliser le public, d'expérimenter au travers de programmes de recherche et de développer les volets économiques et sociaux. Le parc donne notamment son avis sur tous les projets ainsi que sur

² Plante particulière qui donne le goût à la viande de bœuf

les documents d'urbanisme. Son périmètre couvre une grande partie de l'Ardèche, mais n'atteint pas l'ENS. Pourtant certaines de ses études portent aussi sur ce secteur de la montagne ardéchoise (Figure 11 - Carte 7).

- **Le Contrat Territorial (CT) de Naussac** : Le CT est structuré par un programme d'action à 5 ans et il vise à mettre en place des actions dans le cadre de la politique eau. La mise en œuvre du plan de gestion est fondée sur la volonté des acteurs locaux et il n'a aucune visée réglementaire. C'est la communauté de commune Cévenne et Montagne Ardéchoises qui porte et anime le CT de Naussac depuis 2012 pour le compte des communautés de communes Entre Loire et Allier, Canton de Châteauneuf de Randon et Haut Allier. Il couvre une partie de l'ENS, au sud, sur les cours d'eau qui alimentent l'Allier (Figure 11 - Carte 7).
- **Le Contrat Territorial du Haut Bassin de la Loire** : Ce CT a exactement les mêmes compétences que le CT de Naussac sur la partie nord de l'ENS (Figure 11 - Carte 7). Il est en cours d'élaboration et l'implication de nombreux partenaires rend ce CT très prometteur.

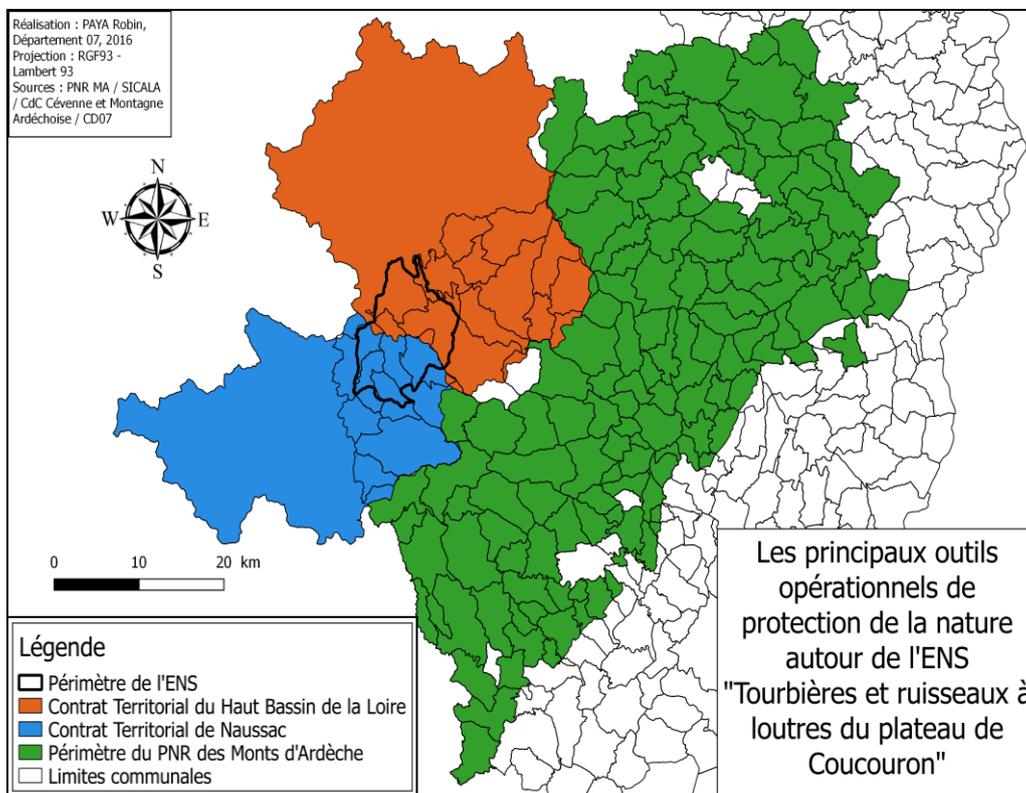


Figure 11 - Carte 7

- **Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire Amont et Haut Allier** : Ces schémas sont l'échelon supérieur en matière de politique de l'eau. Ce sont des outils de réglementation et de planification. Ils veillent au bon équilibre entre prélèvements et usages de l'eau et protection des milieux aquatiques. Les SAGE sont des documents opposables aux documents d'urbanisme (site observatoire départemental des cours d'eau de la Haute Loire). C'est en 1996 que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire- Bretagne a défini ces périmètres correspondant à des unités hydrographiques. Une Commission Locale de l'Eau est instituée dans chaque SAGE et permet la concertation entre

tous les acteurs du territoire (ACEA Projet environnement, Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, 2010).

- **Les sites Natura 2000** : le site ENS intègre deux sites Natura 2000, le site B20 « Allier et ses Affluents » et le site B21 « Loire et ses Affluents ». Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites européen protégeant la biodiversité de façon réglementaire. Il est composé de deux directives, « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), protégeant respectivement les espèces et les milieux. La directive Habitats prévoit un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire, une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement sur les espaces sensibles et une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (site INPN). Sur les sites Natura 2000, des Documents d'Objectifs (DOCOB) sont rédigés pour mettre en place la gestion de ces sites.
- **Les sites Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : le site ENS en compte 9 de type 1 et 2 de type 2. Ce programme français (de 1982) met en valeur des territoires où la biodiversité y est en bon état et où les milieux semblent avoir de fortes capacités biologiques. Les ZNIEFF 1 sont les secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Les ZNIEFF 2 sont les grands ensembles naturels riches et peu modifiés. Ils doivent être consultés dans le cadre des projets d'aménagement du territoire mais ils n'ont aucune visée réglementaire et ne sont pas des outils de gestion comme les DOCOB N2000.
- **La labellisation Rivières Sauvages** : Ce label européen (de 2007) vise à protéger des « rivières hautement patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération liée aux diverses activités humaines ». Il met en avant « des activités économiques développées autour de ces rivières qui sont compatibles avec le maintien du très bon fonctionnement écologique » (site rivière sauvages). Il récompense le travail de gestionnaires qui œuvrent pour la protection des rivières et il est financé par des fonds privés. Après la seconde labellisation en France dans le sud de l'Ardèche, ce sont deux rivières de l'ENS qui pourraient être bientôt labellisées.
- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique** : c'est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale mise en place lors de la loi Grenelle 1 et 2, datant de 2009 et 2010. Outil de l'Etat et des Régions, il vise à caractériser le fonctionnement écologique des territoires et insiste sur les notions de continuités en identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (site gouvernement) dont certains sont identifiés sur le site ENS.
- **Le Plan Loire Grandeur Nature** : Plan européen (FEDER) a vu le jour en 1994 et vise à concilier développement territorial, environnement et protection des populations. Il finance à 33 millions d'euros des actions qui vont dans le sens d'une préservation des milieux aquatiques (Journée Plan Loire Grandeur Nature, 2016). Ce plan inclut le périmètre ENS puisque les affluents de la Loire y coulent.

Ces outils de protection de la nature rajoutent chacun une couche au **millefeuille territorial**. Ils soulignent cependant le caractère exceptionnel du territoire de l'ENS. Mais l'existence de ces outils pose une question : **la mise en place d'un ENS est-elle légitime et fondée ?** A cette question, nous pourrions répondre que **la politique ENS est une politique transversale** qui peut apporter au-delà d'une préservation du territoire, une **dynamique de concertation** et **de sensibilisation** à un **échelon plus local** pour une bonne prise en considération du projet par les acteurs du territoire..

2.3. La géologie et le climat

Les caractéristiques géologiques et climatiques sont les éléments de base pour comprendre un territoire. Ils conditionnent une grande partie des espèces ou habitats présents sur l'ENS.

Géologie – Les informations suivantes se basent notamment sur la Figure 12 - Carte 8

Le site fait partie d'un plateau **proche des sucs volcaniques** notoires que sont le Mont Gerbier de Jonc et le Mont Mézenc.

Ce site de moyenne montagne est composé de plusieurs **massifs volcaniques** que sont le Plot de la Laoune (1289m), Le Serre de Montmoulard (1209m), le rocher de Montlor (1279m) et le Mont Redon (1263m) localisés à Coucouron.

Deux anciens maar, qui sont des cratères volcaniques, ont été envahis par l'eau et ont formé un lac ou une tourbière : le **lac de Coucouron** et la tourbière de **Sagne Redonde**.

C'est d'ailleurs à ce titre que le site de Sagne Redonde été inventorié et identifié comme étant exceptionnel dans **l'inventaire géologique** de la Région Rhône Alpes initié en 2009. Cette tourbière de 54 hectares date de 2 Ma. Ce site est aussi inscrit au *Geopark* des Monts d'Ardèche (labellisation mondiale attribuée par l'UNESCO). Le PNR MA est donc devenu en 2014 le 5^{ème} Géopark de France.

De nombreux rochers composent le territoire, témoignant de l'activité volcanique ayant eu lieu sur le plateau.

De façon générale, le plateau est recouvert d'un **ancien socle** (Hercynien) Ce socle est le **dôme du Velay**, il est constitué en grande partie de migmatitiques (**roche métamorphique**) et **de granites** (roche plutonique magmatique). Une **couverture sédimentaire** le recouvre de façon discontinue.

Le substratum est très imperméable, mais des nappes souterraines existent grâce à des failles ou des cassures. C'est ces conditions qui expliquent la présence en nombre de zones humides et tourbières sur le plateau.

Les sols y sont peu à moyennement différenciés sur les roches métamorphiques et les autres sols ont été largement modifiés par l'agriculture qui leur a donné une composition argileuse (I.A.T.E,2003).

Climat

Le climat du plateau ardéchois est un climat particulier. En effet, **les hivers y sont rudes**, la **burle**, un vent glacial, y souffle régulièrement (Ladet, 1994), et les **étés sont doux voire frais**. C'est la brièveté des saisons intermédiaires qui rend les transitions et les contrastes thermiques plus sensibles (I.A.T.E,2003).

Le territoire étant en bordure est du Massif Central, les automnes peuvent être sujets à des **épisodes de type cévenol** et il peut tomber près de **1500mm/an**. (GEO-SIAPP S.A géomètres – Experts – ingénierie – Bureau d'études d'Aménagement – SIG. 2008).

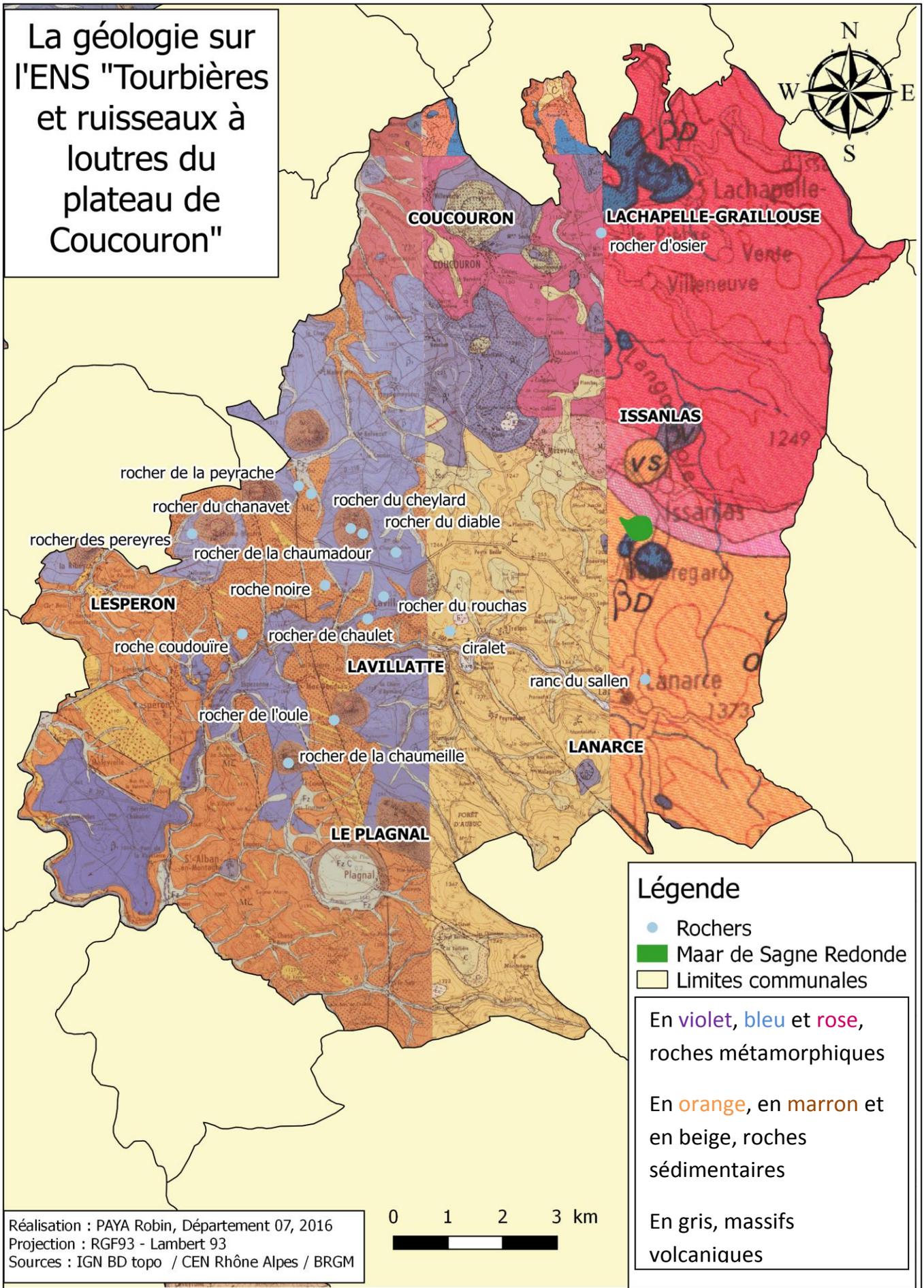


Figure 12 - Carte 8

Les régimes pluviométrique et thermique sont représentés par trois stations de mesures, dans un rayon de 13 km, assez représentatives des différentes influences du plateau ardéchois :

- Issanlas 997m (7,5km de Coucouron)
- Cros de Géorand 1029m (12,5km de Coucouron)
- Lac d'Issarlès 1180m (5km de Coucouron)

Les précipitations sur le plateau ardéchois sont fréquentes toute l'année, avec deux pics, un au printemps et un à l'automne. Les mois d'étés ne sont pas secs et ce sont ces conditions qui favorisent l'agriculture (Figure 13 - Précipitations– Réalisation : Robin Paya – Source : I.A.T.E 2003).

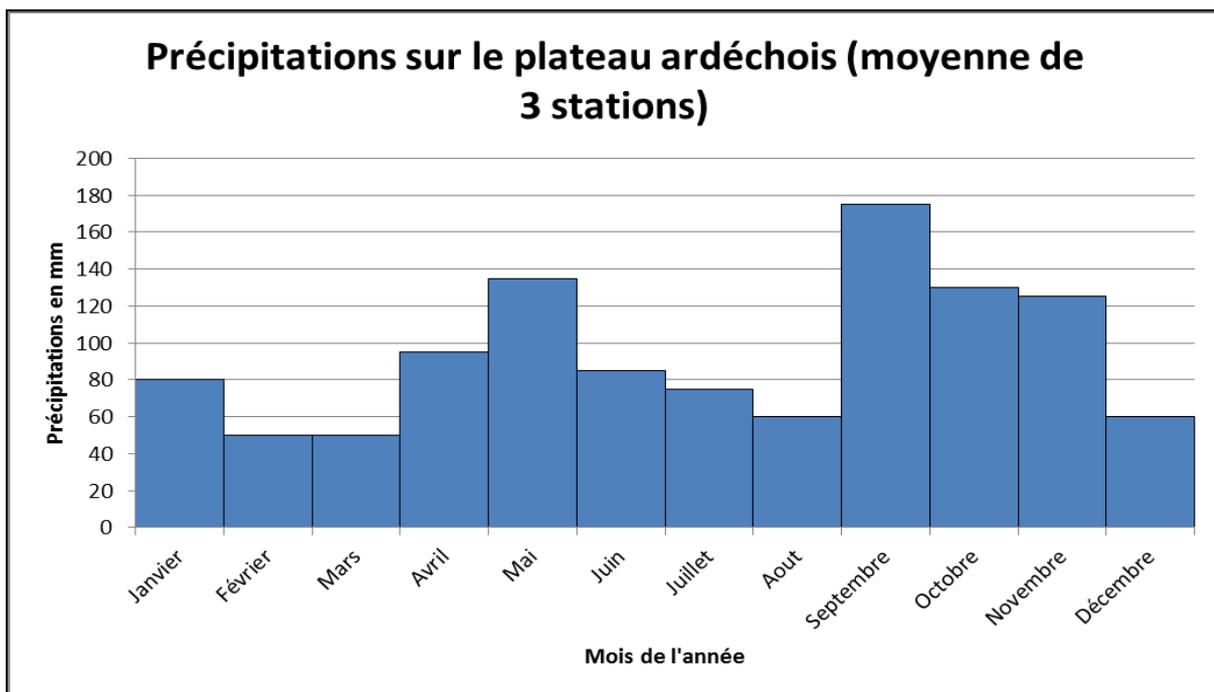


Figure 13 - Précipitations– Réalisation : Robin Paya – Source : I.A.T.E 2003

Les températures sur le plateau sont plutôt fraîches avec des minimum descendant à -5°C l'hiver en moyenne sur les 3 stations et des maximum pouvant atteindre 24°C . Les étés ne sont pas chauds, les hivers sont froids et les saisons intermédiaires sont plutôt fraîches (Figure 14 – Températures– Réalisation : Robin Paya- Source : I.A.T.E 2003).

Présenter ces données climatiques permet de donner des caractéristiques générales du climat sur le mais afin de construire un plan de gestion juste et adapté au territoire et ses évolutions, le climat à long terme doit aussi être analysé.

Anticiper les évolutions futures du climat est primordial pour prévoir les bouleversements qui peuvent affecter la végétation et la faune. De plus, les activités humaines sur le territoire peuvent largement être remises en cause selon les cas de figures d'évolution.

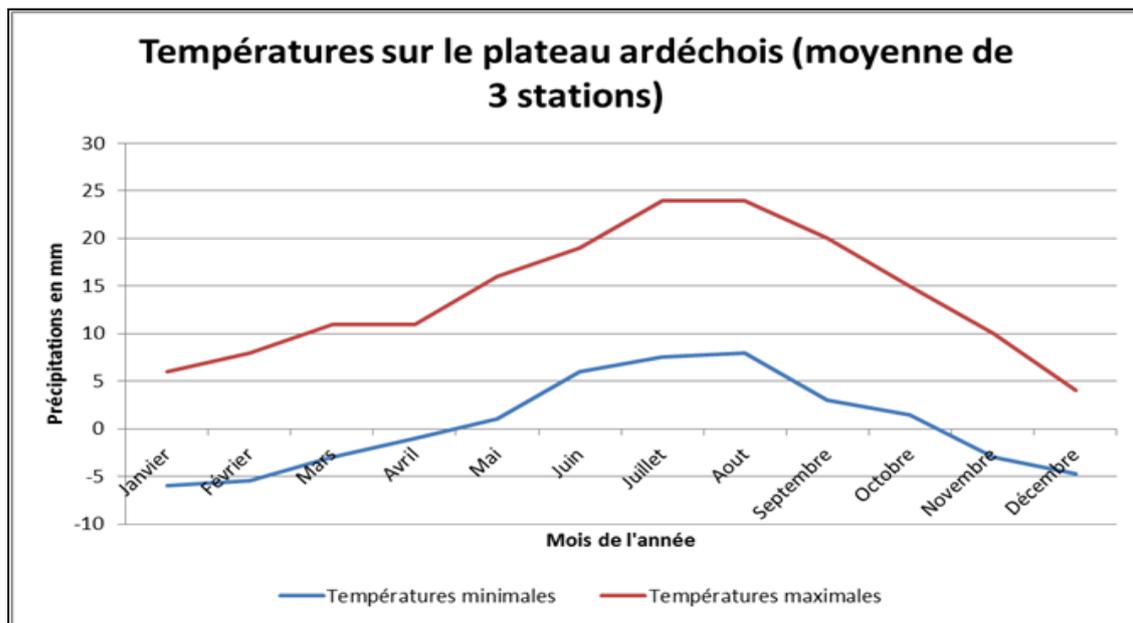


Figure 14 – Températures– Réalisation : Robin Paya- Source : I.A.T.E 2003

Le projet SCAMPEI a permis de présenter, pour trois périodes différentes, la période de référence (1961-1990), le futur proche (2030) et le futur lointain (2080), des scénarios climatiques d'enneigement, de précipitations ou encore de températures pour chaque commune française.

Il se base sur trois modèles régionaux que sont le modèle Aladin de Météo France, le modèle LMDZ du Laboratoire de Météorologie Dynamique du CNRS et le modèle MAR du Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE) du CNRS. Pour chacun des modèles, les réponses à des scénarios du GIEC ont été testées selon des prévisions plus ou moins optimistes.

Ainsi, la moyenne de ces prévisions, sur trente ans pour chaque période permet de dégager des tendances climatiques.

Sur le plateau ardéchois, les précipitations vont augmenter dans un futur proche pour tous les mois de l'année, et ce n'est que dans un futur lointain qu'elles vont à nouveau chuter, excepté sur la période hivernale (Figure 15 - Climat futur sur l'ENS– Réalisation : Robin Paya – Sources SCAMPEI). Ce

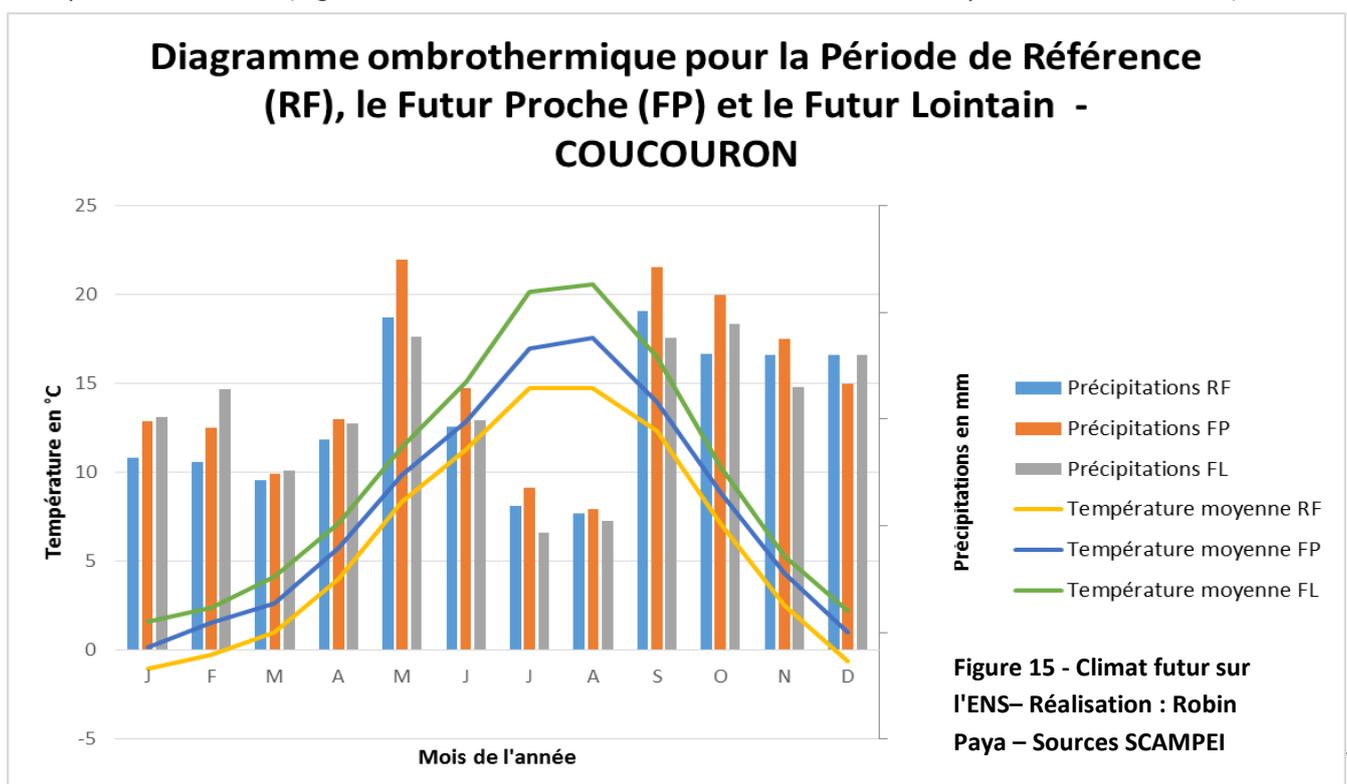


Figure 15 - Climat futur sur l'ENS– Réalisation : Robin Paya – Sources SCAMPEI

sont les températures qui vont le plus changer avec une augmentation de près de 4°C entre la période de référence et le futur lointain. Cette augmentation peut entraîner des situations de **stress hydrique** plus marquées durant la période estivale, et surtout elle peut permettre à des **ravageurs ou parasites de s'étendre** sur ces territoires encore préservés par le climat rigoureux. C'est notamment le cas de la chenille processionnaire qui gagne 5 kilomètres vers le nord de la France chaque année et entre 3 et 7 mètres d'altitude chaque année (Escalon S., 2013).

La végétation va devoir s'adapter à ces changements et les pratiques agricoles vont, elles aussi, **évoluer** pour faire face à une hausse des températures et une baisse des précipitations sur certains mois de l'année.

Les étages de végétation risquent de remonter en altitude et des essences typiques de ces milieux comme l'épicéa ne pourra peut-être pas être suffisamment résilient pour survivre.

Ajouté à cela, le changement le plus brutal serait la **forte diminution des chutes de neige** (Figure 16 – Précipitations neigeuses dans le futur– Réalisation : Robin Paya). Il est vrai que les hivers rudes du plateau le seront moins, avec près de 20 cm de hauteur de neige en moins (FL) sur chaque mois de la période hivernale. Ces modifications peuvent largement **affecter la recharge en eau des nappes**

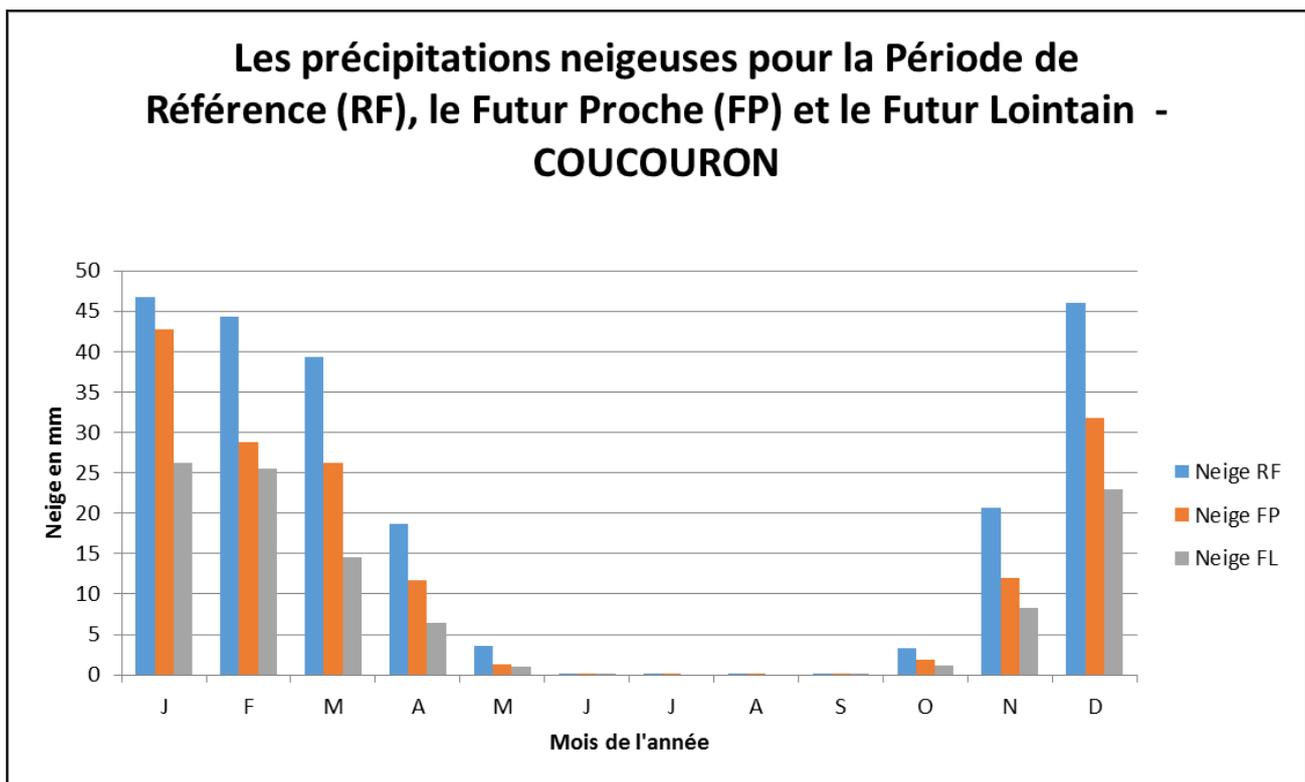


Figure 16 – Précipitations neigeuses dans le futur– Réalisation : Robin Paya – Source : SCAMPEI

phréatiques, des zones humides et des tourbières. Ces dernières étant déjà affectées par la hausse des températures, elles risquent d'être moins alimentées en eau durant l'hiver puisque près de la moitié des précipitations de janvier par exemple sont sous forme solide.

Enfin, la neige est un élément isolant pour la végétation et certaines essences pourraient ne pas survivre si la neige n'est plus présente, puisqu'elle joue un rôle d'isolant. Du point de vue du développement territorial, cette baisse du couvert neigeux peut impacter le tourisme hivernal en

périphérie de l'ENS (col de la Chavade, domaine de ski de Bel air). Toutefois, le territoire pourrait être moins paralysé par les mois d'hiver souvent longs et rudes qui contraignent la population.

L'ensemble de ces modifications climatiques risque de perturber considérablement le paysage, les us et coutumes, la végétation locale et la faune. Le territoire doit commencer à s'adapter à ces nouvelles conditions, et le projet environnemental doit inclure ces dynamiques futures. Ces instabilités climatiques futures s'ajoutent à une instabilité socio-économique pénalisante.

Synthèse Première partie

Le Département

Budget environnement : 5,3% du budget annuel

Forte compétence départementale



La méthodologie

Rencontre de 20 acteurs environnementaux et 5 maires ou adjoints

14 structures différentes interrogées

Constitution d'une bibliographie spécifique

Cartographie sous SIG



Un territoire en marge sujet au changement climatique

Topographie différente

Des cours d'eau sur le bassin Loire Bretagne

Une agriculture très développée mais sans labellisation

Volcanisme

+ 4°C d'ici 2100 et – 20 cm de neige



Les ENS

Compétence depuis 1995

Sites identifiés en 2001

Premier Schéma en 2006

40 000 euros/an soit 120 000 euros/3ans grâce à la Taxe d'Aménagement



Le site

« Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

Ouest Ardèche – Limite Lozère et Haute Loire

Volcanisme ancien

116 km² sur 8 communes

Un EPCI agrandi en 2017 ne tenant pas compte du bassin de vie

Un SCoT qui s'adapte au contexte rural



Une gouvernance diversifiée mais pas partagée

Superposition d'outils de protection de la nature

Périmètres ZNIEFF, Natura 2000, SRCE, SAGE, Contrat Territoriaux, Parc, Labellisation Rivières Sauvages

Un indifférence locale du fait d'une crainte de dépeuplement territorial

SECONDE PARTIE : L'ENS du plateau ardéchois, un territoire fait d'hommes, de terre et d'eau

1. Le diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique permet de présenter le territoire d'un point de vue anthropique. Il présente les dynamiques locales, expose les problématiques en termes d'économie et de population. Il reflète l'identité du territoire et dresse son portrait pour vérifier s'il est en adéquation avec le projet environnemental et si les dynamiques territoriales sont capables d'intégrer et d'absorber ce projet.

L'élément de base du diagnostic socio-économique concerne le **document d'urbanisme**. C'est ce document qui fonde le développement urbain de la commune.

Sur ce territoire rural qu'est l'ENS de Coucouron, certaines communes ont encore comme référence d'urbanisme la **Loi RNU (Règlementation Nationale Urbaine)**. C'est le cas de la commune de Lavillatte. Les dispositions qui y sont présentées sont moins strictes que les autres documents d'urbanisme.

Les communes de **Lespéron, Issanlas, Saint Alban en Montagne, Lachapelle Grailhouse et Le Plagnal** sont dotées quant à elles d'une **carte communale**. Ce document permet de simplifier l'application de la loi RNU et de limiter le mitage³ (**definition**) du territoire. C'est un document d'urbanisme simplifié.

Enfin, les communes de **Lanarce** et de **Coucouron** sont dotées d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Ce document plus précis intègre de nombreux zonages dont ceux inscrits dans la trame verte et bleue. Il est plus contraignant en matière de construction mais il permet d'organiser le territoire et montre que les acteurs locaux cherchent à développer l'urbanisme de manière consciencieuse.

Ces documents d'urbanisme représentent un premier élément de description du territoire puisqu'ils affichent les ambitions territoriales d'une commune. Le PLU par exemple annonce une réelle ambition et l'existence d'un projet urbain se basant sur un développement durable.

Pour autant, la prédominance des cartes communales reflète un certain immobilisme dans le développement territorial.

Si en termes d'urbanisme, une dynamique territoriale ne semble pas se dessiner, quid des autres indicateurs socio – économiques ?

1.1. La population du territoire

La population des huit communes de l'ENS atteignait en 2013 **1903 habitants** (Figure 17 - Démographie– Réalisation : Robin Paya). Globalement, le territoire ENS gagne en population depuis 1999, avec une **augmentation de près de 8%** de la population, mais elle n'est pas homogène.

³ « Éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activité, dans des espaces initialement ruraux. Le mitage s'observe en zone périurbaine, sous l'effet de fortes pressions foncières ou/et touristiques et en l'absence d'une réglementation d'occupation du sol suffisamment cohérente et contraignante » (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr>)

Effectivement, l'augmentation a essentiellement eu lieu entre 1999 et 2006 avant de stagner globalement sur l'ensemble des huit communes. Certaines communes comme Issanlas, Lanarce ou encore le Plagnal perdent des habitants, dans la mesure où elles s'apparentent pour la plupart à de petits hameaux éloignés et sans services. Les communes de Lavillatte et de Coucouron ont eu les augmentations les plus spectaculaires avec respectivement +26% et +22%.

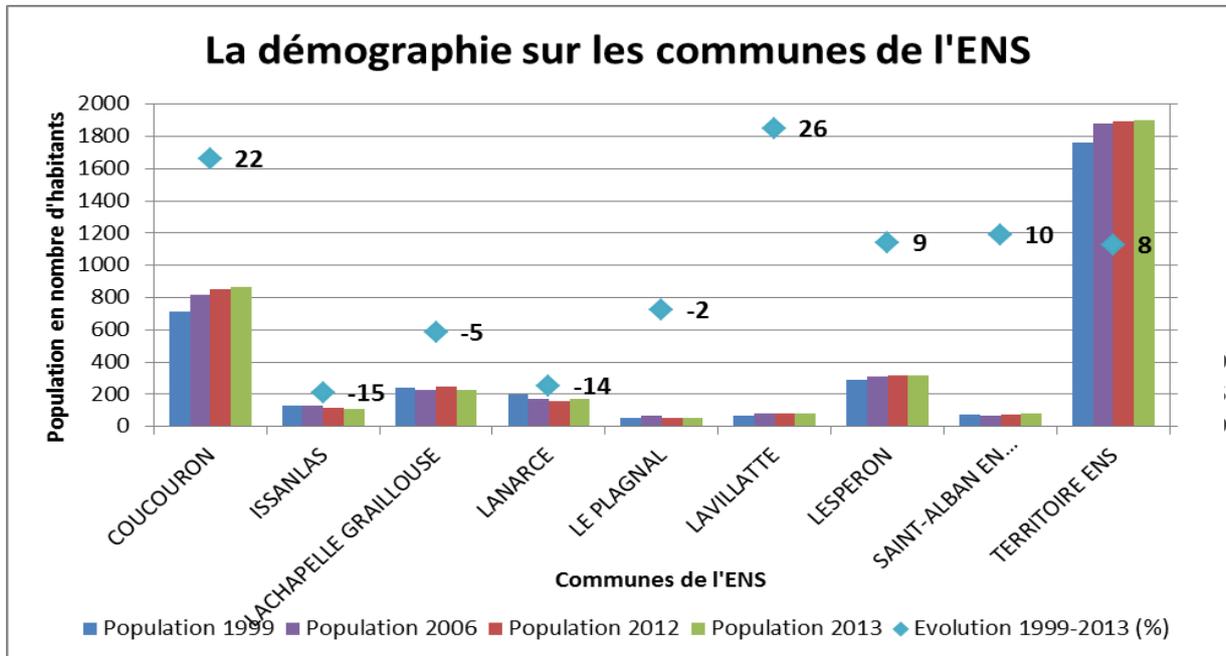
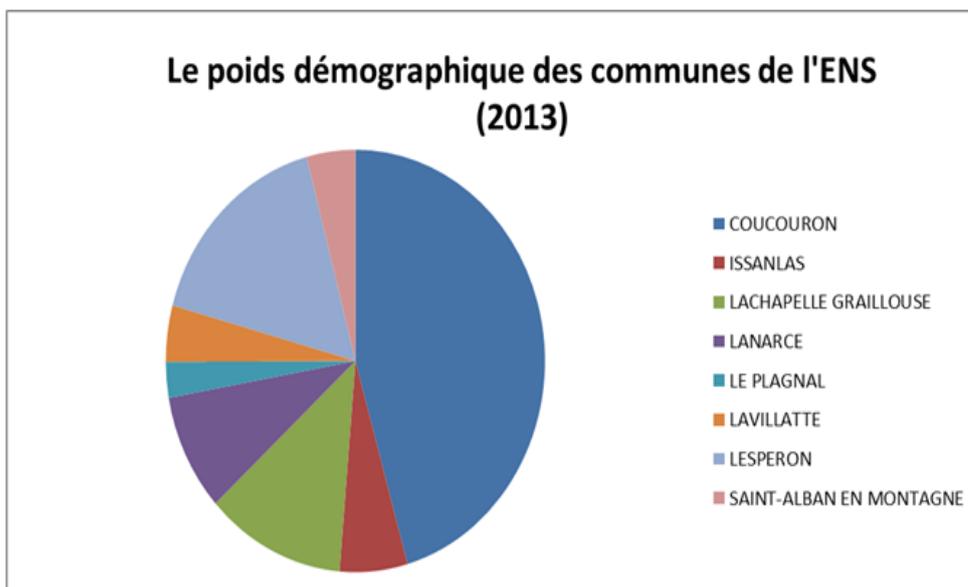


Figure 17 - Démographie- Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013

La commune de **Coucouron est le pôle d'attraction du plateau**, ce qui explique l'augmentation de la population. Pour les autres communes qui voient leur population s'accroître, la tendance est à nuancer dans la mesure où l'installation d'un ménage peut présenter une augmentation brutale de la population.

Le nombre d'habitants par commune est donc en 2013: Coucouron – 867, Issanlas – 110, Lachapelle Graillose – 226, Lanarce – 171, Le Plagnal – 52, Lavillatte – 82, Lespéron – 316, et Saint Alban en Montagne – 79.



On note le poids considérable de la commune de Coucouron (Figure 18 – Poids démographique- Réalisation : Robin Paya- Source Insee, RGP 2013). A elle seule, elle draine près de la moitié des habitants

Figure 18 – Poids démographique- Réalisation : Robin Paya- Source Insee, RGP 2013

de l'ENS, suivi par Lespéron et Lachapelle Graillouse.

L'attractivité de la commune de Coucouron est aussi retranscrite par la densité de population. C'est la plus dense de l'ENS (Figure 20 – Carte 9), avec plus **de 36 habitants par km²**. Suivent alors les communes de Lespéron et de Lachapelle Graillouse avec près de 13 habitants par km², puis Lanarce avec 11 habitants au km². Les autres communes ont moins de 10 habitants au km² et c'est la commune du Plagnal qui est la moins dense avec 3 habitants au km².

A titre de comparaison, la France métropolitaine a une densité de population de 118 habitants par km² (Insee, 2015) et le département de l'Ardèche 57,9 habitants par km² (Insee, 2013). Le territoire est donc **peu dense** même si la commune de Coucouron se rapproche de la moyenne départementale.

Ces données sur la démographie sont à nuancer dans la mesure où ce territoire de la montagne ardéchoise voit sa **population plus que doubler lors de la période estivale** (Figure 19 – Boom démographique– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013). Elle passe en effet de **1903**

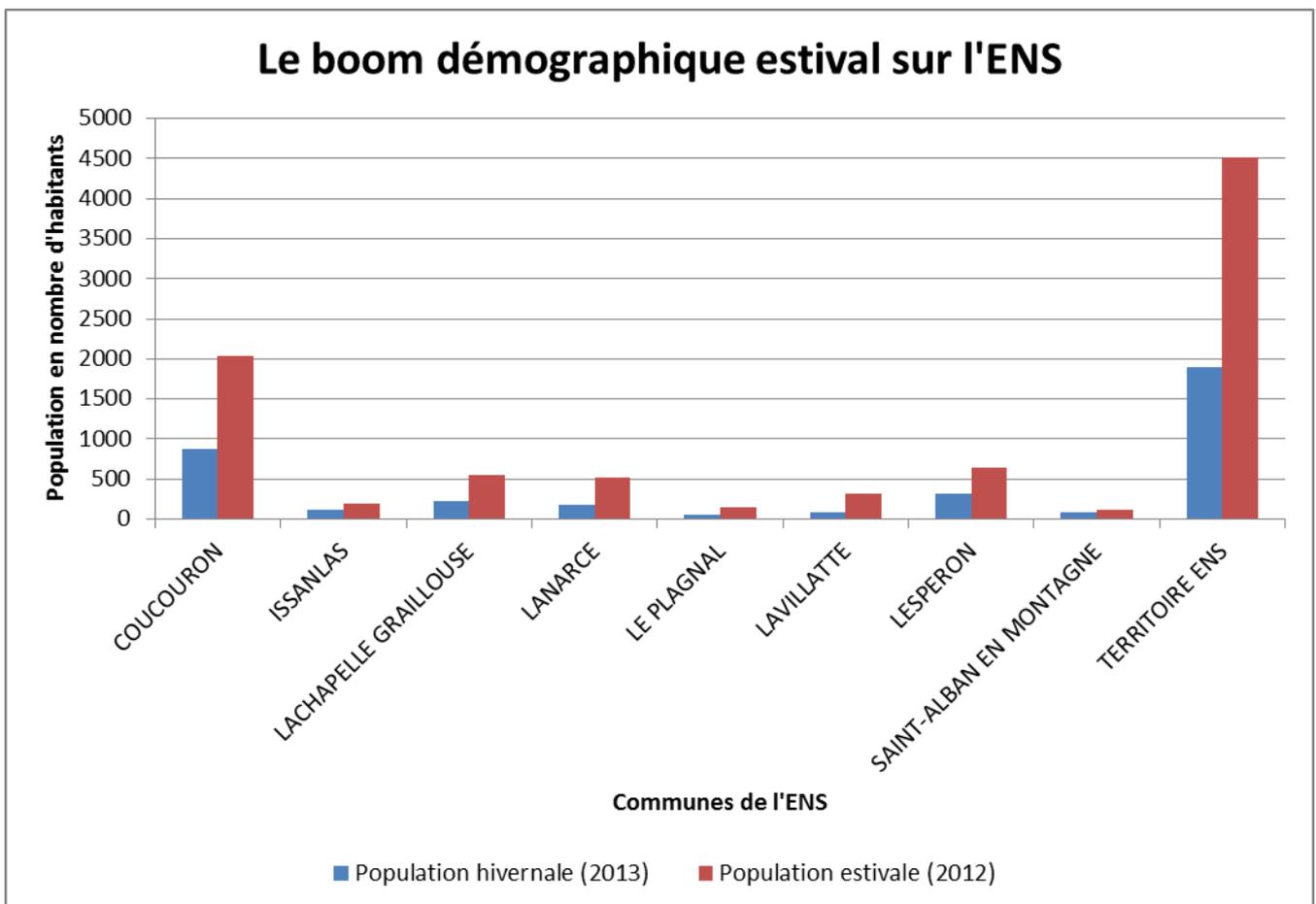


Figure 19 – Boom démographique– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013

habitants à 4512 habitants, elle est donc multipliée par **2,4**. Ce **boom démographique** est en grande partie lié à l'explosion démographique sur la commune de Coucouron qui passe de 867 à 2038 habitants, et draine donc la majorité des touristes de l'ENS. Les autres communes voient leur population aussi largement augmenter par rapport à leur population habituelle. C'est le cas de

Lavillatte passant de 82 à 320 habitants, de Lanarce, passant de 171 à 516 ou encore du Plagnol passant de 52 à 142 habitants.

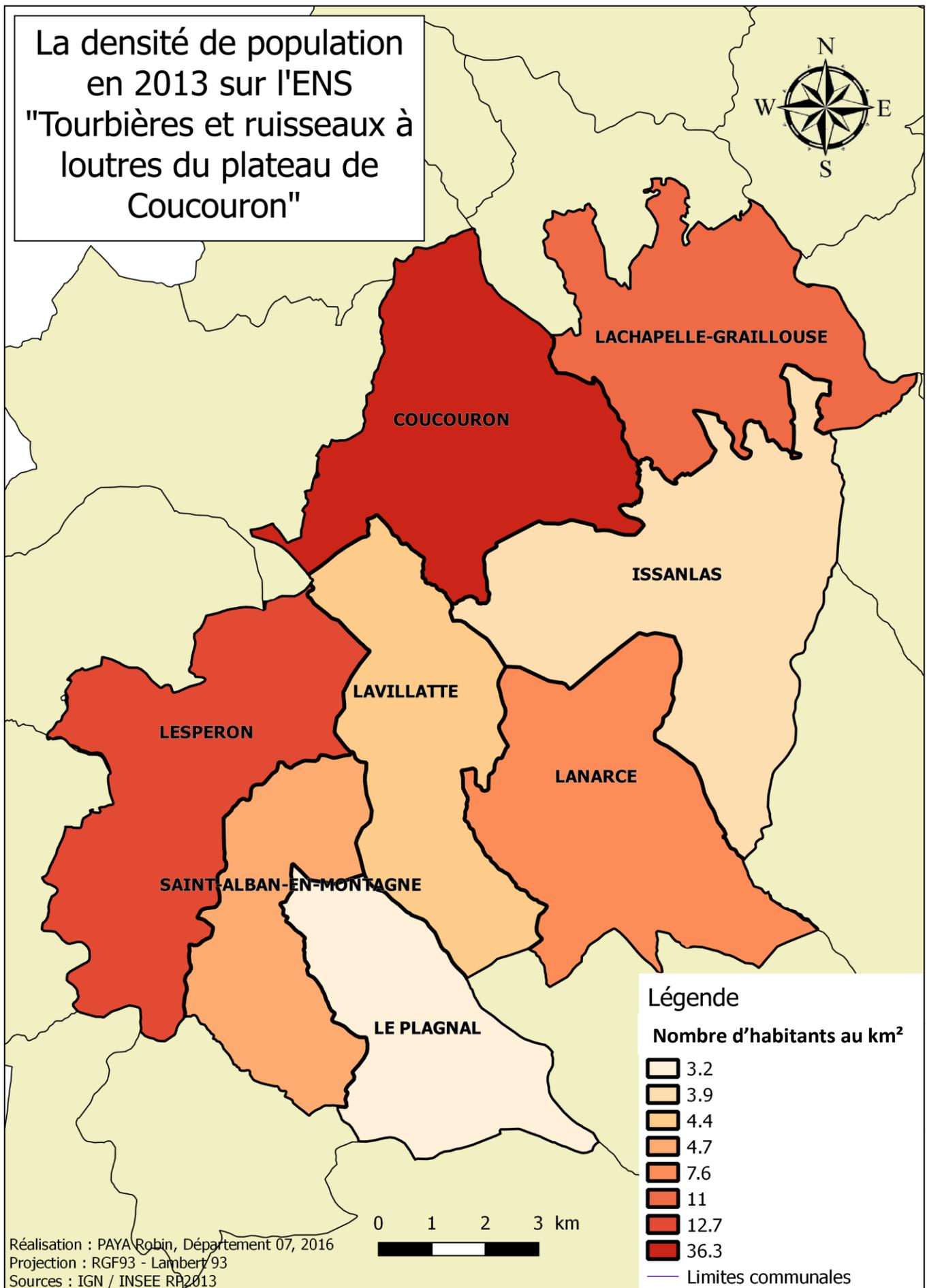


Figure 20 – Carte 9

Malgré une stagnation voire une perte de la population dans certaines communes de l'ENS, le territoire est très attractif l'été et attire, de par sa fraîcheur et son cadre de vie, un grand nombre de touristes.

Il faut noter qu'au sein de cette population estivale, une grande partie est composée d'habitants ayant une **maison secondaire** sur le plateau. Sur l'ensemble du territoire ENS, c'est **plus de la moitié des habitations qui sont des résidences secondaires** (Figure 21 - Logements– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013), 857 précisément sont des maisons principales contre 1005 de maisons secondaires.

Pour chaque commune de l'ENS, plus d'un tiers du parc de logement est constitué de maisons secondaires. Ces données traduisent globalement **l'instabilité territoriale** qui règne sur l'ENS.

Le territoire est organisé autour **d'un pôle central d'attraction, Coucouron**, qui concentre la plupart des services du territoire et la population de l'ENS. Ce territoire semble être un **espace éphémère**, avec des **hameaux dépeuplés** et des **maisons vides**. Il vit essentiellement du tourisme durant la période restreinte de l'été, grâce notamment à sa proximité avec le Mont Mézenc et le Mont Gerbier de Jonc. Il est aussi un **lieu de passage incontournable** entre Ardèche et Haute Loire ou Lozère.

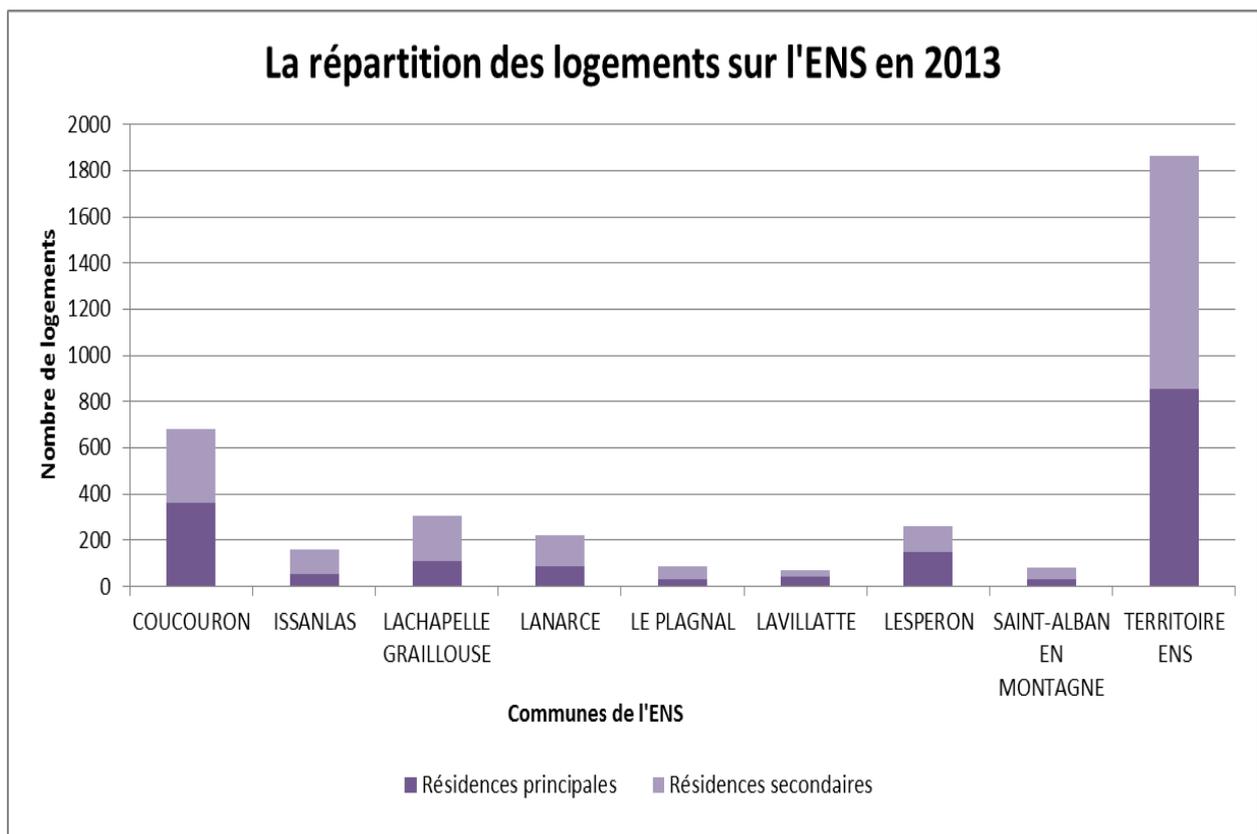


Figure 21 - Logements– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013

1.2. Les activités humaines

Après avoir posé le constat démographique sur les communes de l'ENS, dressons le **portrait économique du territoire**.

Le **taux d'évolution de l'emploi entre 2008 et 2013 est un bon indicateur** permettant de cerner le dynamisme de l'emploi sur le territoire.

Les huit communes de l'ENS ne sont pas égales en la matière puisque le taux d'évolution de l'emploi oscille entre **-5,5% et +6,8%** entre 2008 et 2013 (Figure 23 – Carte 10).

La commune qui a le plus fort taux d'évolution de l'emploi est la commune de Lavillatte, suivie de Lanarce, qui bénéficie de la proximité avec la nationale 102, puis Issanlas et Coucouron. Enfin, les communes du Plagnal, de Lachapelle Graillouse, de Saint Alban en Montagne et de Lespéron voient leur taux d'évolution de l'emploi chuter. Cela peut notamment s'expliquer pour les communes de Lespéron et de Saint Alban en Montagne par le fait qu'elles sont des **communes dorts**, où les habitants vivent mais ne travaillent pas.

De façon générale, la baisse du taux d'évolution de l'emploi est souvent due au fait que **la population ne se renouvelle pas**, entraînant un **vieillissement** considérable de la population (**plus d'un tiers de la population de chaque commune a plus de 65 ans contre seulement 20% pour les moins de 19 ans**, RGP 2012).

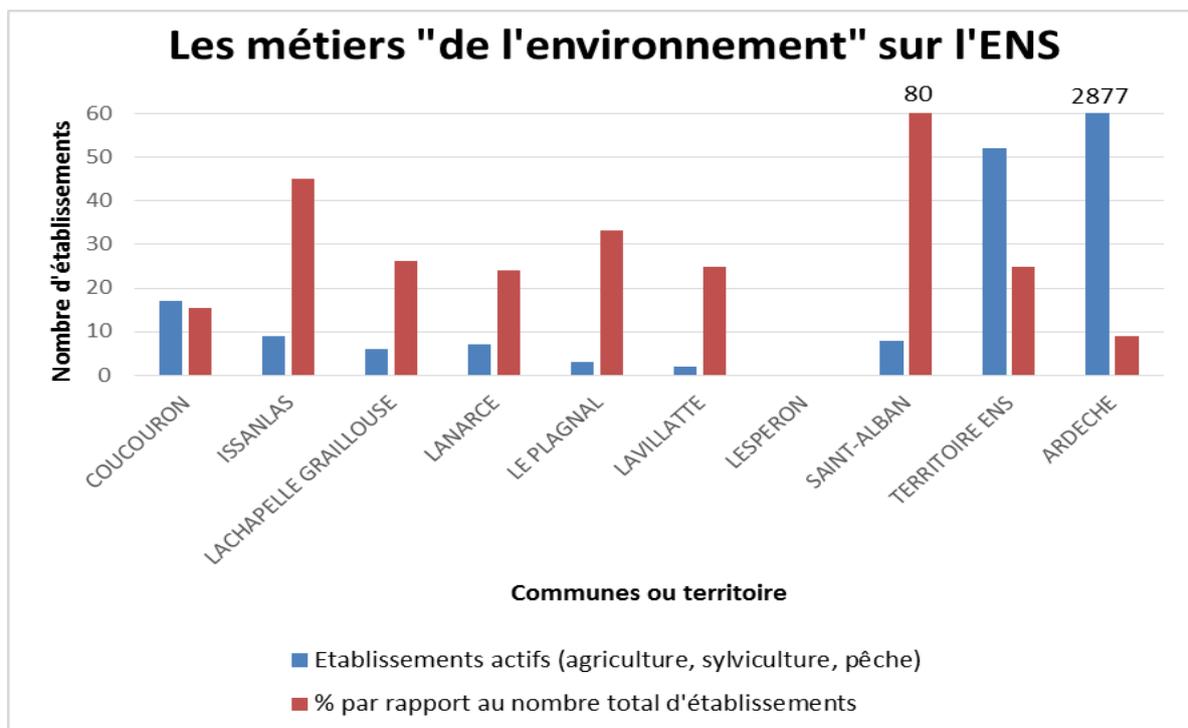


Figure 22 – Métiers de l'environnement– Réalisation : Robin Paya – Source : RGA

En étudiant la structure de l'emploi au travers du nombre d'établissements par commune, que **l'agriculture est omniprésente** (Figure 22 – Métiers de l'environnement– Réalisation : Robin Paya – Source : RGA 2010).

Sur l'ensemble de l'ENS, ce sont près de **50 établissements** qui appartiennent au domaine de « l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ». Sur chaque commune, ces établissements représentent en moyenne près de **35% du total d'établissements** présents sur la commune.

On peut par ailleurs observer que la commune de Coucouron est celle où ces établissements représentent la plus petite part dans le total d'établissements, avec 15% environ du total, **illustrant la diversité d'emploi et de services existant sur la commune**.

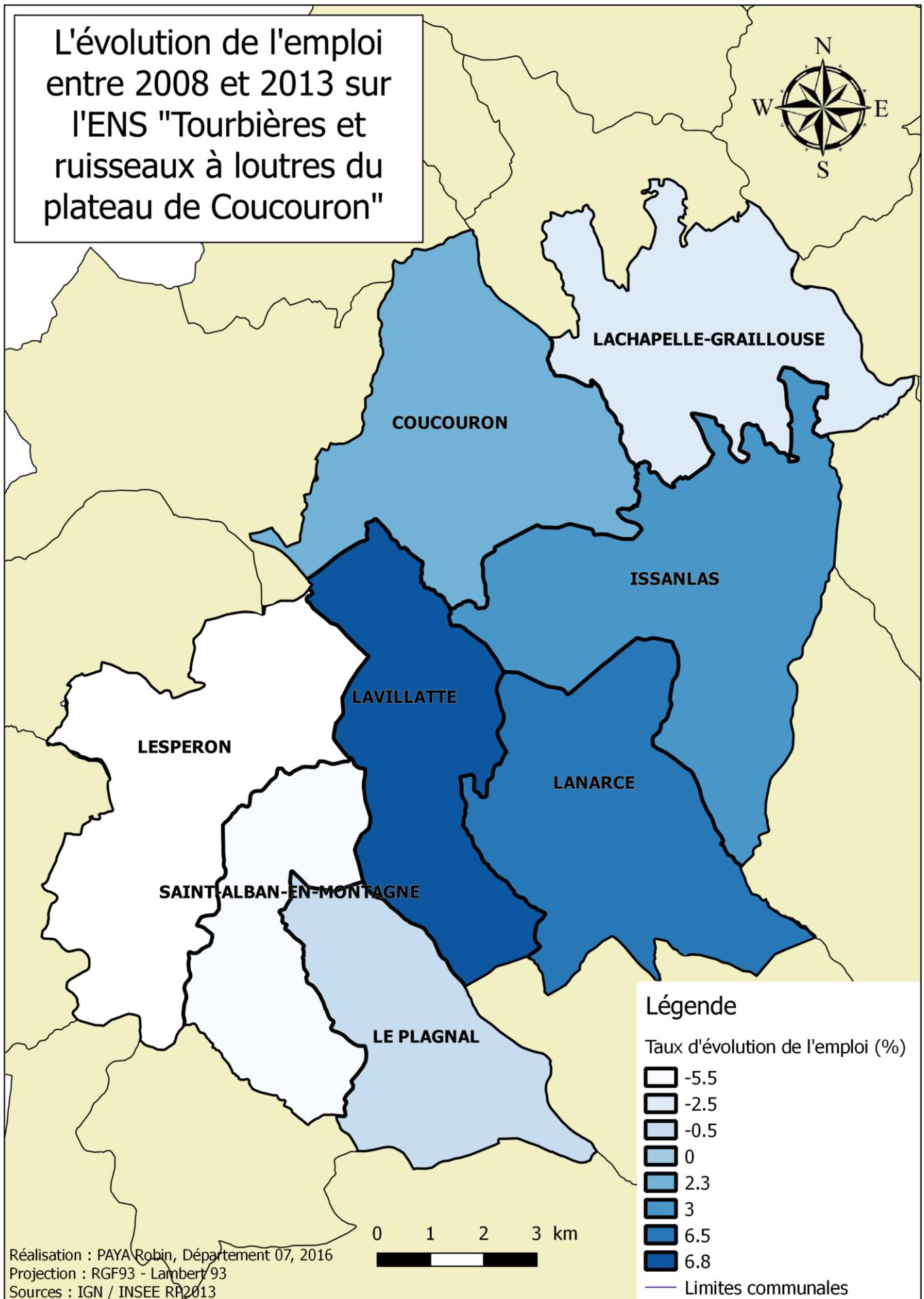


Figure 23 – Carte 10

Les variables agricoles (éléments présentant les données générales liées à l'agriculture) soulignent la prédominance de l'agriculture (Figure 24 – Variables agricoles – Réalisation : Robin Paya –Source : RGA 2010

Les **communes de l'ENS sont bien plus agricoles que le reste de l'Ardèche** puisque la part des surfaces agricoles y est **deux fois plus importante**. Ces différences sont exactement les mêmes concernant le cheptel en unité gros bétail par commune, avec près de **600 têtes sur chaque**

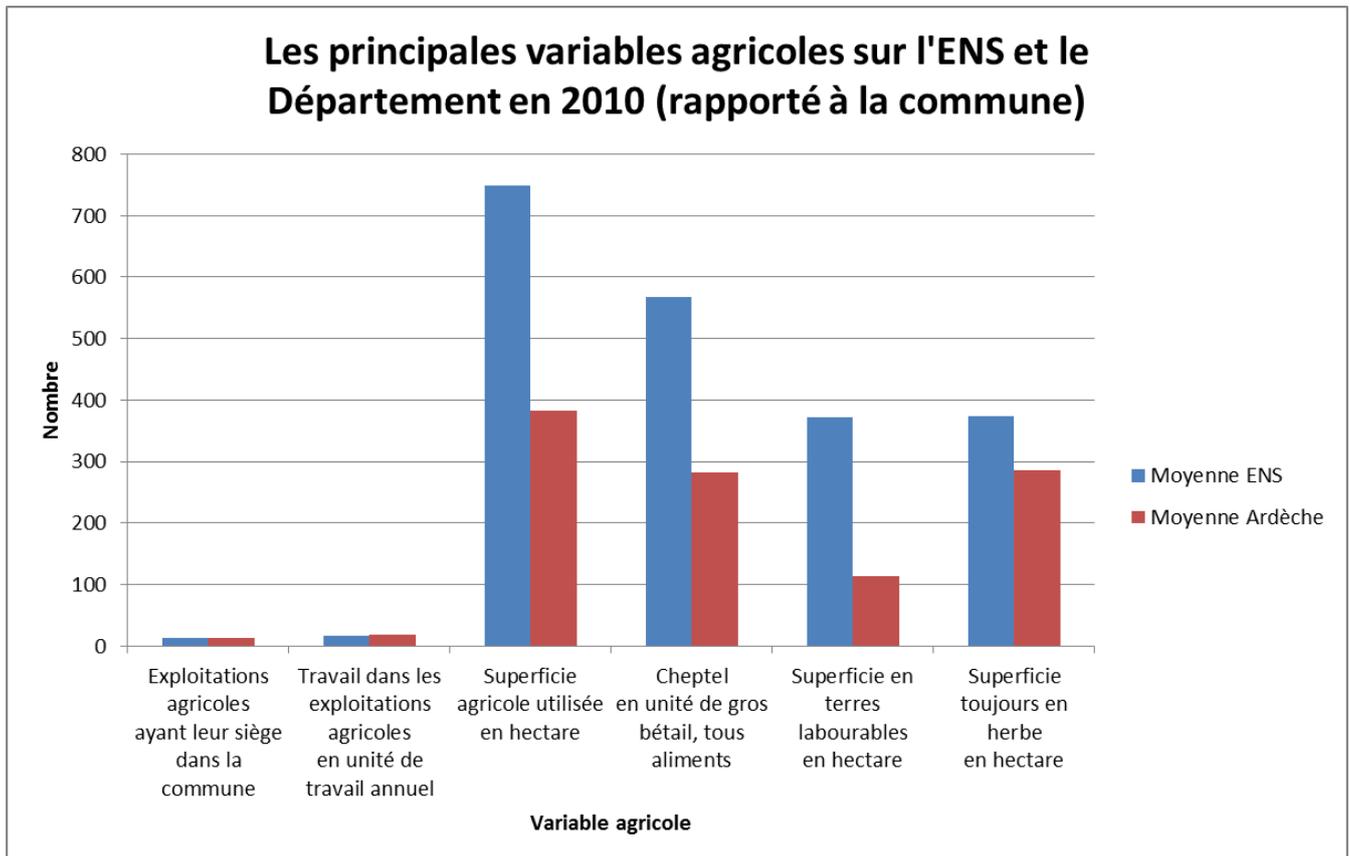


Figure 24 – Variables agricoles – Réalisation : Robin Paya –Source : RGA 2010

commune de l'ENS contre 300 en moyenne par commune ardéchoise. Pour les superficies en terres labourables, chaque commune de l'ENS présente près de **4 fois plus de terres labourables par rapport au reste de l'Ardèche**. Enfin, la superficie toujours en herbe est sensiblement la même. L'agriculture est donc l'activité structurante du plateau ardéchois.

L'ENS est donc un territoire agricole ce qui peut expliquer les réticences pressenties en matière environnementale puisque les usagers du territoire vivent de leur terre. Ce caractère agricole est à prendre en compte pour installer une politique environnementale.

Comment faire dans ce contexte pour que l'environnement devienne un projet de territoire ?

La **structure de l'emploi semble précaire**, la **population stagne en nombre et vieillit** sur le territoire, et l'agriculture utilise l'espace qu'elle peut utiliser, **moteur économique** majeur sur le plateau. Dans ces conditions, **l'environnement peut apparaitre comme une source de préoccupation secondaire** pour développer le territoire, d'autant plus que la population locale est finalement peu présente en permanence sur son territoire.

En effet, les **dynamiques territoriales** autour de l'ENS de Coucouron sont **particulières** (Figure 25 - Carte 11).

A l'échelle nationale, ce secteur est cerné par **deux autoroutes**, celle de la vallée du Rhône, l'A7, à l'est, et celle reliant le sud de la France à Clermont Ferrand, l'A75, à l'ouest. Ces deux autoroutes sont éloignées de l'ENS et ne **drainent donc pas de population vers ce territoire**. Cependant, des projets de jonction entre l'A7 et l'A75 seraient en cours d'étude et le territoire pourrait profiter de cette opportunité pour attirer une population importante sur le site (Entretien Jacquemin, 2016).

En termes d'accessibilité, la **Nationale 102** est aujourd'hui la route la plus fréquentée et la plus attractive du territoire et elle est un « atout majeur car elle a un caractère rassurant en matière d'accessibilité » (Entretien Jacquemin, 2016). C'est un vecteur économique majeur pour la commune de Lanarce. La nationale relie la vallée du Rhône au plateau ardéchois en passant par la haute vallée de l'Ardèche. Cependant, hors accessibilité routière, c'est en Lozère (Langogne) ou en Haute Loire (Le Puy en Velay) qu'il faut se rendre pour rejoindre une gare ferroviaire ou un aéroport.

Cet **enclavement territorial** a entraîné des **flux massifs de population vers des pôles urbains voisins**. Les **mouvements pendulaires** se font des communes de l'ENS vers des villes frontalières comme Langogne, qui est le premier pôle d'attractivité avec ses 3 000 habitants et sa proximité directe (5 à 30 minutes maximum), puis le Puy en Velay (40 minutes), Aubenas (40 minutes) et Privas (1h10)

Localement, c'est la commune de Coucouron qui attire le plus de personne et qui génère le plus d'emplois.

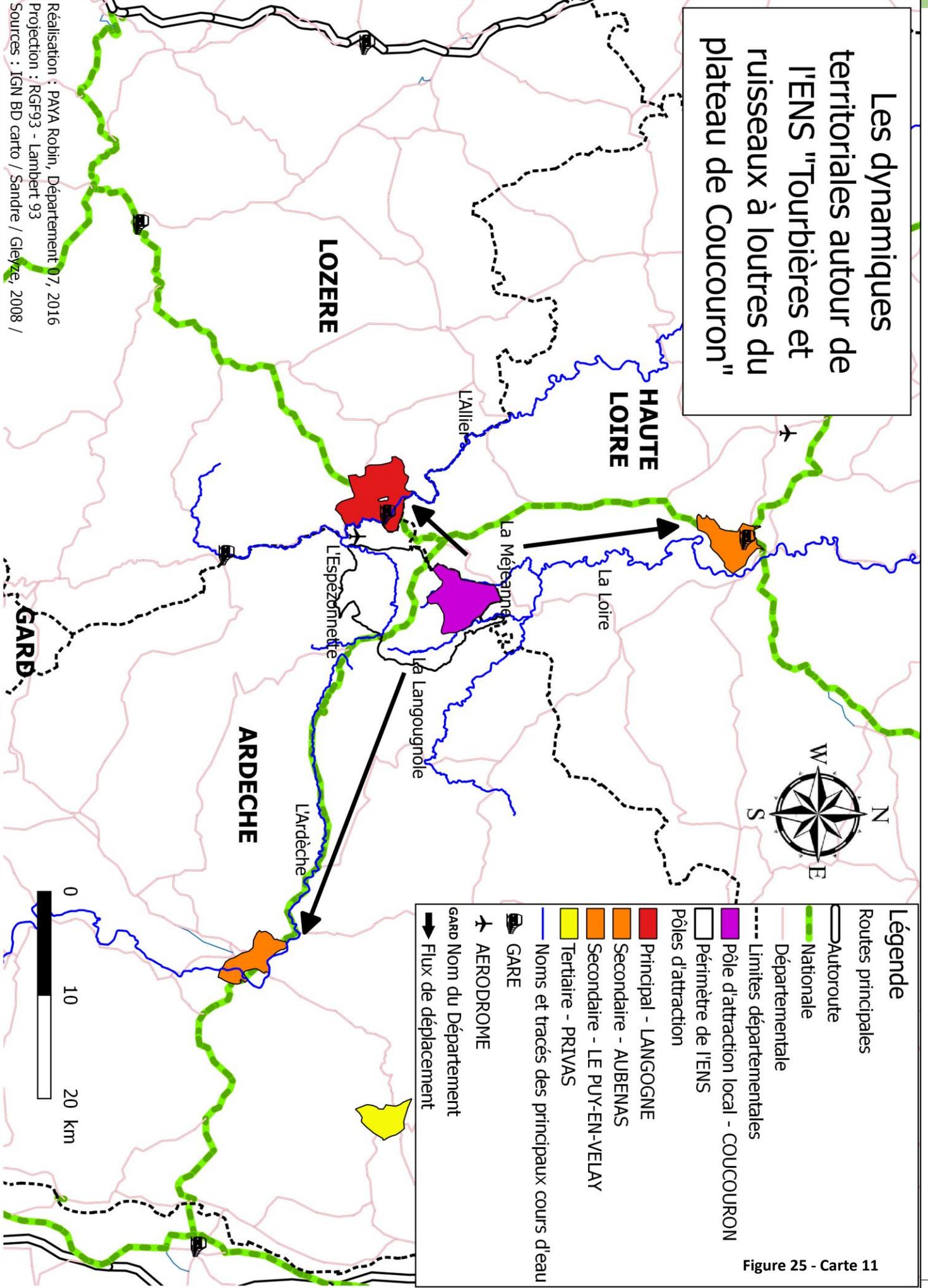
Etant ainsi irrigué par une seule route conséquente, la Nationale 102, et étant relativement éloignée des premiers pôles urbains, le **territoire semble inaccessible**, et c'est cette inaccessibilité qui a certainement permis le **maintien d'une biodiversité remarquable**. Le projet environnemental a donc pour but principal fédérer des acteurs locaux autour de la richesse naturelle du territoire afin de maintenir la population dans cet espace et de dynamiser le territoire.

Pour cela le territoire peut profiter **d'atouts du patrimoine culturel et naturel** qui permettent de le structurer d'un point de vue touristique. Ces éléments doivent être intégrés dans le cadre du projet environnemental puisque c'est en prenant en compte les atouts locaux que l'environnement peut devenir un projet environnemental.

Sur l'ensemble du site ENS de nombreuses églises, maisons fortes, chapelles composent le territoire et mettent en valeur le patrimoine local (Figure 26 - Carte 12, légende page suivante).

De plus, **les moulins sont les bâtiments les plus présents**, témoignant d'un passé utilisant la force de l'eau. Ces moulins illustrent le potentiel hydraulique du territoire et surtout la présence historique, généralisée et en quantité suffisante de l'eau sur le plateau ardéchois.

Les dynamiques territoriales autour de l'ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron"



Réalisation : PAVA Robin, Département 07, 2016
 Projection : RGF93 - Lambert 93
 Sources : IGN BD carto / Sandre / Gleize, 2008 /

Figure 25 - Carte 11

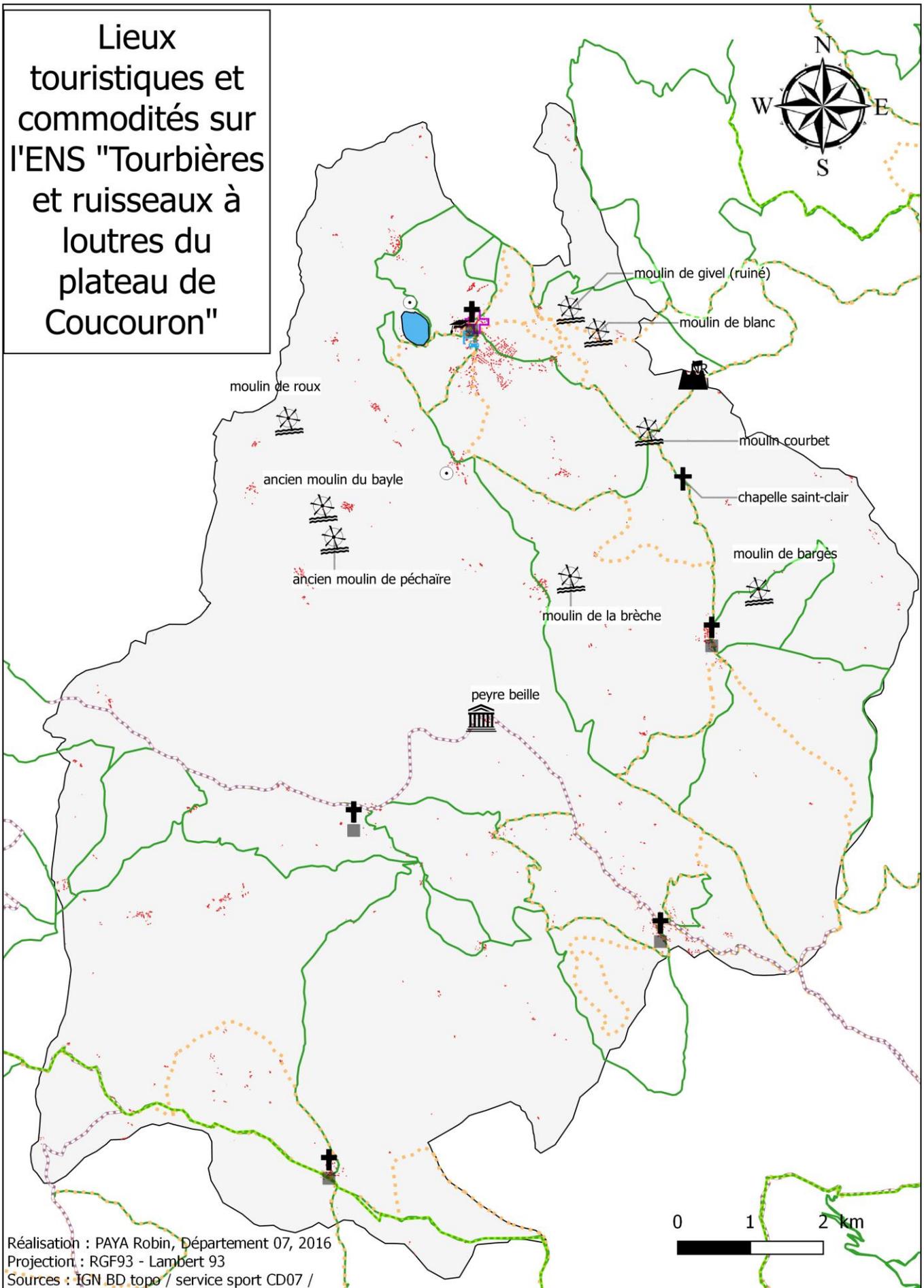


Figure 26 - Carte 12

Associé à cela, l'auberge de Peyrebeille ou encore le fort de Villeneuve sont deux monuments historiques qui permettent eux aussi de fédérer un territoire autour de symboles patrimoniaux.

Enfin la plupart de ces monuments sont reliés par de nombreux **sentiers de randonnée**. Ces sentiers sont très denses à l'est et au sud de l'est et ils font partie du réseau de petite randonnée (PR) et de grande randonnée (GR). Des sentiers spécifiques aux VTT ainsi que d'anciens chemins muletiers agrémentent ce dense réseau de chemins.

Pour le projet environnemental il faut "porter les efforts sur les ressources existantes sur le territoire » (Entretien Baldit, 2016). La thématique environnementale sera prise en considération si elle se **base sur l'existant**. Les sentiers peuvent être utilisés pour réaliser un **chemin d'interprétation** et les moulins peuvent être inclus à la boucle pour mettre l'accent sur la **ressource en eau**. La commune de Coucouron présente aussi plusieurs atouts en termes de commodités et de services sur lesquels le projet environnemental peut s'appuyer (Figure 27 – Carte 13). C'est le cas de l'EHPAD qui peut être associé au projet en impliquant ses pensionnaires sur des thématiques liées au passé du plateau. De plus, la commune de Coucouron possède **deux écoles élémentaires**, une privée et une publique. Ces écoles sont aussi à intégrer dans le projet environnemental, ce qui automatiquement fera de l'environnement un projet de territoire (exemple des appels à projets du Département qui associent les établissements scolaires, et indirectement les familles à des actions de sensibilisation (Annexes 4 et 5).

L'ensemble de ces commodités et de ces lieux touristiques sont donc nombreux sur le site ENS et les prendre en considération peut permettre à la population de se sentir plus impliquée et concernée par le projet environnemental.

L'environnement peut ainsi devenir un projet de territoire en balayant et intégrant le large panel de services, d'établissements ou d'éléments du patrimoine à la protection et à la sensibilisation environnementale.

Plusieurs projets existant sur l'ENS **font déjà le pont entre environnement et territoire**.

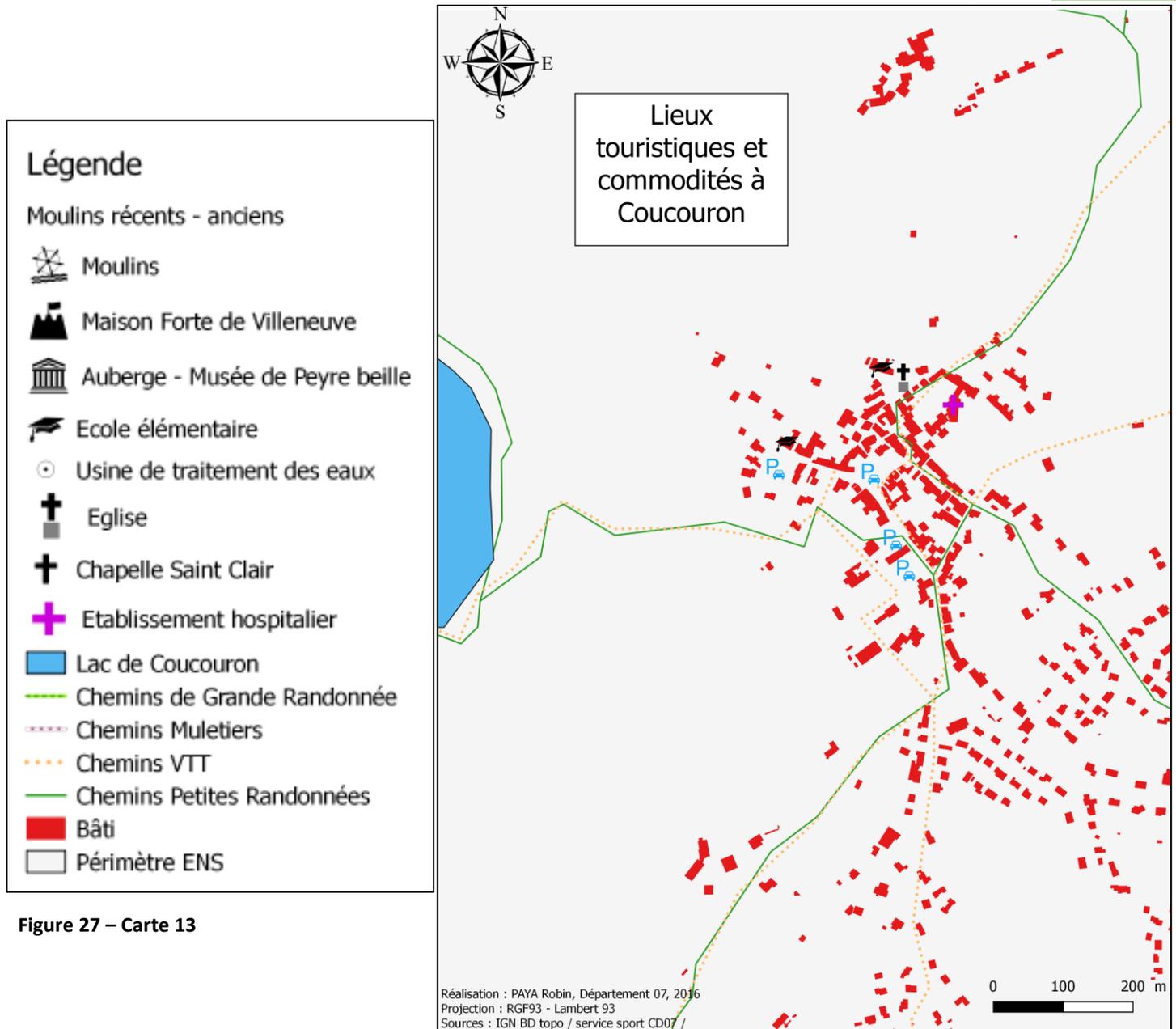


Figure 27 – Carte 13

1.3. Les différents projets de territoire

Les échelles de projets sont différentes. Ainsi, que ce soit au niveau européen, national ou plus local, de nombreux projets de territoires existent, avec des financements conséquents. Ces différents projets cherchent à dynamiser les territoires tout en mettant en avant le développement durable.

Le niveau mondial

- **Man And Biosphere (MAB)** : Ces réserves sont mises en place par l'UNESCO sur des territoires exceptionnels en matière de biodiversité et de développement territorial. Ces réserves ont 3 objectifs : conserver les paysages et les écosystèmes, développer une économie durable et soutenir les projets de développement durable et de sensibilisation à la nature. Elles ne visent absolument pas à faire des territoires une réserve indienne. Elles cherchent justement à « considérer l'homme comme l'acteur principal des écosystèmes qui assure une conservation et une gestion durable des milieux et des ressources » (site MAB).

Un projet MAB, porté par l'association SOS Loire Vivante ERN France, a émergé en 2006 sur le territoire des 3 sources, Allier, Loire et Ardèche, dont fait partie l'ENS. Le projet est désormais en attente, n'ayant pas trouvé d'écho suffisant pour sa rapide mise en œuvre. La mise en place de l'ENS va peut-être faire changer les choses et impulser une nouvelle dynamique territoriale, basée sur la mise en valeur de l'environnement.

Le niveau européen

- **Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** : a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions » (site union européenne).

Il met l'accent sur les particularités territoriales au niveau local et cherche à pallier les différents freins socio-économiques des territoires. De plus, **les territoires de marge bénéficient d'aides spécifiques** pour compenser ces désavantages. Le FEDER **représente 9,5 milliards d'euros** en France pour la période 2014-2020. D'un point de vue environnemental, le FEDER **soutient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et soutient l'adaptation au changement climatique.**

- **Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** : C'est le **1^{er} pilier financier de la politique agricole commune (PAC)**. Il soutient le développement rural et œuvre en faveur du soutien à des zones défavorisées, de l'installation des jeunes agriculteurs ou de l'environnement (site ministère de l'agriculture).
- **Le programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) et le portage par un Groupe d'Action Local (GAL)** : le dispositif LEADER est porté par le PNR MA (chef de file) ainsi que par le PAM et le Pays Centre Ardèche depuis 2015. Ce dispositif représente près de **6,2 millions d'euros** de fonds européen sur 6 ans (2014-2020). Ce dispositif est dédié aux territoires ruraux en « créant des **partenariats entre le secteur public, le secteur privé** et la société civile pour mobiliser l'énergie et les ressources de tous ceux qui pouvaient contribuer au processus de développement rural » (PNR MA, PAM, Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, 2015).

Le GAL met en application le programme LEADER sur un territoire et sur l'ENS, c'est le GAL Ardèche³ qui porte le LEADER. Ce territoire couvre près des $\frac{3}{4}$ du département (Annexe 6) et concerne 50 % de la population. Ce GAL est innovant puisqu'il a une **approche participative**, avec une forte **implication citoyenne** et donc une **gouvernance ascendante**. 4 axes y sont développés : l'urbanisme rural, l'agriculture et la forêt, les modèles économiques innovants et la jeunesse. Le but étant de **laisser place au développement inattendu** (Pecqueur *in* Programme européen Leader Ardeche³, Maison de l'image, film, 2016).

Le niveau national :

- **Le Pôle d'Excellence Rurale (PER)** : c'est un appel à projet national qui vise à **soutenir les dynamiques d'initiatives rurales et encourager l'innovation**. Il met en valeur les richesses naturelles, culturelles et touristiques / valorise et gère les bio-ressources / offre de services et accueille de nouvelles populations, à exceller pour les productions agricoles, industrielles

et artisanales (Site DATAR). C'est le SMA qui est maître d'ouvrage de cet appel à projet sur la montagne ardéchoise dont l'ENS fait partie (Annexe 7).

Le niveau régional :

- **Le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CCDRA)** Il est porté par le PAM, et s'applique à l'aménagement du territoire. Ainsi, le PAM gère une enveloppe financière à destination de projets locaux en cohérence avec les enjeux du territoire. (site PAM). Ce sont près de **20 millions d'euros** qui ont été alloués aux territoires depuis 2011, avec 1 euro investis par les collectivités pour 10 euros subventionnés (site PAM).
- **Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)** : c'est un outil territorial et financier soutenu par la Région (2011). Il est le volet agricole et forestier du contrat de Développement Rural du Pays de l'Ardèche Méridionale pour les années 2011-2017. Il soutient les projets collectifs (privé-public) à hauteur de 2,2 millions d'euros et soutient la biodiversité et les circuits courts dans les secteurs agricoles et sylvicoles.
- **Le Plan Pastoral Territorial (PPT)** : cette politique pastorale a été élaborée à l'échelle du Pays (hors périmètre PPT du PNRMA). L'enveloppe financière dédiée à cette action permet aux éleveurs regroupés dans un collectif de mobiliser des financements FEADER au titre de l'appel à projet régional portant sur le pastoralisme mais également les collectivités ou associations (Entretien Lioutier, 2016). C'est un outil issu de la politique régionale en faveur du pastoralisme. Le PPT exige une démarche collective dans les projets et promeut les lieux d'échange et de partage d'expérience. Ce PPT concerne à l'échelle du PNR MA plus de 120 éleveurs et a financé plus d' 1.5 millions d'€ de travaux et d'actions d'animation.

Conclusion

Pour conclure cette partie sur le diagnostic économique, nous pouvons dire que le territoire de l'ENS est un territoire en déclin économiquement dont les ressources essentielles résident dans l'activité agricole.

Au vu des différents éléments relatifs au dépeuplement, au vieillissement de la population et au flux de personnes, le territoire de l'ENS semble être un espace éphémère où la population ne fait que résider.

Cependant, de nombreux projets de territoire visent à mettre en valeur ces zones rurales éloignées, en insistant sur le cadre de vie, le développement rural et la participation citoyenne.

La mise en place de **l'ENS rajoute un échelon à ces différents projets de territoire** qui ont plus ou moins trouvé écho au niveau des acteurs locaux. En effet, **l'échelon départemental** de projets de territoire incluant des objectifs environnementaux **est actuellement inexistant**. Cet échelon de proximité peut faire adhérer plus facilement des projets, puisque les enjeux sont mieux cernés et le territoire plus connu.

De façon générale, **l'environnement peut devenir un projet de territoire puisqu'il permet la plupart du temps de débloquer de nombreux financements, drainant sur le territoire de sommes importantes d'argent**, propices au développement durable et économique de ces territoires.

2. Le diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental est une étape décisive dans la mise en place d'un projet environnemental comme celui d'un plan de gestion ENS. Il permet de mettre en avant les intérêts patrimoniaux liés à la faune, la flore et aux habitats d'un territoire.

Il faut arriver à faire comprendre au territoire qu'il a des caractéristiques uniques qui font de lui un espace à part, qui se doit d'être protégé et conservé.

Le territoire ENS sur lequel nous nous trouvons est en **tête de bassins versants de la Loire et de l'Allier**. Couvrant une surface de **11 600 hectares**, il est composé de plusieurs milieux, qui englobent des habitats différents et qui ont leurs propres caractéristiques.

Les **forêts⁴ de conifères** couvrent la plus grande surface, avec près de 5000 hectares (Tableau 3 - Les milieux naturels sur l'ENS). Les **forêts de feuillus** sont plus rares (645 hectares) alors que les **forêts mixtes** couvrent près de 12% de l'ENS. **Les champs cultivés** (les prairies de fauche, les parcelles en culture, les zones de pâturage) occupent moins d'un tiers de ce territoire (3000 hectares). Enfin, les **zones humides et les tourbières** couvrent près de 10% de l'ENS, ce qui paraît peu au regard des autres milieux, alors que ce taux est exceptionnel. Ces milieux humides alimentent près de 113km de cours d'eau, affluents directs de la Loire ou de l'Allier.

Globalement, les champs cultivés se trouvent au nord de l'ENS, sur la commune de Coucouron (Figure 28 - Carte 14). Les forêts quant à elles occupent l'est et le centre de l'ENS et les espaces de landes et de broussailles, occupent le sud, sud-ouest de l'ENS. Enfin, les milieux humides sont concentrés sur le quart est de ce territoire.

Cette répartition spatiale des milieux, qui semble anisotrope s'expliquent par la topographie. En effet, le site ENS, malgré le fait qu'il soit inclus dans une vaste unité paysagère qu'est le plateau ardéchois, n'est pas aussi plat qu'il n'y paraît.

6 classes de pentes mettent en exergue les déclivités du territoire (Figure 29 - Carte 15).

Les zones humides et les tourbières ont besoin de terrains relativement plats, là où la pente est inférieure à 5° (9%) alimentés par l'eau provenant des alentours, pour se former. Elles sont concentrées sur la moitié nord, et plus précisément sur le quart nord-est.

Les champs cultivés sont conditionnés par deux facteurs : la pente et l'urbanisation. Pour faciliter l'exploitation, les champs exploités sont présents là où la pente est inférieure à 10° (17%) voire 20° (36%), soit sur la moitié nord de l'ENS. Là où la pente est trop raide pour la mise en culture, les parcelles sont réservées au pâturage.

Entité	Surface
ENS dans sa totalité	11 600 ha
Zones Humides et tourbières	930 ha
Forêts de feuillus	645 ha
Forêts de conifères	4964 ha
Forêts mixtes	1411 ha
Champs cultivés	3000 ha
Linéaire des principaux cours d'eau	113 km

Quelques chiffres significatifs sur le site de l'ENS

Réalisation : PAYA Robin, Département 07 Sources : BD Topo - CLC

Tableau 3 - Les milieux naturels sur l'ENS

⁴ « C'est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres » (Inventaire Forestier National : <http://inventaire-forestier.ign.fr>)

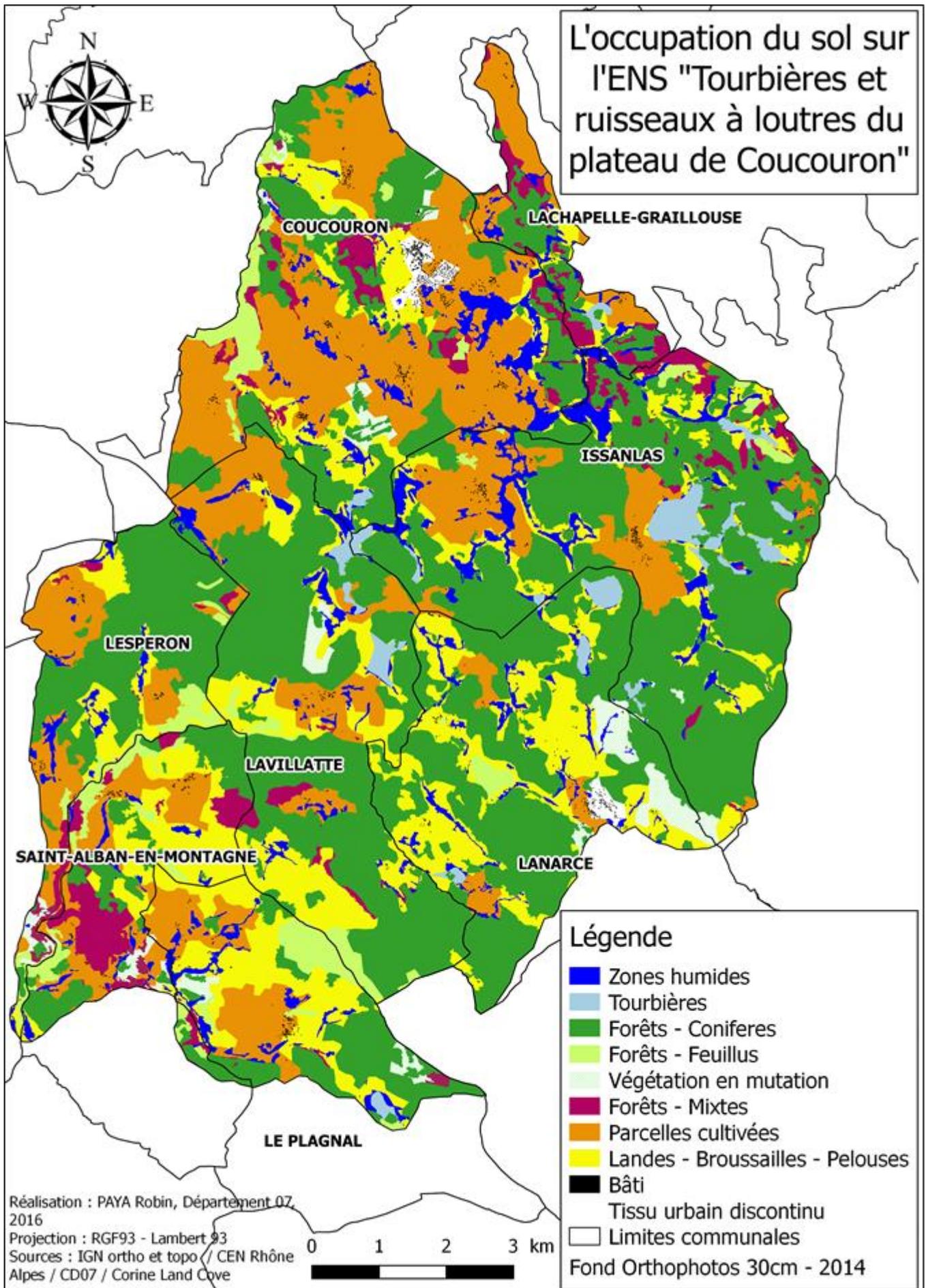


Figure 28 - Carte 14

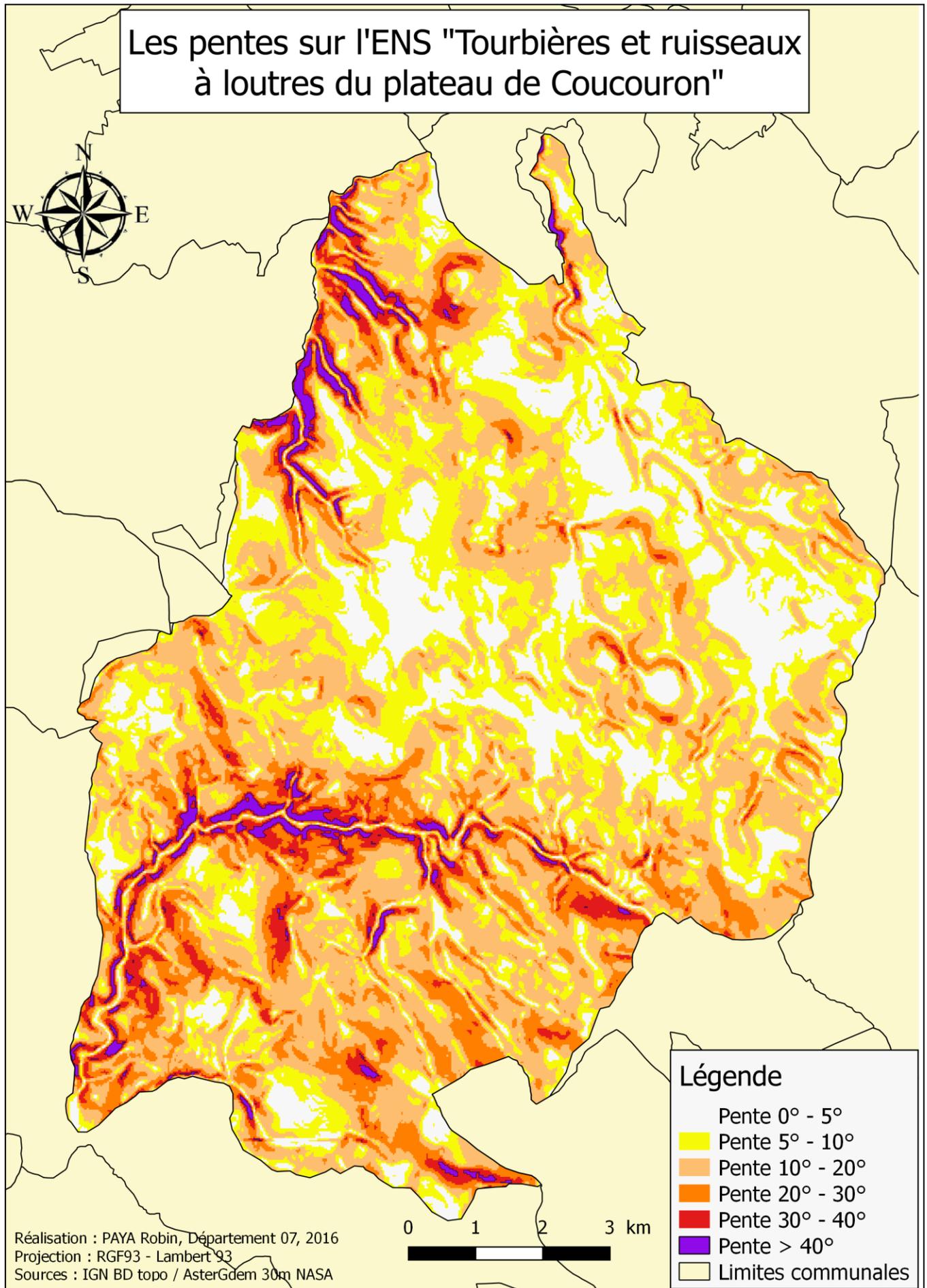


Figure 29 - Carte 15

Leur présence est donc aussi conditionnée par la présence de villages. Là où il y a urbanisation, il y a souvent en périphérie culture de la terre, comme aux alentours de Coucouron (Figure 28 - Carte 14).

Certains cours d'eau comme l'Espézonnette au centre sud de l'ENS mais aussi de la Mejeanne et de ses affluents au nord ont creusé des gorges, avec des pentes de 20° (35%) à plus de 40° (80%). Les



Figure 30 - Photo 2 –Robin Paya

forêts de feuillus affectionnent particulièrement ces versants, présentant souvent un micro climat plus favorable (adret, moins exposé au vent). Les pelouses s'établissent elles aussi sur ces pentes raides, souvent plus minéralisées que les genêts affectionnent particulièrement, entraînant la fermeture du paysage (Figure 30 - Photo 2).

Enfin, les forêts de conifères occupent tous les secteurs non couverts par les autres milieux, peu importe la pente.

2.1. Le sites Natura 2000 et les ZNIEFF 1 et 2

Parmi les milieux évoqués précédemment, certains sont intégrés dans Natura 2000 ou ZNIEFF 1 ou 2.

Ces deux outils justifient de la mise en place de mesures de protection et de préservation pour les milieux ou espèces emblématiques et pour lesquels le territoire a une responsabilité.

Les sites Natura 2000

Le territoire de l'ENS **ne dépend que de la Directive Habitats** et non pas de la Directive Oiseaux. Concrètement, cela se traduit par une protection de la nature centrée sur les biotopes, c'est-à-dire les types de milieux. Cependant, les espèces y sont indirectement associées, puisqu'à chaque habitat sont inféodées des espèces qui sont à préserver pour sauvegarder l'habitat.

Pour chaque site Natura 2000, l'Europe a décidé de mettre en place des Formulaire Standards de Données (**FSD**) pour faciliter la prise en main de l'outil Natura 2000 par les territoires. Les FSD ont pour objectif (Notice explicative du formulaire standard de données, site Europe) de :

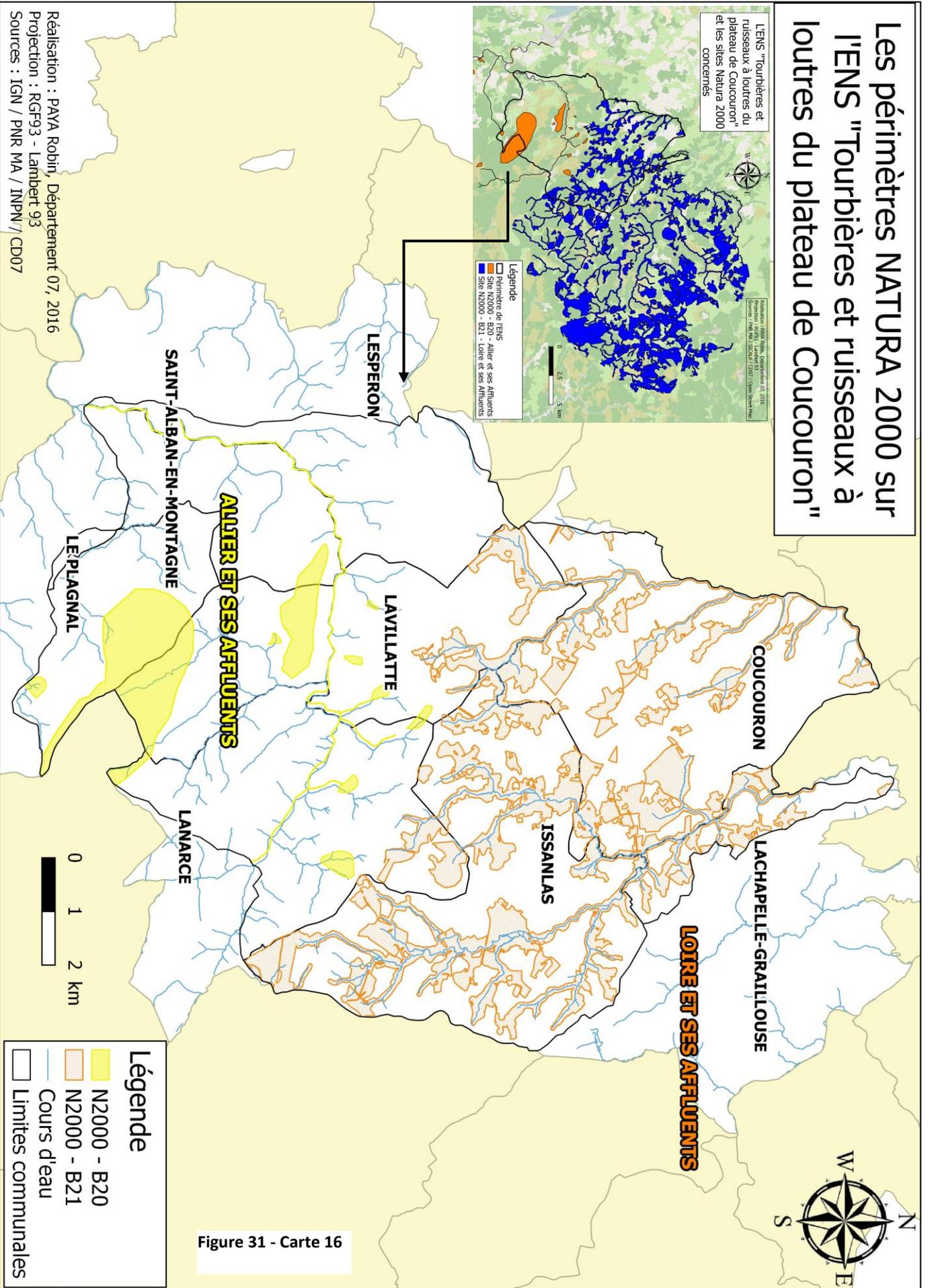
- **Créer un réseau N2000 cohérent**
- **Assurer que le réseau N2000 soit bien pris en compte dans les politiques territoriales**
- **Aider la Commission dans le choix des mesures de gestion financées**
- **Faciliter l'échange et la mise en commun d'informations**

Deux sites Natura 2000 chevauchent l'ENS sur une grande partie nord et sur des zones plus restreintes au sud (Figure 31 - Carte 16).

B20 – Allier et ses Affluents - Identifiant national FR8201665

Ce site couvre une surface de 880 hectares sur le plateau ardéchois (en orange sur l'encart de la Figure 31 - Carte 16), dont une partie couvre la moitié sud de l'ENS. Les milieux concernés sont majoritairement des **boisements de la série de la hêtraie subalpine avec érables, ainsi que des hautes tourbières actives.**

Les périmètres NATURA 2000 sur l'ENS "Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron" et les sites Natura 2000 concernés



Les espèces associées à ces milieux sont notamment la Buxbaumie verte, qui est un phanérogame (mousse) très discrète mais patrimoniale. Elle pousse uniquement dans les hêtraies. Les insectes xylophages comme la Rosalie alpine sont aussi signalés comme remarquables puisque leur présence est inféodée aux vieux arbres morts en décomposition.

Enfin, des espèces aquatiques comme la moule perlière (une moule d'eau douce), le chabot (poisson), la loutre, et l'écrevisse à pieds blanc sont présentes sur le site. Le cours d'eau de l'Espezonnette y est inscrit, ainsi que les zones humides en tête de bassin versant des affluents de ce cours d'eau ainsi que deux forêts domaniales anciennes, de Lavillatte et d'Aubuc (les deux grands polygones les plus au sud sur la carte).

Recommandations :

- Préserver les restes de forêts primitives
- Veiller à la qualité des cours d'eau.

Menaces :

- Mise en culture
- Abandon systèmes pastoraux
- Plantations forestières
- Captage des eaux.

Bienfaits :

- Pâturage

NDA : L'ensemble des éléments qui ont été présentés ici se basent sur le FSD du site (site INPN) et sur le Document d'Objectifs du site Natura 2000 - B20 : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue (SIAT), 2003.

B20 – Loire et ses Affluents - Identifiant national FR8201666

Ce site couvre une surface de 1315 ha sur l'ensemble du plateau ardéchois (en bleu sur l'encart de la Figure 31 - Carte 16). Les communes de l'ENS concernées par ce périmètre sont celles de la moitié nord : Coucouron, Issanlas, Lachapelle Graillouse, Lanarce et Lavillatte.

Le site a une dominance de landes sèches européennes (15%) et de hêtraies acidophiles atlantiques (10 %). Cependant ce sont essentiellement des zones humides connectées aux cours d'eau qui sont incluses dans le périmètre.

Les espèces inféodées à ces milieux sont le chabot, la loutre, l'écrevisse à pieds blancs, la buxbaumie verte, la ligulaire de Sibérie (plante relictuelle dont la présence est très localisée voire endémique), l'hypne brillant (plante typique des zones humides) et damier de la succise (papillon menacé).

Recommandations

- Préserver la circulation de l'eau dans le réseau de zones humides en stoppant l'assèchement des tourbières
- Maintenir les prairies ouvertes

Menaces :

- Mise en culture

- Pollution des eaux
- Déclin du hêtre au profit de résineux.

Bienfaits :

- Pâturage

NDA : L'ensemble des éléments qui ont été présentés ici se basent sur le FSD du site (site INPN, ACRONYME) et sur le DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000 - B21 : Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, 2012.

Les périmètres ZNIEFF de type 1 sont au nombre de 9 sur l'ENS (Figure 32 - Carte 17 ce sont des « secteurs de grand intérêt biologique ou écologique » (site INPN).

Les périmètres ZNIEFF de type 2 sont au nombre de 2, et couvrent la quasi-totalité de l'ENS. Ces grands périmètres mettent l'accent sur le réseau et la continuité entre les milieux qu'il doit exister localement au sein d'un écosystème plus large pour assurer son bon fonctionnement.

ZNIEFF 1

- **Bois⁵ de Brugeas**, (Identifiant national : 820030067 - Identifiant régional : 07100002). 44,16ha sur Lanarce et Lavillatte. Les milieux dominants sont constitués de hêtres et de sapins pectinés, de fougères et de mousses. On trouve la buxbaumie verte, présente uniquement en forêt dense et sombre sur des bois de résineux pourrissants au sol dont la décomposition est déjà bien avancée. (CREN (MARCELLIN S.), 2011)
- **Zone humide de Lieurond**, (Identifiant national : 820030068 - Identifiant régional : 07100003). 54,76 ha sur Le Plagnal Les landes à Callune et les pelouses à Nard raide parsemées de tourbières à sphaignes avec des hêtraies sont les habitats dominants. On y trouve des Drosera, espèces typiques des zones humides, des gentianes pneumonanthe, des saules à cinq étamines, des potentilles des marais, des busards cendrés, des tarins des aulnes, le lézard vivipare, la vipère péliade et Moiré ottoman (papillon) (CREN (MARCELLIN S.), 2011).
- **Haut-bassin de l'Allier** (Identifiant national : 820030069 - Identifiant régional : 07100004). 2647,61 ha sur Lanarce, Lavillatte, Lespéron, Le Plagnal et Saint Alban en Montagne. Il s'articule autour de l'Allier et de ses affluents et il est remarquable pour ses espèces aquatiques comme la loutre, le martin pêcheur d'Aurope, le chevalier guignette (oiseau), les libellules comme les Gomphus, espèces rares à cette altitude. Les prairies humides avec tremblants et tourbières hautes se formant grâce aux sphaignes prédominent. Les vallées des cours d'eau sont encaissées avec des versants favorables à la nidification de rapaces (Bondré, Circaète). On trouve aussi la drosera, l'oprin velu, le pipit farlouse, le tarier des prés, le busard cendré, la caille des blés, la pie Grièche grise ainsi que le moiré ottoman et l'azuré des mouillères (papillons) (CREN (MARCELLIN S.), 2011).

⁵ « Mot d'usage courant pour désigner ce qui n'est pas perçu comme une forêt mais comme une espace arboré malgré tout. Les biogéographes en proposent la définition suivante : formation végétale caractérisée par des arbres plantés ou spontanés, aux cimes jointives ou peu espacées, dominant souvent un sous-bois arbustif ou herbacé » (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr>)

- **Prairie humide du Plagnol** (Identifiant national : 820030074 - Identifiant régional : 07100008). 117,98 ha sur Le Plagnol. C'est un ensemble de prairies humides en bordure du plateau agricole avec des prairies entretenues par le pâturage bovin. On trouve des espèces comme l'épipactis des marais (orchidée). C'est d'ailleurs un des deux seuls sites de la montagne à posséder cette espèce associée à la potentille des marais, au trèfle d'eau, au jonc des bois et au lotier des marais. Le râle des genêts affectionnent particulièrement ces milieux (ONF 07 (MICHAU D.), 2011).
- **Tourbière de pré Plot** (Identifiant national : 820030585 - Identifiant régional : 07060001). 136,43 ha sur Coucouron, Lavillatte et Lespéron. Il est constitué de divers types de zones humides avec des sphaignes et des boisements de pin sylvestres en périphérie favorables au pic noir. On y trouve l'orpin velu, la drosera, le pipit farlouse, le tarier des prés, et le lézard vivipare (FRAPNA (LADET A.), 2011).
- **Gage et la Loire en aval des barrages** (Identifiant national : 820030981 - Identifiant régional : 07060004). 581, 51 ha sur Coucouron, Lachapelle Graillouse et Lavillatte. C'est un ensemble de cours d'eau aux vallées encaissées, affluents directs de la Loire. On y trouve des espèces inféodées aux milieux aquatiques comme la loutre, l'écrevisse à pattes blanches, le sonneur à ventre jaune, et des libellules comme l'agrion blanchâtre ou l'Aeshne paisible rares à cette altitude (FRAPNA 07, 2011).
- **Haut-bassin de la Méjeanne** (Identifiant national : 820030983 - Identifiant régional : 07060002). 159,7 ha sur Coucouron, Issanlas et Lavillatte. Il est constitué de divers types de zones humides avec des pins sylvestres en périphérie. Les espèces présentes sont la laïche des borbiers, la drosera, le séneçon hélénitis, le pipit farlouse, le tarier des prés, et le moiré ottoman (aire de répartition très limitée en France) FRAPNA (LADET A.), 2011).
- **Rivière de la Langougnole en aval du moulin de Blanc** (Identifiant national : 820030984 - Identifiant régional : 07060009). 81,11 ha sur Coucouron et Lachapelle Graillouse. Des zones en voie d'abandon compte tenu du relief ainsi que des versants boisés de pins, hêtres, érables et prunelier sont les milieux dominants. On y trouve, ce qui est assez rare sur l'ENS, des éboulis avec l'asaret d'Europe, des perce neige (limite nord est de l'aire de répartition), des joubarbes toile d'araignée et des saxifrages faux-hypne (ONF 07 (MICHAUD.), 2011).
- **Bassin de la Langougnole** (Identifiant national : 820031004 - Identifiant régional : 07060008). 1484,62 ha sur Coucouron, Issanlas, Lachapelle Graillouse et Lanarce. Il est constitué d'un réseau de zones humides connectées avec divers types de milieux humides ainsi que des pins sylvestres en périphérie. On y trouve la laïche des borbiers, la drosera, la loutre, le crossope aquatique, le triton alpestre, la pie grièche grise, le busard cendré, le pipit farlouse et le tarier des prés, le moiré ottoman, l'azuré des mouillères et le damier de la succise. Ce site est exceptionnel avec plus de 30 espèces de libellules comme l'Agrion hasté, présent sur ce seul site dans le département (FRAPNA (LADET A.), 2011).

ZNIEFF 2

- **Haut bassin de la Loire et plateau ardéchois** (Identifiant national : 820002685 - Identifiant régional : 0706). 28 355 en partie sur l'ENS, sur la moitié nord. Il est constitué

majoritairement de tourbières et de cours d'eau de qualité qui sont des milieux interdépendants en termes de fonctionnement. On y trouve la loutre, la ligulaire de Sibérie, le sonneur à ventre jaune, le milan royal, l'écrevisse à pattes blanches et l'ombre commun (DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN M.), 2011).

- **Hauts bassins de l'Allier et de l'Ardèche** (Identifiant national : 820030065 - Identifiant régional : 0710). 17 943 ha en partie sur l'ENS sur la moitié sud. Il prend place entre les bassins versants de la Loire et du Rhône, avec des secteurs forestiers remarquables et de nombreuses zones humides. Ce secteur de l'ENS joue un rôle stratégique dans la circulation d'espèces entre les deux bassins versants. On y trouve la loutre, le chabot, l'ombre commun, le saumon atlantique, le milan royal et le sonneur à ventre jaune (DIREN RHONEALPES (CHATELAIN M.), 2011).

De nombreuses espèces sont ainsi mises en valeur ou protégée par ces périmètres. Elles sont inféodées à plusieurs milieux, les milieux aquatiques, les forêts et les milieux ouverts.

2.2. Les zones humides et les cours d'eau

Les zones humides naturelles sont des milieux en danger d'extinction. Depuis 10 ans (2003), une solide base d'inventaire et de données a été constituée et à titre d'exemple, l'AELB a injecté 2,7 milliards d'euros entre 2013 et 2018 pour son 10ème programme pour tout ce qui a trait aux milieux aquatiques.

Plus de la moitié de la superficie des tourbières a disparu en France au 20ème siècle (Cubizolle et Sacca, 2004) et 6% des milieux humides ont disparu en France entre 1975 et 2015 alors que paradoxalement les milieux humides artificiels ont progressé de 38% (Aten, avril-juin 2016), ce qui est un témoin de la prise en considération de ces milieux souvent vus « comme à nettoyer » (Entretiens CEN RA et ONEMA, 2016).

47% des zones humides en France se sont dégradées entre 2000 et 2010, 42% sont restés stables et 11% se sont améliorées (Commissariat général du développement durable, 2016). Les écosystèmes humides sont parmi les moins bien conservés. Les tourbières, bas marais et prairies humides sont particulièrement atteints. Les cours d'eau le sont aussi du fait de l'aménagement des vallées alluviales et des modifications des conditions hydrauliques (Commissariat général du développement durable, 2016).

Les tourbières étaient notamment très exploitées pour la tourbe, très bon combustible, comme sur le site de Sagne Redonde (le plus remarquable et patrimonial site de l'ENS) exploité de 1978 et 1998 à des fins horticoles (Gregoire, 2015)

Ainsi les milieux humides sont d'une importance cruciale pour le territoire. Ils rendent de nombreux services écosystémiques inestimables. En effet, ils jouent un rôle hydrologique majeur en étant de véritables éponges.

Les périmètres ZNIEFF 1 et 2 sur l'ENS "Tourbières et ruisseaux à l'ouest du plateau de Coucouron"

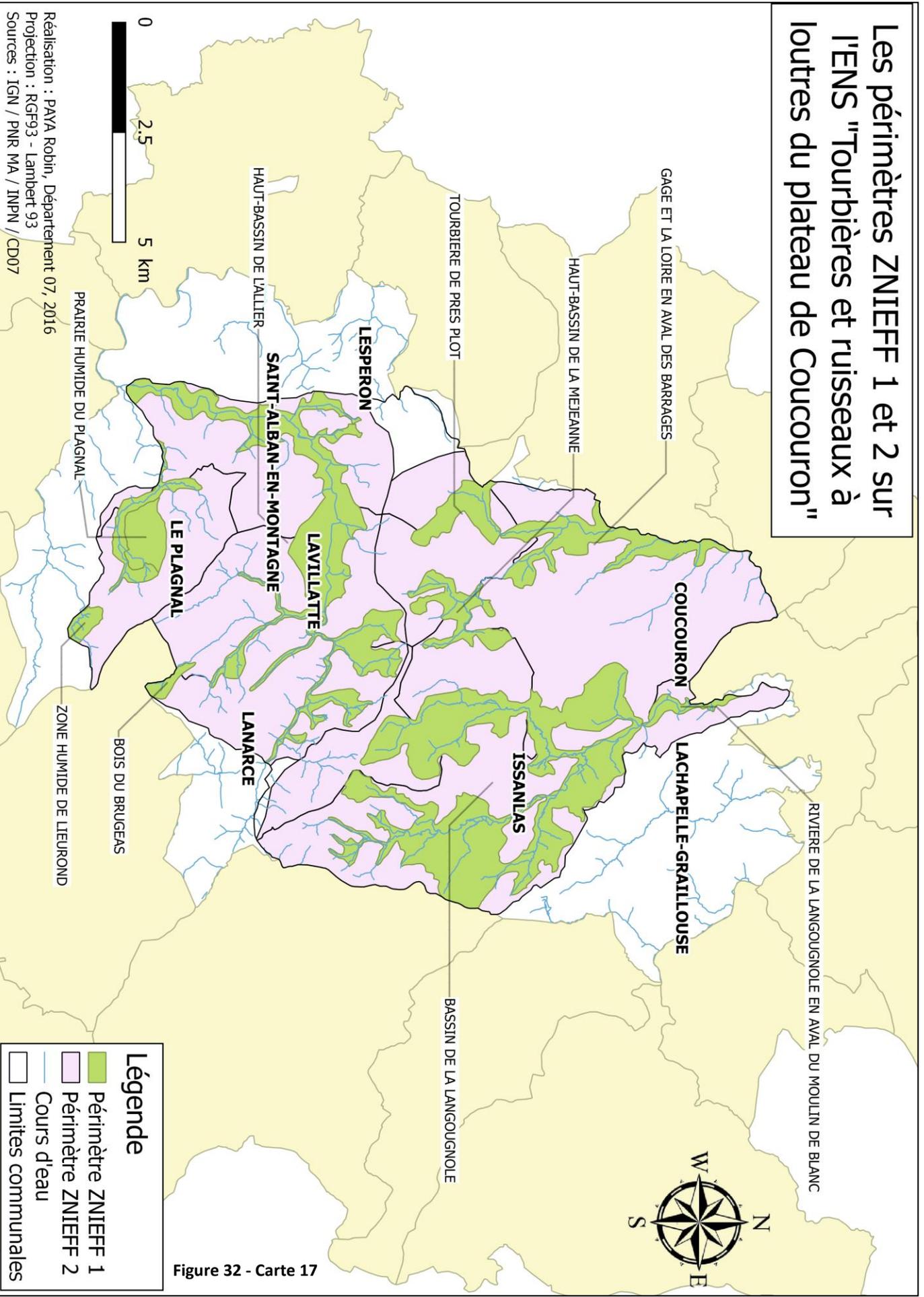


Figure 32 - Carte 17

Réalisation : PAYA Robin, Département 07, 2016
 Projection : RGF93 - Lambert 93
 Sources : IGN / PNR MA / INPN / CD07

Elles écrètent ainsi les crues et soutiennent les débits d'étiage. Les sphaignes peuvent retenir jusqu'à 26 fois leur poids en eau (CEN RA, décembre 2013). De plus, ils sont des épurateurs naturels à différents niveaux et sont très sensibles à toutes modifications de leur fonctionnement (Ladet, 1994). Ils sont aussi des zones d'expansion naturelle des crues et permettent le ralentissement des ruissellements (DIREN RHONEALPES (CHATELAIN M.), 2011).

Ainsi, **les préserver c'est protéger le territoire**, et les sauvegarder c'est donc faire de la protection environnementale un projet de territoire durable en matière de gestion des risques, d'autoépuration des eaux et de résilience vis-à-vis du changement climatique.

Le site ENS peut être assimilé au « Château d'eau de l'Ardèche » (Entretien SMA, 2016) dans la mesure où l'on observe « une gamme de milieux diversifiés » (Ladet, 1994). De plus, **les cours d'eau alimentent l'Allier, la Loire et l'Ardèche** et les **zones humides sont les clés de voûtes** de cet ensemble aquatique en interdépendance à cheval les bassins versants de Loire Bretagne et de Rhône Méditerranée Corse.

Les **zones humides classiques** sont des milieux où l'eau est présente presque toute l'année mais où la végétation est hygrophile sans pour autant être spécifique à ces milieux perpétuellement en eau.

Au contraire, les **tourbières** sont des milieux humides particuliers générant des espèces caractéristiques qui sont inféodées à ces habitats comme la drosera à feuilles rondes, les sphaignes, l'hypne brillant et où des phénomènes de turbidification⁶ se mettent en place. **3 paramètres** sont nécessaires pour créer une tourbière (Gregoire, 2015) :

- présence d'eau avec des précipitations entre 1000 et 2000 mm de pluies/neige.
- plantes édifcatrices de tourbières
- Conditions hydro géomorphologiques contraignant l'eau

Certains habitats de la directive du même nom a défini des zones spéciales de conservation en désignant des habitats prioritaires. Sur le site de l'ENS, ces habitats humides sont (Ladet, 1994) :

- **Formation herbeuses à Nard raide**
- Mégaphorbaies eutrophes
- **Forêt de bouleau (Tourbières boisée)**
- **Forêt tourbeuse à pin sylvestre**
- **Bois tourbeux à épicéa**
- **Tourbières hautes actives**
- Tourbières hautes dégradées
- **Tourbières de couverture**
- Tourbières de transition et tremblants
- Dépression sur substrat tourbeux

En gras, habitats prioritaires.

⁶ C'est le fait que la tourbe pousse sur elle-même, pourrissant en profondeur tout en créant de l'humus sur laquelle la végétation va continuer de pousser. Ce phénomène peut entraîner la formation de radeaux, typiques de tourbières.

Au sein de ces nombreux milieux humides, 260 espèces de flore ont été recensées dont 160 inféodés aux milieux humides. C'est dire **l'importance de l'enjeu lié aux zones humides** sur l'ENS (Ladet, 1994).

Ce sont au total près de **1240 ha pour 380 sites sur 36 communes du plateau ardéchois** qui ont été inventoriés en 1994. **10 des 36 communes (soit 28%) dont les 8 de l'ENS regroupent 60% des sites zones humides** du plateau ardéchois (Ladet, 1994).

Les communes d'Issanlas, avec le site des plaines d'Issanlas (Narces), de Coucouron avec le lac, et de Lanarce en proximité directe de l'Espezonnette sont trois des 8 communes de l'ENS les mieux dotées de sites et de surfaces de zones humides (Tableau 4 - Intérêt patrimonial des communes ENS - Réalisation : Robin Paya). Les trois communes du plateau ardéchois avec les plus grandes surfaces de zones humides font partie de l'ENS.

Tableau 4 - Intérêt patrimonial des communes ENS - Réalisation : Robin Paya – Source : Ladet, 1994

Commune	Nb sites	Surface ha	Rang (sites)	Rang (ha)
Coucouron	24	102,69	3	2
Issanlas	38	169,31	1	1
Lachapelle	22	72,75	5	7
Lavillatte	11	71,81	15	8
Le Plagnal	6	30,94	19	13
Lespéron	21	52,81	8	11
Saint Alban	5	14,75	21	22
Lanarce	25	92	2	3

Les milieux aquatiques sont concentrés sur le quart nord-est de l'ENS (Figure 33- Carte 18) et le long des affluents des principaux cours d'eau que sont l'Epézonnette (sud), la Mejeanne (ouest) et la Langougnole (nord).

Zones humides et tourbières	930 ha
Moyenne	4,15 ha
Ecart type	6,55 ha
Minimum	0,12 ha
Maximum	43,49 ha
Médiane	1,59 ha
Nombre (polygones)	224

Tableau 5 - Statistiques zones humides et tourbières - Réalisation : Robin Paya – Source : Ladet, 1994

En moyenne, les 224 polygones de zones humides font 4 ha (Tableau 5 - Statistiques zones humides et tourbières - Réalisation : Robin Paya) même si 50% d'entre elles font moins de 1,6 ha et 50 % plus. La plus grande zones humides fait 43,5 ha environ.

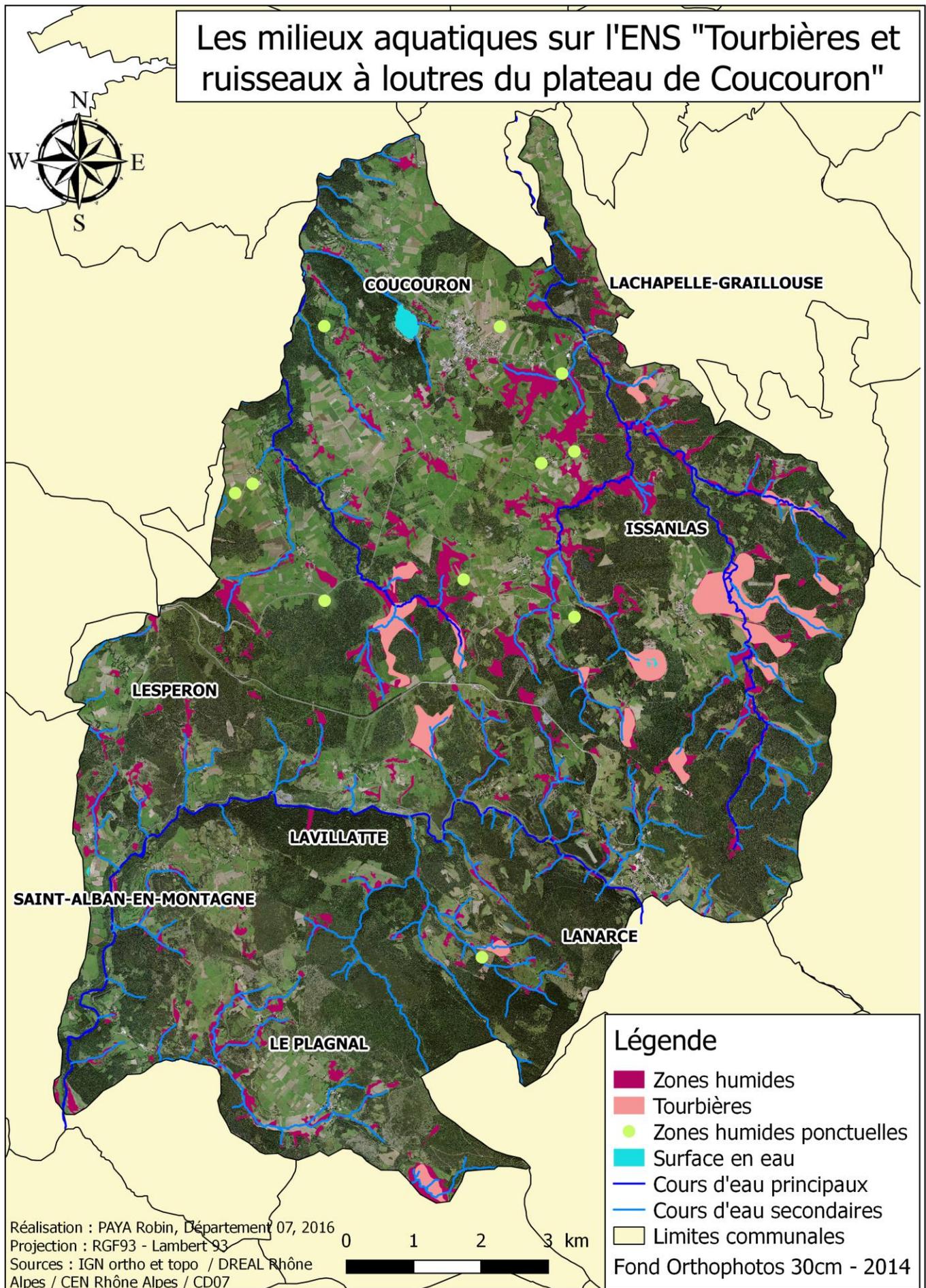


Figure 33- Carte 18

Figure 34 - Photo 3 – Robin Paya



Menaces

- **Enrésinement** (Figure 34 - Photo 3 – Robin Paya) du fait du déclin de l'agriculture, la prolifération d'arbres en bord de cours d'eau peut être problématique. Cette reconquête forestière est problématique avec notamment les boulaies tourbeuses à sphaignes sur la Tuilière (Plagnal) (CEN RA, 2014).

Figure 35 - Photo 4 – Robin Paya



- **Drainage, irrigation et comblement** (Figure 35 - Photo 4 – Robin Paya). Même si ces pratiques se font rares (Entretien ONEMA, 2016), la vigilance doit être maximale pour éviter les assèchements de zones humides

- **Ponts buses** (Figure 36 - Photo 5 – Robin Paya (Entretien ONEMA et FRAPNA, 2016 ; Terrain SICALA)). Ces obstacles à l'écoulement, tout comme les ouvrages hydrauliques peuvent être des franchissements délicats pour les espèces migratrices.



Figure 36 - Photo 5 – Robin Paya

- **Pesticides**. Le secteur de l'ENS est un territoire où l'utilisation de pesticides peut menacer la qualité de l'eau. C'est le secteur en Ardèche où les concentrations de pesticides sont les plus fortes (Annexe 8) même si ces données sont à relativiser puisqu'elles représentent une moyenne par surface hydrographique.
- **Eoliennes**. Les nombreux projets éoliens, au nombre de 5, représentant 26 éoliennes pour une puissance de 56 MW (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2012, Annexe 9), peuvent menacer les écosystèmes humides. Malgré le nom d'énergie « renouvelable », les milieux sont détruits pour l'installation d'éoliennes, notamment sur le plateau ardéchois où les conditions à leur implantation sont très favorables (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2012).

A la vue de ces informations, le **gestionnaire du site et ses partenaires ont donc un rôle majeur à jouer dans la préservation de ces milieux**, le territoire étant **exceptionnel** au sein du Département et dont la qualité des apports en eau conditionne le **bon fonctionnement de plusieurs fleuves de renommée nationale**.

C'est en **mettant l'accent sur cette responsabilité que le projet environnemental peut devenir projet de territoire**. Pour cela, le gestionnaire doit avoir identifié l'objectif de restauration des tourbières avec la recréation d'une situation favorable à la dynamique d'une tourbière. A l'échelle de la régénération d'une tourbière, l'action du gestionnaire « n'est donc qu'un bref épisode dans une longue séquence de cycles de « perturbations/reconstructions » (Pôle relais tourbières, 2010).

Il faut **arriver à convaincre localement que c'est la projection dans le temps** qui doit être incluse aux réflexions, non pas le raisonnement à court terme. **L'environnement est un projet qui dure** dont les retombées ne sont pas immédiates, le **temps du décideur et le temps de la nature n'étant pas les mêmes**. Pour cela, de nombreuses structures apportent localement leur expérience pour animer une dynamique d'acteurs, sensibiliser sur des notions d'environnement pour une bonne **appropriation locale**, pour **traduire l'environnement dans les documents d'urbanisme** et pour être force de proposition pour **améliorer la gouvernance et la concertation** (CEN RA, 2014). C'est dans cet **accompagnement et cette sensibilisation**, aussi présente dans les projets ENS du Département, que **réside la clé de l'appropriation locale et de la traduction territoriale du projet environnemental**.

2.3. Les forêts et les milieux ouverts

Les milieux forestiers

Même si ce sont les milieux humides qui font la renommée du plateau ardéchois, **réel poumon aquatique de l'Ardèche**, les forêts sont prépondérantes sur le territoire.

Les **forêts de conifères**, grâce à des conditions favorables (altitude, fraîcheur, etc) occupent près de **5000 ha** (Tableau 6 - Forêts de feuillus et de conifères - Réalisation : Robin Paya). Les 263 forêts (polygones SIG) font en moyenne 22 ha mais peuvent atteindre au maximum 339 ha. Les essences dominantes sont l'épicéa et le sapin pectiné.

Forêts de feuillus	645 ha
Moyenne	5,9 ha
Ecart type	9 ha
Minimum	NoData
Maximum	66 ha
Médiane	3,3 ha
Nombre (polygones)	109

Les **forêts de feuillus** quant à elles sont huit fois moins nombreuses. Elles occupent **65 ha** (Tableau 6 - Forêts de feuillus et de conifères - Réalisation : Robin Paya) et sont globalement toute de même taille, environ 6 ha, avec des écarts à la moyenne n'atteignant que 9 ha.

Forêts de conifères	4964 ha
Moyenne	22 ha
Ecart type	52,5 ha
Minimum	NoData
Maximum	339 ha
Médiane	3,5 ha
Nombre (polygones)	263

Ces forêts sont de plus petites tailles que les ensembles forestiers de conifères, et sont constitués essentiellement de hêtres et d'érables ainsi que de

Tableau 6 - Forêts de feuillus et de conifères -
Réalisation : Robin Paya

sorbiers des oiseleurs.

Enfin, les **forêts mixtes** sont deux fois plus présentes que les feuillus, avec **1411 ha** (Tableau 7 - Forêts mixtes - Réalisation : Robin Paya). Elles font en moyenne 9,9 ha mais sont plus hétérogènes en termes de surface, avec des écarts à la moyenne atteignant 38,5 ha. Ces forêts mixtes sont constituées de boisements atteignant au maximum 620 ha alors que la médiane se situe à 2,2 ha.

Les forêts mixtes comprennent essentiellement les séries associant feuillus et conifères, comme celle de la hêtraie-sapinière, omniprésente sur ce plateau ardéchois.

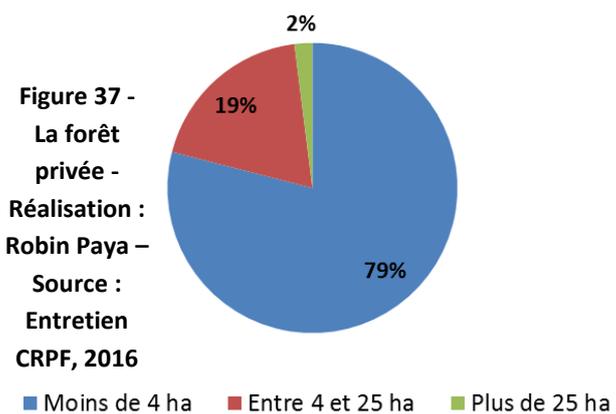
Ce sont d'ailleurs souvent les forêts d'épicéas qui précèdent les forêts de hêtres ou de sapins puisque « les forêts d'épicéas sont des forêts intermédiaires de 1ère génération qui préparent les sols et l'ambiance forestière pour les hêtres et les sapins. » (Entretien CRPF, 2016). La hêtraie-sapinière présente sur le site du B21 « est l'héritage d'une exploitation forestière continue et très ancienne (XIIème siècle). Le hêtre a été systématiquement écarté alors que l'épicéa, massivement introduit, est présent dans une proportion variable à côté du sapin » (Chambre d'agriculture de l'Ardèche, CEN RA, 2012).

Sur le **territoire de la montagne ardéchoise**, comprenant 23 communes sur une surface de 55 000 hectares, le couvert forestier est de 33%. Sur les 1800 hectares de forêts concernées, 73% sont gérées par 2734 propriétaires privés.

Forêts mixtes		1411
Moyenne		9,9 ha
Ecart type		38,5 ha
Minimum		NoData
Maximum		620 ha
Médiane		2,2 ha
Nombre (polygones)		118

Tableau 7 - Forêts mixtes - Réalisation : Robin Paya

La répartition de la forêt privée sur la montagne ardéchoise



Le morcellement forestier est conséquent, avec 79% des propriétaires privés qui ont moins de 4 ha (25% de la forêt), 19% qui en ont entre 4 et 25 ha (44% de la forêt) et 2% (66 personnes) qui ont plus de 25 ha (31% de la forêt). (Figure 37 - La forêt privée - Réalisation : Robin Paya – Source : Entretien CRPF, 2016).

Une **dizaine d'exploitants forestiers** ont une entreprise sur le territoire, et nombreux sont ceux ayant encore des exploitations traditionnelles avec de petites scieries (Entretien CRPF, 2016). La forêt relevant du Régime Forestier (forêts domaniales, communales et sectionnelles), c'est-à-dire des règles d'ordre public couvre 1 200 ha (Annexe 10).

La forêt représente donc près de **8000 ha sur 11 600** sur l'ENS (feuillus, conifères et mixtes), soit près de 70% de l'ENS. C'est donc un territoire très forestier comparé à la moyenne ardéchoise de 57% (Chifflet, Meinsohn, 2016). Les feuillus prennent de plus en plus de place, du fait certainement du changement climatique qui favorise le développement de ces forêts au dépend des conifères plus sensibles à la chaleur. Les feuillus occupent désormais 199 000 ha en Ardèche en 2013 alors qu'elle n'occupait que 103 785 ha en 1995. Les conifères quant à eux sont passés de 100 460 ha à 96 000 ha.

La domination des feuillus sur les conifères est bien visible en Ardèche avec un ratio de 2 feuillus pour 1 conifère. Les données forestières sur l'ENS montrent donc que **la ressource de bois résineux peut être un atout pour le territoire** puisque 213 chaufferies à plaquettes sont installées en Ardèche et que le Bois Energie devient le premier objectif forestier à développer sur le territoire (Chifflet, Meinsohn, 2016). De plus, les chaufferies industrielles de la vallée du Rhône recherchent du bois en quantité, notamment sur le plateau ardéchois, constituant un atout économique mais aussi un danger (Entretien FRAPNA, 2016). Ainsi, **protéger les forêts est une nécessité pour la biodiversité** mais aussi pour **l'atout économique** que peut représenter l'exploitation si elle se fait durablement.

Pour cela, le territoire s'organise pour utiliser à bon escient et durablement les forêts de son territoire, en réduisant le morcellement forestier et en intégrant les enjeux environnementaux. Les divers projets environnementaux permettent ainsi de reconsidérer la forêt, et de la gérer de façon plus efficiente, pour respecter l'environnement.

- Une **Association des Sylviculteurs de la Montagne Ardéchoise (ASAM)** existe depuis 30 ans sur le territoire et permet aux propriétaires de mutualiser des travaux, de réaliser des achats groupés, et simplement de partager des connaissances.
- Un projet **d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF)** verra certainement le jour sur la Montagne Ardéchoise d'ici 1 an. Les ASLGF permettent aux propriétaires de gérer en commun leurs parcelles.
- **Les regroupements de propriétaires** permettent d'obtenir le label **Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF)** délivré par le ministère de l'agriculture. Il permet de « dynamiser la gestion durable des forêts privées et une meilleure mobilisation du bois et ce au profit de l'ensemble de la filière ».

De plus, la région a mis en place un **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)** pour la période 2011-2015 pour « améliorer la production et la valorisation économique du bois tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts » au travers du maintien d'une économie forestière dynamique, d'une gestion forestière multifonctionnelle, d'une stabilisation des peuplements et d'une anticipation des changements climatiques. Deux actions ont donc été préconisées sur la montagne ardéchoise.

Enfin, le dernier volet forestier concerne les forêts anciennes et les vieilles forêts. **Les forêts anciennes** sont les peuplements où une continuité forestière est assurée depuis le minimum forestier, c'est-à-dire le début du 19^{ème} siècle. A l'inverse, les **vieilles forêts** (ou forêts mûres) sont constituées de vieux peuplements forestiers dont les arbres font partie des derniers stades du cycle biologique des forêts. Ce sont ainsi des attributs de maturité qui les caractérise (Fuhr, 2016). Pour la biodiversité, **la forêt optimale est celle associant maturité et ancienneté**.

Le **Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes (REFORA)** est un groupe de réflexion (Association Loi 1901) qui est un lieu de rencontre multi partenariale abordant la gestion forestière au travers des diverses fonctions de la forêt (site REFORA). Il a impulsé le réseau **Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle (FRENE)** qui vise à maintenir des îlots « non gérés » en forêts exploitées et souhaite laisser en évolution naturelle 10% de la forêt rhônalpine pour créer un réseau écologique de peuplements à haute naturalité en forêts publiques et privés (REFORA, 2014). Les gestionnaires forestiers jouent le

jeu, et ce **projet environnemental est une fierté territoriale** puisqu'il sert de valeur d'exemple au niveau national et à une double fonctionnalité : **s'inscrit dans un projet de gestion intégrée au niveau local et s'inscrit dans une politique globale à l'échelle d'un territoire.**

Les vieilles forêts sont progressivement reconsidérées suite aux défrichements nombreux intervenus entre le 10^{ème} et le 12^{ème} siècle en Ardèche pour les besoins domestiques, puis l'impulsion, avec l'ordonnance de Colbert en 1669, de la politique forestière française avant le reboisement des années 1860 (Ladet, Bauvet, 2010).

Les milieux ouverts

Comme nous avons pu le voir (Cf. 1. Le diagnostic socio-économique), les milieux ouverts ont une importance cruciale sur le territoire de l'ENS : **ce sont eux qui font le pont entre paysages et usages, entre faune-flore et êtres humains, entre écologie et économie.**

L'économie est largement orientée vers l'agriculture, essentiellement l'élevage d'ovins et de bovins, mais aussi la culture fourragère. Ainsi, **associer les milieux ouverts** (essentiellement constitués de parcelles agricoles) **au projet environnemental est une nécessité.** Cette **entrée agricole facilitera le dialogue entre acteurs et décideurs** et permettra à l'environnement de devenir un projet de territoire.

Tableau 8 - Champs cultivés - Réalisation :
Robin Paya

Les champs cultivés représentent un peu moins d'un tiers de la surface de l'ENS (3000 ha) (Tableau 8 - Champs cultivés - Réalisation : Robin Paya). Les parcelles (polygones sous SIG) font en moyenne 88 ha, dont la plus petite parcelle fait 2 ha et la plus grande 769 ha. Il y a donc une grande amplitude, notée par un écart à la moyenne élevé (128 ha). Les plus petites parcelles sont globalement celles réservées à l'élevage (pâturage) et les plus difficiles d'accès et les plus grandes à la culture sur les zones de replat.

Champs cultivés	3000 ha
Moyenne	88 ha
Ecart type	128 ha
Minimum	2 ha
Maximum	769 ha
Médiane	64,9 ha
Nombre (polygones)	34

L'illustration concrète de la prise en compte de cette activité agricole sont les **mesures agro-environnementales** (MAE). Mises en place par la PAC au niveau européen, « chaque territoire définit ses mesures en fonction de ses enjeux et les MAE doivent être portées par des collectivités territoriales, concerner des territoires cohérents et être menés dans une démarche multi acteurs » (CEN RA, 2015). Ces mesures permettent aux agriculteurs de **percevoir des financements en contrepartie d'adaptations dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement** (7500 euros maximum perçus par exploitation et des dépenses pour l'exploitant de diagnostic d'éligibilité et d'accompagnement de l'ordre de 1200 euros, Entretien PNR MA-CA, 2016).

Ce sont des contrats rémunérés entre l'Etat et un exploitant agricole se composant d'engagements. 6 MAEt (t pour *territorialisées*, Annexe 11) avaient été proposées aux agriculteurs dès 2009 sur le site Natura 2000 « Loire et ses affluents » (Chambre d'agriculture de l'Ardèche, CEN RA, 2012) :

- « Préservation des zones humides » (deux MAEt)
- « Entretien des pelouses et autres pâtures »
- « Entretien des landes « ouvertes »

- « Ouverture mécanique des landes « fermées »
- « Qualité écologique des prairies permanentes de fauche »

Les MAE sont des mesures à obligation de résultats et non de moyens. De nouvelles MAEC (C pour climatique) ont remplacé les MAEt et « les intentions étaient de **partir d'une logique de projets de territoire**, qui va dans le sens d'une collaboration plus forte entre gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs et autres partenaires pour **développer une démarche territoriale de projet** tout en faisant le lien avec les territoires à enjeux et **en raisonnant à l'échelle de l'exploitation** et non plus la parcelle » (Aten, janvier-mars 2016). Le secteur de l'ENS est un des seuls en Ardèche à posséder des MAE et ce sont 11 MAEC (ciblées « herbe ») qui ont été identifiées.

Le premier **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) « Pente et Montagne Ardéchoises »** d'Ardèche a d'ailleurs vu le jour en 2015 pour préserver la biodiversité grâce à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et ayant pour but de promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et économiquement viable (Département de l'Ardèche et ministère de l'écologie (coords.), 2015).

Ce projet porté par le PNR MA et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, avec une co-gouvernance de 3 communautés de communes permet de rendre plus cohérent l'application des MAE. Ce PAEC est ambitieux puisqu'il couvre 1/3 du département (2617km²), a une enveloppe financière de **4.5 millions d'euros** (Région, Agences de l'eau, Europe avec le FEADER, Etat que sur les sites N2000) et concerne plus de 300 agriculteurs (PNR MA et CA07, 2014). Après la première vague de contractualisation en 2015, ce sont 84 contrats qui ont été signés pour 5000 hectares engagés et 2.2 millions, d'euros pour 5 ans. L'année 2016 s'annonce prometteuse avec 70 à 75 nouveaux contrats (Entretiens PNRAM, CA, 2016). **Les agriculteurs s'engagent donc à aller au-delà de la simple contractualisation en l'ouvrant au suivi et aux évaluations techniques.**

Conclusion

Ces projets et mesures agricoles maintiennent ainsi la biodiversité au travers de pratiques agricoles pérennes. La richesse floristique contribue notamment à la préservation des paysages et de la faune associée et elle a un intérêt économique pour l'exploitant puisque la qualité des produits est liée à la qualité des milieux (Département de l'Ardèche et ministère de l'écologie (coords.), 2015) et c'est dans la diversité que réside la résilience des milieux et la productivité.

C'est ce qu'a démontré un chercheur américain, du nom de David Tilman. Il aensemencé en 1982, 200 parcelles avec des espèces (1 à 25 par parcelle) des prairies du Minnesota. Cette étude devait à la base étudier le rôle des nutriments présents dans le sol pour la croissance des plantes. Malheureusement pour les espèces et heureusement pour son étude, une grande sécheresse, qui n'avait pas eu lieu depuis 50 ans sévit dans la région en 1988. Les parcelles sur lesquelles se trouvaient le plus d'espèces ont résisté aux fortes chaleurs et au manque de pluie alors que les autres ont été complètement détruites.

Tilman résume la situation de façon très pragmatique : « Dans une communauté, chaque espèce assume une fonction différente. Si une espèce disparaît, un certain travail n'est pas fait, et le système est moins efficace ».

Ainsi, ces **projets agricoles prônant la diversité, la productivité et le respect de la nature sont donc des projets de territoires, où l'environnement s'est introduit, et où les deux avancent de concert.**

Au travers des efforts de concertation, c'est tout un **équilibre entre écologie et agronomie qui a pu être trouvé.**

Le lien agriculteurs-autres acteurs est donc une entrée efficiente, prometteuse et pertinente sur un territoire comme celui de l'ENS pour faire de chaque projet environnemental un projet de territoire.

C'est ainsi au travers **d'une politique foncière** notamment que le Département peut acquérir des parcelles hors périmètres MAE situées dans des zones à enjeux et appartenant à la SAFER, ou aux nombreux propriétaires privés (Annexe 12) pour associer des agriculteurs aux projets environnementaux.

Synthèse Deuxième partie

La population

Près de 2000 habitants

Une population multipliée par 2,4 l'été

La moitié des habitations sont des résidences secondaires

Vieillesse de la population



Les projets territoires-environnement

Différentes échelles de projets : 1 mondial, 3 européens, 1 national et 3 régionaux

Sources de nombreux financements dynamisant le territoire : 10 milliards injectés d'euros pour la période 2014-2020

Mais l'environnement reste une préoccupation secondaire, et l'échelon départemental des ENS peut pallier ce désintérêt



La dynamique territoriale

Evolution de l'emploi entre -5,5% et +6,8%

L'agriculture est omniprésente, avec 35% des établissements de l'ENS dans le secteur agricole

Une SAU 2 fois supérieures à celle de l'Ardèche et 4 fois plus de terres labourables

La N102 comme élément structurant du territoire

Des mouvements pendulaires permanents pour relier des bassins de vie en dehors de l'Ardèche



Des milieux exceptionnels générant de la concertation

Tête de bassins versants

11 600 ha dont plus de 50% de forêts, 20% de champs cultivés et 10% de zones humides

9 sites Natura 2000 couvrant 1/5^{ème} de l'ENS

9 sites ZNIEFF 1 couvrant 2/3 de l'ENS

5000 hectares de forêts, dont 73% est privée, sur lesquels de nombreux projets forestiers visent à les protéger et à fédérer les acteurs



Une responsabilité environnementale accrue

Château d'eau, alimentant la Loire, l'Allier, la Loire et l'Ardèche

60% des zones humides du plateau ardéchois sont sur l'ENS

De nombreux services éco systémiques rendus, protégeant le territoire



TROISIEME PARTIE : La stratégie d'action, des enjeux aux objectifs

1. Les zones à enjeux, la priorité de l'action

La définition des enjeux environnementaux sur l'ENS sont à définir en aval des diagnostics et en amont des objectifs du plan de gestion. Ce sont eux qui permettent d'identifier les objectifs relatifs à la faune et la flore remarquables.

Les enjeux sont **les éléments du patrimoine ou du fonctionnement que l'on doit préserver ou améliorer** (Chiffaut, 2006). Ils permettent de caractériser et d'identifier les éléments matériels ou immatériels qui vont constituer l'origine des objectifs à long terme, qui orienteront des objectifs opérationnels dans un second temps (Aten, 2015).

On distingue souvent les enjeux :

- De conservation du patrimoine naturel
- De connaissance du milieu naturel
- Socio économique

Même si les enjeux sont définis à la suite de l'état des lieux à un instant t , **la notion d'enjeu doit être évolutive**. Les enjeux doivent définir le type de biodiversité, d'enjeu (conservation, préservation, restauration, gestion) et de stratégie mise en place (Ricaud *in* Aten, janvier-mars 2016).

Sur le territoire de l'ENS la biodiversité concernée est très diversifiée. Pour autant, elle relève **essentiellement des milieux humides** qui constituent une grande partie du territoire. Les enjeux sont des **enjeux de conservation et de préservation** dans la mesure où le territoire **subit peu de pression**. Cependant, les quelques milieux qui sont dégradés doivent être **restaurés**. Dans ce document cadre de gestion, **les enjeux sont définis par le Département et pour la mise en œuvre de la politique départementale**. Ce sont les trois axes du SDENS qui orienteront la stratégie de gestion (Cf Introduction). Ainsi la définition des enjeux, traduits par **des zones à enjeux**, permettra indirectement d'orienter les actions de sensibilisation pour les « **utilisateurs** » **du territoire**. Enfin, ce sont aussi sur ces zones à enjeux que les porteurs de projets agiront en priorité.

Cependant, comme les enjeux sont définis « par une certaine partie prenante du territoire, ils seront forcément subjectifs et dépendront par ailleurs de l'état des connaissances à un moment donnée » (Ricaud *in* Aten, Janvier-Mars, 2016).

Les enjeux sont la clé de voûte de la gestion entre la valeur patrimoniale que représente l'enjeu, la représentativité de cet enjeu de l'espace naturel protégé vis-à-vis de plus larges territoires et le rôle fonctionnel qu'à l'espace naturel protégé dans l'écosystème général (ATEN, 2015).

1.1. Méthodologie

Dans le cadre de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », les zones à enjeux ont été définies en **utilisant des périmètres de protection** qui existaient déjà sur le territoire. **Les différentes listes rouges** départementales, régionales ou nationales ont aussi servi dans la cartographie des zones à enjeux ainsi que d'autres éléments dont nous parlerons par la suite.

La définition des zones à enjeux est habituellement établie en lien direct avec de nombreux partenaires pour déterminer des zonages précis. **Les enjeux doivent être mûrement réfléchis**, avec suffisamment de recul, et partagés par les membres de l'organe de gouvernance (Chiffaut, 2006).

Cette phase de concertation est primordiale pour éviter que les zones à enjeux ne soient remises en cause par la suite.

Dans le cadre de la définition des zones à enjeux sur l'ENS le début d'une concertation avec les différents acteurs a pu être mise en place.

Cependant la cartographie des zones à enjeux s'est faite en plusieurs étapes :

- Entretiens avec les différents acteurs locaux
- Quelques phases de terrain secteurs de l'ENS avec ou sans les partenaires
- Phase bibliographique de recherche de données
- Cartographie des principaux périmètres de protection de la nature
- Combinaison de toutes ces étapes préalables et cartographie synthétique

Les **entretiens ont été qu'un support à la cartographie**, les éléments ayant été abordés par les personnes interrogées n'étant pas suffisamment précis être cartographiés. Cependant, les zones identifiées lors des entretiens ont permis d'appuyer sur le fait que certains secteurs ont plus d'intérêt que d'autres.

Déterminer des zones à enjeux requiert souvent une méthodologie bien particulière d'autant plus importante pour la hiérarchisation de ces enjeux. Certains documents préconisent de donner une note aux secteurs d'un espace naturel protégé pour pouvoir prioriser les actions. Il faut dans ce cas-là attribuer une note régionale basée sur un **niveau de sensibilité** des espèces. En parallèle il faut calculer la **responsabilité du site** pour la conservation de l'espèce (Rufay, Kleszczewski M. 2009

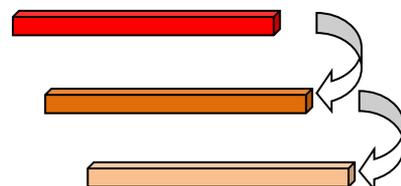
Le CEN Rhône Alpes a aussi travaillé sur certains de ses sites à la définition de zones à enjeux et la hiérarchisation de ces derniers avec des visites de terrain pour réaliser un premier tri puis la mobilisation de données existantes pour mesurer les intérêts écologiques et l'état de conservation des sites (CEN RA, 2015 – Eyrieux). La photo interprétation et la vérification de terrain complètent cette méthodologie. La phase finale de concertation a « mis en avant les volontés locales, les craintes ainsi que les attentes futures de chaque partie » (CEN RA, 2013).

Le volet foncier est à chaque fois pris en compte et les périmètres des POS et PLU classés en AU (A Urbaniser) ou en zones constructibles sur les cartes communales sont particulièrement surveillés.

Pour définir et cartographier les zones à enjeux sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », **plusieurs approches ont donc été utilisées**. Cette méthodologie est donc **personnelle et unique** à ce site ENS, mais se base tout de même sur des éléments de priorisation extraits des documents précédents :

Filtre N°1 : Périmètres règlementaires

Filtre N° 2 : Habitats d'intérêts connus et occupation du sol



Filtre N°3 : Espèces potentiellement présente sur le site ENS

Ces filtres ont simplement permis de dessiner des zones à enjeux englobant des secteurs présentant un caractère remarquable.

Cette première définition des zones à enjeux est provisoire dans la mesure où les **spécialistes locaux n'ont pas encore été consultés**. La définition des zones à enjeux s'effectue « à dire d'experts en croisant les différents intérêts et disciplines » et permet de lier le projet environnemental au territoire (Annexe 13).

La cartographie découlant de cette méthodologie a permis de cibler plusieurs zones à enjeux sur le territoire de l'ENS.

1.2. Cartographie des zones à enjeux

N.D.A. Le nom des approches est un acronyme reprenant les deux premières lettres des éléments principaux cartographiés ainsi que le nombre de l'approche

PERE-1

La **première approche** (Cf. Figure 31 - Carte 16 de zones à enjeux fait référence à la carte des périmètres réglementaires présentée dans la partie « 2.1. Le sites Natura 2000 et les ZNIEFF 1 et 2 ».

Les zonages représentant les deux sites Natura 2000, les neuf périmètres ZNIEFF 1 et les deux périmètres ZNIEFF 2 permettent en effet de mettre en évidence les secteurs qui peuvent présenter un enjeu fort. Les périmètres ZNIEFF 2 sont à mettre de côté dans la mesure où ils couvrent l'ensemble de l'ENS.

Les périmètres ZNIEFF 1 et Natura 2000 ciblent des territoires qui sont remarquables et qui possèdent des espèces et des milieux pour lesquels l'intérêt de préservation est primordial.

En ce qui concerne les ZNIEFF 1, on peut observer qu'il existe une différence entre la partie nord et sud de l'ENS. Le nord possède des zonages plus larges formant des tâches plus ou moins continues. Ils correspondent au réseau de zones humides et de tourbières qui y prédominent. Ce secteur est en effet un plateau dans le plateau puisque la pente y est faible et que les cours d'eau n'ont peu ou pas creusé le paysage. Au sud, au contraire, les zonages ZNIEFF 1 suivent un linéaire principal qui s'étend du centre-est de l'ENS au sud-ouest (Espézonnette).

En ce qui concerne les périmètres Natura 2000, le site B21 chevauche en grande partie les zonages de ZNIEFF 1 du nord de l'ENS, complétant le réseau dense de milieux humides.

Le B20 quant à lui souligne à nouveau l'importance de l'Espézonnette, réel élément structurant du paysage sur cette moitié sud. Le site Natura 2000 complète le linéaire de rivière avec les forêts domaniales qui existent en périphérie du cours d'eau.

Cette première cartographie permet de filtrer de façon générale les secteurs qui **peuvent présenter un enjeu important**. On retiendra donc que les zones humides et tourbières de la partie nord de l'ENS sont des éléments majeurs du paysage qui se doivent d'être sauvegardés. On ajoutera que l'est de l'ENS présente une densité plus importante de zones humides et qu'il faudra donc y agir en priorité. L'Espézonnette, qui scinde l'ENS en deux est à sauvegarder.

Ces zonages réglementaires mettent en avant deux types majeurs d'enjeux, ou plutôt trois :

- **Les zones humides et tourbières**
- **Les rivières, et plus particulièrement l'Espezonnette**
- **Et les forêts domaniales.**

HAPO-2

La **seconde approche** (Figure 38 - Carte 14) est relative aux **habitats potentiellement remarquables** sur le site ENS de Coucouron. Elle présente, grâce à l'intersection de plusieurs données et critères, les secteurs de l'ENS qui sont susceptibles d'être les plus remarquables du point de vue de l'habitat.

Pour réaliser cette cartographie, différentes données ont été utilisées :

- Les **réservoirs de biodiversité du SRCE** de 2014 (DREAL Rhône Alpes). Les réservoirs de biodiversité sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement » (<http://www.trameverteetbleue.fr>).
- Les **données de l'inventaire départemental des zones humides et tourbières** supérieures à 1ha. Il a été l'initiative de l'Etat, mais a été réalisé par la Fédération de pêche de l'Ardèche entre 2001 et 2003. Le CEN RA a enrichi cet inventaire en 2007 et le complète régulièrement (CEN RA, 2010).
- Les **données mises à jour du CEN Rhône Alpes sur les zones humides et tourbières** inférieures à 1ha de 2016.
- Les **forêts déjà présentes sur les cartes de Cassini** au 18^{ème} siècle (2013). La DRAAF, aux côtés de la bibliothèque nationale de France, l'EHESS et l'IGN a téléchargé et numérisé les cartes de Cassini. C'est dans le cadre de ce stage qu'ont été cartographiées les forêts déjà présentes sur les cartes de Cassini et existant toujours aujourd'hui. Il faut noter que seules les zones boisées de plus de 100ha ont été numérisées par la DRAAF.
- Les **cours d'eau présents dans le SDAGE 2016-2021**.
- Les **cours d'eau classés en liste 1**. Ce classement « vise la prévention de toute nouvelle dégradation de la continuité écologique sur les cours d'eau concernés qui sont en très bon état écologique ou joue un rôle de réservoir biologique. Aucune autorisation de construction si les ouvrages constituent un obstacle à la continuité écologique » (DREAL de bassin Rhône Méditerranée, 2010).

Dans un premier temps, **seuls les cours d'eau présents à la fois dans le SDAGE et classés en liste 1 ont été conservés** soit les cours d'eau de la Mejeanne au nord et de l'Espezonnette (et ses affluents).

Autour de ces cours d'eau, un **espace de bon fonctionnement** a été défini. Il a été établi sur un **périmètre de 200m** de part et d'autre des cours d'eau, ce qui correspond aux pentes les plus raides, (supérieures à 20°) dont les eaux de ruissellement rejoignent directement le cours d'eau. Cette zone tampon correspond donc aux gorges du cours d'eau.

Les **forêts de Cassini** présentent a priori un degré fort de naturalité. Les forêts Cassini correspondent aux forêts domaniales de Lavillatte au centre de l'ENS, au droit de l'Espezonnette et d'Aubuc au Sud.

Ces forêts domaniales sont des **forêts anciennes mûres et non récentes, qui ont une diversité végétale plus importante** (Fuhr, 2016).

Par la suite, **seules les tourbières ont été gardées**, et les zones humides classiques ont été évincées. Les zones humides sont d'une importance cruciale, mais les tourbières sont des habitats encore plus remarquables. Elles sont essentiellement présentes à l'est de l'ENS, sur la commune d'Issanlas. C'est donc un site particulièrement intéressant dans la mesure où ce secteur présente une densité de tourbière importante au regard de l'ensemble de l'ENS.

Comme pour les cours d'eau, **pour garder une logique entre les différentes zones tampon, un espace de bon fonctionnement de 200m a été cartographié autour de ces tourbières**. Ces milieux sont en effet très sensibles aux perturbations extérieures et inclure des périmètres tampon permet de les préserver encore plus des potentielles pressions extérieures. De plus, certaines espèces vivant essentiellement dans les zones humides peuvent aussi aller dans les espaces périphériques des tourbières pour chasser.

La **notion de réseau étant primordiale**, tous les **réservoirs de biodiversité du SRCE** présents à moins de 500m (aire de chasse minimale des chauves souris) des tourbières ont été ajoutés à ces habitats potentiellement remarquables. Ces réservoirs ont été inclus puisqu'ils présentent des conditions optimales pour l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées.

Enfin, **les zones humides ponctuelles** (<1ha) du CEN RA ont été ajoutées à la cartographie. Ces milieux, parfois éloignés des autres habitats potentiellement remarquables, sont importants dans la mesure où ils peuvent constituer des tâches dans la structure paysagère et servir de relais pour la migration des espèces. De plus l'intérêt est porté majoritairement sur les grandes tourbières alors que les petites constituent un maillage territorial essentiel à l'alimentation des plus grandes zones humides.

Cette première cartographie met en avant plusieurs habitats et secteurs de l'ENS potentiellement intéressants :

- Les tourbières à l'est de l'ENS
- Le cours d'eau de l'Espezonnette avec ses affluents
- Plus marginalement, le cours d'eau de la Mejeanne
- Les forêts domaniales, anciennes et mûres au sud de l'ENS

Ces **habitats potentiellement remarquables** qui ont été dégagés ne sont pas exhaustifs et cette cartographie découle uniquement d'une série de critères appliqués sous SIG.

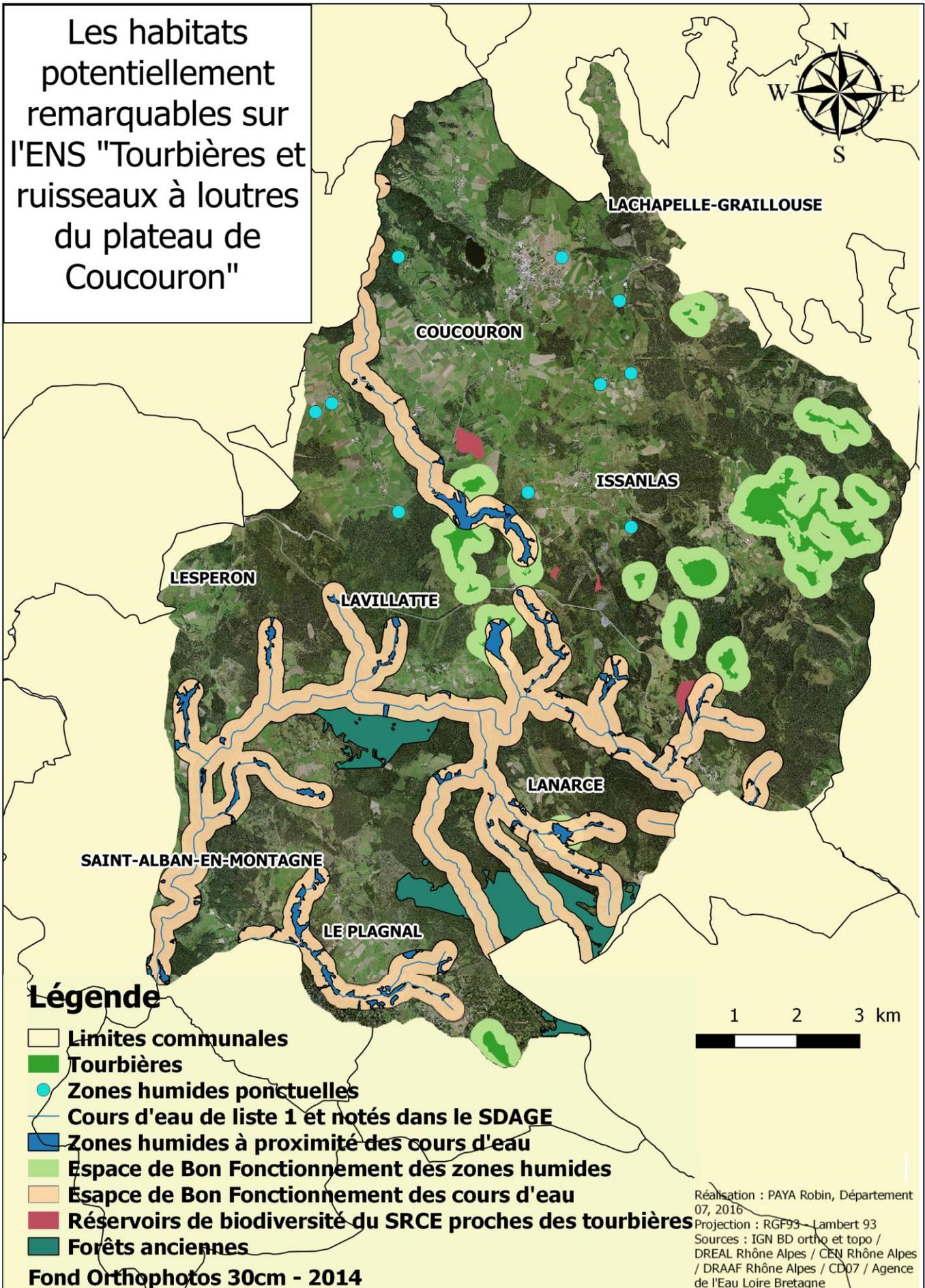


Figure 38 - Carte 14

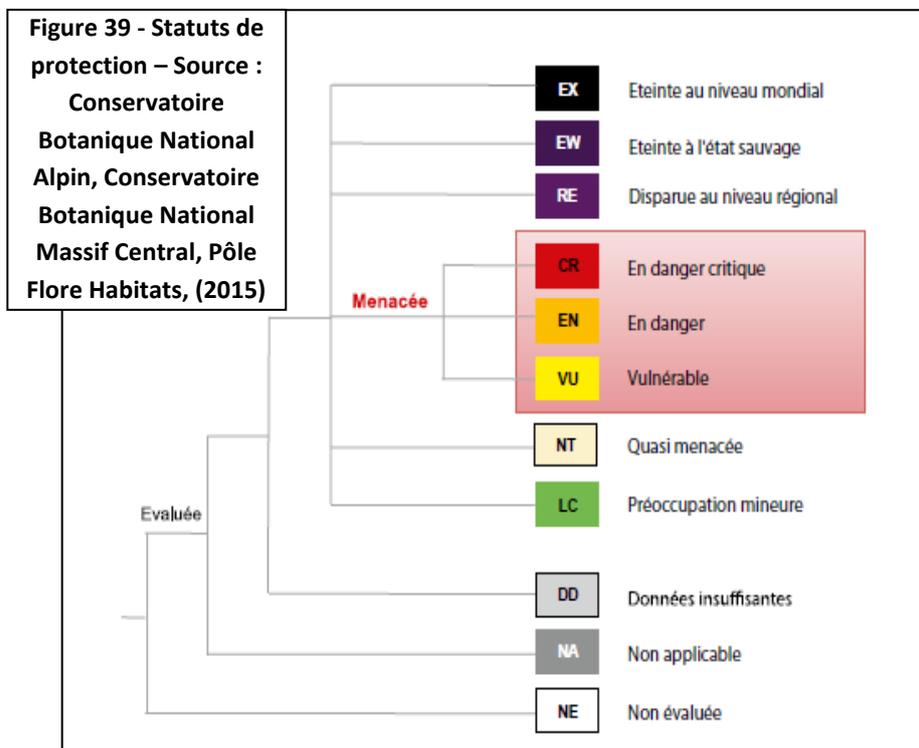
La **troisième approche** englobe sept cartes différentes.

Cet ensemble de carte présente les **habitats respectifs des espèces menacées potentiellement présentes** sur le site ENS.

Chaque espèce menacée a fait l'objet, dans le cadre du stage, d'une recherche bibliographique pour identifier les milieux propices à chaque espèce. De plus, dans de nombreux ouvrages dédiés aux différents genres d'espèces, une cartographie (approximative) et parfois des commentaires précis étaient disponibles, permettant de vérifier la présence ou non de l'espèce sur le site ENS.

9 listes rouges (bibliographie) ont été utilisées pour identifier et hiérarchiser les espèces menacées d'extinction.

De nombreux statuts existent pour qualifier le niveau d'extinction pour chaque espèce (Figure 39 - Statuts de protection – Source : Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Massif Central, Pôle Flore Habitats, (2015)) et seulement les espèces ayant un niveau d'extinction CR, EN, VU ou NT ont été retenues.



De nombreux groupes d'espèces ont été étudiés au travers des listes rouges : les chiroptères, les oiseaux, les autres mammifères, les amphibiens, les reptiles, les poissons et les odonates. Volontairement, la flore vasculaire notamment n'a pas été incluse, non pas parce qu'aucune liste rouge n'existe mais parce que le nombre d'espèces ayant un statut CR, EN ou VU est considérable. Pour autant, des espèces remarquables présentant un niveau d'extinction préoccupant en Rhône Alpes existent sur l'ENS comme la *drosera rotundifolia* (Drosera à feuilles rondes – NT) et la *Ligularia sibirica* (Ligulaire de Sibérie – CR).

L'identification de toutes les espèces animales potentiellement présentes sur l'ENS et ayant un niveau d'extinction CR, EN ou VU ont donc été listées, en associant à chaque espèce son biotope optimal (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Les 41 espèces identifiées sont réparties comme suit : 11 chiroptères, 15 oiseaux, 2 « autres mammifères, 3 amphibiens, 3 reptiles, 2 poissons et 5 odonates (Annexe 14).

Pour pouvoir cartographier les espèces identifiées, **des cortèges d'espèces** ont été dégagés **en fonction des milieux de vie** de chacune d'elle. Une cartographie a été réalisée pour chacun des **7 cortèges** d'espèces dégagés. Certaines espèces peuvent apparaître dans plusieurs cortèges puisqu'elles sont capables de s'adapter à différents milieux.

Tableau 9 - Espèces feuillus - Réalisation : Robin Paya

<p>1 - Forestiers feuillus anciens - humides (vieux peuplements, forêts feuillus, ZH forestières)</p>	<p>Le premier cortège, FOFEU-1 rassemble les espèces qui apprécient les milieux forestiers constitués de feuillus anciens. Ces milieux forestiers doivent être associés à des milieux humides.</p>
<p>Murin de Bechstein</p>	<p>Les espèces ici concernées (Tableau 9 - Espèces feuillus - Réalisation : Robin Paya) sont uniquement des chiroptères. Cette faune chasse au-dessus des zones humides les insectes qui y vivent et loge souvent dans les cavités des arbres.</p>
<p>Murin d'Alcathaoé</p>	<p>Pour la cartographie, les données relatives aux forêts de Cassini ont été utilisées pour identifier les couverts forestiers anciens. Pour les forêts de feuillus, ce sont les surfaces identifiées sur la BD Topo (2014) et Corine Land Cover - CLC (2014) qui ont été conservées. Les données de zones humides et de tourbières de l'inventaire départementale et les données relatives à l'inventaire des zones humides forestières de l'ONF (2015) ont aussi été utilisées.</p>
<p>Murin de Brandt</p>	<p>Les forêts de feuillus de la BD Topo et du CLC ont été fusionnées. Les forêts touchant les forêts de Cassini ont été sélectionnées. Les forêts de feuillus potentiellement constituées de vieux peuplements étaient donc sélectionnées. Il s'agit des zones prioritaires (Figure 40 - Carte 15) du cortège 1. Une zone tampon a été définie, sur un rayon de 500m (aire de chasse minimale des chauves-souris), autour de ces forêts de feuillus avec de vieux peuplements. Toutes les zones humides intersectant les zones tampons ont été gardées. Ce sont les zones secondaires.</p>
<p>Murin à oreilles échancrées</p>	<p>Trois secteurs se distinguent nettement, deux au sud de l'ENS et un au nord, secteurs conditionnés par les forêts de Cassini présentes uniquement sur des portions restreintes du territoire.</p>
<p>Grand murin</p>	
<p>Noctule commune</p>	
<p>Pipistrelle de Nathusius</p>	

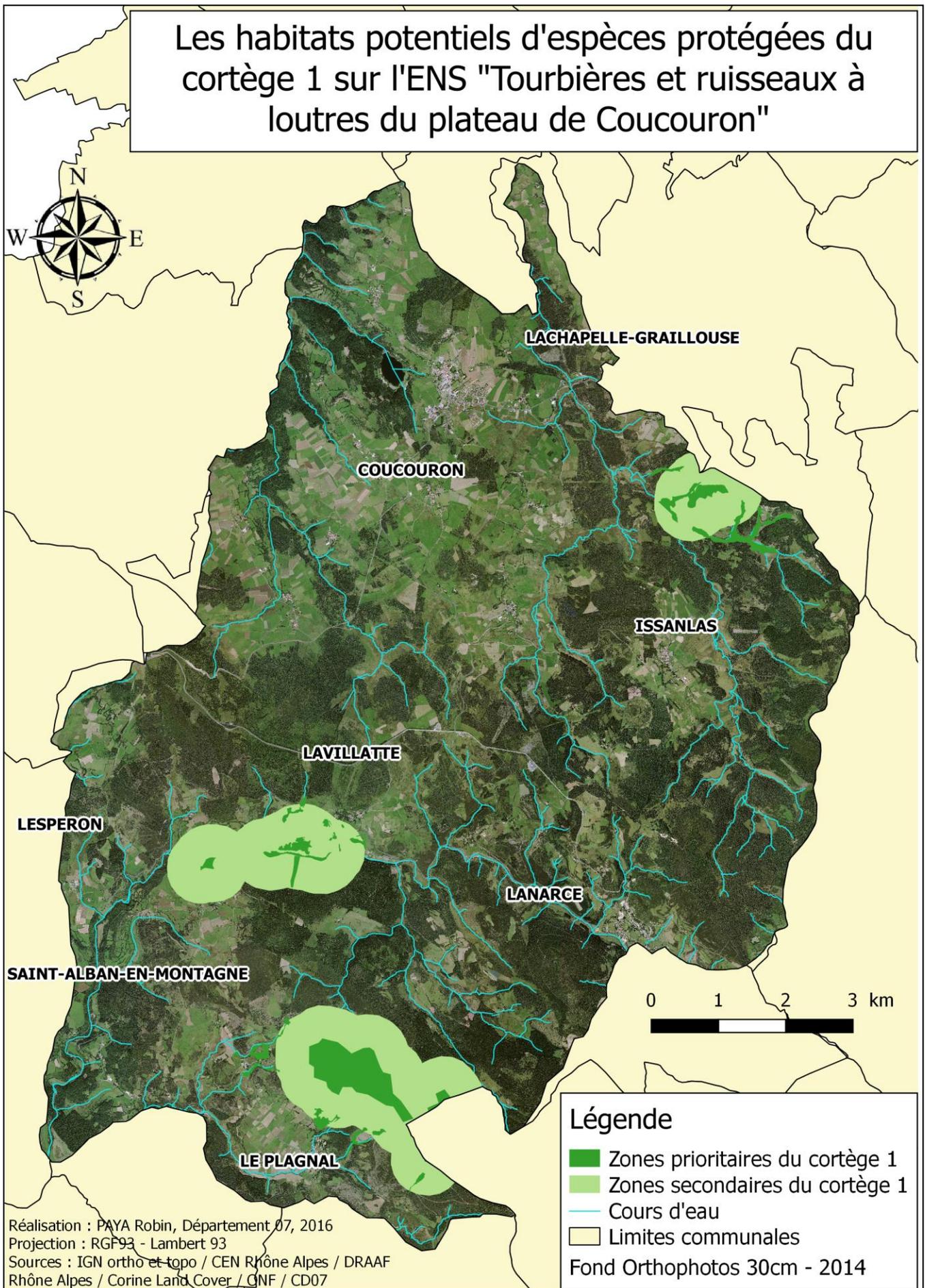


Figure 40 - Carte 15

Tableau 10 - Espèces conifères - Réalisation : Robin Paya

Le **second cortège, FOCON-2** rassemble les espèces qui vivent dans les **milieux forestiers constitués de vieux peuplements de conifères, avec une présence de zones humides à proximité.**

Les espèces ici concernées (Tableau 10 - Espèces conifères - Réalisation : Robin Paya) sont des chiroptères et des chouettes. Une attention toute particulière doit être donnée aux deux chouettes de montagnes, la chevêchette d'Europe et la chouette de Tengmalm. Ces deux espèces sont inféodées aux forêts de résineux, constitués de vieux peuplements en futaie, avec des trouées de régénération et des cavités dans les arbres. La chouette chevêchette est la plus petite chouette d'Europe et ces deux espèces, protégées par la loi française « du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, figurent en annexe I de la Directive « Oiseaux », figurent en annexe II de la Convention de Berne et sont protégées par le CITES ou Convention de Washington » (site LPO).

Pour la cartographie, les données relatives aux forêts de Cassini ont été utilisées pour identifier les peuplements potentiellement anciens de forêts. Pour les forêts de conifères, ce sont les surfaces identifiées sur la BD Topo (2014) et Corine Land Cover - CLC (2014) qui ont été conservées. Les données de zones humides et de tourbières de l'inventaire départementale ont aussi été utilisées, avec les zones humides ponctuelles recensées par le CEN RA. Enfin, les données relatives à l'inventaire des zones humides forestières de l'ONF (2015).

Les forêts de conifères de la BD Topo et du CLC ont été fusionnées. Les forêts touchant les forêts de Cassini ont été sélectionnées, mettant ainsi en avant les vieux peuplements de conifères. Ce sont les **zones prioritaires** du cortège 2 (Figure 41 - Carte 16). Une zone tampon a été définie, sur un rayon de 500m autour de ces forêts de conifères avec de vieux peuplements. Toutes les zones humides intersectant les zones tampons ont été gardées. Ce sont les **zones secondaires** du cortège 2.

Quatre secteurs se distinguent, deux au sud de l'ENS et deux au nord, secteurs conditionnés pas les forêts de Cassini présentes uniquement sur des portions restreintes du territoire. Ces deux premières cartes mettent en avant **les secteurs dans et proches des forêts domaniales** de Lavillate et d'Aubuc au sud et la forêt domaniale de Lafarre au nord-ouest et des forêts d'Issanlas à l'est.

**2 - Forestiers
conifères
anciens -
humides (vieux
peuplements,
forêts résineux,
ZH forestières)**

**Serotine de
Nilsson**

**Noctule
commune**

**Chouette
chevêchette ou
chevêchette
d'Europe**

**Chouette de
tengmalm**

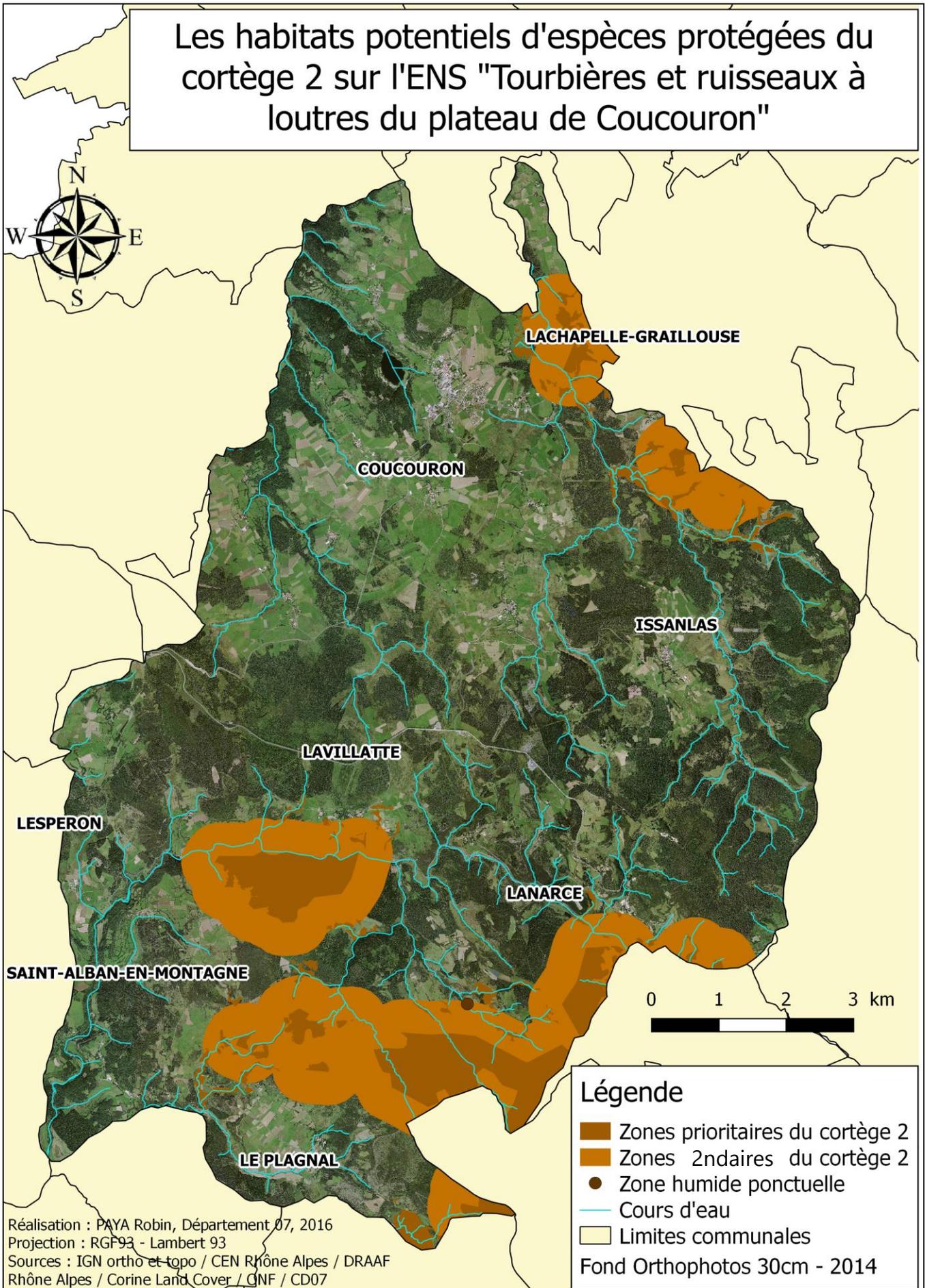


Figure 41 - Carte 16

Tableau 11 - Espèces forêts ouvertes - Réalisation : Robin Paya

Le **troisième cortège, FOUV-3**, rassemble des espèces qui ont besoin de forêts plus clairsemées et ouvertes. Elles affectionnent plus particulièrement les forêts ouvertes de feuillus, proches de haies et de bois qui peuvent servir d'abris temporaires aux espèces. Les zones humides sont des habitats qu'elles pratiquent temporairement pour la chasse, et leur présence proche est donc nécessaire.

Les espèces ici concernées (Tableau 11 - Espèces forêts ouvertes - Réalisation : Robin Paya) sont encore des chiroptères (3), un oiseau et un reptile. C'est l'alouette lulu qui est la plus menacée de ces 6 espèces avec son statut VU (Vulnérable).

Pour la cartographie, les données de forêts ouvertes, de bois et de haies de la BD Topo ont été utilisées (2014). Les données de zones humides et de tourbières de l'inventaire départementale ont aussi été utilisées, avec les zones humides ponctuelles recensées par le CEN RA.

Les forêts ouvertes ont donc été dans un premier temps sélectionnées. Une zone tampon a été définie, sur un rayon de 500m, autour de ces forêts ouvertes. Toutes les zones humides intersectant les zones tampons autour des forêts ont été gardées.

Par la suite, toutes les haies et tous les bois entièrement contenus dans ces zones tampons ont été sélectionnés et conservés. Les bois et les haies ont enfin été fusionnés avec les forêts ouvertes.

Les **zones humide ponctuelles** ont été ajoutées à la cartographie dans la mesure où elles peuvent être des habitats potentiellement adaptés et proches des autres milieux nécessaire à la vie des espèces du cortège 3.

Les **zones prioritaires** du cortège 3 (Figure 42 - Carte 17) sont donc assez **dispersées sur le territoire** de l'ENS mais globalement, **elles semblent toutes connectées**. Une **concentration de ces zones est visible au sud-ouest de l'ENS**, mais aussi au centre et au nord de l'ENS le long de la Nouquette et de la Mejeanne.

**3 - Forêts
ouvertes -
humides (forêts
plus clairsemées,
essentiellement
de feuillus, avec
haies, Zones
Humides à
proximité)**

Grand murin

Noctule de Leisler

**Noctule
commune**

**Pipistrelle
pygmée**

Alouette lulu

Lézard vivipare

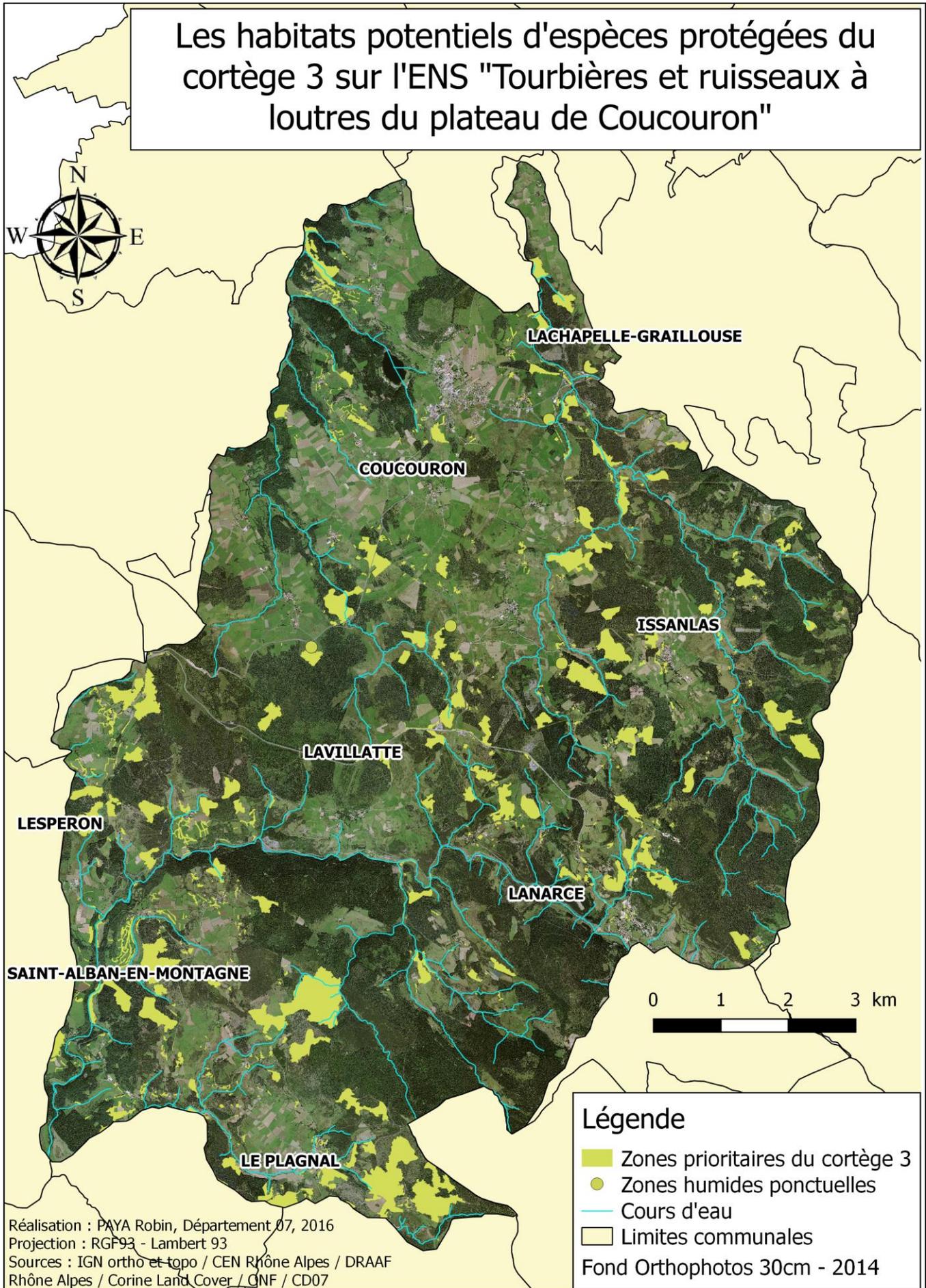


Figure 42 - Carte 17

Tableau 12 - Espèces milieux ouverts - Réalisation : Robin Paya

<p>4 - Milieux ouverts - humides (landes, prairies, près avec proximité Zones Humides, haies)</p>	<p>Le quatrième cortège, MOHU-4, rassemble des espèces qui affectionnent plus particulièrement les milieux ouverts, de préférence humides. Les landes, prairies, et près sont donc des milieux pouvant correspondre à ces espèces, ainsi que les haies qui servent d'abris temporaires.</p>
<p>Pipistrelle de Nathusius</p>	<p>12 espèces sont ici concernées (Tableau 12 - Espèces milieux ouverts - Réalisation : Robin Paya). Des chiroptères (2) sont à nouveau présents, les oiseaux sont majoritaires (6), et des amphibiens (2) et un reptile complètent ce cortège. De nombreuses espèces sont en danger critique (CR) d'extinction au niveau régional comme la Bécassine des marais, la pie grièche grise, le râle des genêts, le milan royal, la vipère pléiade ou encore la leste dryade.</p>
<p>Oreillard Montagnard</p>	<p>Pour autant, le courlis cendré est aussi une espèce importante à préserver dans la mesure où il aurait une zone de reproduction au sud de Lespéron, assez rare au niveau du Département (Entretien PNRMA, 2016).</p>
<p>Bécassine des marais</p>	<p>De plus, la bécassine des marais est très chassée sur le Département et globalement peu présente en Ardèche, le râle des genêts est en train de disparaître alors qu'il était présent depuis 15 ans sur le territoire, et enfin, l'Ardèche est le seul département en Rhône Alpes à avoir des cailles des blés (Entretien ONCFS, 2016).</p>
<p>Pie Grièche Grise</p>	<p>L'ENS est donc un territoire ayant une grande responsabilité départementale ou régionale pour plusieurs espèces.</p>
<p>Râle des genêts</p>	<p>Pour la cartographie, les données de landes ligneuses de la BD Topo (2014), et des landes, broussailles et prairies du CLC ont été utilisées (2014). Les données de zones humides et de tourbières de l'inventaire départemental ont aussi été utilisées. Enfin, les haies de la BD Topo ont été ajoutées (2014).</p>
<p>Busard cendré</p>	<p>Les différents types d'occupation du sol ont été assemblés et seuls les milieux touchant une zone humide ont été retenus.</p>
<p>Milan Royal</p>	<p>Les haies présentes à l'intérieur de ces premiers périmètres sont aussi distinguées sur la carte (Figure 44 - Carte 18).</p>
<p>Hirondelle rustique</p>	<p>Les données de la LPO Ardèche relatives aux busards cendrés ont été ajoutées. La LPO protège depuis 2008 les nids de busards cendrés présents sur l'ENS, d'une part parce que cette espèce est en danger (EN) d'extinction en Rhône Alpes, mais surtout parce que le territoire est un des sites majeurs en terme de présence de busards du plateau ardéchois.</p>
<p>Courlis cendré</p>	<p>Les agriculteurs sont depuis longtemps associés aux démarches de protection, mais chaque année, de nombreux nids sont détruits et prédatés.</p>
<p>Crapaud calamite</p>	<p>De ce fait, après l'éclosion, la LPO pose des cages-traineau autour des nids pour sécuriser de nidification des oisillons.</p>
<p>Grenouille rousse</p>	
<p>Vipère péliade</p>	
<p>Lézard vivipare</p>	
<p>Leste Dryade</p>	

De ce fait, après l'éclosion, la LPO pose des cages-traineau autour des nids pour sécuriser de nidification des oisillons.

L'ENS a un rôle majeur à jouer dans la protection de ces busards puisque, dans le Département de l'Ardèche, « l'espèce est connue uniquement dans le Nord, sur le Coiron et le **plateau ardéchois** » (Agir pour le Biodiversité (LPO) Ardèche, 2016).

D'ailleurs, en 2015, près de la moitié des busards à l'envol l'ont été sur des communes incluses dans le périmètre ENS (Figure 43 - Données Busards cendrés - Réalisation : Robin Paya – Source : LPO 07, 2016). 22 busards ont en effet pris leur envol sur trois communes, Coucouron, Lachapelle-Graillose et Issanlas contre 26 pour sur les autres communes du plateau ardéchois et du Coiron. Coucouron est un site particulièrement important, avec 13 busards à l'envol.

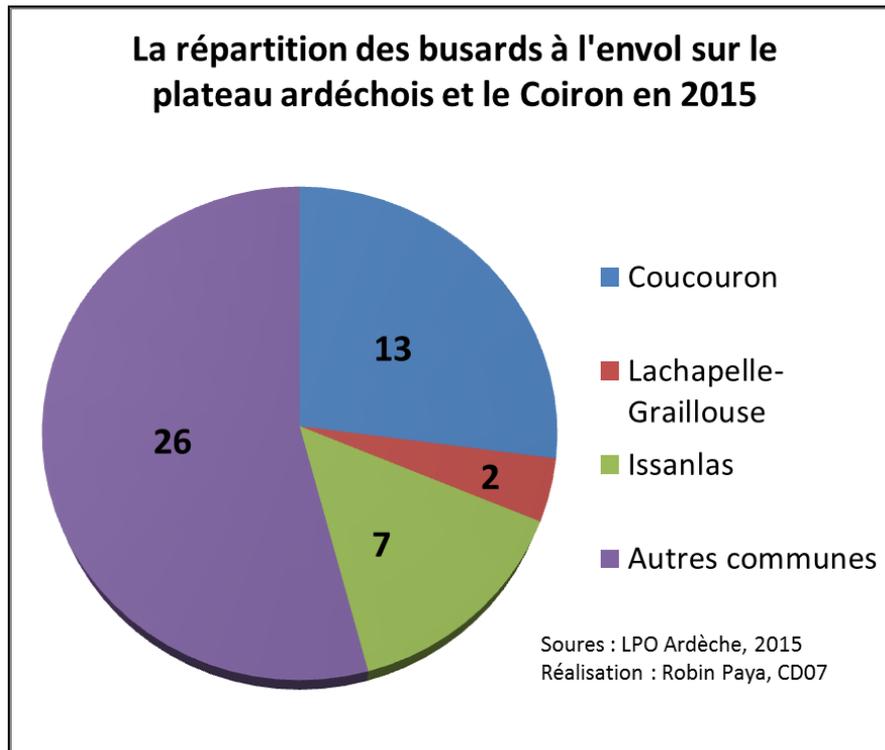


Figure 43 - Données Busards cendrés - Réalisation : Robin Paya – Source : LPO 07, 2016

Les **habitats du cortège 4** sont donc **localisés le long des cours d'eau**, à l'est de l'ENS, au centre et au sud. Les **nids de busards** sont quant à eux **concentrés sur la partie nord de l'ENS**.

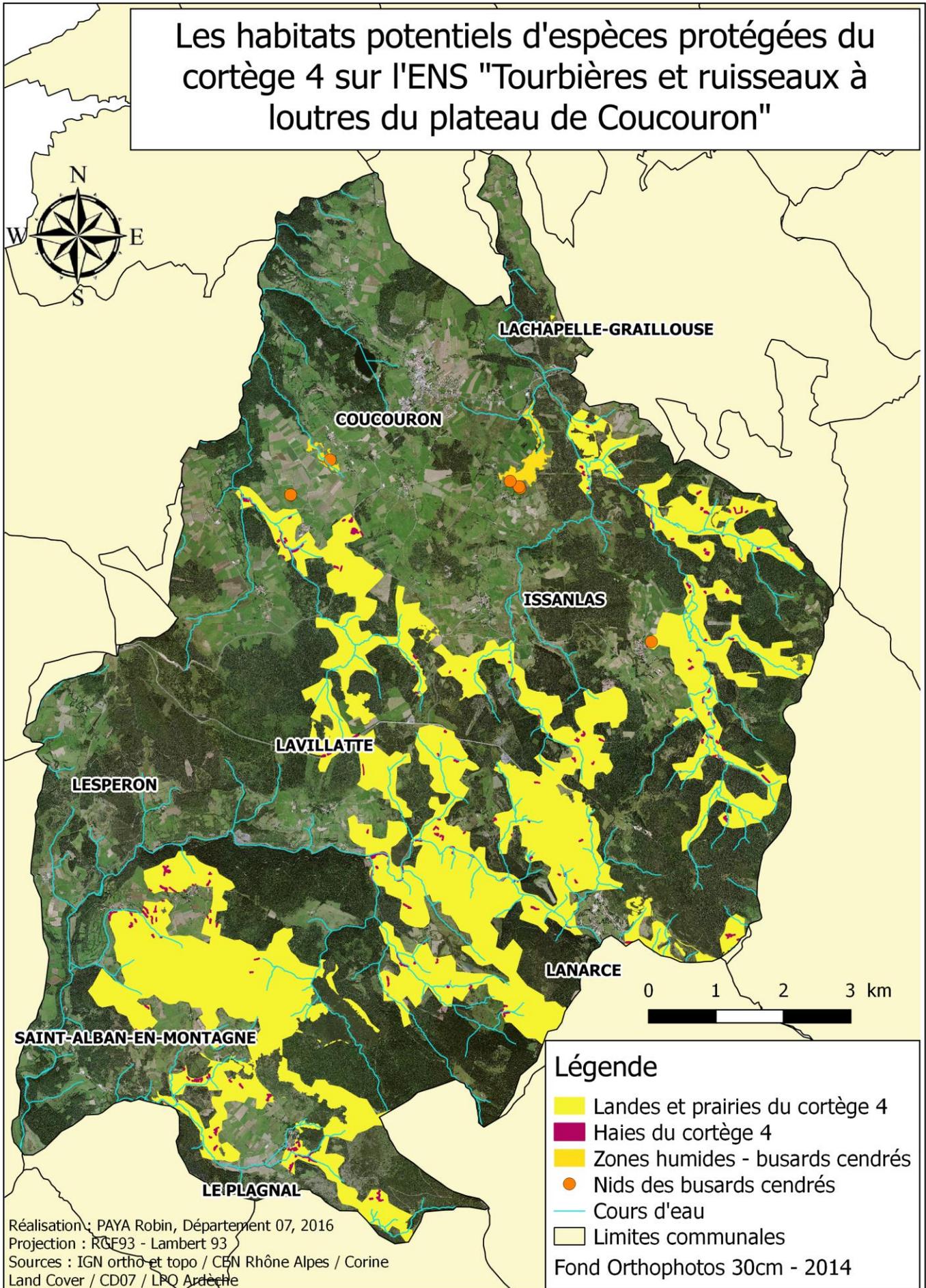


Figure 44 - Carte 18

Tableau 13 - Espèces milieux ouverts secs - Réalisation : Robin Paya

<p>5 - Milieux ouverts secs (champs cultivés, sablonneux,...)</p>	<p>Le cinquième cortège, MOSE-5, rassemble des espèces qui affectionnent plus particulièrement les milieux ouverts secs et moins végétalisés. Les champs cultivés sont propices à l'installation de ces espèces, mais ce sont essentiellement les terrains rocaillieux qui leur conviennent. La proximité avec les habitations, les corps de ferme abandonnés par exemple, peut très bien convenir notamment aux hirondelles. Les murets et les haies peuvent aussi avoir leur importance, servant de promontoire pour les oiseaux, de refuge temporaire et créant un micro climat qu'affectionnent ces espèces.</p>
<p>Pipit Rousseline</p>	
<p>Pie Grièche Grise</p>	<p>Les espèces ici concernées (Tableau 13 - Espèces milieux ouverts secs - Réalisation : Robin Paya) sont au nombre de 9. Ce sont essentiellement des oiseaux qui peuvent fréquenter ces milieux (8) et seulement un reptile. Le monticole de roche est un oiseau qui vit essentiellement sur les alpages au-delà de 1500m mais le plateau ardéchois lui convient parfaitement (Entretien ONCFS, 2016). Son nom illustre d'ailleurs la minéralité des milieux dont il a besoin.</p>
<p>Hirondelle rustique</p>	
<p>Hirondelle rustique</p>	
<p>Alouette des champs</p>	<p>Pour la cartographie, les données des parcelles cultivées du CLC (2014) ainsi que les haies de la BD Topo (2014) ont été utilisées.</p>
<p>Caille des blés</p>	<p>Les parcelles cultivées ont été sélectionnées, et les haies ont été découpées sur ces parcelles cultivées. Ces milieux sont donc essentiellement concentrés au nord et au sud-est de l'ENS.</p>
<p>Monticole de roche</p>	<p>Cette cartographie présente les habitats qui peuvent potentiellement accueillir les 9 espèces ci-contre. Pour autant, elle ne reflète pas la totalité des milieux pouvant accueillir ces espèces. Effectivement, les milieux rocaillieux n'ont pas pu être identifiés car il n'existe pas ou peu de données sur cette thématique.</p>
<p>Coronelle lisse</p>	
<p>Milan Royal</p>	

Pour autant, **les milieux identifiés au sud-est de l'ENS** peuvent être plus propices à la présence de ces espèces dans la mesure où l'Espezonnette a creusé des **gorges escarpées**. Les versants du cours d'eau sont très minéralisés et une densité de haies semble bien supérieure au reste de l'ENS sur ce secteur sud-est.

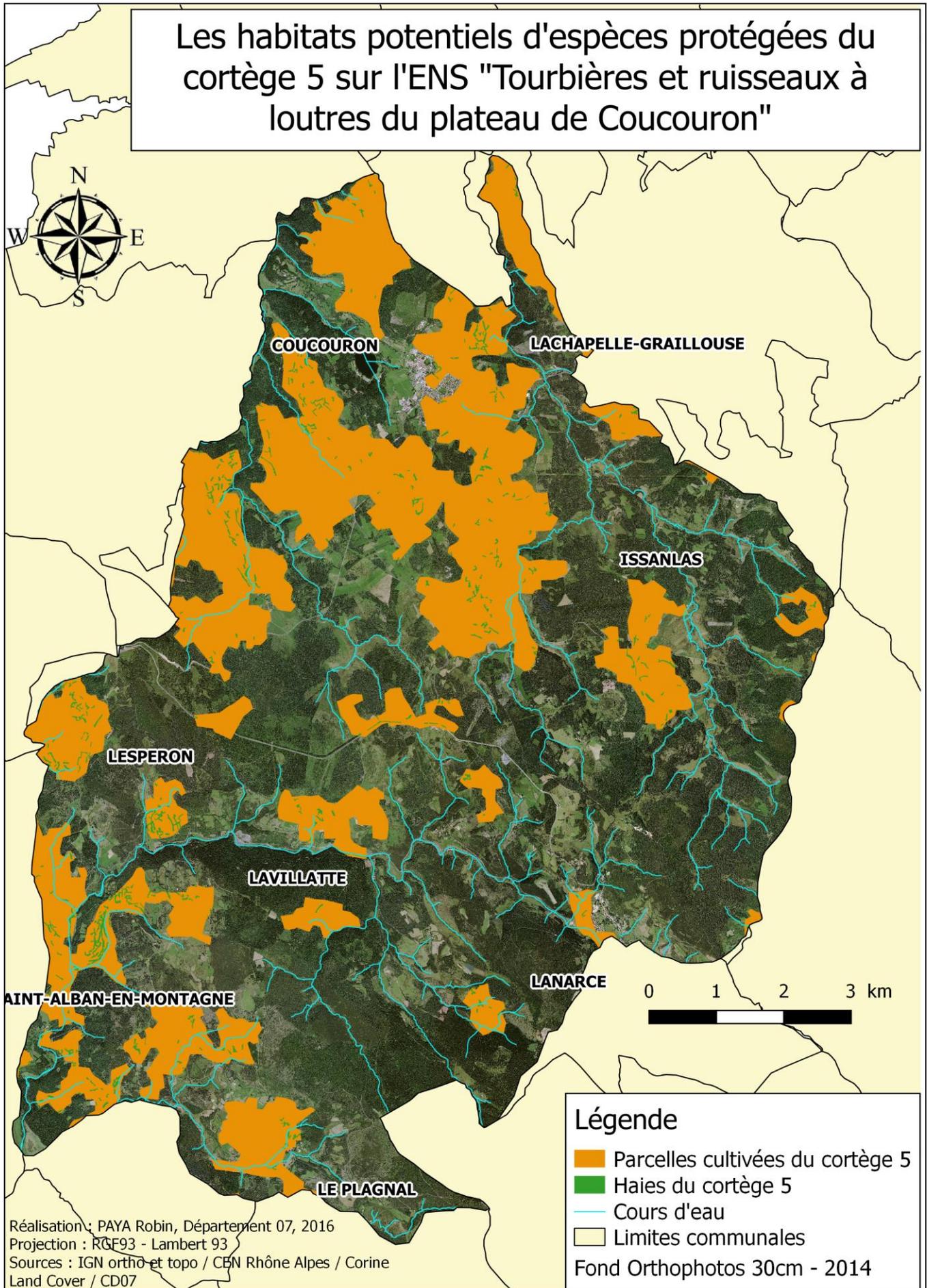


Figure 45 - Carte 19

Loutre
Campagnol amphibie
Sonneur à ventre jaune
Saumon atlantique
Ombre commun

Tableau 14 - Espèces rivières - Réalisation : Robin Paya

Le **sixième cortège, CODE-6**, rassemble des espèces qui vivent dans les cours d'eau ou aux abords de ces derniers. Ce sont des espèces qui ont besoin d'une masse d'eau libre en quasi-permanence. Leur présence est très souvent liée à la bonne qualité des eaux des rivières.

Les espèces ici concernées (Tableau 13 - Espèces milieux ouverts secs - Réalisation : Robin Paya) sont au nombre de 5. On trouve deux mammifères, la loutre et le campagnol amphibie, un amphibien, le sonneur à ventre jaune et enfin deux poissons, le saumon atlantique et l'ombre commun.

La loutre est revenue en Ardèche par le plateau ardéchois il y a 15 ans (Entretien ONCFS, 2016). Cependant, elle reste en danger critique (CR) au niveau national, d'où la mise en place de plans nationaux de sauvegarde en 2010. Sa préservation est donc primordiale même si cette espèce n'est pas prioritaire sur le territoire de l'ENS. Elle reste par ailleurs emblématique.

Le campagnol amphibie est classé espèce protégée depuis 2012 suite à son recul majeur en France. Sa sauvegarde est cruciale (Entretien FRAPNA, 2016). Il a besoin d'eau permanente, de berges meubles et d'un couvert herbacé au bord des cours d'eau. Son terrier est immergé (site SEFPM).

Le sonneur à ventre jaune est présent sur le plateau ardéchois (Ladet, Mariton, 1994) mais il n'a pas été précisément inventorié depuis. C'est la limite nord de son aire de répartition. Cette espèce a une particularité en Ardèche, elle s'établit dans les vasques de bord de cours d'eau alors qu'elle vit d'ordinaire dans les zones humides forestières (Entretien FRAPNA, 2016).

Le saumon atlantique, quant à lui, est une espèce présente sur l'Allier, en périphérie de l'ENS (Keith P. et al. (coord.) 2011). Sa présence n'est pas encore avérée sur l'ENS mais il pourrait être présent sur le cours d'eau de l'Espézonnette.

Enfin, l'ombre commun est lui aussi présent sur l'Allier, et très certainement sur l'Espézonnette. Une réelle valorisation est à faire autour de cette espèce tout en mettant en place une gestion patrimoniale avec la réintroduction de souches locales. D'un point de vue halieutique, l'ombre est un poisson à enjeu majeur qui peut être largement valorisé pour le tourisme local (Entretien SMA, 2016). L'artificialisation des cours d'eau rend les zones de frayères moins importantes est certainement une des raisons de sa disparition (Entretien ONEMA, 2016).

Les cours d'eau de l'Espézonnette au sud de l'ENS, de la Mejeanne au nord-centre est, et de la Langougnole à l'est sont les trois cours d'eau à enjeux sur le territoire (Figure 46 - Carte 20).

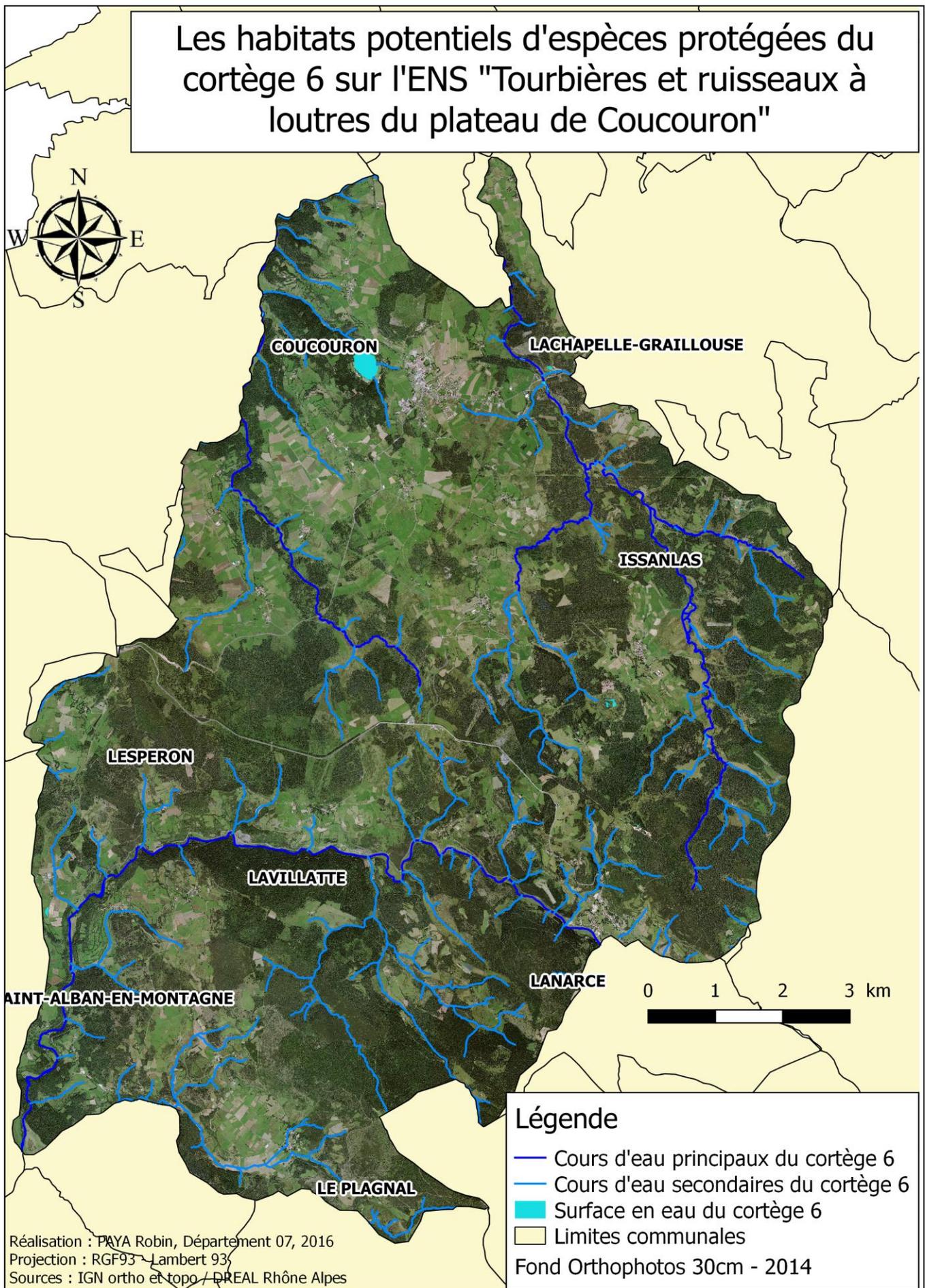


Figure 46 - Carte 20

Tableau 15 - Espèces milieux humides - Réalisation : Robin Paya

7 - Tourbières - Zones Humides (acide)	Le septième cortège, ZOHUTO-7 , rassemble des espèces typiques des zones humides et des tourbières . La présence dans ces milieux humides de nappes d'eau libres avec des habitats de prêle des eaux et de tremblants à laîche à bec et à sphaigne (Ladet, Mariton, 1994), peut largement être favorable à la présence de certains odonates.
Campagnol amphibie	Les espèces ici concernées (Tableau 14 - Espèces rivières - Réalisation : Robin Paya) sont au nombre de 5. On trouve un mammifère, le campagnol amphibie, et quatre odonates.
Agrion hasté ou fer de lance	Quatre des cinq espèces concernées sont des odonates qui sont en danger critique, en danger ou vulnérables.
Agrion à lunules	Un des sites les plus importants accueillant ces espèces est la tourbière de Sagne Redonde, sur la commune de Lanarce. En effet, l'Agrion hasté était uniquement présent sur le plateau ardéchois et sur la tourbière de Sagne Redonde. En ce qui concerne l'agrion à lunules, la première population découverte dans le département et la région l'a été sur la tourbière de Sagne Redonde en 2009. Le sympetrum noir aussi uniquement présent en Ardèche sur cette tourbière. Enfin, la Leste dryade est présente sur la commune d'Issanlas et le long de la Lougougnole (Ladet, Julliand, Deliry, 2012).
Sympetrum noir	Il se dégage donc de ces localisations d'espèces que la tourbière de Sagne Redonde est un élément du paysage primordial pour ces espèces protégées. De plus, certaines d'entre elles, comme l'Agrion à lunules et l'agrion hasté cohabitent, et la préservation de l'un entraîne souvent la sauvegarde de l'autre.
Leste Dryade	Pour autant, ce site de Sagne Redonde est identifié depuis longtemps et les études menées sur cette tourbière ont été nombreuses. Les espèces peuvent donc être potentiellement présentes sur d'autres sites, peut-être moins prospectés et inventoriés.

Les données utilisées pour la cartographie sont l'inventaire des zones humides de l'Ardèche ainsi que les données mises à jour par le CEN RA sur les zones humides ponctuelles de moins de 1ha. Enfin, les cours d'eau et les surfaces en eau comme le lac de Coucourn ont aussi été ajoutées (BD Topo 2014).

Toutes les zones humides sont importantes, cependant, les **tourbières présentent un intérêt supplémentaire de par leur fonctionnement et leurs caractéristiques hydriques et trophiques particulières**. Ainsi, ce sont les **narces de la plaine d'Issanlas à l'est** qui ressortent principalement, ainsi que la **tourbière de Sagne Redonde** et les **tourbières en tête de bassin versant de la Mejeanne** au centre de l'ENS.

Synthèse cartographique

L'ensemble de ces sept cortèges présentant les espèces remarquables du territoire a permis de dégager une **ultime carte de zones à enjeux**.

La seconde carte, celle des habitats potentiellement remarquables sur l'ENS, **HAPO-2**, (Cf. Figure 38 - Carte 14) a été établie à partir de critères précis issus de données cartographiques. Elle présentait le croisement de plusieurs couches. Seulement, elle n'incluait pas les milieux propres aux espèces en danger d'extinction.

Cette ultime carte (Figure 47 - Carte 21 et photos (Robin Paya) a été réalisée à partir des éléments cartographiques précédents mais elle a aussi été complétée par les deux sorties de terrain passées avec le SICALA sur la Langougnole et la Nouquette ainsi que d'autres sorties sur l'Espezonnette notamment. Certains périmètres ont aussi été établis par photo interprétation. A **chaque zone à enjeux** a été associé un **cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau**. On en **dénombre donc 7** :

- **Enjeux Langougnole Amont** : la Langougnole est un cours d'eau situé à l'est de l'ENS. Elle alimente, ou est réciproquement alimentée par les zones humides (tourbières) de la plaine d'Issanlas. En tête de bassin versant, une forêt ancienne s'étend avec de nombreux arbres secs sur pieds et des épicéas en futaies régulières ce qui peut présenter un intérêt pour des espèces sylvicoles.
- **Enjeux Langougnole Aval** : Ce secteur est constitué des zones humides aux alentours du lieu-dit des Chabannes, d'ailleurs identifié comme site de nidification des busards cendrés.
- **Enjeux Espezonnette et Affluents** : C'est le cours d'eau le plus important et plus remarquable. Affluent direct de l'Allier en rive droite en Lozère (Langogne), la rivière est alimentée par une multitude de zones humides en tête de bassin versant. La grande zone qui a été délimitée (en rose foncé) englobe un large réseau de zones humides, affluents directs du cours d'eau.

Les **enjeux Cassini** sont en proximité de ce site. Effectivement, les forêts domaniales de Lavillatte et d'Aubuc sont sur le bassin versant de l'Espezonnette. Cela rajoute au secteur une **valeur patrimoniale**, enrichit par une diversité de milieux. Enfin, le chevelu hydrographique est très riche autour du cours d'eau et il faut donc veiller au bon fonctionnement de cet ensemble.

- **Enjeux Mejeanne et Affluents** : au sud de Coucouron, ce site est uniquement constitué de zones humides, affluents directs de la Mejeanne. Ces zones humides sont globalement bien conservées, leur préservation assure le maintien d'un bon niveau de qualité des eaux.

Les rivières de la Mejeanne et de l'Espezonnette sont d'ailleurs **en cours de labellisation Rivières Sauvages®** (Cf partie 2.2. L'imbrication d'outils de protection de la nature).

- **Enjeux Nouquette** : Les zones à enjeux de ce secteur sont aussi des zones humides. C'est sur ce territoire que se trouve la fameuse tourbière de **Sagne Redonde**, qui représente à elle seule un élément patrimonial majeur. Ces zones humides et le cours d'eau de la Nouquette alimentent la Langougnole au niveau du moulin Courbet.
- **Enjeux Rieufol** : Enfin, le Rieufol est aussi un cours d'eau alimentant la Langougnole. Plusieurs zones humides sont présentes le long du linéaire, de façon très étirée, et les prairies humides de tête de bassin versant sont d'une richesse exceptionnelle. De plus, une forêt potentiellement ancienne, avec de nombreux arbres secs sur pieds et des épicéas en futaies régulières peut présenter un intérêt pour les espèces sylvicoles.

Sur ces 7 zones à enjeux, l'accent a été mis sur **l'importance de la continuité et de la fonctionnalité**, en associant à chaque zone à enjeux un cours d'eau. Seule la zone à enjeux de l'Espezonnette englobe des routes, des chemins ou des habitations dans la mesure où la configuration topographique nécessite d'inclure l'ensemble des gorges de l'Espezonnette.

4



5



6

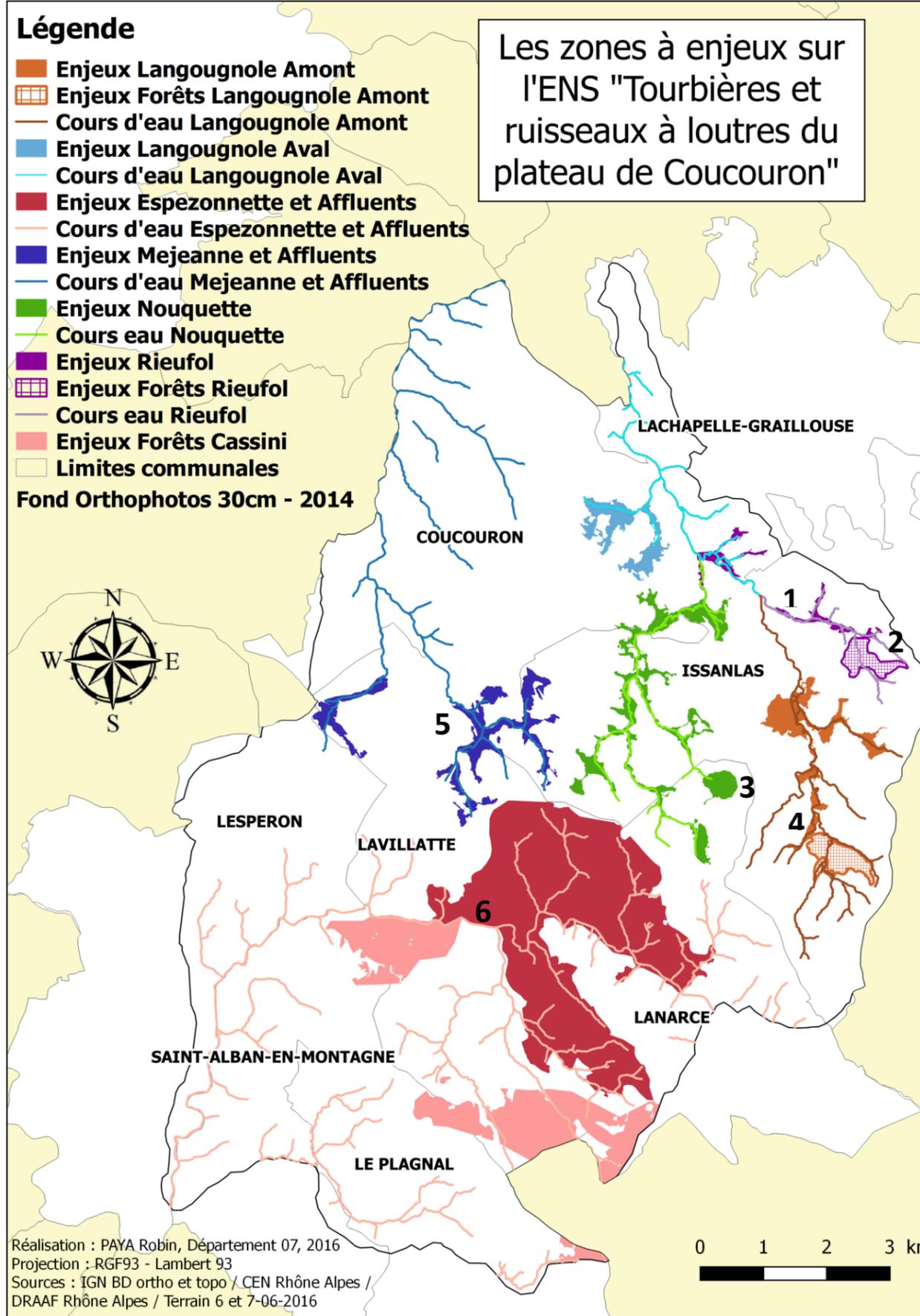


Figure 47 - Carte 21 et photos (Robin Paya)



1



2



3

1.3. L'évaluation des objectifs

Les **objectifs qui seront définis dans la partie suivante**, et qui se **basent sur les enjeux** du site doivent être à un moment donné évalués. La **notion d'évaluation** prend de plus en plus de place au sein d'un plan de gestion, et elle permet d'avoir un recul sur les actions réalisées. Elle est au cœur de la réflexion, et elle aide à la prise de décision, au suivi régulier, à la prise de recul (ATEN, 2015).

L'évaluation est primordiale vis-à-vis du territoire pour vérifier si les **projets environnementaux sont toujours en cohérence avec les dynamiques territoriales**. Elle permet aussi, que ce soit pour les décideurs, ou pour la population locale d'avoir une certaine **lisibilité vis-à-vis de la gestion**.

L'évaluation est préconisée en fin de plan de gestion pour faire le bilan d'avancement des opérations réalisées, synthétiser les nouvelles connaissances et présenter les résultats des suivis (ATEN, 2015 ; Chiffaut, 2006). Il faut de plus lever les problèmes de subjectivité en associant à l'évaluation une personne tierce.

D'ailleurs, le SDENS préconise au Département de mettre en place une « évaluation de toute politique publique [qui] est indispensable ». Il indique d'ailleurs qu'une « évaluation avec des tableaux d'indicateurs de synthèse, avec une évaluation annuelle et de l'ensemble du programme est nécessaire » (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014).

Les **indicateurs** sont effectivement la clé de l'évaluation, et ce sont des **outils modernes qui ont fait l'objet de nombreuses publications ces dernières années** (Burel, Garnier (coords.), 2008).

Un indicateur « est une information (qualitative ou quantitative) utilisée pour évaluer l'état ou l'évolution d'un système généralement complexe, et que l'on peut difficilement appréhender de manière directe. L'autre finalité des indicateurs et d'aider à prendre des décisions, a priori, en cours de fonctionnement du système ou a posteriori » (Burel, Garnier (coords.), 2008). Là où les indicateurs diffèrent de simples variables, c'est qu'ils sont de **réels outils d'aide à la décision** et qu'ils permettent ainsi de **réorienter la gestion** si celle-ci semble finalement mal adaptée aux problématiques du site en gestion.

Les indicateurs sont présents tout au long des phases du plan de gestion, de leur définition à l'étape initiale, en passant par leur suivi lors de la mise en place des actions et en terminant par leur bilan et leur pertinence lors de l'évaluation (Annexe 15).

On trouve des indicateurs de pression, d'état, de réponse, d'influence (Chiffaut, 2006). Plus généralement, on peut trouver les indicateurs directs, qui sont des indicateurs classiques d'abondance, et les indicateurs indirects qui prennent en compte des facteurs à risque et intègrent les adaptations des systèmes humains et donc des territoires vis-à-vis de la biodiversité. **Ces derniers sont davantage destinés à la prise de décision** (Burel, Garnier (coords.), 2008).

L'utilisation abusive d'indicateurs met en avant un certain manque de confiance et un doute quant à la mise en place d'actions de préservation de la nature, alors qu'un **manque d'indicateurs peut traduire une grande incertitude et une méconnaissance** des enjeux du territoire (ATEN, 2015). Trouver le juste équilibre est donc un exercice difficile mais nécessaire pour une bonne évaluation de gestion et un équilibre territorial.

Ce sont à ces problématiques que le programme RhoMÉO (Rhône Méditerranée Eau), présentant des indicateurs portant sur des actions de conservation ou de restauration des milieux, a travaillé entre 2009 et 2013 (Site boîte à outils zones humides du bassin Rhône Méditerranée Corse) :

- Peut-on définir des méthodes valides, de suivis de l'état et des pressions des zones humides opérationnelles, pour fournir aux acteurs locaux des outils clefs en main ?
- Quels sont les indicateurs (hydrologiques, chimiques, biologiques) les plus appropriés de l'état et des fonctions des zones humides susceptibles d'intégrer un réseau de surveillance à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

13 indicateurs ont été définis et associés à différents milieux (Annexe 16). Une correspondance en termes de coûts, de compétences et de spécialisation a été indiquée. Les 13 indicateurs ont été classés selon trois domaines : l'hydrologie, la biogéochimie et la biologie.

Ils peuvent **permettre à un territoire de prendre en main une évaluation de gestion**, grâce à des fiches clés en main. Le projet environnemental peut alors devenir projet de territoire dans la mesure où il permet une appropriation de l'évaluation et une considération des problématiques environnementales. Le langage technique environnementaliste est ainsi adapté à tout un chacun.

Conclusion

La définition des zones à enjeux permet de mettre en avant les secteurs remarquables de l'ENS où le projet environnemental devra se mettre en place en priorité.

Du fait du peu de données faune, flore et habitat existantes sur l'ENS, les périmètres à enjeux ont été définis en prenant en considération des périmètres de protection de la nature, des inventaires de milieux ainsi que les espèces menacées d'extinction pour lesquels les habitats potentiels ont été cartographiés.

Les enjeux sur le site ENS sont donc essentiellement liés aux **milieux humides, que ce soit les tourbières ou les cours d'eau, ainsi qu'aux forêts anciennes**.

C'est globalement **l'est et le centre de l'ENS** qui sont les espaces les plus à enjeux, dans la mesure où les pentes y sont moins raides facilitant le développement de zones humides.

Pour que la préservation de ces zones à enjeux soit la plus **efficente possible, l'évaluation des objectifs définis pour ces enjeux est nécessaire**.

Cette étape clé de la gestion permet notamment de faire adhérer le projet environnemental auprès des acteurs locaux puisque l'évaluation vérifie l'efficacité et la pertinence du programme d'action en associant des regards extérieurs à cette évaluation.

Après avoir définis les enjeux du territoire et avoir introduit la notion d'évaluation, concentrons-nous désormais sur la **définition des objectifs**. Cette phase est cruciale puisqu'elle permet de calquer la politique ENS sur les dynamiques territoriales locales, tout en cherchant à associer au maximum les acteurs du territoire pour faire du projet environnemental un projet de territoire.

2. Les objectifs du plan de gestion

Les objectifs de gestion vont structurer les actions mises en place à plus ou moins long terme. Nous dégagerons donc **trois échelles différentes d'objectifs**, qui correspondent à trois visions, trois stades de la gestion (Figure 48 - Les échelles de la gestion - Réalisation : Robin Paya).



Figure 48 - Les échelles de la gestion - Réalisation : Robin Paya

Les trois échelles d'objectifs ont toutes un but commun, protéger et préserver l'ENP et ses enjeux, tout en le faisant découvrir au public dans le cas ici de l'ENS.

D'ailleurs, ce sont **les enjeux identifiés sur le site qui permettent de déterminer les objectifs de gestion**. Les objectifs ne sont donc pas les éléments du patrimoine mais bien les résultats à atteindre pour faire en sorte de protéger les enjeux identifiés sur le site (ATEN, 2015).

Avec la présence de deux sites Natura 2000 sur le territoire de l'ENS, les DOCOB ont déjà permis de dégager des objectifs à plus ou moins long terme qui permettront d'orienter la gestion sur ces sites spécifiques. Le DOCOB du site B21 « La Loire et ses affluents » identifie **6 objectifs à long terme** et celui du site B20 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents » en **identifie 15 au total** répartis selon des grandes orientations de gestion.

Les trois orientations de gestion correspondent aux trois axes définis dans le SDENS (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014) qui permettent d'assurer une cohérence et une homogénéité entre tous les ENS du département de l'Ardèche.

Ces sont les éléments (objectifs notamment) dégagés dans les DOCOB, les trois axes du SDENS et les zones à enjeux qui ont permis de définir les objectifs. Nous avons choisi d'associer les DOCOB aux axes du SDENS pour avoir une vision élargie de l'environnement. D'un côté, les DOCOB correspondent essentiellement à une vision naturaliste. De l'autre, le SDENS intègre en plus les volets sensibilisation et animation. **Une vision d'ensemble est ainsi couverte, en passant par la faune, la flore, l'humain et donc le territoire** (Annexe 17).

A ces objectifs doit s'ajouter la notion transversale de **facteur d'influence** (ATEN, 2015 ; Formation pôle gestion à Lyon, 2016). Elle va pouvoir aider à déterminer les objectifs à long terme du plan de gestion. **Les facteurs d'influence remettent dans le contexte local les OLT.** Il est en effet **inutile de prévoir des OLT déconnectés de la réalité territoriale**. Ces facteurs d'influence sont donc tous les éléments qui pèsent directement ou indirectement sur l'état d'un enjeu. Ils caractérisent les déséquilibres, les dangers, les pressions qui peuvent nuire à la pérennité des enjeux sur le site. Le

développement urbain est un facteur d'influence, la construction de routes, la création de retenue sont des menaces comprises dans ce facteur. Pour autant, certaines menaces, de par leur pression majeure sur l'environnement peuvent constituer des facteurs d'influence à part.

Les facteurs d'influence peuvent être de trois ordres : **naturels, anthropiques et sociaux**. Les énumérer, les caractériser et les hiérarchiser permet ainsi de cadrer et cibler les efforts de gestion.

La définition de **l'espace-temps** dans lequel s'inscrit la gestion est nécessaire. La **prévision** « est un raisonnement destiné à prolonger les tendances de fonctionnement passé d'un système sans que change la nature de ce dernier » (Griffon⁷, 2005). La prévision sous-entend une certaine stabilité du territoire. A l'inverse, **la prospection** « vise à une exploration de différents avenir possibles sous l'hypothèse que toute évolution peut se faire avec des ruptures du système que l'on veut représenter » (Griffon, 2005). La prospection sous-entend donc un caractère aléatoire et incertain de la future conjoncture (Griffon, 2005). **Les facteurs d'influence, en définissant des tendances, rendent la gestion dynamique, et non figée à l'instant t**. Même si la vision à long terme est imprévisible et hasardeuse, avoir une vision prospective permet de prévoir des bouleversements et d'être plus résilient⁸

Identifier dans un premier temps les facteurs d'influence sur l'ENS « Tourbières et Ruisseaux à loutres de Coucouron » permet donc de définir dans un second temps les objectifs à long terme.

Nous pouvons alors les décliner en objectifs du plan de gestion dans un troisième temps, puis en actions concrètes correspondant aux objectifs opérationnels (Figure 49 - Les étapes de la gestion - Réalisation : Robin Paya

Figure 49 - Les étapes de la gestion - Réalisation : Robin Paya



2.1. Les facteurs d'influence

Le caractère exceptionnel (naturel) de l'ENS et le peu de menaces qui pèsent sur les milieux donnent une responsabilité majeure au gestionnaire. La bonne qualité générale des milieux ne doit pas dédouaner le gestionnaire d'avoir des objectifs ambitieux. **A territoire exceptionnel, gestion et attention remarquables.**

Ainsi, **12 facteurs majeurs d'influence** ont été identifiés sur le site, et une tendance ainsi qu'une localisation ont pu leur être associées (

⁷ Conseiller pour le développement auprès du directeur général du Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en 2005

⁸ « On parle de résilience territoriale pour désigner la capacité d'un territoire à anticiper des perturbations et à en minimiser les effets grâce à la veille et à la prospective, ainsi que sa capacité à se relever et à rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation» (www.developpement-durable.gouv.fr)

Tableau 16 - Les facteurs d'influence - Réalisation : Robin Paya). Ces derniers sont susceptibles de

Facteurs d'influence	Tendance	Localisation (approximative)
Intensification agriculture		ENS (zones agricoles)
Déprise agricole		ENS (zones agricoles)
Intrants et produits phytosanitaires		Parcelles agricoles
Urbanisation		En proximité des villages et notamment des hameaux principaux qui finiront par se relier au centre-bourg
Développement de l'éolien		Sur les lignes de crête, sur la totalité de l'ENS globalement (et même de la montagne ardéchoise)
Changement climatique		ENS, avec une pression plus marquée sur les zones humides et les prairies (à venir)
Motorisés		ENS, avec une pression plus marquée sur tous les sentiers et chemins balisés
Tourisme		Sur l'ensemble de la Montagne Ardéchoise, mais ne croît pas de façon exponentielle
Exploitation, captage et remblaiement dans zones humides		Zones humides en proximité de terres agricoles
Rejets des eaux usées domestiques		ENS (zones urbanisées)
Représentation sociale négative des zones humides		ENS dans sa globalité

menacer directement ou indirectement la biodiversité du territoire. S'assurer de leur évolution, être conscient de leur potentielle pression et les contenir **sans compromettre ou freiner l'économie locale** déjà fragile est primordial. Cette approche permet **d'atteindre un consensus avec les acteurs locaux, et de faire accepter ce projet de territoire.**

Tableau 16 - Les facteurs d'influence - Réalisation : Robin Paya

Facteurs d'influence	Tendance	Localisation (approximative)
Intensification agriculture		ENS (zones agricoles)
Déprise agricole		ENS (zones agricoles)
Intrants et produits phytosanitaires		Parcelles agricoles
Urbanisation		En proximité des villages et notamment des hameaux principaux qui finiront par se relier au centre-bourg
Développement de l'éolien		Sur les lignes de crête, sur la totalité de l'ENS globalement (et même de la montagne ardéchoise)
Changement climatique		ENS, avec une pression plus marquée sur les zones humides et les prairies (à venir)
Motorisés		ENS, avec une pression plus marquée sur tous les sentiers et chemins balisés
Tourisme		Sur l'ensemble de la Montagne Ardéchoise, mais ne croît pas de façon exponentielle
Exploitation, captage et remblaiement dans zones humides		Zones humides en proximité de terres agricoles
Rejets des eaux usées domestiques		ENS (zones urbanisées)
Représentation sociale négative des zones humides		ENS dans sa globalité

Les 12 facteurs **d'influence** sont ici **hiérarchisés selon leur importance**, et ce notamment grâce aux entretiens passés avec les nombreux acteurs locaux.

L'intensification de l'agriculture, la **déprise agricole** ainsi que l'utilisation d'**intrants**⁹ et de **produits phytosanitaires**¹⁰ sont les trois facteurs d'influence « agricoles » qui à l'heure actuelle sont les plus menaçants pour la biodiversité locale, animale, végétale comme aquatique.

L'intensification de l'agriculture sur le territoire est une problématique majeure. Les exploitations agricoles disparaissent au fil des années mais à l'inverse la SAU ré-augmente ou du moins ne régresse pas rapportée au nombre d'exploitation (Figure 50 - La SAU sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Sources : Agreste, RGA 2010).

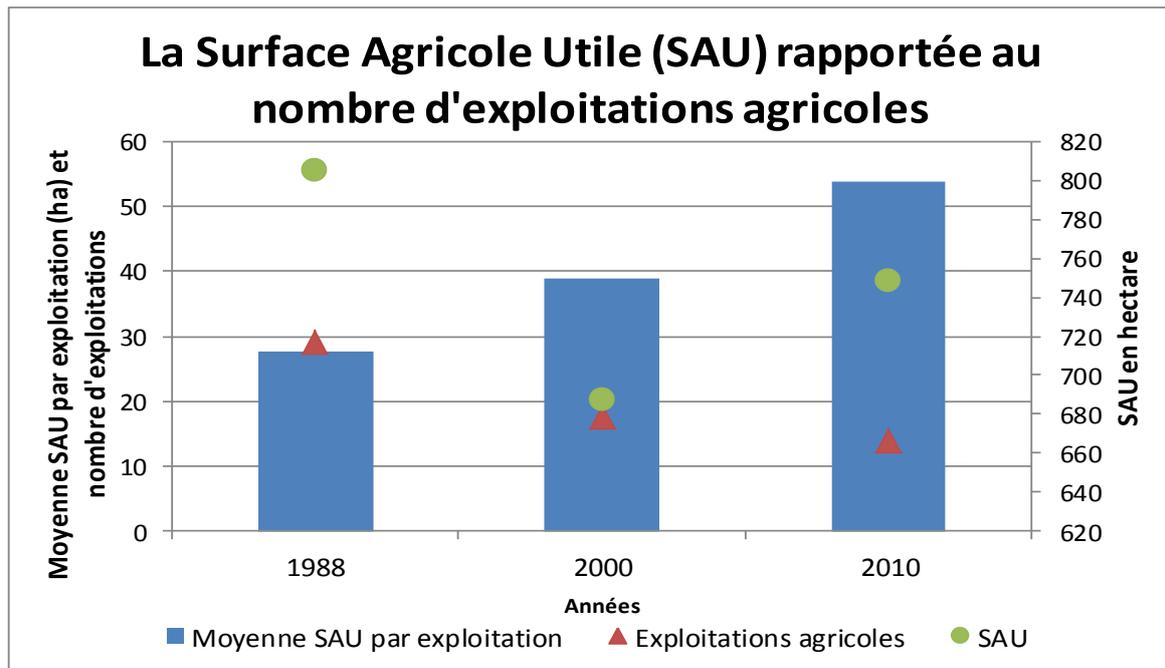


Figure 50 - La SAU sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Sources : Agreste, RGA 2010

Ainsi, la **SAU moyenne** par exploitation était de 27,6 hectares en 1988, puis de 39 hectares en 2000 et enfin de 53,8 hectares en 2010. Elle **a donc doublé en un peu plus de vingt ans**. Cela entraîne un abandon des parcelles les plus éloignées de l'exploitation, et souvent celles qui sont les moins accessibles du fait de la charge de travail qu'implique l'agrandissement de l'exploitation. Dans cette même logique, l'agrandissement des exploitations, notamment sur le plateau entraîne un « **remembrement agricole** » et une mécanisation. Les écotones riches en biodiversité sont supprimés et les sols sont altérés par « l'introduction par l'homme de la première arme de destruction massive : la charrue, qui enfouit la matière organique » (Bourguignon, 2^{ème} assise nationale de la biodiversité, 2012). L'intensification agricole désigne donc tous « les progrès technologiques mais aussi politiques d'aménagement rural favorisant l'intensification des productions aux dépens des milieux naturels » (Ministère de l'environnement). Victor Hugo parlait déjà de ces progrès comme étant « une immense force qui aboutit à une immense faiblesse mais qui fait rêver les hommes » (Hugo, 1862). L'assèchement des zones humides, l'augmentation de la fréquence de fauche des prairies,

⁹ Ce sont « l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture » (Futura Sciences)

¹⁰ Ce sont des « préparations contenant une ou plusieurs substances actives protégeant végétaux, détruisant les nuisibles, ou exerçant une action sur les processus vitaux » (site FREDON Lorraine)

l'eutrophisation des cours d'eau par apports excessifs d'engrais, le remembrement, l'utilisation de pesticides sont tant de conséquences de l'intensification agricole impactant directement l'environnement (FAO et ministère de l'environnement).

La déprise agricole est le second facteur d'influence pouvant modifier directement les conditions d'accueil pour la biodiversité, puisque pour qu'un écosystème se crée, il faut à la fois une biocénose¹¹ mais aussi et surtout un biotope¹². Les terres **s'enfrichent sans culture et sans pâturage**, et la **biodiversité y est moindre**, avec la disparition des organismes fongiques comme les vers de terre, essentiels pour aérer et éviter la dégradation biologique et chimique des sols (Bourguignon, 2^{ème} assise nationale de la biodiversité, 2012). **La déprise agricole continue toujours de croître avec l'exode rural, et des habitats disparaissent, avec les espèces qui leur sont inféodées.**

Cette intensification agricole est corrélée à la déprise agricole, et le diptyque que forment ces dynamiques est un cercle vicieux. Plus la déprise agricole augmente plus la SAU des exploitations croît, chaque agriculteur reprenant les parcelles attenantes aux siennes. Il peut y avoir intensification sans déprise et déprise sans intensification. Cependant sur le plateau, d'après la Figure 50 - La SAU sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Sources : Agreste, RGA 2010, il y a déprise et intensification.

L'utilisation d'**intrants** et de **produits phytosanitaires** est tout autant problématique sur ce secteur dans la mesure où les agriculteurs cherchent, légitimement, à rentabiliser leurs terres et à les rendre les plus productives possibles pour avoir des bénéfices accrus. Le climat local n'arrange en rien le travail des agriculteurs (Cf. Partie 2.3. La géologie et le climat). Quid des impacts sur l'environnement ? En période hivernale notamment, certains agriculteurs continuent à épandre du lisier sur les terres gelées polluant les cours d'eau (et des milieux liés) puisque les nitrates s'y écoulent avec le dégel (Entretien ONEMA, 2016). Les engrais chimiques sont « la 2^{ème} arme de destruction massive » introduite par les hommes puisqu'ils stimulent les bactéries minéralisantes. La minéralisation de la matière organique est accélérée et descend dans les sols sans être consommée et filtrée par les micro-organismes aujourd'hui (Bourguignon, 2^{ème} assise nationale de la biodiversité, 2012). De plus, certains végétaux (orties, chiendent, etc) profitent de ces excédents d'engrais pour évincer d'autres espèces. « L'appauvrissement de cette flore entraîne un appauvrissement de la faune (Revue Science et Décision, 2007).

Associés aux intrants, des produits phytosanitaires sont utilisés notamment pour éradiquer des rongeurs comme le campagnol (nuisible dans les terres agricoles). On citera l'exemple du bromadiolone (anticoagulant) qui tue le campagnol, aliment principal de la pie-grièche (Entretien LPO, 2016), oiseau en grave danger d'extinction dans la région Rhône Alpes (Thiersant. & Deliry, 2008).

L'urbanisation et le développement de l'éolien sont deux facteurs prépondérants sur ce territoire de marge. Les hameaux s'agrandissent, notamment en périphérie de Coucouron. Cette dynamique avait été définie dans l'élaboration du PLU qui prévoyait 300 nouveaux habitants d'ici 2022. Les objectifs étaient donc de « créer une urbanisation qui ne soit pas qu'une juxtaposition d'opérations

¹¹ « C'est l'ensemble des êtres vivants établis dans un même milieu » (www.futura-sciences.com)

¹² « C'est un milieu de vie délimité géographiquement dans lequel les conditions écologiques sont homogènes, bien définies, et suffisent à l'épanouissement des êtres vivants qui y résident » (www.futura-sciences.com). Avec la biocénose, ils forment un écosystème.

d'aménagement d'ensemble et de lotissements qui se tournent le dos» tout en maintenant « l'image actuelle des hameaux et ne pas favoriser d'urbanisation diffuse autour de ces ensembles bâtis traditionnels et agricoles ». Des liaisons inter quartiers à renforcer ou créer avaient même étaient planifiées (I.A.T.E, 2012). Restreindre cette urbanisation c'est restreindre un territoire déjà instable, et le précipiter vers son déclin inéluctable. Ajouté à cela, les **projets éoliens** ne cessent de voir le jour sur le territoire et leur pression est souvent bien plus forte que l'urbanisation, les milieux étant impactés par la création de pistes d'accès, les nuisances sonores et l'étendue générale des chantiers. Contrôler l'urbanisation, et s'assurer que les divers projets de développement ne viennent pas détruire des milieux présentant des enjeux est donc primordial d'autant plus qu'on peut s'imaginer que ce territoire peut d'ici 2040 développer son tissu urbain et « absorber sa faible densité » (Barthe et Milian, 2012 *in* DATAR, 2012).

Le dernier facteur d'influence important à prendre en compte est le **changement climatique**. Le territoire de la montagne ardéchoise ne semble pour l'instant pas ou peu subir le changement climatique comparé aux territoires d'extrêmes comme les Alpes (ONERC, 2008) ou les milieux méditerranéens (Site Météo France). Cependant, il se peut que les milieux se modifient au cours du temps (cf partie Climat), entraînant notamment des sécheresses plus fréquentes et intenses tout comme les précipitations. Déjà des épicéas dépérissent sur le territoire indiquant tout de même un réchauffement local (Entretien ONF, 2016). Le GIEC indique objectivement « **qu'il n'y aura pas de politique d'atténuation efficace si les acteurs individuels défendent uniquement leurs intérêts propres** » (GIEC, 2014). Ainsi, l'ENS étant très agricole, ce domaine d'activité risque de subir de plein fouet le changement climatique et entraîner de surcroît une disparition de la biodiversité remarquable.

Des facteurs d'influence secondaires, mais qui ne sont pour autant pas à négliger, peuvent influencer sur les enjeux du site comme les **motorisés**. Ils dégradent souvent les sentiers et les zones humides et cette pratique semble **croître continuellement** notamment pour les loisirs motorisés non encadrés (Entretien PAM, 2016). Il faut **arriver à concilier les différents usages des pratiquants du territoire** en contrôlant les comportements déviants d'une minorité (Entretien SMA, 2016).

Le **tourisme** est lui aussi un facteur d'influence secondaire. Le territoire n'est pas encore sujet au tourisme de masse comme sur les sites périphériques du Gerbier des Joncs ou encore du Mont Mézenc. Cependant, les paysages, le calme et la température (fraîche l'été) attirent durant la période estivale. Le SMA cherche à apporter un rayonnement touristique au territoire au travers du concept que nous leur devons de « Montagne Ardéchoise » (Gleyze, 2008). C'est une raison supplémentaire pour veiller à la mise en place d'une gestion de la fréquentation raisonnée sur le territoire en **trouvant l'équilibre entre économie touristique et écologie** (Entretien PAM, 2016).

Enfin, certains facteurs d'influence ont tendance à disparaître peu à peu mais une attention doit tout de même leur être portée. L'exploitation de la tourbe, comme sur la tourbière de Sagne Redonde (Dupuy, 2013 ; Gregoire, 2015) a cessé en 1980. Ces prélèvements dans les zones humides sont à mettre en perspective avec la **représentation sociale négative que se fait la population de ces milieux** (Entretien CEN RA, 2016, Entretien Jacquemin, 2016). De plus il n'est pas rare d'apercevoir malgré les risques d'amendes des captages, des dépôts de matériaux (Entretien ONEMA, 2016) et des drains creusés en pleine zone humide (Figure 51 - Photo 6 - Réalisation : Robin Paya). **Sensibiliser la population** reste donc une des meilleures façons (au Département) d'éviter ce genre de perturbations.

Figure 51 - Photo 6 - Réalisation :
Robin Paya

Pour terminer, le **rejet des eaux usées domestiques** est un facteur d'influence pour lequel la pression diminue sur le territoire de l'ENS. Des efforts considérables ont été faits pour réduire les rejets de phosphore et d'azote dans la mesure où l'eau est un enjeu prioritaire. Une nouvelle station d'épuration a vu le jour à Coucouron en 2012, et les communautés de communes « Entre Loire et Allier », aux côtés de celle des « Sources de la Loire » assurent depuis peu la mise en place du SPANC¹³. L'implication des communes en matière d'assainissement s'est renforcée avec la mise en place des premiers « Contrats Terre d'eau », outil départemental permettant de protéger des captages, d'améliorer les infrastructures et d'assurer l'eau pour tous tout en la sécurisant (CD07, 2014 et Hubert F.).



Au regard de ces nombreux facteurs d'influence, une vigilance toute particulière doit être donnée aux facteurs relevant du **domaine agricole** et du **développement urbain** au sens large du terme. Les facteurs pour lesquels l'influence n'est pas encore menaçante ou l'est de moins en moins doivent être contrôlés régulièrement et **les partenaires locaux** œuvrant dans le sens de leur surveillance **doivent être accompagnés** pour mutualiser les efforts et les moyens.

Ces facteurs d'influence sont primordiaux à intégrer dans la mesure où de nombreuses menaces pèsent sur le territoire, et découlent souvent de ces grands facteurs d'influence. Ces menaces ont été identifiées (Annexe 18) par milieux dans les DOCOB des sites B20 et d'autres ont pu être listées par les divers acteurs rencontrés lors de la première phase d'élaboration de ce document.

C'est donc la définition de ces facteurs d'influence et l'identification de nombreuses menaces qui participent à la précision des enjeux et des objectifs à long terme qui orienteront la gestion sur le site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ».

2.2. Les objectifs à long terme

N.D.A : Cette introduction aux objectifs se base essentiellement sur les cahiers techniques élaborés par l'ATEN sur la réalisation des plans de gestion (Chiffaut, 2006 ; ATEN, 2015).

Les objectifs à long terme permettent de se projeter dans une échelle temporelle qui dépasse largement l'échelle de temps du gestionnaire mais sur laquelle ce dernier a une influence au travers de son mode de gestion au temps t^{14} .

Ils représentent la situation et l'état qui sont souhaités par rapport à la situation actuelle. Cette vision au long terme doit tenter d'atteindre **une situation qui serait jugée parfaite** pour la flore, la faune, les habitats, la population, le territoire.

Les **OLT ne doivent pas être utopiques**, ils doivent être **ambitieux, réalisables, et avant-gardistes**. C'est en cherchant à atteindre l'excellence en matière de protection de l'environnement, de

¹³ A pour compétence principale le contrôle des installations. La réalisation d'installations nouvelles, la réhabilitation d'installations existantes, leur entretien ainsi que le traitement de leurs matières de vidanges sont au contraire des compétences facultatives. (Portail sur l'Assainissement Non Collectif)

¹⁴ t = temps présent, $t-1$ = temps passé, $t+1$ = temps futur

sensibilisation et de gouvernance que le plan de gestion arrivera à cerner les OLT tout en étant conscient des limites qui peuvent contraindre leur mise en œuvre.

L'importance des OLT passe aussi par le fait que les processus qui régissent les dynamiques naturelles se font sur le temps long, d'autant plus sur ce territoire de l'ENS où l'eau est omniprésente et alimente de nombreuses rivières et fleuves d'importance nationale (Loire et Allier) et pour laquelle le renouvellement des stocks est particulièrement long selon le milieu concerné (Annexe 19).

Il y a ainsi deux façons de mener les OLT pour sauvegarder la nature tout en les conciliant aux dynamiques anthropiques locales (Charles et *al.*, 2008) :

- Soit une volonté de maîtrise et de contrôle des processus naturels par une meilleure gestion des processus sociaux. C'est le comportement des êtres humains qui permettra de dompter la nature.
- Soit une volonté de mieux adapter les processus sociaux aux processus naturels tels qu'ils sont. C'est la nature qui obligera les êtres humains et se développer d'une certaine façon.

Associer les deux volontés est la façon la plus efficace de mener à bien un plan de gestion. Il faut trouver l'équilibre entre maîtrise des éléments naturels et adaptation à ces derniers.

15 objectifs à long terme ont ainsi été dégagés sur l'ENS, intégrant au mieux ces notions de temps, d'échelle, de gouvernance, d'ambition et d'équilibre territorial.

Les objectifs sont associés à chaque axe des ENS, selon des abréviations (Figure 52 - Moyen mnémotechnique pour les OLT - Réalisation : Robin Paya qui permettent de rappeler selon un moyen mnémotechnique que les objectifs à long terme doivent avoir la vision la plus lointaine possible. Les 12 OLT sont par la suite énumérés et un argumentaire est rédigé pour chacun d'eux en les mettant en perspective avec ceux définis dans les DOCOB car une gestion efficace est une gestion cohérente, homogène et complémentaire avec les autres outils de protection de la nature.

Figure 52 - Moyen mnémotechnique pour les OLT - Réalisation : Robin Paya

SCI : Scientifique (Amélioration des connaissances, inventaires, suivis)
(Axe 1 du SDENS, CD07, 2014)

SENS : Sensibilisation (Education à l'environnement) (Axe 2 du SDENS,
CD07, 2014)

AN : Animation (Axe 3 du SDENS, CD07, 2014).

→ Objectif à long terme SCI / SENS / AN (Six cent ans)

Les Objectifs à Long Terme :

1. Assurer la continuité, le réseau et la fonctionnalité des milieux (quel qu'ils soient) entre eux tout en maintenant voire en améliorant la bonne qualité de ces milieux (SCI)

Argumentaire :

La connexion entre milieux est primordiale dans la mesure où elle assure une continuité nécessaire aux espèces pour leur déplacement et donc leur reproduction. Il faut « lier les populations les unes aux autres par des mouvements d'individus » (Baguette, *in* Gombert C., 2013). Elle permet souvent de créer une diversité de milieu. Les milieux aquatiques notamment sont des milieux complexes qui dépendent d'un grand nombre de facteurs pour leur bon fonctionnement car elles sont situées à « l'interface des milieux terrestres et aquatiques » (Conseil Général de l'Allier, 2004).

La continuité et le réseau permettent de considérer les milieux non pas au cas par cas mais comme un ensemble fonctionnel en inter dépendance car « penser bassin versant est un pas important vers la connectivité » (CEN RA, automne 2015). Assurer un réseau c'est donc accroître la biodiversité, pérenniser la ressource en eau, et faire d'un territoire une mosaïque de milieu. C'est donc par cette connectivité que la qualité des milieux sera maintenue.

2. S'adapter au changement climatique et s'assurer de la pérennité des milieux (SCI)

Argumentaire :

Le territoire sera a priori exposé à une diminution des précipitations solides et liquides (faible diminution) ainsi qu'à une augmentation des températures (très forte) (ORECC, 2013). De nouveaux besoins en eau pourraient apparaître, l'irrigation devrait augmenter sur des territoires où l'agriculture est une des principales activités économiques. Des impacts sur la forêt et notamment sur les résineux pourraient apparaître avec des périodes de stress hydrique plus marquées. L'apparition de ravageurs comme le scolyte du pin et la chenille processionnaire pourraient constituer des menaces pour les peuplements forestiers (ORECC, 2013).

3. Améliorer les connaissances sur les vieilles forêts (SCI)

Argumentaire :

Les vieilles forêts sont des milieux finalement peu connus mais qui présentent des intérêts majeurs en termes d'habitats particuliers et de biodiversité associés (Ladet, Bauvet, 2011). Ce sont souvent des forêts qui présentent une diversité dans les caractéristiques des arbres du point de vue sylvicole (diamètre, hauteur, etc.) (Fuhr, 2016). S'y intéresser permettrait de définir une « stratégie d'intervention adaptée aux besoins et aux enjeux spécifiques de ces milieux » (N.D.A : les zones humides forestières) (ONF, 2015).

4. Identifier, cartographier et suivre l'évolution des habitats (SCI)

Argumentaire :

Les habitats sont « des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles » (Directive 92/43/CEE, 1992). Sur un ENP, identifier ces habitats, les délimiter dans l'espace et suivre leur évolution est fondamental. Il faut donc réaliser des cartes de végétation pour obtenir des tendances d'évolution dans le temps sur ces milieux en définissant une méthodologie précise pour éviter tout biais (opérateur, surface) lors de la cartographie (Dupuy, 2013).

Acquérir des connaissances en matière de faune et de flore, en ciblant les espèces menacées et d'intérêt communautaire (SCI)

Argumentaire :

La donnée disponible en matière de faune et de flore est très limitée sur le territoire de l'ENS. Les seules données existantes sont celles d'inventaires anciens sur les richesses naturelles (Ladet, Mariton, 1994) et sur les zones humides (Ladet, 1994). Ces inventaires ont cependant progressivement été mis à jour au début des années 2000 (CTHBL, 2015) par la fédération de pêche puis par le CEN RA en 2016. Les connaissances faune-flore sont donc encore à développer car « une partie de l'état des lieux n'est pas terminée » (CTHBL, 2015). Les sites les plus dotés en données naturalistes sont les deux sites Natura 2000 où de nombreuses données SIG notamment (CA et DDT, Décembre 2015) restituent les inventaires de terrain menés sur ces sites depuis leur création.

5. Développer la concertation, la formation et la communication entre acteurs de l'environnement et partenaires politiques et agricoles notamment (SENS)

Argumentaire :

L'échange est la clé de la réussite sur un territoire. Cette étape est d'autant plus cruciale au sein de territoire ruraux en déclin pour qui l'environnement peut apparaître comme une thématique secondaire. Les **rapports entre décideurs et acteurs** ou habitants d'un territoire peuvent être formulés en 3 étapes : « **Contact – Confrontation – Coopération** » (Weber, 2004). Un projet de territoire ne doit pas négliger cette communication, et ce à tous les stades temporels de la gestion pour que « celui qui est répressif devienne un allié » (Entretien Jacquemin, 2016). **Plus les individus réunis autour d'un projet se rencontrent et échangent, plus la gestion souhaitée a des chances d'aboutir car « on ne dialogue bien que quand on connaît bien les gens »** (Entretien Linossier, 2016).

Pour cela, il faut aussi que réciproquement, chaque groupe d'acteur maîtrise parfaitement les compétences et connaissances des autres. **Un langage commun doit être établi**, et les projets réussis sur certains territoires doivent servir d'exemple et de modèle (Réunion Commission Zones Humides CTHBL, 22/03/2016). Le but étant que l'animateur d'un ENP n'ait pas « vocation à faire à la place de mais à aider dans la réflexion » (Thicoipe *in* Natura 2000 et DREAL RA, 2014).

6. Préserver la biodiversité sans compromettre les dynamiques économiques locales (SCI)

Argumentaire :

Le territoire de l'ENS est un secteur fragile économiquement construit essentiellement autour de Coucouron. L'environnement peut constituer un projet de territoire dans la mesure où l'ENS dépasse les frontières administratives. **Il donne au territoire une valeur identitaire derrière lequel toutes les communes peuvent se retrouver.** Cependant il faut arriver à le **concilier avec le développement urbain du territoire.** L'environnement est vu comme un ensemble de « normes et de barrières » (Entretien Linossier, 2016) et localement, les élus ont peur que leur commune devienne « une réserve indienne » (Entretien Jacquemin, 2016). **Pour trouver l'équilibre entre environnement et économie, il faut donc au mieux réussir à s'immiscer des projets existants.** « Se raccrocher à des événements, des initiatives locales déjà existantes » (Entretien PAM, 2016) pour faire consensus. D'un point de vue environnemental et dans le meilleur des cas, les programmes de gestion devront **s'appuyer et conforter les projets ou partenaires déjà actifs sur le site.** Une préservation de l'environnement est plus efficace si elle est localisée et aboutie plutôt que diffuse et superflue.

7. Accompagner durablement l'agriculture (SCI)

Argumentaire :

L'agriculture constitue une des activités les plus importantes sur le territoire de l'ENS (Cf. Partie 1. Le diagnostic socio-économique). L'agriculture étant en lien direct avec l'environnement, le Département doit accompagner au mieux les agriculteurs pour préserver la nature.

Utilisatrice de l'espace naturel mais aussi consommatrice de cet espace, l'agriculture maintient les paysages ouverts, diversifie les paysages et valorise un terroir. Les zones humides notamment sont de « précieux espaces entre terre et eau longtemps préservés grâce à l'agriculture [qui] ont besoin d'un entretien adapté (Flaugère et Chetaille *in* CEN RA, mars 2015). Globalement, la jeune génération respecte les milieux et prélève moins d'eau qu'auparavant dans les milieux humides (Entretien Onema, 2016).

Les agriculteurs jouent le jeu de la préservation car la nature offre en retour d'une bonne gestion une diversité de services éco systémiques gratuits. Les espaces préservés sont des « gage de qualité gustative » (CEN RA, mars 2015), et il existe une réelle complémentarité entre biodiversité et qualité des productions (Dantin *in* CEN RA, mars 2015). Soutenir et accompagner l'agriculture permet donc indirectement de préserver un territoire et de mettre en valeur les fruits de la terre.

8. Développer le partenariat entre les opérateurs publics et les opérateurs privés (forêts, foncier, etc.) (AN)

Argumentaire :

La propriété sur un territoire est souvent difficile à gérer, et le partenariat entre public et privé n'est pas toujours développé. Sur les territoires ruraux notamment, les parcelles, et notamment les forêts ne sont plus gérées car de « nombreux propriétaires forestiers ont hérité d'une parcelle forestière sans en avoir connaissance ou sans vivre sur le territoire » (Entretien Chazal, 2016).

Il faut donc développer le partenariat entre opérateurs publics et opérateurs privés. L'outil B2F (Bourse Foncière Forestière d'Ardèche) du Département est un bon exemple dans la mesure où il vise à la « restructuration foncière forestière ». Ainsi le Département, pour faciliter les échanges ou

les ventes de parcelles, prend « en charge, sous conditions, une partie des frais d'actes notariés et de géomètre » (Site de B2F).

Sur l'ENS, ce sont près de 16 735 parcelles qui sont recensées. Accompagner les outils déjà existants tout en développant encore les partenariats public-privé est donc une priorité pour une gestion durable.

9. Intégrer la population locale aux démarches de sauvegarde mais aussi d'acquisition de données tout en les sensibilisant à l'environnement (SENS)

Argumentaire :

Un **projet de territoire ne peut exister si la population locale n'est pas prise en compte**. C'est elle qui fait territoire et l'intégrer à la mise en valeur de son territoire est primordial. Deux raisons à cela :

- La population locale constitue souvent la première source de savoirs,
- Imposer des politiques sur un territoire **ne peut se faire sans le soutien, du moins moral ou idéologique, des habitants du territoire**

La **relation décideur-acteur n'est pas univoque**, et c'est de **l'échange et de l'implication des deux partis que naît une gestion concertée, consensuelle et pérenne**. L'exemple de la démarche participative qu'a mis en place le conseil de développement¹⁵ du PNR des Préalpes d'Azur illustre bien cette intégration de la population locale puisque les habitants et les acteurs économiques ont été mobilisés pour identifier les ressources et les possibles voies d'itinérance. Ces derniers ont, aux côtés de professionnels, enrichi la base de données cartographiques participatives Open Street Map® et mis en place une interface cartographique locale dynamique et exhaustive (Perier, 2016).

10. Instaurer une ZPENS sur les zones à enjeux (AN)

Argumentaire :

La maîtrise foncière est une nécessité pour pouvoir gérer un territoire. **Le but n'est en aucun cas de chercher à s'accaparer un territoire**, mais bien à être dans la mesure de protéger et mettre en valeur ce dernier. Comme nous l'avons évoqué (OLT 9), de nombreuses parcelles sont abandonnées ou inconnues de leur propriétaire. **La maîtrise foncière est d'autant plus importante sur et autour des zones à enjeux où des mesures de gestion particulières doivent être mises en place.**

Le Département peut donc soit acheter des parcelles, soit signer des baux emphytéotiques avec les propriétaires pour pouvoir être en pleine possession de l'application du plan de gestion. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les CEN Allier et Bourgogne sur les communes de Saint Martin des Lais et Vitry sur Loire. Pour protéger et gérer durablement les méandres et l'espace de mobilité de la Loire, les CEN ont, après des phases de consultation, signé deux baux emphytéotiques (18 ans et 30 ans) avec les communes pour mettre en place une gestion adaptée (Hudin, coord., 2013, page 70).

¹⁵ Association Loi 1901, cette structure est une instance de participation citoyenne et de dialogue territorial qui informe et mobilise les acteurs d'un territoire. Elle est force de propositions et d'initiatives et n'est ni un organe décisionnel ni un organe consultatif (Perier, 2016).

Mettre en place une zone de préemption sur les zones à enjeux serait primordial pour protéger et gérer les milieux. La **ZPENS** n'est **pas un droit à l'expropriation**. Elle permet au Département d'être prioritaire en cas de vente de terrains. Le SDENS prévoit ainsi la création d'au moins une ZPENS par ENS, et les actions foncières doivent se faire au mieux à l'amiable (CD07, 2014).

11. Assurer un partenariat durable et systématique avec les partenaires locaux, qu'ils soient environnementalistes, politiques ou autres (AN)

Argumentaire :

Le partenariat est un « **système associant des partenaires sociaux ou économiques**, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration » (site Larousse). Cet OLT permet d'inscrire durablement les relations entre partenaires sur un territoire. Par durable et systématique, nous entendons des échanges réguliers pour qu'une relation de confiance se mette en place. Cet OLT repose sur l'implication et la volonté de chaque acteur. Le Département peut cependant être moteur de cette dynamique en échangeant régulièrement avec ses différents partenaires et en allant à leur rencontre.

12. Intégrer l'Espace de Bon Fonctionnement à la gestion, et ne pas négliger les espaces périphériques

Argumentaire :

La préservation de la nature ne passe pas par une gestion conservatrice, mais bien par une gestion dynamique (Lambert *in* Aten, avril-juin 2016). Cette vision montre à quel point considérer la nature comme un ensemble, un système est primordial. Un cadrage national, avec l'interdiction d'exploiter des carrières sur les cours d'eau en 2001 puis la reconnaissance comme servitude des espaces de mobilité des cours d'eau souligne l'importance de l'espace de bon fonctionnement (EBF) (Hudin, *ccord.*, 2013, page 68). Cet EBF apporte en plus de la notion d'espace de mobilité des cours d'eau les aspects socio-économiques et représente « l'espace au sein duquel ce qu'il se passe est susceptible d'impacter le cours d'eau » (CEN RA, automne 2015).

Parmi les 4 cahiers qui visent à faciliter la restauration des zones humides techniques élaborés par l'Agence de l'eau RMC, l'EBF constitue un document à part entière (Pignon *in* Conférence Journée Pôle Gestion, Lyon, 2016). L'EBF est défini dans le SDAGE 2016-2021 comme étant une zone de vigilance où le « fonctionnement des milieux aquatiques dépend non seulement de leurs caractéristiques propres mais aussi d'interactions avec d'autres écosystèmes présents dans cet EBF » (Agence de l'eau RMC, 2015). On peut aussi ajouter à l'EBF la notion d'acteurs car il « constitue le périmètre défini sur la base de critères et **négociés avec les acteurs du territoire afin de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée** » (CEN RA, janvier 2016).

13. Mettre en œuvre le plan de gestion (AN)

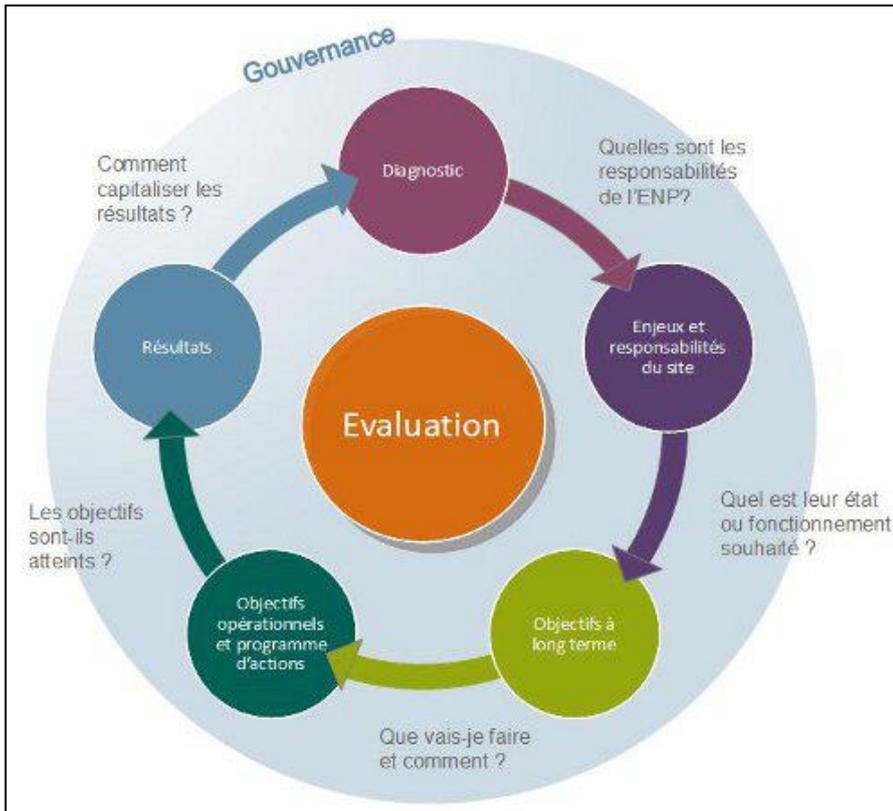
Argumentaire :

La mise en œuvre du plan de gestion est une mission d'animation. Elle consiste en la « **mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier en assurant la**

concertation et l'animation (SIAT, 2003). La personne en charge de la mise en œuvre du plan de gestion devra établir des bilans techniques comme financiers, **réunir des COPIL et assurer une cohérence avec les autres politiques en place** (CA07 et CREN 2012).

La notion d'évaluation est au centre de la gestion, montrant qu'elle doit avoir lieu à toute les phases de la gestion (Figure 53 - La gouvernance et les étapes de gestion - Source : ATEN, 2015). L'évaluation se fera essentiellement grâce à la définition d'indicateurs (Racapé *in* Conférence Journée Pôle Gestion, Lyon, 2016).

Figure 53 - La gouvernance et les étapes de gestion - Source : ATEN, 2015



14. Actualiser et mettre à jour le zonage à enjeux (base de données, Cartographie, etc.) (AN)

Argumentaire :

La cartographie des zones à enjeux a été réalisée alors que les données disponibles étaient peu nombreuses. La définition des zones à enjeux s'est donc essentiellement faite grâce à des critères de milieu (Cf. Partie 1. Les zones à enjeux, la priorité de l'action).

Selon l'avancée des études de terrain correspondant principalement aux OLT scientifiques (SCI), l'animateur, devra, en plus de ses missions, **affiner le zonage à enjeux**. Il pourra alors élargir le périmètre, le réduire, le remodeler, cartographier de nouvelles à enjeux ou en supprimer des anciennes. La nature étant dynamique, les espèces peuvent migrer, les conditions climatiques changer, les facteurs d'influence devenir plus pesants, et donc les zones à enjeux doivent s'adapter aux nouvelles problématiques locales.

Conclusion

L'ensemble de ces OLT trouvent une correspondance avec les objectifs définis dans les DOCOB des sites N2000 B20 et B21 (Annexe 16).

Cette correspondance est nécessaire pour une cohésion de gestion dans un premier temps et pour une meilleure lisibilité territoriale dans un second temps.

Comparer les documents de gestion existants permet de s'assurer qu'aucune problématique ou qu'aucun enjeu n'a été oublié. D'un autre côté, les éléments qui ne trouvent pas de correspondance soulignent l'importance qui peut leur être attribuée. Cela montre aussi que certains objectifs peuvent être spécifiques à un programme de gestion, et donc à un financeur. **C'est le cas ici de l'objectif d' « instaurer une ZPENS »** sur l'ENS dans la mesure où cette obligation est mentionnée dans le

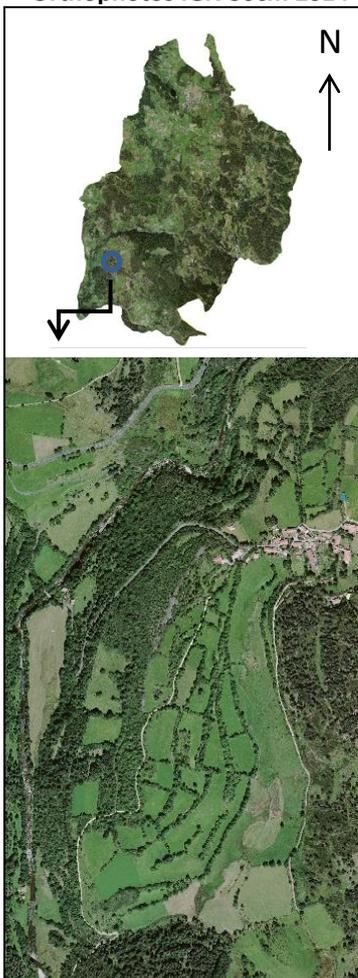
Schéma Départemental (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014). L'objectif d'intégrer un EBF ou du moins de ne pas négliger les espaces périphériques est aussi primordial pour protéger plus efficacement les milieux qui présentent des enjeux majeurs.

Comparer les objectifs des DOCOB et du futur plan de gestion de l'ENS génère une meilleure lisibilité territoriale. Cette dernière est essentielle pour les acteurs locaux. Les différentes échelles et outils de protection de la nature qui ont pu être mis en place complexifient la lecture territoriale et rajoute des échelons au millefeuille territorial. **Pour que la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine se fasse en étant la plus largement possible acceptée, la future gestion doit se concentrer sur des éléments communs aux autres documents.** C'est de cette manière-là que l'environnement peut devenir un projet de territoire : en **mutualisant des objectifs qui fédéreront les acteurs du plateau ardéchois.**

2.3. Les objectifs du plan de gestion et quelques pistes opérationnelles

Les objectifs du plan de gestion sont des objectifs qui visent à atteindre un résultat concret à moyen terme. Ils sont définis selon les OLT et ils ont donc un caractère opérationnel (Chiffaut, 2006).

Figure 54 - Système bocager localisé sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Source : Orthophotos IGN 30cm 2014



Ces objectifs permettent de corriger ou d'utiliser les facteurs d'influence pour arriver à un résultat visible à l'échelle d'un plan de gestion. Les décrire, les qualifier et les quantifier de façon assez claire est important. Ils peuvent souvent se classer selon, trois champs d'actions (ATEN, 2015) :

- Les facteurs de dégradations physiques pour lesquels on emploiera les mots *éviter, limiter, réduire*.
- Les facteurs liés aux êtres humains pour lesquels on emploiera les mots *engager, initier, soutenir, organiser*.
- Les facteurs non maîtrisables pour lesquels on emploiera les mots *participer à, synthétiser, assurer une veille*.

Il faut toujours avoir à l'esprit qu'un objectif de gestion sera facilement réalisable ET évaluable s'il a été défini selon la logique SMART : *Spécifique – Mesurable – Accepté – Réaliste et Réalisable – Temporellement défini* (ATEN, 2015).

Détaillons certains objectifs du plan de gestion (Annexe 20) et proposons quelques pistes d'actions en les illustrant par de nombreux exemples français ou étrangers.

Zoom sur quelques objectifs de gestion avec des pistes d'action associées

SCI1a *Créer ou rétablir des continuités écologiques remarquables recensées et veiller à la bonne fonctionnalité des milieux.* La continuité écologique est primordiale pour assurer les migrations d'espèces dans le paysage. Ils permettent de relier les différentes entités paysagères et d'assurer ainsi la pérennité de chaque milieu. Une étude (de Billeter et al., 2008) portant sur

25 paysages européens différents a prouvé que plus l'habitat était naturel plus la richesse spécifique¹⁶ augmente (Burel, Garnier, 2008).

De plus, Forman et Godron définissaient déjà en 1981 les paysages et leur complexité paysagère : « Landscapes as ecological units with structure and function are composed primarily of patches in a matrix. Patches differ fundamentally in origin and dynamics, while size, shape, and spatial configuration are also important. Line corridors, strip corridors, stream corridors, networks, and habitations are major integrative structural characteristics of landscape (Forman, Godron, 1981) ». Ainsi les notions de matrice (matrix), de tâches (patches) et de corridors en tout genre (ligne, cours d'eau, ...) sont primordiales et leur ensemble constitue le paysage et sont à développer sur l'ENS (Figure 54 - Système bocager localisé sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Source : Orthophotos IGN 30cm 2014). D'ailleurs, le territoire formé par la commune de Coucouron souhaite intégrer ces dynamiques-là. Les continuités sont un objectif du PADD du PLU : *Assurer la préservation des continuités écologiques* (Annexe 21). L'environnement prend donc ici toute sa place dans les projets de territoire puisqu'il cherche même à être inscrit dans le document d'urbanisme ; à la base du développement local.

Identifier les fonctionnalités des milieux aquatiques est nécessaire pour protéger au mieux ces écosystèmes. Complexes à identifier, les échanges hydrologiques doivent être clairement localisés. Les nouvelles technologies comme le LIDAR peuvent aider à la caractérisation de ces fonctionnalités apportant une précision supplémentaire (CEN RA, 2014, Exemple dans la Drôme et le Nord Isère p :17).

De plus en plus de chercheurs souhaitent étudier les zones humides et leurs fonctionnalités, et **leurs relations au territoire doivent ainsi être développées**. Le laboratoire de l'école des Mines de Saint Etienne a d'ailleurs répondu, côté Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, à un appel à projet de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR) intitulée « *Etude et compréhension du rôle hydrologique et hydrogéologique des zones humides de têtes de bassins dans le soutien d'étiage des cours d'eau. Recherche de références dans les contextes très contrastés du bassin du Rhône* » (Annexe 22). Le CEN RA souhaiterait ainsi que l'école des mines développe ce sujet côté Loire Bretagne sur des tourbières du plateau ardéchois si possible sur l'ENS (Annexe 22). **L'environnement est donc ici un projet de territoire qui ne s'arrête pas à des frontières administratives. L'environnement devient un projet de territoire en faisant venir des acteurs qui ne sont pas des locaux, et en donnant de l'importance au territoire.**

SC1c Restaurer les milieux dégradés. Le territoire de l'ENS est très bien conservé et les milieux sont peu dégradés. Les dégradations, si elles ont lieu, peuvent provenir des constructions éoliennes, de pollutions des eaux ou des sols, des motorisés ou encore de l'agriculture.

L'agriculture, et plutôt l'élevage peuvent aussi être à l'origine de dégradations. Le pâturage est une problématique majeure prise en compte en partie par le CTHBL.

En effet, par le pâturage, pourtant plutôt extensif, les cours d'eau et leurs berges sont menacés. Le piétinement des bêtes pour s'abreuver dans les cours d'eau entraîne souvent l'érosion (Figure 55 -

¹⁶ C'est le nombre d'espèces vivant sur un territoire donné (<http://www.cnrs.fr>)



Figure 55 - Photos 7, 8 et 9 - Erosion des berges - Robin Paya

Photos 7, 8 et 9 - Erosion des berges - Robin Paya) par sapement¹⁷ ou affouillement¹⁸ de ces dernières. Les cours d'eau reçoivent ainsi une charge plus importante de sédiments, exhaussant le lit à l'aval mais surtout augmentant la turbidité de l'eau qui peut nuire à certaines espèces aquatiques.

Le SICALA va donc mettre en place des abreuvoirs dans le cadre du CT et mettre en défens certaines zones trop érodées. Pour protéger les milieux et les espèces, le Département peut ainsi accompagner le SICALA dans la mise en place de ces méthodes pour pallier l'érosion des berges. La protection de la nature passe ici par un maintien de l'activité agricole tout en préservant les berges. **L'équilibre territoire – environnement est donc maintenu.**

SCI2a et b *Quantifier et mesurer le CC localement ORECC et Etudier les effets du changement climatique sur les espèces.* Le changement climatique peut impacter les milieux et les espèces associées compte tenu des tendances qui semblent se dessiner (Cf. Partie 2.3. La géologie et le climat). Cependant, les études qui suivent et mesurent le changement climatique sur le plateau sont peu nombreuses voire inexistantes et les impacts probables sur les milieux ne sont pas identifiés. Mettre en place une station météo fiable voire un réseau de stations sur l'ENS permettrait de cibler plus précisément les actions des futurs plans de gestion. **Les acteurs locaux pourraient être associés à ces démarches en relevant les mesures des stations.** L'ENS pourrait ainsi devenir un projet de territoire avec des acteurs se sentant impliqués par les problématiques climatiques. D'autant plus que l'ORECC (2013) préconise aux agriculteurs et acteurs de l'environnement la sécurisation et l'autonomie en eau et l'optimisation de l'alimentation hydrique et, d'un point sylvicole adapter les choix d'essences en tenant compte du temps long de renouvellement des forêts.

SCI3a *Identifier toutes les forêts anciennes et vieilles présentes sur le site* – Les forêts anciennes sont des forêts qui font référence à un minimum forestier, le début du 19^{ème} siècle et où une activité sylvicole a toujours été présente et continue. Associer forêts anciennes et vieilles forêts permet d'accroître la biodiversité, croisant les espèces des deux types de milieux.

Le travail de l'IPAMAC (Inter Parcs MAssif Central) qui identifie les vieilles forêts sur le territoire de plusieurs PNR peut servir d'exemple méthodologique. Leur travail se base sur la cartographie des forêts déjà présentes sur les cartes d'état-major¹⁹ datant du milieu du 19^{ème} siècle. Ils étudient par la suite la continuité de l'usage forestier dans le temps en utilisant le cadastre napoléonien puis les photos aériennes de l'ONF. Subsistent donc des forêts qui n'ont jamais cessé d'être forêts. Ce travail pourrait être rapidement réalisé sur l'ENS, la surface totale n'étant pas très élevée (11 600 ha) et le nombre de commune assez restreint (huit).

¹⁷ Détériorer, user en creusant à la base (<http://www.cnrtl.fr>)

¹⁸ Érosion de la berge sous l'effet du ressac, des remous (<http://www.universalis.fr>)

¹⁹ Cartes du territoire français dont la réalisation commence sur le terrain en 1818, durant la Restauration, et s'achève en 1881, sous la Troisième République (IGN)

SCI6a *Aider à la mise en œuvre des MAE et valoriser le travail des agriculteurs.* Des MAE existent déjà sur le territoire et sont animées par la Chambre d'Agriculture et le PNR MA. Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à contractualiser, **conscients qu'en plus de protéger la nature, ils valorisent leur production.** Le Département pourrait accompagner la mise en place et le renouvellement de ces MAE. Cependant, les MAE sont des outils complexes dépendant de financements européens conséquents et le Département n'apporterait qu'une aide financière symbolique noyée dans les crédits européens mais elles peuvent servir de tremplin et de support pour la mise en place d'autres actions de préservation de la nature liées à l'agriculture.

Le concours de « Prairies fleuries » organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation existe depuis 2007 est un exemple probant. Il vise à (site du concours prairies fleuries) **créer du dialogue entre acteurs, sensibiliser le monde rural à la biodiversité et communiquer sur le lien biodiversité-qualité des produits.**

Ce concours permet de valoriser le travail des agriculteurs tout en protégeant l'environnement. Pour les acteurs de l'environnement comme pour l'agriculteur, le résultat ne peut qu'être bénéfique.

Au-delà de ces concours prairies fleuries, le travail des éleveurs peut aussi être mis en valeur au travers notamment de la labellisation de produits et du développement d'une marque territoriale.. Pour que les ressources naturelles soient un atout économique, il faut travailler avec l'aval de la filière. La logique est de créer des ponts entre gestion des milieux et valeur économique des produits » (Bonnevialle M, *in* Aten, avril-juin 2016).

Mettre en avant le travail d'agriculteurs respectueux de l'environnement, avec des convictions et des savoirs faire permet de fédérer les acteurs d'un territoire et de faire de l'environnement un projet territorial.

SENS1a *Mettre en œuvre des mesures de préservation des oiseaux en les associant à l'économie locale.* La faune avicole est très présente sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ». De nombreuses espèces se nourrissant de d'animaux morts y cohabitent temporairement. Ces oiseaux charognards dépècent les carcasses de bêtes mortes. Pour assurer leur présence, des **placettes d'équarrissage** voient le jour en Ardèche. Elles évitent le recours au service d'équarrissage, couteux pour les éleveurs, et peut aussi développer l'écotourisme (Département de l'Ardèche et ministère de l'écologie (coords.), 2014).

Mettre en place des placettes carnassières communales sur le site ENS pourrait être envisageable pour pérenniser la présence des espèces nécrophages (Entretien LPO, 2016). De plus, les boucheries locales ainsi que l'abattoir pourraient être associés à ce projet en emmenant les déchets de boucheries sur ces placettes. **Développer ces placettes d'équarrissage permettrait donc de maintenir des populations d'oiseaux protégés sur le territoire tout en associant des structures locales qui verraient leurs frais réduire.**

SENS3a *Former les élus notamment sur la fonctionnalité des milieux* – Pour que l'environnement puisse devenir un projet de territoire, **les élus doivent être totalement conscients des enjeux environnementaux locaux.** De plus, étant porteur de l'ENS, les élus de la communauté de communes doivent comprendre les milieux présents sur leur territoire et leur rôle dans l'écosystème. Les élus doivent ainsi être formés, ou informés au travers par exemple d'une commission élu qui pourrait avoir lieu chaque mois (Gleyze, 2016). Un spécialiste en environnement interviendrait

chaque mois sur une thématique différente. Cela permettrait aux élus de mieux saisir l'importance de la sauvegarde des milieux tout en communiquant régulièrement avec les « environnementalistes ». Ces moments peuvent aussi être l'occasion de rencontrer d'autres élus déjà plus avancés dans ces dynamiques de formations et d'échanges autour de l'environnement (comme la communauté de communes Cayre-Pradelles).

SENS3b *Organiser des rendez-vous réguliers entre tous les acteurs du territoire.* Il est ressorti des échanges avec les maires que la communication entre les acteurs n'étaient pas suffisants sur le territoire (Entretiens Maires, 2016). De plus, certains élus semblent ne pas toujours être au courant des actions entreprises sur leur territoire (Commission Zones humides, 2016).

Même si de nombreuses réunions sont organisées dans le cadre des différents programmes opérationnels de protection de la nature, il semble toujours manquer un lieu et un moment d'échange unique entre tous les acteurs du territoire. **Réunir élus, agriculteurs, forestiers, entrepreneurs, habitants et « environnementalistes » permettrait d'évoquer des problématiques communes à tous, envisager des solutions et évoquer les souhaits et les envies de chacun, en accord avec les besoins territoriaux.** Intégrer par exemple la commission interne MLM à ces temps d'échanges permettrait d'évoquer les problématiques liées aux engins motorisés qui par endroit détruisent des zones humides et des milieux entiers (Figure 57 - Photos 10 et 11 - Dégradation zone humide - Robin Paya).

SENS4a *Impliquer la population locale à la protection du territoire.* La préservation de l'environnement passe par **l'intégration des habitants d'un territoire aux démarches de protections.** Ces derniers sont des éléments clés pour trois raisons. Ce sont souvent ceux qui connaissent le mieux le territoire, y vivant et le pratiquant régulièrement. Ils sont le premier public à être visé dans l'optique d'une certaine sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils peuvent permettre de réduire les coûts financiers pour certaines actions, en les impliquant directement au programme d'actions.



Figure 57 - Photos 10 et 11 - Dégradation zone humide - Robin Paya

Conscients de ces trois « avantages », le Département de la Haute Loire qui porte le SAGE Loire Amont a utilisé les compétences locales des habitants. Dans le cadre d'un inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE, un recensement participatif des zones humides a été mis en place sur une commune. Les volontaires ont en amont été formés à la reconnaissance de la flore et ont suivi diverses réunions publiques (Badiou, 2016). Cette démarche participative est largement envisageable sur un territoire comme l'ENS de Coucouron en ciblant des secteurs en particuliers

Le CEN Pays de la Loire a utilisé ce même genre de démarche sur la commune de Saint Aubin de Luigné (Maine et Loire). Pour protéger la tulipe sauvage présente en nombre sur cette commune et espèce menacée au niveau national, un financement participatif a été lancé pour acquérir la parcelle. (<http://www.cenpaysdelaloire.fr/actualites-agenda/aidez-nous-sauver-la-tulipe-sauvage-en-pays-de-la-loire>).

La population locale est donc un atout à utiliser pour la protection de l'environnement et elle permet à ces derniers de s'approprier des thématiques qui peuvent parfois leur échapper.

SENS4b *Sensibiliser les habitants aux enjeux de leur territoire.* Les habitants, avant ou après avoir été impliqués dans la préservation de l'environnement sur leur territoire doivent aussi être sensibilisés. Ce sont par exemple les sorties nature réalisées dans le cadre des Visites Sensibles du Département des conférences, les appels à projets comme celui Ecole sensible ou Collège nature du Département ou encore des expositions qui peuvent permettre cette sensibilisation.

Le musée de Grenoble avait mis en place un projet intitulé « Paysages in situ » où les participants devaient retrouver le lieu duquel avait été peinte une œuvre ou pris une photo puis à créer une réplique de ce point de vue (<http://www.paysages-in-situ.net/>). Ce projet pourrait s'appliquer à l'ENS pour retracer le passé paysager des communes concernées, puis en faisant le pont entre les différentes générations d'habitants.

AN2a *Assurer une veille foncière.* Les zones à enjeux ayant été dégagées sur le site, une veille foncière est nécessaire pour que le Département puisse acheter des parcelles pour mettre en œuvre sa gestion. Le Département est en lien direct avec la SAFER qui lui transmet toutes les ventes en cours et qui sert souvent d'intermédiaire entre le vendeur et le Département.

Cette veille foncière est d'autant plus importante au niveau des zones humides remarquables et des milieux pouvant potentiellement accueillir des espèces menacées. C'est le cas des parcelles forestières qui doivent être particulièrement surveillées. En effet, il s'est avéré au cours des entretiens (ONF, 2016 ; CRPF, 2016) qu'aucun acteur ne semblait prêt à être maître d'œuvre sur ces milieux là et dans un but environnementaliste. Acquérir des parcelles forestières permettrait donc au Département d'être lui-même maître d'œuvre. **Ces acquisitions doivent se faire en collaboration avec d'autres organismes œuvrant sur le territoire comme le CEN RA pour mutualiser les moyens.** Cela permettrait notamment de créer un réseau plus dense et continu de milieux remarquables. Enfin, si les pressions sont trop fortes, le Département peut aux côtés d'autres partenaires mettre en place un **schéma d'intervention foncière**, ou SIF. « C'est un outil au service d'une politique d'aménagement du territoire qui s'envisage sur le long terme. Les objectifs de celui-ci sont la préservation, la reconquête et la mise en valeur des espaces naturels sensibles ». C'est ce qui a été mis en place en 2003 sur les étangs palavasiens pour mener une « démarche coordonnée de préservation des zones humides face au développement de la cabanisation » (Syndicat Mixte des étangs littoraux (SIEL), 2012). Même si les enjeux ne sont pas similaires, **c'est le partenariat entre les différents acteurs du territoire qu'il faut mettre en valeur pour une gestion foncière plus pérenne, plus économe et plus concertée.**

Conclusion

La mise en place de la gestion sur un territoire requiert donc dans un premier temps de connaître tous les facteurs d'influence qui peuvent impacter la gestion. A cette notion doit s'ajouter la notion de temps, avec la définition d'objectifs à plus ou moins long terme. Ce sont les objectifs à long terme qui vont structurer le plan de gestion, déclinés par la suite en objectifs plus opérationnels.

L'ensemble de ces objectifs va permettre d'inscrire durablement la gestion dans le territoire. En plus des objectifs visant à accroître les connaissances sur la faune et la flore, et sur les milieux, les notions de concertation, de sensibilisation, d'accompagnement et de mise en relation restent prépondérantes.

De façon générale, le plan de gestion sur ce territoire doit toujours se baser sur le réseau, la fonctionnalité et la continuité des milieux. Les différents enjeux doivent être vus comme un tout et non de façon isolée, car chaque espèce et chaque milieu est en inter dépendance avec les autres milieux périphériques.

Enfin, d'un point de vue territorial, le plan de gestion doit viser à aider l'existant (Entretien PAM, 2016) sans chercher d'autres gages de qualité. Les efforts de protection et surtout de sensibilisation pourront ainsi être mutualisés et concentrés pour rendre la gestion plus efficiente et permettre aux acteurs locaux une meilleure appropriation des enjeux présents sur leur territoire.

Synthèse Troisième partie

Les enjeux et la méthodologie

Les enjeux sont les éléments clés de la gestion et ils sont évolutifs

Leur définition s'est faite grâce aux échanges avec les acteurs du territoire et au travers d'une cartographie diversifiée et exhaustive

3 filtres déclinent cette cartographie : les périmètres réglementaires, les habitats ou milieux et les espèces menacées d'extinction



Les menaces

Déprise rurale et intensification agricole entraînant la disparition d'habitats

L'utilisation d'intrants et de pesticides

L'urbanisation progressive de la commune de Coucouron

Les pratiques déviantes comme les motorisés

Le développement de l'éolien



Les objectifs

Trouver le juste équilibre entre tourisme, agriculture, économie et environnement

Associer l'ensemble des acteurs du territoire au projet d'environnement

Utiliser l'entrée agricole pour sensibiliser les acteurs

Acquérir des connaissances naturalistes

Anticiper le changement climatique

Mettre l'accent sur les notions de continuité, de fonctionnalité et de réseau



Les espèces et les milieux cartographiés

41 espèces menacées identifiées sur le site

7 milieux pouvant accueillir ces espèces ont été dégagés :

- Les forêts anciennes et humides de feuillus
- les forêts anciennes et humides de conifères
 - Les forêts ouvertes humides
 - Les milieux ouverts humides
 - Les milieux ouverts secs
 - Les cours d'eau
- Les zones humides et tourbières



Les secteurs à enjeux

La tourbière de Sagne Redonde, exceptionnelle d'un point de vue paysager, fonctionnel et en biodiversité

Le cours d'eau de l'Espezonnette, élément structurant et attrayant du paysage

Les forêts anciennes qui sont des gages de maturité et de diversité biologique

Les zones humides de tête de bassin versant, alimentant les cours d'eau s'écoulant sur l'ENS et alimentant de grands fleuves français (Loire et Allier)



Conclusion

L'activation du site espace naturel sensible « **Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron** » est un projet environnemental à part entière. Il planifie la gestion du site naturel pour plusieurs années et met ainsi en valeur le territoire.

Le lien environnement-territoire est important puisque c'est du rapport et des interrelations entre ces deux entités qu'un projet peut s'ancrer durablement. C'est pourquoi nous nous sommes demandés :

Comment faire en sorte que l'environnement devienne un projet de territoire ?

Un état des lieux a ainsi été réalisé pour orienter la future gestion du site et présenter exhaustivement les différentes composantes territoriales. Ceci pour répondre à trois objectifs structurant l'argumentation et apportant des éléments pour répondre à ce questionnement principal :

- 1- Concerter et dialoguer pour que la gouvernance soit juste et équilibrée**
- 2- Diagnostiquer le territoire pour s'y adapter et faire accepter le projet environnemental**
- 3- Peser le juste degré d'investissement pour une bonne lisibilité territoriale**

Pour répondre à ces objectifs, une **première phase de concertation** a été amorcée au travers des nombreux entretiens passés avec les différents acteurs du territoire. Ils ont ainsi permis d'établir une relation de confiance et d'initier un dialogue.

Par la suite, le **diagnostic territorial** a permis de dresser dans un premier temps le portrait du territoire. Il a apporté des informations concernant les acteurs qui font vivre le territoire, les projets qui structurent l'espace, et enfin les activités qui dynamisent ce plateau ardéchois.

Ajouté à cela, le **diagnostic environnemental** a permis d'identifier les éléments paysagers caractérisant le territoire. Un territoire fait aussi corps quand la biocénose et les biotopes qui le composent sont homogènes et représentatifs d'une entité géographique cohérente.

Des enjeux environnementaux ont pu être dégagés de ce second diagnostic, et ils désignent les secteurs du site ENS pour lesquels le territoire du plateau ardéchois a une responsabilité. Les sept secteurs à enjeux qui sont ressortis de cette analyse reflètent la diversité de milieux présents sur le site mais soulignent l'importance des **milieux humides**.

De la compréhension territoriale et de la définition des enjeux a pu être dégagé un certain nombre d'**objectifs**. Ce sont eux qui permettent de faire le pont, le lien entre environnement et territoire. Certains ont uniquement un but naturaliste, mais d'autres associent protection de l'environnement et intégration des dynamiques territoriales.

Ces objectifs permettent de mettre à plat la notion d'espace-temps en proposant des orientations à long terme qui amènent ainsi le projet environnemental à s'ancrer sur un territoire durablement.

Au plus ces objectifs à long terme serviront de ligne directrice à la construction de la gestion ; au mieux les actions mises en place intégreront le territoire, prendront en considération les acteurs divers et variés et protégeront les enjeux identifiés.

Le territoire sur lequel l'ENS est délimité est donc bien **un territoire vivant**, avec une population qui vit principalement de l'agriculture. Cette agriculture est le domaine idéal pour amener l'environnement au cœur des préoccupations locales, et c'est de cet atout que les ENS doivent user pour amener progressivement une gestion patrimoniale sur le territoire.

Mais ce site « Tourbières et ruisseaux à loutres » du plateau de Coucouron » est aussi **un territoire matérialisé** puisque des limites territoriales tentent de structurer l'espace pour l'unifier. Ajouté à ces limites, des projets plus abstraits dans l'espace existent en nombre. Les problématiques liées aux mondes rural et agricole et aux territoires de marge sont largement intégrées par les divers projets territoriaux et l'environnement s'inscrit dans ces politiques comme un vecteur de développement économique et de mise en valeur du territoire.

Cependant, la complexité territoriale que génère l'existence de ces nombreux outils peut nuire à la lisibilité territoriale et entraîner le désintéressement d'une population locale pour laquelle les préoccupations principales peuvent être parfois loin de la thématique environnementale.

Enfin, **le territoire est nature** puisque les paysages, les milieux et la biodiversité présents sur ce site sont patrimoniaux de par leur très bon état de conservation et de par l'importance qu'ils représentent à divers échelles spatiales.

Les milieux qui sont exceptionnels sont des forêts, pour certaines sénescents, mais aussi des espaces ouverts composés d'une flore remarquable. Ce sont les zones humides, les tourbières et les cours d'eau qui représentent l'enjeu le plus fort et qui sont la carte d'identité du site. La localisation en tête de bassin versant, au carrefour entre Méditerranée et Atlantique, rend ce site exceptionnel et primordial à sauvegarder, puisque dépendent de sa conservation un large panel d'écosystèmes.

Vouloir faire en sorte que l'environnement devienne un projet de territoire est réalisable **si le dialogue entre acteurs est l'élément structurant de la gestion**. C'est de l'échange et de la concertation que naît la pérennité d'une relation. C'est aussi dans cet échange que le gestionnaire peut être à l'écoute des acteurs locaux, pour faire en sorte que l'environnement soit reconsidéré positivement et que la population refasse connaissance avec une nature authentique et préservée.

Il faut réussir à convaincre la population que **protéger l'environnement c'est aussi protéger l'identité d'un territoire**, qui est ici l'agriculture et les activités qui le composent. Empêcher la fermeture du paysage appauvrissant la biodiversité c'est par exemple encourager l'élevage et valoriser l'agriculture extensive.

Il est bien évident qu'il faut veiller à ce que le **millefeuille territorial**, qui est le jeu d'une imbrication d'outils multiples et variés ne viennent pas décrédibiliser le projet environnemental, ici l'ENS, avec une articulation inadaptée, illogique et illisible.

La politique ENS peut apporter une valeur ajoutée essentielle : la proximité territoriale et la connaissance plus approfondie des problématiques et des enjeux locaux. Le Département complète ainsi les outils existants en y apportant une vision plus territorialisée et adaptée au territoire.

Finalement, c'est le **décalage temporel** entre le temps du gestionnaire ou de l'acteur local et de l'écosystème qui peut poser problème (Cubizolle et Sacca, 2004), et c'est dans la coordination des différentes échelles tant temporelles que spatiales que réside la difficulté principale de la gestion environnementale.

Table des figures

Figure 1 - Organigramme du service environnement du Département de l'Ardèche– Réalisation : Robin Paya	10
Figure 2 – Les réponses au QQQOPC pour le projet environnemental ENS sur le plateau ardéchois – Réalisation : Robin Paya	11
Figure 3 - Carte 1	13
Figure 4- Carte 2	20
Figure 5 - La localisation de l'ENS dans le Massif Central – Source : http://www.meteo-mc.fr	21
Figure 6 - Carte 3	22
Figure 7 – La localisation de l'ENS sur les périmètres SCoT Centre Ardèche et Ardèche Méridional – Source : Passeurs paysagiste et al., 2016	23
Figure 8 - Photo 1 - Ligne de Partage des Eaux – Robin Paya	25
Figure 9 - Carte 4	26
Figure 10 - Carte 5	27
Figure 11 - Ca http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr rte 6 – AOP Rhône Alpes Auvergne – Source : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr	28
Figure 12 - Carte 7	30
Figure 13 - Carte 8	33
Figure 14 - Précipitations– Réalisation : Robin Paya – Source : I.A.T.E 2003	34
Figure 15 – Températures– Réalisation : Robin Paya- Source : I.A.T.E 2003.....	35
Figure 16 - Climat futur sur l'ENS– Réalisation : Robin Paya – Sources SCAMPEI.....	35
Figure 17 – Précipitations neigeuses dans le futur– Réalisation : Robin Paya – Source : SCAMPEI.....	36
Figure 18 - Démographie– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013	40
Figure 19 – Poids démographique– Réalisation : Robin Paya– Source Insee, RGP 2013	40
Figure 21 – Boom démographique– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013	41
Figure 20 – Carte 9	43
Figure 22 - Logements– Réalisation : Robin Paya – Source Insee, RGP 2013	44
Figure 1 – Métiers de l'environnement– Réalisation : Robin Paya – Source : RGA 2010	45
Figure 23 – Carte 10	46

Figure 25 – Variables agricoles – Réalisation : Robin Paya –Source : RGA 2010.....	47
Figure 26 - Carte 11	49
Figure 27 - Carte 12	50
Figure 28 – Carte 13	52
Figure 29 - Carte 14	56
Figure 31 - Carte 15	57
Figure 30 - Photo 2 –Robin Paya	58
Figure 32 - Carte 16	59
Figure 33 - Carte 17	64
Figure 34- Carte 18	67
Figure 35 - Photo 3 – Robin Paya	68
Figure 36 - Photo 4 – Robin Paya	68
Figure 37 - Photo 5 – Robin Paya	68
Figure 38 - La forêt privée - Réalisation : Robin Paya – Source : Entretien CRPF, 2016.....	70
Figure 39 - Carte 14	81
Figure 40 - Statuts de protection – Source : Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Massif Central, Pôle Flore Habitats, (2015).....	82
Figure 41 - Carte 15	84
Figure 42 - Carte 16	86
Figure 43 - Carte 17	88
Figure 44 - Données Busards cendrés - Réalisation : Robin Paya – Source : LPO 07, 2016	90
Figure 45 - Carte 18	91
Figure 46 - Carte 19	93
Figure 47 - Carte 20	95
Figure 48 - Carte 21 et photos (Robin Paya)	98
Figure 49 - Les échelles de la gestion - Réalisation : Robin Paya	101
Figure 50 - Les étapes de la gestion - Réalisation : Robin Paya.....	102
Figure 51 - La SAU sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Sources : Agreste, RGA 2010	105

Figure 52 - Photo 6 - Réalisation : Robin Paya.....	108
Figure 53 - Moyen mnémotechnique pour les OLT - Réalisation : Robin Paya	109
Figure 54 - La gouvernance et les étapes de gestion - Source : ATEN, 2015.....	115
Figure 55 - Système bocager localisé sur l'ENS - Réalisation : Robin Paya - Source : Orthophotos IGN 30cm 2014	116
Figure 56 - Photos 7, 8 et 9 - Erosion des berges - Robin Paya	118
Figure 57 - Photos 10 et 11 - Dégradation zone humide - Robin Paya.....	120

Table des tableaux

Tableau 1 – Les personnes rencontrées et interrogées – Réalisation : Robin Paya.....	17
Tableau 2 – Les caractéristiques des huit communes de l'ENS– Réalisation : Robin Paya	19
Tableau 3 - Les milieux naturels sur l'ENS	55
Tableau 4 - Intérêt patrimonial des communes ENS - Réalisation : Robin Paya – Source : Ladet, 1994	66
Tableau 5 - Statistiques zones humides et tourbières - Réalisation : Robin Paya – Source : Ladet, 1994	66
Tableau 6 - Forêts de feuillus et de conifères - Réalisation : Robin Paya.....	69
Tableau 7 - Forêts mixtes - Réalisation : Robin Paya.....	70
Tableau 8 - Champs cultivés - Réalisation : Robin Paya	72
Tableau 9 - Espèces protégées ENS - Réalisation : Robin Paya – Sources : Guides naturalistes et listes rouges.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10 - Espèces feuillus - Réalisation : Robin Paya	83
Tableau 11 - Espèces conifères - Réalisation : Robin Paya.....	85
Tableau 12 - Espèces forêts ouvertes - Réalisation : Robin Paya	87
Tableau 13 - Espèces milieux ouverts - Réalisation : Robin Paya.....	89
Tableau 14 - Espèces milieux ouverts secs - Réalisation : Robin Paya	92
Tableau 15 - Espèces rivières - Réalisation : Robin Paya.....	94
Tableau 16 - Espèces milieux humides - Réalisation : Robin Paya	96
Tableau 17 - Les facteurs d'influence - Réalisation : Robin Paya	104

Table des matières

Remerciements	2
Sommaire	4
Liste des acronymes	5
Introduction.....	8
PREMIERE PARTIE : La prise en main du territoire.....	10
1. Le contexte de travail	10
1.1. Les orientations des ENS	12
1.2. La méthodologie de travail.....	14
2. Présentation générale du site	19
2.1. Un territoire en marge	24
2.2. L'imbrication d'outils de protection de la nature.....	29
2.3. La géologie et le climat.....	32
SECONDE PARTIE : L'ENS du plateau ardéchois, un territoire fait d'hommes, de terre et d'eau	39
1. Le diagnostic socio-économique	39
1.1. La population du territoire	39
1.2. Les activités humaines.....	44
1.3. Les différents projets de territoire	52
2. Le diagnostic environnemental	55
2.1. Les sites Natura 2000 et les ZNIEFF 1 et 2	58
2.2. Les zones humides et les cours d'eau	Erreur ! Signet non défini.
2.3. Les forêts et les milieux ouverts.....	69
TROISIEME PARTIE : La stratégie d'action, des enjeux aux objectifs	75
1. Les zones à enjeux, la priorité de l'action	76
1.1. Méthodologie	76
1.2. Cartographie des zones à enjeux.....	78
1.3. L'évaluation des objectifs	99
2. Les objectifs du plan de gestion	101
2.1. Les facteurs d'influence.....	102
2.2. Les objectifs à long terme.....	108
2.3. Les objectifs du plan de gestion et quelques pistes opérationnelles.....	116
Conclusion	124
Table des figures.....	124
Table des tableaux.....	128
Table des matières	129
Bibliographie.....	129
Sitographie	138
Annexes	142
Table des annexes	142

Bibliographie

- Agence de l'eau Loire Bretagne, 2016. *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Sdage Loire-Bretagne 2016-2021, en bref*. 4p. Janvier 2016.

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), 2015. *Cahier technique N°2. Espace de Bon Fonctionnement. Eléments techniques pour son identification*. 52 pp. [En ligne : <http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/guides/boite-outil-zones-humides-en-rhone-mediterranee-corse>]
- Agir pour le Biodiversité (LPO) Ardèche, 2016. *Le busard cendré en Ardèche. Bilan 2015 de nidification*. 6 pp.
- Alexievitch S., 1997. *La supplication. Tchernobyl, chroniques du monde après l'apocalypse*. 267pp.
- Arthur L., Lemaire M, 2009. *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Ed. Biotope.
- Assemblée des Départements de France, 2012. *Espaces Naturels Sensibles. Une politique des départements en faveur de la nature et des paysages*. 15p.
- Assemblée des Départements de France. *Charte des Espaces Naturels Sensibles*. 2p.
- ATEN, 2015 (MAJ). *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Outils de gestion et de planification. Version non définitive soumise à concertation jusqu'en mars 2016*. 135 pp. [consultable en ligne avec plus d'éléments : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>]
- Aten, avril-juin 2016. *La biodiversité est dans le pré*. Revue Espaces Naturels. N°54. 55 pp.
- Aten, janvier-mars 2016. *Des natures et des hommes*. Revue Espaces Naturels. N°53. 55 pp.
- B2F, 2015. *Qu'est-ce que la bourse foncière forestière de l'Ardèche ?* Document mis à jour le 16/09/2015. 5 pp.
- Badiou V., 2016. *Recensement des zones humides sur le périmètre du SAGE Loire Amont. Département de la haute Loire – SAGE Loire-Amont*. Présentation donnée dans le cadre de la journée Plan Loire organisée par la FCEN à Pélussin le 24 mai 2016. 18pp.
- Barthe L. et Milian J., 2012. *Les espaces de la faible densité – processus et scénarios*. p 151 à 183 in DATAR, 2012, « *Des systèmes spatiaux en prospective* », *Territoires 2040*. N°4, La Documentation française, 183p. Paris.
- Bertran A. (rédac.), 2015. *Guide technique. Plantes indicatrices des prairies de fauche du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et de la montagne ardéchoise*. Réalisé par le Conservatoire botanique national du Massif central. Avril 2015. 30 pp.
- Bertrand Y-A., Fondation Goodplanet, 2010. *La biodiversité*. Ed. La Martinière
- Bureau d'étude Ingénierie Aménagement Territoire Environnement (I.A.T.E), 2012. *Plan local d'urbanisme – Commune de Coucouron. Projet d'aménagement et de Développement. Dossier provisoire*. 12 Janvier 2012. 9 pp.
- Burel F., Garnier E. (coords.), 2008. *Chapitre 1. Les effets de l'agriculture sur la biodiversité*. Expertise Scientifique Collective. INRA.
- Caspar R., Farrell G., Thirion S, 1997. *Organiser le partenariat local. Innovation en milieu rurale*. Cahier N°2, Observatoire européen LEADER. 44 pp.

- CEN Rhône Alpes, 2010. *Les zones humides de l'Ardèche. Un inventaire départemental pour connaître et protéger*. Octobre 2010. 2 pp.
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, 2012. *Document d'objectifs du site Natura 2000 B21 FR 820 1666 « La Loire et ses affluents »*. MEDDAT, 295 pages dont Charte (17p) et annexes (54p).
- Charles M., Chlous-Ducharme F.,Faugère E., Wintz M., 2008. *Science et démocratie dans la gestion de la nature : des ethno-sociologues pris dans la modélisation d'accompagnement. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Volume 8 Numéro 2. Octobre 2008, mis en ligne le 24 novembre 2008, consulté le 26 juillet 2016. [En ligne, <http://vertigo.revues.org/4999>]
- Chiffaut A., Réserves Naturelles de France, 2006. *Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles*. MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79. 72 pp.
- Chifflet F., Meinsohn T., 2016. *Estimation des volumes de bois produits et consommés sur le territoire du parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Opportunité et faisabilité d'un « Plan d'Approvisionnement Territoria »* Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Juillet 2016. Présentation Powerpoint de 54 diapositives.
- Claude Bourguignon, 2ème assise de la biodiversité. Grande Synthèse (Dunkerque) du 26 au 28 septembre 2012. [En ligne https://www.youtube.com/watch?v=K7wbDr_P8NU]
- Cochet, G., 1995 : *Inventaire des cours d'eaux à Moule perlière, du le haut bassin de la Loire (Haute - Loire et Ardèche)*. – Rapport d'étude de 34 pp. (incluant 2 cartes et 6 planches). Clermont Ferrand (Ministère de l'environnement et Nature Haute - Loire, DATAR).
- Commissariat général du développement durable (2016). *Repères. Chiffres clés de l'environnement*. Edition 2015. Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer. Octobre 2015. 68p.
- Commissariat général du développement durable (2016). *Repères. L'eau et les milieux aquatiques. Chiffres clés*. Edition 2016. ONEMA et Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer. Février 2016. 60p.
- Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014. *Contrat « Ardèche, terre d'eau » 2015-2017. Contrat territorial pour une gestion durable de la ressource en eau »*. 14 pp.
- Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014. *Etapes d'élaboration d'une zone de préemption ENS (ZPENS)*. 2p.
- Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014. *Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles – Horizon 2020*. 50p.
- Conseil Départemental de l'Ardèche, 2016. *9ème Edition Espaces Naturels, visites sensibles. Plaquette informative du Département*.
- Conseil Général de l'Allier, Conservatoire Botanique National du Massif-Central, 2004. *Zones humides de l'Allier. Manuel d'identification simplifiée*. 110p.
- Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Massif Central, Pôle Flore Habitats, (2015). *Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes*. 52p.

- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2013. *Pelouses sèches de la costière rhodanienne du Nord Ardèche. Etude de faisabilité d'un programme de préservation, gestion et valorisation.* 50 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2014. *Rapport annuel 2014.* 32 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2015. *Continuité et dynamique du cours d'eau en faveur de la biodiversité. Rhône Alpes : Les cahiers techniques.* Automne 2015. 25 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2015. *Pelouses sèches de la vallée de l'Eyrieux. Etude de faisabilité d'un programme de préservation et gestion.* Septembre 2015. 50 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2015. Spécial «Zones humides et agriculture ». N°15. *Journal des acteurs rhônalpins de la préservation des espaces naturels.* Mars 2015. 4 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, 2016. *Réseau de tourbières du plateau de Montselgues. Révision du plan de gestion 2016-2021.* Janvier 2016. 75 pp.
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes, décembre 2013. *Regards croisés sur les zones humides. Des femmes et des hommes s'engagent.* 36 pp.
- Conservatoires d'Espaces Naturels et Pôle Relais Tourbières, 2012. *Tourbières et plans d'eau artificiels.* L'écho des tourbières Septembre 2012 N°20.
- CREN (MARCELLIN S.), 2011.- 820030067, *Bois du Brugeas.* - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030067.pdf>
- CREN (MARCELLIN S.), 2011.- 820030068, *Zone humide de Lieurond.* - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030068.pdf>
- CREN (MARCELLIN S.), 2011.- 820030069, *Haut-bassin de l'Allier.* - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030069.pdf>
- Crisan M., INSEE. 2015. *Les nouveaux cantons du département de l'Ardèche.* Insee Flash Rhône Alpes N°6. Février 2015. 2 pp.
- Cubizolle H. et Sacca C., 2004. *Quel mode de gestion conservatoire pour les tourbières ? L'approche interventionniste en question.* Géocarrefour [En ligne], Vol. 79/4, mis en ligne le 04 juin 2008, consulté le 24 mars 2016. [http://geocarrefour.revues.org/4162]
- De Marsilly G., 1995. *L'eau.* Ed. Flammarion. 126 p.
- Deliry C. (coord.), 2008. *Atlas illustré des libellules de la région Rhône Alpes.* Dir. Du Groupe Sympetrum et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Ed. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408 pp.
- Deliry C. et le Groupe Sympetrum, 2014. *Liste rouge des Odonates de la région Rhône Alpes 2014.* 13 mai 2014. 35pp.
- Département de l'Ardèche et ministère de l'écologie (coords.), 2014. *Terres de nature. La lettre des espaces naturels du sud Ardèche.* N°1. Juillet 2014. 11 pp.

- Département de l'Ardèche et ministère de l'écologie (coords.), 2015. *Terres de nature. La lettre des espaces naturels du sud Ardèche*. N°2. Juillet 2015. 11 pp.
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF), 2011. *Plan Pluriannuel Regional de Développement Forestier (PPRDF). Période 2011-2015. Document A et document B*.
- DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN M.), 2011.- 820002685, *Haut bassin de la Loire et plateau ardéchois*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820002685.pdf>
- DIREN RHONEALPES (CHATELAIN M.), 2011.- 820030065, *Hauts bassins de l'Allier et de l'Ardèche*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030065.pdf>
- DREAL de bassin Rhône Méditerranée, 2010. *Classement des cours d'eau (article L214.17 du code de l'environnement). Consultation réglementaire. Notice d'accompagnement*. 33 pp.
- Dupuy E. (rédac.), 2013. *Tourbière de Sagne Redonde. Bilan du plan de gestion 2006-2012. Plan de gestion 2014-2021*. Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes. 95 pp.
- Escalon S., 2013. *Processionnaire du pin : une chenille sous haute surveillance*. Pour INRA, 08/07/2013. [en ligne : [http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-plantes/Tous-les-dossiers/Processionnaire-du-pin-une-chenille-sous-haute-surveillance/L-inexorable-avancee-de-la-chenille-processionnaire/\(key\)/2](http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-plantes/Tous-les-dossiers/Processionnaire-du-pin-une-chenille-sous-haute-surveillance/L-inexorable-avancee-de-la-chenille-processionnaire/(key)/2)]
- Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux sous l'impulsion du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEDDAT), 2006. *Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide Méthodologique*. Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, 66p.
- Fleury B., Billaud F., Jullian L., 2000. *Appui technique à l'élaboration d'une politique des espaces naturels sensibles en Ardèche. Recueil d'informations sur douze sites remarquables*. Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Conseil Départemental de l'Ardèche. CARTOGRAPHIES. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Conseil Départemental de l'Ardèche.
- Fleury B., Billaud F., Jullian L., 2000. *Appui technique à l'élaboration d'une politique des espaces naturels sensibles en Ardèche. Recueil d'informations sur douze sites remarquables*. Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Conseil Départemental de l'Ardèche. ANNEXES. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Conseil Départemental de l'Ardèche.
- Fleury B., Billaud F., Jullian L., 2000. *Appui technique à l'élaboration d'une politique des espaces naturels sensibles en Ardèche. Recueil d'informations sur douze sites remarquables*. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Conseil Départemental de l'Ardèche.
- Forman R. TT., Godron M., 1981. *Patches and structural components for a landscape ecology*. BioScience, Vol 31, No10. Novembre 1981. pp 733 – 740.
- FRAPNA (LADET A.), 2011.- 820030585, *Tourbière de pré Plot*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030585.pdf>

- FRAPNA (LADET A.), 2011.- 820030983, *Haut-bassin de la Méjeanne*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030983.pdf>
- FRAPNA (LADET A.), 2011.- 820031004, *Bassin de la Langougnole*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820031004.pdf>
- FRAPNA 07, 2011.- 820030981, *Gage et la Loire en aval des barrages*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030981.pdf>
- GEO-SIAPP S.A géomètres – Experts – ingénierie – Bureau d’études d’Aménagement – SIG, 2008. *Diagnostic des réseaux d’assainissement et des systèmes de traitement des eaux usées. Coucouron*. Octobre 2008. 34 pp.
- GIEC, 2014. Changements climatiques 2014: *Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat*. [Sous la direction de l’équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 p
- Girard-Claudon J, LPO Rhône Alpes (coord.), 2015. *Liste rouge des amphibiens menacés en Rhône Alpes réalisée selon la méthodologie et la démarche de l’UICN*. Novembre 2015. 2 pp.
- Girard-Claudon J, LPO Rhône Alpes (coord.), 2015. *Liste rouge des chauves-souris menacées en Rhône Alpes réalisée selon la méthodologie et la démarche de l’UICN*. Novembre 2015. 2 pp.
- Girard-Claudon J, LPO Rhône Alpes (coord.), 2015. *Liste rouge des reptiles menacés en Rhône Alpes réalisée selon la méthodologie et la démarche de l’UICN*. Novembre 2015. 2 pp.
- Gleyze C., 2008. *Le développement local et touristique d’une communauté de communes à faible densité dans un territoire de confins : le pays des padgels. Le développement local et touristique de la communauté de communes entre Loire et Allier*. Rapport de stage professionnel. Septembre 2008. Université Lumière-Lyon 2. 207 pp.
- Gleyze C., 2015. *Schéma départemental des espaces naturels sensibles« horizon 2020 » ENS Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron*. Powerpoint, COPIL B21-131115-V1. Direction générale adjointe des territoires, Direction du développement rural-service environnement.
- Gombert C., 2013. *Metatron, une nature en cage*. CNRS Images. 15 minutes.
- Gregoire F., 2015. *Gestion rurale de l’eau et gestion des tourbières*. XXVIIe Colloque de l’Association Internationale de Climatologie, Liège 2015. p 343 à p 348.
- Griffon M., 2005. *Modèles et perspectives : pourquoi tant de divergences entre les prévisions des années 1990 et la réalité des années 2000 ?* DEMETER. 23 pp (p107 à 129).
- Groupe herpétologique Rhône Alpes (GHRA) – LPO Rhône Alpes, 2015. *Les Amphibiens et Reptiles de Rhône Alpes*. LPO coordination Rhône Alpes, Lyon. 448 pp.
- Hopp C., 2016. *Réunion technique. Etablissement du programme d’action E.N.S. « Tourbières et ruisseau à loutres du plateau de Coucouron »*. Powerpoint, Conseil Départemental de l’Ardèche.

- Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement (I.A.T.E) 2003. *Schéma général d'assainissement. Dossier d'enquête publique. Commune de Coucouron*. Mai 2003. 7 pp.
- Ingénierie - Aménagement du Territoire - Environnement (I.A.T.E) 2003. *Schéma général d'assainissement. Etude préalable. Commune de Coucouron. Dossier Provisoire*. Avril 2003. 41 pp.
- Keith P. et al. (coord.), 2011. *Les poissons d'eau douce de France. Collection Inventaires et biodiversité*. Ed. Biotope - Publication scientifiques du Muséum. Octobre 2011. 552 pp.
- Ladet A., (FRAPNA 07), 1998. *Contribution aux compléments d'informations sur les zones potentielles Natura 2000 (Sites B20, B21 et B26)*. Octobre 1998. 23 pp.
- Ladet A., 1994. *Inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des hautes Cévennes*. Région Rhône Alpes, FRAPNA 07, PDZR de l'Ardèche. Décembre 1994. + Annexes 85 pp.
- LADET A., BAUVET C., 2010. *Inventaire des vieilles forêts de montagne dans le département de l'Ardèche, mise au point de la méthodologie et inventaire préliminaire*. Rapport FRAPNA Ardèche, 52 p.
- Ladet A., Juliand P., Deliry C., 2012. *Libellules d'Ardèche. Atlas des libellules du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du Département de l'Ardèche*. FRAPNA 07, GRPLS, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. 236 pp.
- Ladet A., Mariton A., 1994. *Inventaire des richesses naturelles du nord du plateau ardéchois*. DIREN Rhône Alpes et FRAPNA 07. Aout 1994. 57 pp.
- Lamorlette B., Moreno D., 2012. *Code de l'urbanisme 2012. Vingt et unième édition*. Ed. LexisNexis. Paris. 1298 pp.
- Levy J., Lussault M., 2013. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Ed. Belin
- Manneville O. et al., 1999. *Le monde des tourbières et des marais. France, Suisse, Belgique et Luxembourg*. Ed. Declachaux et Niestlé. 320p.
- Meant I., Jullian L., 2003. *Les hautes vallées de la Cance et de l'Ay, Etude de connaissance et d'approfondissement des enjeux de l'ENS pressenti*. Conseil général de l'Ardèche.
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer – Agence de l'eau Loire Bretagne, 2015. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (sdage) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 Sdage adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne du 4 novembre 2015 Mode révision*. 450p.
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2012. *Schéma régional éolien de la région Rhône Alpes*. 146 pp.
- Moine A., 2005. *Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie*. Septièmes rencontres de Théo Quant. Janvier 2005.
- Natura 2000, DREAL Rhône Alpes, 2014. *Communiquer pour bien évaluer. Mille lieux. Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône Alpes*. N°19 Février.
- Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), 2008. *Changements climatiques et impacts dans les Alpes*. Paris : ONERC.

- Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC) Rhône Alpes, 2013. *Etat des connaissances. Activités Economiques, Agriculture et Changement Climatique en Rhône Alpes (complément sylviculture)*. Octobre 2013.
- Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC) Rhône Alpes, 2013. *Etat des connaissances. Activités Economiques, Agriculture et Changement Climatique en Rhône Alpes*. Octobre 2013.
- ONF 07 (MICHAU D.), 2011.- 820030074, *Prairie humide du Plagnol*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030074.pdf>
- ONF 07 (MICHAUD.), 2011.- 820030984, *Rivière de la Langougnole en aval du moulin de Blanc*. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820030984.pdf>
- ONF Bureau d'étude Drôme Ardèche, 2015. *Action en faveur de la préservation des zones humides situées dans les forêts publiques de drôme et d'Ardèche. Définition d'une stratégie d'intervention pour l'Office National des Forêts*. Bassin Rhône méditerranée corse et Loire Bretagne. Document final 24 avril 2015. 341 pp.
- Ouvrage collectif, Hudin S. (coord, 2013. *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces. 2007-2013 : Recueil d'expériences dans le bassin de la Loire*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, plan Loire grandeur nature. 176p.
- Passeurs paysagiste et al., 2016. *Diagnostic ensembles paysagers. Elaboration concertée d'un plan paysage à l'échelle du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, élargie aux SCoT « Ardèche Méridionale » et « Centre Ardèche »*. Document de travail, 3 aout 2016. 144 pp.
- Passeurs paysagistes et al, 2016. *Les unités paysagères. Un Plan de paysage pour les territoires du Parc des Monts d'Ardèche et des SCoT Centre Ardèche et Ardèche Méridionale*. Phase de diagnostic, 19 juillet 2016. 93 pp.
- Pays de l'Ardèche Méridionale, 2009. *Etude habitat Montagne Ardéchoise. CdC Cévenne et Montagne Ardéchoise, Entre Loire et Allier, Sources de la Loire, Communes isolées Borée, Lahcamp-Raphael, La Rochette, Loubaresse et Saint Clément*. Septembre 2009. 121 pp + 60 pp de fiches.
- Perier R., 2016. *Expérimentation d'une démarche participative autour d'une cartographie libre et citoyenne au service d'un tourisme rural respectueux du territoire*. Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur. 14 pp. Présentation donnée dans le cadre du forum des TIC de Palavas, les 1 et 2 juin 2016.
- PNR MA et CA07, 2014. *Projet Agro Environnemental Climatique. Pentés et Montagne ardéchoises.2015 – 2021*. 29 pp.
- PNR MA et CA07, 2014. *Projet Agro Environnemental Climatique. Pentés et Montagne ardéchoises.2015 – 2021. Annexes*. 51 pp.
- PNR MA, 2016. *Extrait diagnostic Plan de Paysage*. Pages 5 à 25. Version Provisoire.
- PNR MA, PAM, Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, 2015. *GAL Ardèche 3 – Centre-Monts-Méridionale. Programme LEADER 2014-2020. Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir*. Avril 2015. 4 pp.

- Pôle relais tourbières, 2010. *Chapitre 4 - Tendre vers une restauration fonctionnelle des tourbières*. P :76 à 99.
- Réseau Ecologiques Forestier Rhône Alpes (REFORA), 2014. *Plan d'action régional pour la constitution d'un réseau de Forêts Rhônalpes en Evolution Naturelle (FRENE)*. Avril 2014. 18 pp.
- Revue Science et Décision, 2007. *La biodiversité dans les zones rurales : comment concilier préservation et activités humaines ?*. Lettres d'information Science et Décision, Juin 2007. 37 pp.
- Rossi M., 2016. *Forêts à hautes valeurs écologiques. Inventaire des projets rhônalpins de 2009 à 2016*. Réseau Ecologique Forestier Rhône Alpes (REFORA). 28p.
- Rufroy X., Kleszczewski M. 2009. *Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du Languedoc-Roussillon.
- SICALA, (2015). *Contrat territorial du Haut Bassin de la Loire. Etat des Lieux Version 0*. Document de travail. COPIL 21/09/2015. 30p.
- Svensson L., Mullarney K., Zetterström D. 2015. *Le guide ornitho. Le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen Orient*. Ed. Delachaux et Niestlé. Mars 2015. Italie.
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue (SIAT), 2003. *Document d'objectifs du site B20 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents » (FR 8201665). Tome 1 : Bilan socio-économique et bilan écologique. Période 2004-2009*. Document final, juin 2003. 89 pp.
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue (SIAT), 2003. *Document d'objectifs du site B20 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents » (FR 8201665). Tome 2 : Programme d'actions. Période 2004-2009*. Document final, décembre 2003. 43 pp.
- Syndicat Mixte des étangs littoraux (SIEL), 2012. *Action de mise en cohérence des politiques publiques. Mise en œuvre et animation d'un schéma d'intervention foncière sur les communes des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »*. Grands prix Natura 2000. Dossier de candidature année 2012. 6 pp.
- Thiersant M.P. & Deliry C. (coord.), 2008. CORA Faune Sauvage. *Liste rouge résumée des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes*. Version 3 – 14 mars 2008. 24 pp.
- UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2010. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine*. Paris, France. 12 pp.
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine*. Paris, France. 12 pp.
- UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine*. Paris, France. 3 pp.
- Victor Hugo, 1862. *Tome 2 Cosette, Livre deuxième, le vaisseau l'Orion*.

- Vidal de la Blache P., Edition originale 1922. *Principes de Géographie humaine*, publiés d'après les manuscrits de l'auteur par Emmanuel de Martonne. Librairie Armand Colin, Paris.
- Weber B., 2004. *La trilogie des fourmis*. Edition Albin Michel. 1398 pp.

Sitographie

→ Département de l'Ardèche

- <http://www.ardeche.fr/>

→ Réseau idéal: site qui met en réseau les gestionnaires d'espaces naturels

- <http://communautes.idealconnaissances.com/enb/>

→ ATEN

- <http://www.espaces-naturels.fr/>

→ Pôle flore/habitat

- <http://www.pifh.fr/pifhcms/index.php/presentation1>

→ Pôle de gestion

- <http://www.pole-gestion.fr/>

→ IGN

- <http://www.ign.fr/>

→ PSADER

- http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/115/PAG_TITRE/Projet+Strat%C3%A9gique+Agricoles+et+de+D%C3%A9veloppement+Rural+%28PSADER%29/ID_AIDESDOMAINEMDL/124/ID_AIDESPROFILMDL/16/RETURN/1/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm

→ Loi NOTRe

- <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>
- <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

→ Directive Cadre sur l'eau

- <http://www.gesteau.eaufrance.fr/concept/directive-cadre-sur-leau>

→ Contrat Territorial

- <http://www.gesteau.eaufrance.fr/autres-outils>
- <http://www.gesteau.eaufrance.fr/concept/contrat-de-milieu>

→ Loi MAPTAM

- <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-modernisation-action-publique-territoriale-affirmation-metropoles.html>

→ PDR

- <http://agriculture.gouv.fr/feader-2007-2013-le-programme-de-developpement-rural-hexagonal-pdrh>
- http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm
- <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1211-vie-du-feader.htm>
- **Clause générale de compétences**
 - <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-clause-generale-competence.html>
 - <http://www.vie-publique.fr/focus/clause-generale-competence-question.html>
- **Taxe d'aménagement**
 - <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23263>
 - <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/taxe-damenagement>
- **Intérêt géologique**
 - <https://inpn.mnhn.fr/programme/patrimoine-geologique/presentation>
 - http://www.geoparquepirineos.com/contenidos.php?niv=1&cla=_2OA1CD0KM&cla2=_2OB01HNCS&cla3=&tip=2&idi=2
- **CLC**
 - <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/2539.html>
- **CBNMC**
 - <http://www.cbnmc.fr/index.php/fr/>
- **Zones Ateliers**
 - http://www.cnrs.fr/inee/communication/zones_ateliers.htm
- **Pôle relais tourbières**
 - <http://www.pole-tourbieres.org/pole-relais/article/presentation-du-pole-relais>
- **Zones Humides Ministère**
 - <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>
- **ONEMA sur les ROE**
 - <http://www.onema.fr>
- **Liste 1 et 2 cours d'eau Loire Bretagne**
 - http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/eau_bassin_L214_consultation2.map
- **Classement cours d'eau Loire Bretagne**
 - https://www.google.fr/search?q=classement+cours+d%27eau&ie=utf-8&oe=utf-8&gws_rd=cr&ei=hww_V5HhJ8v-aZqJoOAJ

- **CT Naussac**
 - <http://www.eau-allier-naussac.fr/>
- **PNR MA et PAEc pentes et montagne ardéchoise**
 - <http://www.parc-monts-ardeche.fr/vie-du-territoire/l-actualite-du-parc/pentes-et-montagne-d-ardeche-les-agriculteurs-s-engagent-dans-l-agro-ecologie-341.html>
- **SDAGE Loire Bretagne**
 - http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021
- **Accompagnateurs Moyenne Montagne 07**
 - <http://www.ardeche-randonnees.fr/>
- **Agreste**
 - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
- **Pôle d'excellence rurale**
 - <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/information-1-generation>
- **Portail DRIAS de Météo France**
 - <http://www.drias-climat.fr/accompagnement/section/178>
- **Fédération de pêche Ardèche**
 - <http://www.peche-ardeche.com>
- **Pays Ardèche Méridionale**
 - <http://www.pays-ardeche-meridionale.net>
- **Données sur les sols en France**
 - <http://www.gissol.fr/donnees>
- **Patrimoine bâti coucouronnais**
 - http://www.patrimoine-ardeche.com/visites/chaussadis_2008_n.htm
- **Rivières sauvages**
 - <http://www.rivieres-sauvages.fr/>
- **ASLGF sur le site de B2F**
 - <http://www.b2f.ardeche.fr/Les-associations-syndicales-libres-de-gestion-forestiere-ASLGF>
- **GIEEF Cévennes ardéchoises**
 - <http://agriculture.gouv.fr/gieef-ensemble-la-passion-de-la-foret>
- **Entreprises Forestières Drôme Ardèche**
 - <http://www.fibois.com>
- **BRGM**
 - <http://infoterre.brgm.fr/geoservices-ogc>
- **INSEE, avec des données pour toutes les communes**

- <http://www.insee.fr>
- **MAB**
 - <http://www.mabloireallierardeche.org/projet-mab-loire-allier-ardeche/>
- **DRAAF**
 - <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>
- **RhoMéo**
 - <http://rhomeo-bao.fr/?q=indicateurs>
- **Listes rouges faune vertébrée**
 - <http://faunerhonealpes.org/liste-rouge/>
- **GIEC**
 - <http://leclimatchange.fr/>
- **FAO**
 - <http://www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f11.htm>
- **Chouettes de montagne**
 - <http://rapaces.lpo.fr/chevechette-tengmalm/tengmalm>
- **Code l'urbanisme**
 - <https://www.legifrance.gouv.fr>
- **Prairies fleuries**
 - <http://www.concours-agricole.com/>
- **CdC Cayres Pradelles**
 - <http://www.ccpcp.fr/>
- **MLM**
 - <http://www.comitemoto07.fr/>
- **Musée de Grenoble**
 - <http://www.paysages-in-situ.net/>
- **Programme européen Leader Ardeche3, Maison de l'image, film 4m10, ajouté le 31 mai 2016.**
 - <https://www.youtube.com/watch?v=CGbc7Dc5fPk&feature=youtu.be>
- **Site fredon Lorraine**
 - <http://www.fredon-lorraine.com>

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 – Budget 2016 du Département de l’Ardèche

Annexe 2 – Trame d’entretien (acteurs environnementaux)

Annexe 3 - Exemples de compte rendus

Annexe 4 – Appel à projets Ecole Sensible

Annexe 5 – Appel à projets Collège Nature

Annexe 6 – Périmètre LEADER

Annexe 7 - PER

Annexe 8 – Concentration moyenne de pesticides en France

Annexe 9 – Projets éoliens en Ardèche

Annexe 10 – Forêts (régime forestier) de l’ENS

Annexe 11 – MAEt

Annexe 12 – La propriété foncière sur l’ENS

Annexe 13 – Mails CEN RA sur la définition des enjeux

Annexe 14 – Les espèces retenues

Annexe 15 – La place des indicateurs dans la gestion

Annexe 16 – Indicateurs RhoMÉO

Annexe 17 – Correspondance des OLT

Annexe 18 – Menaces identifiées sur l’ENS

Annexe 19 – Temps de renouvellement des réservoirs d’eau

Annexe 20 – Correspondance OLT – OG sur l’ENS

Annexe 21 – Carte du PADD du PLU de Coucouron

Annexe 22 – Mails ZABR et CEN RA sur les thématiques de recherche

Résumé

Le Département de l'Ardèche développe sur son territoire un réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). L'identification de ces sites, au nombre de 16, a pour objectif de préserver la biodiversité sur des espaces représentatifs de la diversité naturelle du territoire (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014).

L'ENS «Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron» est l'un de ces sites représentatif de la montagne ardéchoise. Un document de gestion pluriannuel doit être défini pour chaque ENS, et ce stage a constitué la 1^{ère} phase permettant de dresser le portrait du territoire.

Identifier les acteurs locaux, les enjeux du site, les activités humaines, les projets de territoire ainsi que les milieux présents sur le site permet de définir des objectifs de gestion en adéquation avec le territoire.

Le projet environnemental doit s'appuyer sur les partenaires locaux, mettre l'accent sur la concertation et protéger les espaces naturels remarquables pour faire accepter le projet afin qu'il devienne un projet de territoire.

Mots clés : *Projet, Territoire, Environnement, Acteur, Enjeu, Milieux humides, Objectif, Gestion*

Abstract

The Ardeche Department develops a network of natural sensitive areas called "Espaces Naturels Sensibles" (ENS). The designation of the 16 areas has for aim to preserve and protect the biodiversity on representative spaces of the natural diversity of the department (Conseil Départemental de l'Ardèche, 2014).

The ENS "Peatland and otter stream of Coucouron's plateau" is the representative site of the Ardeche Mountain. An over several years management document has to be written for each ENS and this internship was the first stage of the management and his aim was to describe the territory.

Identify the current local stakeholders, the site stakes, the human activities, the territory projects and the environmental areas enable to describe the management objectives matching with the territory.

The environmental project has to be based on the local stakeholders, has to insist on consultation and dialogue and has to protect the notable natural areas to phase in the project so that it became a territory project.

Key words: *Project, Territory, Environment, Stakeholder, Stakes, Wetland, Aim, Management*